DE BERGERAC A QUIBERON
(1789-1795)

SOUVENIRS D'EDME DE LA CHAPELLE DE BÉARNÈS

LIEUTENANT-COLONEL
COMMANDANT LE BATAILLON DE GARNISON DE GUYENNE
CAPITAINE DANS LA GARDE CONSTITUTIONNELLE
VOLONTAIRE AUX CHASSEURS NOBLES DE L'ARMÉE DE CONDÉ
CAPITAINE AU RÉGIMENT D'HERVILLY

INTRODUCTION ET NOTES
PAR
LE Vte G. DE GÉRARD DU BARRY
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Avec deux portraits

Troisième édition



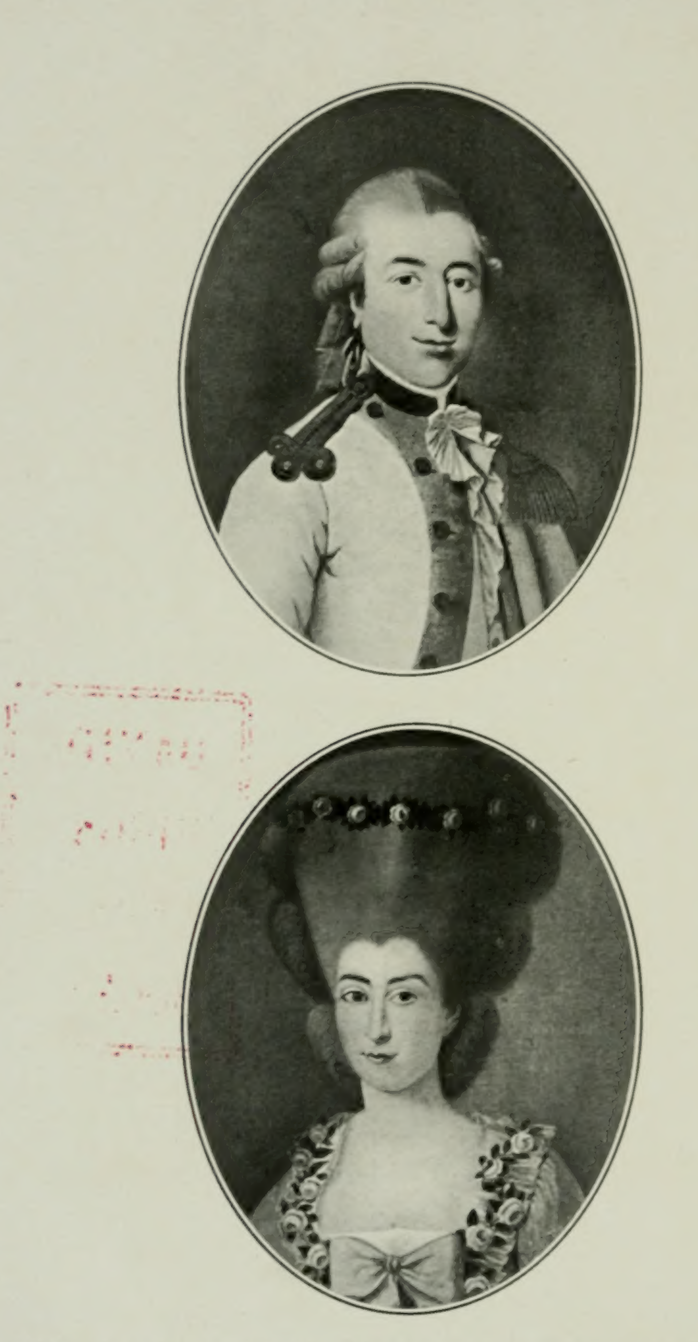
PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

1913

DE BERGERAC A QUIBERON
(1789-1795)

SOUVENIRS

D'EDME DE LA CHAPELLE DE BÉARNÈS



EDME DE LA CHAPELLE, CHEVALIER, SEIGNEUR DE BÉARNÈS,
CAPITAINE AU RÉGIMENT DU MAINE-INFANTERIE

MADELEINE DUFRAYSSE, DAME DE BÉARNÈS

SOUVENIRS
D'EDME DE LA CHAPELLE DE BÉARNÈS

LIEUTENANT-COLONEL
COMMANDANT LE BATAILLON DE GARNISON DE GUYENNE
CAPITAINE DANS LA GARDE CONSTITUTIONNELLE
VOLONTAIRE AUX CHASSEURS NOBLES DE L'ARMÉE DE CONDÉ
CAPITAINE AU RÉGIMENT D'HERVILLY

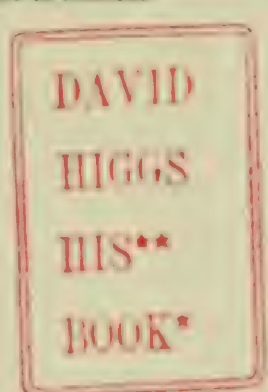
INTRODUCTION ET NOTES

PAR

LE Vte G. DE GÉRARD DU BARRY

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Avec deux portraits



TROISIÈME ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

1913

INTRODUCTION

Les temps présents sont aux Mémoires. Nulle époque ne vit plus abondante et plus riche floraison de ces œuvres secondaires auxquelles la faveur du public ne cesse d'être fidèle.

Rien n'est plus attachant, il est vrai, rien n'est plus émouvant même, souvent, que les souvenirs de ceux qui nous font revivre avec eux certaines périodes de l'histoire ; mais il faut reconnaître que les grandes scènes de la Révolution exercent une attraction particulièrement puissante, excitent une curiosité toujours mise en éveil, par les récits et les témoignages qui viennent jeter des lumières, ou même de simples lueurs nouvelles, sur la dramatique agonie de l'ancienne France monarchique.

Les Mémoires ne sont pas de l'histoire, mais ces « miettes d'histoire », comme on les a justement appelés, sont souvent bien savoureuses et parfois substantielles. Ce sont de précieuses con-

tributions que l'historien ne saurait négliger, s'il veut bien connaître une époque, bien juger les hommes et les événements.

Ceux qui nous les ont laissés ont connu les personnages dont ils parlent, ils ont vécu avec eux : mêlés aux événements, leur récit garde l'empreinte des choses vues. Avec eux le lecteur, remontant dans le passé, vit de leur vie de chaque jour, se pénètre de leurs impressions, de leurs espérances et de leurs désillusions ; avec eux il partage l'angoisse des heures graves et l'émotion du danger. Les incidents, même les moins importants, prennent ainsi un vigoureux relief et projettent parfois une clarté inattendue sur bien des coins de l'histoire restés dans l'ombre.

On trouve rarement, il est vrai, dans ces œuvres la largeur de vues, l'indépendance de jugement et la sérénité philosophique qui doivent caractériser l'histoire, et le manque de recul grossit trop les faits particuliers ; mais peut-on faire un reproche à celui qui fut acteur ou témoin de ne pas sortir du cercle limité où les hasards de la vie l'ont placé ?

Edme de la Chapelle, en écrivant ses *Souvenirs*, ne pensait d'ailleurs qu'à ses proches : « ...Dans des moments de loisirs, écrit-il à sa femme, le 1er décembre 1794..., je me suis amusé à faire un petit manuscrit... tu jugeras au style qu'il a été

fait à la hâte et qu'il ne peut y avoir quelque intérêt que pour toy et mes frères... »

La Chapelle se trompait, et ne regrettons pas qu'il n'ait pas eu d'ambition plus haute ; son récit gagne en simplicité et en liberté. C'est en pleine tourmente qu'il écrivait, la Terreur battait son plein ; le temps n'a pu estomper ou déformer ses impressions qui restent intactes dans leur douloureuse et vivante actualité.

Comme la plupart des hommes de son monde et de son temps, la Chapelle avait des lettres ; il sait écrire. Son style ne manque ni de clarté, ni de couleur ; son expression est généralement juste. Parfois, il s'élève jusqu'à cette éloquence naturelle qui naît du souvenir encore poignant de drames récents. Ces drames, il les a vécus, et c'est parce qu'il vient de les vivre, que son récit se développe sincère et souvent pathétique.

On peut, il est vrai, regretter quelques formules imprégnées de cette « sensibilité » factice, de cette sensiblerie maladive, dont Jean-Jacques Rousseau fut le père, et qui viciait déjà la langue à la fin du dix-huitième siècle. C'est aux jours les plus sombres de la Révolution, c'est dans la bouche et sous la plume des plus sinistres malfaiteurs de la Terreur, alors que le sang le plus pur coulait à flots, qu'elle devait atteindre son expression la plus ampoulée et son exagération la plus odieusement mensongère.

La Chapelle dépasse aussi, parfois, la juste mesure qui doit proportionner ce qu'on écrit à ce que l'on sent et à la disposition d'esprit de ceux qui doivent vous lire. Il y a des longueurs, mais qu'on n'oublie pas qu'il écrit uniquement pour ses proches. C'est donc comme s'il conversait familièrement avec eux, leur racontant, au gré des souvenirs successifs qui se précipitent, non seulement les terribles ouragans dont son existence vient d'être traversée, mais aussi les misères de sa vie de chaque jour et ses impressions les plus intimes de cœur et d'esprit, celles qu'il vient de ressentir, pendant ces cinq années, si courtes, mais si douloureusement remplies.

*
* *

Edme de la Chapelle appartenait à une de ces robustes races de province qui conservaient comme un patrimoine la religion du devoir et du dévouement, avec ce goût pour l'aventure et le danger qui caractérise notre race (1). Éloignées de la Cour, elles en avaient peu subi les atteintes dissol-

(1) « Il n'y a rien, disait Napoléon Ier, qu'on n'obtienne du Français par l'appât du danger. Il semble leur donner de l'esprit. »

vantes et constituaient, au moment de la Révolution, une précieuse réserve des forces vives les plus saines de la France. On ne sut pas les utiliser. Elles s'usèrent dans des efforts sans but et sans direction, dans des sacrifices souvent héroïques restés stériles.

La famille de la Chapelle tenait, dès les débuts du dix-septième siècle, un rang élevé dans la haute bourgeoisie du Périgord. Bernard, Pierre et autre Pierre de la Chapelle occupèrent successivement, pendant trois générations, la charge héréditaire de bailli juge royal de Bergerac.

Des lettres patentes d'anoblissement, données au mois de février 1683, vinrent récompenser les hauts faits militaires de Jean de la Chapelle, chevalier, seigneur de Béarnès. Ce brillant officier, frère du dernier de ces magistrats, eut une carrière glorieuse, illustrée par des actions d'éclat, qu'on serait tenté de croire du domaine du roman si elles n'étaient pas officiellement constatées par ses états de services. Déjà criblé de blessures, récoltées aux quatre coins de l'Europe, en Catalogne, en Sicile, en Piémont, dans les Alpes et dans les Flandres, il vit sa carrière brisée en 1695, au siège de Namur, par le boulet qui lui emporta une jambe.

Lieutenant-colonel du régiment de Maulevrier-Infanterie, chaque grade avait été le prix d'une

blessure, la récompense d'une action d'éclat. Le glorieux amputé reçut une des premières croix de l'ordre de Saint-Louis, créé en 1694, la plus recherchée et la plus rare alors des distinctions militaires, la plus enviée même de ceux qui avaient atteint, dans les armées, les sommets de la hiérarchie (1). En 1696, il recevait des provisions de gouverneur châtelain de Pontarlier et du Fort de Joux. Dans ce poste, à l'extrême frontière de l'Est, il devait rendre encore, pendant de longues années, des services précieux à la France. Il y mourut en 1742 (2).

Jean de la Chapelle, veuf sans enfants de Jeanne du Boys de la Grèze, prit en 1704 une seconde et brillante alliance avec Marie-Thérèse Camus de Beaulieu qui n'hésita pas à unir sa jeunesse — elle était mineure — au demi-siècle du valeureux mutilé. Elle appartenait à une puissante famille de Paris, illustrée dans l'administration, dans le Parlement et dans l'Église. Son père, Germain-Michel Camus de Beaulieu, était conseiller

(1) Brevet du 2 novembre 1695. La Chapelle avait l'expectative de la croix depuis le 18 avril. (MAZAS, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. Ier, p. 153.)

(2) Ses longues relations de bon voisinage lui valurent, le 7 octobre 1720, des lettres de naturalisation de l'Etat de Neufchâtel, pour lui et ses descendants ; des lettres de bourgeoisie des villes de Valengin et de Landeron, le 11 avril 1722. — Ses descendants, Edme de la Chapelle, sa femme, ses enfants et ses frères, obtinrent en 1794 des passeports de l'État de Neufchâtel, dans lesquels ils sont qualifiés sujets neufchâtelois.

du roi en ses conseils et contrôleur général de l'Artillerie de France ; sa mère, Marie-Thérèse de Bru de Tord, d'origine catalane, avait l'honneur de tenir de près à la famille de l'illustre apôtre des Indes, saint François-Xavier (1).

Un fils unique naquit de ce mariage : Simon de la Chapelle, écuyer, seigneur de Béarnès, gouverneur héréditaire de Bergerac, qui, de son mariage en 1742 avec Marie-Thérèse Thibault, eut quatre fils.

Jean-Edme-Xavier de la Chapelle, chevalier, seigneur de Béarnès, l'aîné, l'auteur des *Souvenirs*, eut de son mariage, contracté en 1775 avec Madeleine Dufraysse, plusieurs enfants dont la postérité masculine est éteinte.

Jacques-Léonard-Xavier, l'aîné, naquit le 13 octobre 1775. Il fit ses preuves pour entrer dans l'armée et fut envoyé à l'école militaire de Pontlevoy.

Fidèle compagnon de son père pendant la

(1) Le contrat de mariage, passé le 15 avril 1706, devant Sauvetête et Geoffroy, notaires au Châtelet de Paris, fut signé par le roi, la grande-duchesse de Toscane, le prince de Conti, le duc du Maine, le marquis del Castel dos Rios, grand d'Espagne, vice-roi du Pérou, cousin de la future, le ministre secrétaire d'État à la guerre Chamillart, les Camus de Beaulieu, les Camus de Touche, les Camus de Pontcarré et autres. La minute du contrat était conservée, en 1867, dans l'étude de Me Chapellier, notaire à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, no 19. — Le mariage fut célébré le surlendemain, dans l'église Saint-Paul.

période qui fait l'objet de ses *Souvenirs*, avec lui. il servit à la garde Brissac en 1792, au siège de Lyon en 1793, comme capitaine aide de camp attaché à la personne du comte de Précy, à l'armée de Condé en 1794, dans la compagnie n° 15 des chasseurs nobles, à l'expédition de Quiberon en 1795. Échappé au désastre, n'ayant pas débarqué, il rentra en France et contracta mariage à Bordeaux, le 3 messidor an X (22 juin 1802) avec Marie-Antoinette Sudre des Andouins. Décoré du Lys, en 1814, de la Légion d'honneur en 1816, de Saint-Louis en 1824, il mourut lieutenant de gendarmerie, à Périgueux, le 20 décembre 1829. laissant deux fils : Augustin-Adrien, né en l'an XI, mort célibataire, et Jean-Eugène, né en l'an XII, mort curé doyen de Sainte-Alvère.

Jean-Baptiste, second fils d'Edme de la Chapelle, né à Bergerac le 15 septembre 1776, entra dans l'administration de l'enregistrement et devint contrôleur à Bordeaux. Il avait épousé, le 19 septembre 1807, Marie de Baillet de la Brousse. De ce mariage est née une fille unique, Madeleine, dite Nelly de la Chapelle, mariée le 19 novembre 1832 à Louis-Auguste, comte Boudet et de l'Empire, fils du général de division Jean, comte Boudet et de l'Empire, et père du comte Henri Boudet, conseiller général de la Dordogne.

Edme de la Chapelle avait eu un autre enfant,

né vers 1789, qu'il mentionne, en mai 1792, comme âgé de trois ans; on n'en trouve pas d'autre trace.

Le second fils de Simon, Jacques-Étienne-Xavier de la Chapelle, chevalier de la Chapelle de Béarnès, né en 1776, était en 1789 capitaine au régiment du Maine-Infanterie depuis 1782. Chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1791, il émigra, servit à l'armée de Condé et rentra en France en 1801. Retraité comme lieutenant-colonel, il est mort célibataire à Saint-Nexant, en 1829.

Jean-Baptiste-Magloire-Xavier, le troisième, surnommé « Beaulieu », né en 1749, fut convoqué à Périgueux en 1789, avec deux de ses frères, pour l'élection des députés de la noblesse du Périgord aux États généraux. Il s'allia avec Mlle de Pelet; leur descendance est éteinte.

Le plus jeune des enfants de Simon, Jean-Pierre-Xavier de la Chapelle, surnommé « Morton », écuyer, coseigneur du Tour, né en 1751, fut convoqué en 1789 avec ses deux frères. Il était lieutenant au régiment d'Aunis-Infanterie lorsqu'il épousa à Arras, en 1777, Françoise-Antoinette Manchon qui lui donna dix enfants. Les six garçons nés de ce mariage ont laissé une nombreuse postérité.

Le chef actuel de la famille est M. Xavier de la Chapelle, petit-fils de l'aîné de ces six garçons,

possesseur du manuscrit original des *Souvenirs* de son grand-oncle, sur lequel nous devons nous arrêter davantage.

Jean-Edme-Xavier de la Chapelle, chevalier, seigneur de Béarnès, né le 6 mai 1743, fut tenu sur les fonts baptismaux, le lendemain, dans l'église Saint-Jacques de Bergerac, par Edme Thibault, son grand-père maternel, ancien directeur du domaine du roi à Pau, et par Marie-Thérèse Camus de Beaulieu, dame de Béarnès, sa grand'-mère paternelle.

Sans être aussi absolu que Taine, et chercher dans l'hérédité le principe dominant des qualités et des défauts de la descendance, il est difficile de ne pas admettre l'influence profonde de la race et du milieu. Le récit des exploits de son grand-père, dont fut certainement bercée son enfance sur les genoux de sa grand'mère, dut enthousiasmer la jeune imagination de la Chapelle et décider sa vocation. Il voulut, comme lui, se faire un nom dans les armes. Il avait compté sans la Révolution.

Enseigne au régiment de Nice-Infanterie le 2 mars 1762, lieutenant au régiment de Lyonnais le 10 décembre 1767, capitaine au régiment du Maine le 7 août 1778, il servit dans ce corps jusqu'en 1788. Promu lieutenant-colonel le 23 septembre 1788, il reçut le commandement du batail-

lon de garnison de Guyenne. Deux jours après, il avait l'honneur d'être décoré de l'ordre de Saint-Louis et de recevoir l'accolade du maréchal de camp comte de Sombreuil, gouverneur des Invalides, dont le nom a été immortalisé par l'héroïque dévouement de sa fille.

La Chapelle s'était marié; il avait épousé, le 12 juin 1775, dans l'église Saint-Jacques de Bergerac, Madeleine Dufraysse, fille de Léonard Dufraysse, entreposeur des tabacs à Bergerac, et de Charlotte Chamillac.

C'est une belle figure que celle de Madeleine Dufraysse, digne de prendre place dans la glorieuse phalange des femmes fortes qui se révélèrent si nombreuses pendant la Révolution. Femme de tête et femme de cœur, elle fut dévouée aux siens jusqu'à l'abnégation. Son nom revient souvent sous la plume de son mari qui ne sait comment exprimer sa tendre reconnaissance et son admiration pour sa compagne des bons, mais surtout des mauvais jours. Les épreuves et les douleurs ne tuent pas toujours. Madeleine Dufraysse devait survivre, pendant de longues années, à son malheureux époux, et mourut octogénaire en 1830, entourée des soins affectueux de sa belle-fille, veuve elle aussi.

∴

Il n'est pas utile d'analyser l'œuvre d'Edme de la Chapelle. Ce serait la déflorer et rien ne vaut le récit lui-même, mais il est nécessaire de fixer par des dates précises, dans un rapide *curriculum vitæ*, les étapes successives parcourues pendant la dramatique période qui fait l'objet de ses *Souvenirs*.

Ceux-ci commencent en 1789. Convoqué à Périgueux pour l'élection des députés de la noblesse aux États généraux, il eut l'honneur d'être nommé commissaire des gentilshommes de la sénéchaussée de Bergerac. Grâce à ces fonctions, il se trouva mêlé de près aux opérations électorales sur lesquelles il nous donne de précieux détails inconnus.

Il est à Versailles et à Paris pendant la réunion éphémère des États généraux et assiste aux premiers mouvements révolutionnaires, au pillage de Saint-Lazare le 13 juillet, à la prise de la Bastille le lendemain ; il est témoin oculaire, quelques jours après, du massacre de Foulon et de Berthier.

Il quitta Paris au mois d'octobre 1789 et rentra à Bergerac où il séjourna jusqu'en 1791. Il revient

à Paris où il arrive le 27 février 1791. Le licenciement des troupes provinciales, le 20 mars 1791, brisant sa carrière, lui rendit sa liberté.

Vers la fin de juin, il songeait à émigrer, fixant son départ au mois d'octobre. Le mouvement était général.

Si l'émigration fut une faute politique, elle était presque une obligation pour la noblesse et les officiers, soit par point d'honneur, puisque leurs chefs autorisés donnaient l'exemple et l'impulsion, soit aussi et surtout par la nécessité de plus en plus impérieuse, pour chacun, de pourvoir à sa sécurité, faute de trouver à l'intérieur un centre de résistance à la Révolution et de défense de la monarchie. Ce fut une grave erreur, mais la responsabilité de cette erreur doit retomber tout entière sur les chefs qui, par légèreté, ou même pour d'autres motifs et d'autres intérêts, restèrent au-dessous de leur tâche et méconnurent leur devoir.

La Chapelle fut détourné de ce projet par M. Thierry de Ville-d'Avray, premier valet de chambre du roi, son ami, qui le pressa d'entrer dans la garde constitutionnelle, créée par décret du 30 septembre 1791. Il hésita longtemps, « ses principes étaient trop en opposition avec tout ce qui tenait au nouvel ordre de choses. » Il n'ignorait pas, d'ailleurs, qu'il serait blâmé par sa famille

et vu d'un mauvais œil par certains de ses amis s'il accueillait cette proposition. Incertain sur la voie que son devoir lui commandait de suivre, il s'en ouvrit à son ancien colonel au régiment du Maine, le maréchal de camp comte de Clarac, qui lui répondit de Coblentz que « les Princes désiraient que le Roi restât entouré de personnes sur lesquelles il pût compter ». Faisant taire ses répugnances, il accepta, par devoir, une compagnie dans la garde à pied; son brevet est du 30 novembre 1791.

Les pages consacrées à la garde constitutionnelle, la « garde Brissac », comme on l'appela, sont du plus haut intérêt. L'histoire de ce corps éphémère est peu connue.

En acceptant une compagnie dans la nouvelle garde, la Chapelle espérait bien que son rôle ne resterait pas limité à la défense passive du roi et de la famille royale. Il espérait que cette troupe d'élite, animée des sentiments les plus élevés de fidélité, deviendrait un instrument de salut, le noyau autour duquel viendraient se grouper les dévouements si nombreux encore; c'est de grand cœur et sans hésiter qu'il aurait couru les risques d'un coup de force, prêt à sacrifier sa vie. Une énergique démonstration, quelques charges, quelques salves auraient suffi, sans doute, à ce moment, pour maîtriser la plèbe, affolée par ses

meneurs, exaltée par l'impunité, et sauver le roi. Le roi ne voulut pas être sauvé. On sent combien la Chapelle a de la peine à concilier l'idée qu'il se fait d'un roi avec le prince trop vertueux, débonnaire, indolent, hésitant et passif qu'il a sous les yeux. L'amour du peuple, pour un gouvernant, ne saurait excuser l'abdication de l'autorité dont il a la charge. Est-ce aimer son peuple, d'ailleurs, que d'hésiter à réprimer, même par la force, les excès sanglants d'une minorité livrée aux passions les plus viles, d'une populace qu'aucun crime n'arrête plus !

La journée du 29 mai est dramatiquement racontée. Le licenciement de la garde venait d'être voté dans la nuit. Commandé pour la dernière fois, la Chapelle accompagna à la messe Madame Élisabeth qui, le rappelant au moment où il prenait congé d'elle, voulut lui exprimer dans des termes émus sa reconnaissance pour son dévouement et celui de la garde. Il s'estima largement récompensé !

Malgré le licenciement, « aucun officier de la garde supprimée ne dut quitter Paris ; la plus grande partie des gardes y resta aussi... (1) ».

Bien que rendu à la vie privée, la Chapelle assiste, avec trois cents de ses camarades des

(1) Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets... de la vie et de la mort de la reine de France*. Paris, 1824, in-8°.

gardes, à l'envahissement du château, le 20 juin. Henri IV se serait mis à leur tête, l'épée au poing; Louis XVI leur donna l'ordre de se retirer! Beaucoup désobéirent.

Le 10 août il ne put pénétrer au château. Tous les billets d'entrée avaient été annulés, la veille au soir. On ne sut jamais par qui fut prise cette mesure destinée à isoler le roi. Il assista donc, témoin impuissant, à cette journée honteuse où sombra la monarchie.

Compromis, traqué, la Chapelle se cacha d'abord à Paris. Grâce à sa femme et à un heureux stratagème, il put passer les barrières et se réfugier à Versailles. Sa femme assiste, terrifiée, le 9 septembre, au massacre du duc de Brissac, ancien commandant de la garde constitutionnelle, et des prisonniers d'Orléans. Sa sécurité est à la merci du moindre incident. Craignant pour les siens, qu'il compromet, plus encore que pour lui, il part pour Lyon, le 12 octobre 1792, avec des papiers au nom de Jean Chapet, commis d'une maison de tabacs. Son fils aîné vint l'y rejoindre.

La Chapelle était trop avisé pour ne pas se rendre compte de l'état de fermentation de la population de Lyon, tyrannisée par les montagnards, et de la possibilité que cette ville, dans un mouvement de révolte contre ses oppresseurs, devînt, à bref délai, un centre de contre-révolu-

tion. « Cette raison seule, dit-il, pour laquelle je serais venu exprès à Lyon, devait naturellement m'y retenir. » Il raconte longuement, et avec des détails précis, les causes de l'insurrection et la journée du 29 mai 1793. C'est le récit d'un témoin qui sait voir et qui sait juger.

La Chapelle était resté étranger, en apparence du moins, au mouvement et à sa préparation. Lorsque le comte de Précy, son ancien camarade en 1789, son ancien chef à la « garde Brissac » en 1791, fut nommé général des forces lyonnaises, il fit naturellement appel à son dévouement et lui demanda son concours, mais, « de peur que le parti lyonnais ne vît avec inquiétude le choix d'un ancien officier de la garde du roi, pour le placer un des chefs de la force armée », il fut convenu que la Chapelle aurait le commandement effectif du secteur de Vaise, mais sous le couvert du baron de Fontet qui aurait le commandement officiel. Cette dualité ne fut pas heureuse.

Quant à son fils, il fut attaché, comme aide de camp, à la personne de Précy, avec le grade de capitaine.

La Chapelle raconte, dans de longues pages, les affaires auxquelles il fut mêlé. Son récit du brillant et sanglant combat du 29 septembre 1793 est d'un puissant intérêt, mais ce n'est pas sans une poignante émotion qu'on suit avec lui les doulou-

reuses péripéties de la sortie du 9 octobre, où les débris des troupes lyonnaises, après un dernier effort pour percer les lignes d'investissement, furent écrasés, massacrés, ou faits prisonniers. La Chapelle fut pris, un des derniers, le surlendemain, 11 octobre, à Oingt, dans les environs de Tarare, et ramené à Lyon. Son fils était tombé aux mains des ennemis, la veille.

Si l'on en croit ses *Souvenirs*, et il n'y a aucune raison pour les suspecter, la Chapelle joua donc un rôle important pendant ces tragiques événements. Chose étrange! aucun historien ne rappelle son nom, les pièces officielles (1) sont muettes sur son compte, alors que les services de son fils sont rappelés. Peut-on expliquer cette singularité?

Qu'on se rappelle que la Chapelle était venu à Lyon, sous le faux nom de Jean Chapet, commis d'une maison de tabacs. Ce nom, il le conserva prudemment, et ce fut grâce à cette heureuse prudence qu'il put échapper à ses juges. Bien que commandant effectif du secteur de la porte Vaise, le commandant officiel était le baron de Fontet. Sa véritable identité ne devait être connue que de Précy et de quelques chefs. Enfin, un autre officier, Passerat de la Chapelle, servait aussi à Lyon sous le nom de la Chapelle. Il faut voir,

(1) Ses états de services mentionnent pourtant qu'il était à la défense de Lyon en 1793. *(Archives de la Guerre.)*

sans doute, dans ce concours de circonstances, la cause du silence fait autour de son nom.

Peut-être aussi peut-on supposer que la Chapelle jouait à Lyon le rôle dangereux d'agent royaliste, qui exigeait le mystère. Quelques passages de ses *Souvenirs* permettent de s'arrêter à cette hypothèse.

Une pièce authentique contemporaine vient toutefois affirmer son rôle actif pendant le siège de Lyon. Le 3 prairial an III (22 mai 1795), le juge de paix du canton de la Liberté (1) fut requis par le citoyen Melchior Durand, demeurant à Romans (Drôme), ci-devant adjudant général de l'armée de Précy, fondé de pouvoirs de la citoyenne Dufraysse, veuve de la Chapelle, de dresser acte de notoriété du décès de son mari. Le citoyen Jean-Edme-Xavier la Chapelle, âgé d'environ cinquante et un ans, ayant servi dans l'armée de Lyon, en qualité d'adjudant général, aurait été tué à la sortie du 9 octobre 1793; son décès n'a pu être constaté. Plusieurs témoins viennent déposer. Les uns disent ne pouvoir rien affirmer, plusieurs déclarent l'avoir vu tomber, l'un dit qu'il resta sur le terrain, un autre qu'il expira sur place. (*Original aux archives de la famille.*)

Les témoins étaient-ils de bonne foi? C'est pos-

(1) En 1793, la ville de Lyon fut divisée en neuf cantons. Le canton de la « Liberté » était celui de l'Hôtel de Ville.

sible. Déguisèrent-ils la vérité pour assurer la sécurité de la Chapelle et supprimer tout lien entre la Chapelle et son pseudonyme Jean Chapet? C'est plus probable. Ce qui est certain, c'est que Madeleine Dufraysse savait, à n'en pas douter, que son mari était vivant à cette date. On peut même croire que c'est sur les instructions de celui-ci qu'elle fit dresser cet acte de notoriété, qui constituait pour lui une précieuse sauvegarde et lui permettait de poursuivre sa vie aventureuse, sans avoir à redouter un rappel du passé. A cette date, la Chapelle était à Lindhurst, en Angleterre, capitaine au régiment de Royal-Louis ou d'Hervilly.

Nous trouvons enfin une confirmation des services de la Chapelle à Lyon dans les *Mémoires secrets... des malheurs et de la mort de la reine de France*, par Lafont d'Aussonne. Après avoir longuement parlé de la garde Brissac, l'auteur énumère les officiers du corps qui payèrent de leur vie leur dévouement à la cause royale. Le quatorzième de la liste est ainsi désigné : « La Chapelle, capitaine, servit au siège de Lyon et fut tué à Quiberon. » Il s'agit bien d'Edme de la Chapelle.

Fait prisonnier le 11 octobre 1793, ramené à Lyon, la Chapelle trouva moyen de dissimuler sa véritable identité ; il fit agir des influences et se fit acquitter sous le nom de Jean Chapet. Après être resté plusieurs mois caché à Lyon, sous le toit

d'humbles artisanes, qui, dans la touchante simplicité de leur héroïque dévouement, risquaient chaque jour leurs vies pour sauver celles des proscrits, la Chapelle put enfin quitter « Commune Affranchie », ruine sanglante de ce qu'avait été Lyon, et passer la frontière. Il arriva à Lausanne le 18 janvier 1794. C'était le port après la tempête !

La Chapelle avait besoin de repos. Il séjourna à Lausanne trois mois. Toute sa fortune consistait en quelques louis; de chaudes sympathies vinrent au secours de sa détresse.

De tristes nouvelles de sa famille lui parvinrent. Au moment d'être arrêtés, sa femme et son beau-père avaient pu quitter Lyon et s'étaient réfugiés à Paris. Tous leurs biens étaient confisqués. Comme tant d'autres, Madeleine Dufraysse était réduite aux maigres ressources de son travail pour vivre et pour faire vivre son père, un vieillard, son dernier fils, un enfant.

Une joie était réservée au malheureux proscrit. Le chevalier de la Chapelle, officier à l'armée de Condé, est à Bâle. Il accourt à Lausanne et partage avec son frère aîné quarante louis, toute sa fortune. Il était temps, la Chapelle était réduit aux extrémités.

Remis de ses fatigues, il alla rejoindre l'armée de Condé. Parti à pied de Lausanne, le 14 avril 1794, il arriva le 27 à Rottemburg où le prince

de Condé lui fit accueil et l'attacha, comme volontaire, à la compagnie n° 15 des chasseurs nobles. C'était, pour un temps, la vie matérielle assurée, la sécurité du lendemain.

C'est à Rastadt, à la fin du mois de mai, qu'il reçut des nouvelles de son fils aîné, qu'il avait laissé à Lyon cherchant à passer la frontière. Il ignorait son sort.

Léonard-Xavier de la Chapelle, malgré une blessure à la jambe, s'était sauvé par Briançon et la montagne, avait gagné Turin où on lui avait donné les moyens de se faire transporter à Bâle. Dès qu'il fut remis de sa blessure, il rejoignit son père à Otterndorff, au mois d'août, et prit du service dans la compagnie n° 15, où il retrouva son père avec lequel il fit campagne.

La Chapelle ne devait pas faire un long séjour à l'armée de Condé. Vers cette date, le comte d'Hervilly, son ancien chef à la « garde Brissac », lui avait offert une compagnie dans le régiment qu'il levait en Angleterre. N'ayant rien à espérer dans l'armée de Condé, où il était arrivé trop tard pour obtenir un emploi en rapport avec son ancien grade, il prit congé du prince de Condé et du duc de Bourbon, attendant sa commission qui ne lui fut envoyée que dans le courant de décembre. C'était son arrêt de mort qu'il recevait.

Avant de partir pour l'Angleterre, la Chapelle

voulut laisser en mains sûres le manuscrit de ses *Souvenirs*. Il les avait écrits, certainement après sa sortie de Lyon, pendant les courts loisirs que lui avaient faits son séjour à Lausanne et les cantonnements successifs de la compagnie à laquelle il était attaché. Il avait remis son manuscrit, une première fois, le 2 juillet 1794, à M. Alary, commissaire des guerres à l'armée de Condé, très probablement son compatriote; il croyait alors partir incessamment pour l'Angleterre. Il le retira, le compléta jusqu'à la mi-décembre et en fit, avant son départ, une seconde fois remise à M. Alary, le chargeant de le faire parvenir à sa famille à Bergerac.

Sur le point d'aller affronter de nouveaux dangers sous d'autres drapeaux, sentant combien grands étaient les risques qui l'attendaient, la Chapelle écrivit à sa femme une lettre qui semble être une lettre d'adieux. « J'y mourrai, » dit-il; c'était un pressentiment.

Elle est bien touchante, cette lettre, malgré l'emphase d'une « sensibilité » excessive. Qu'on l'excuse, c'était un vice du temps.

A Oetinghen, près Rastadt, 1er décembre 1794.

Chère et malheureuse épouse, tu as fait, pendant près de vingt ans, le bonheur de ton mary; tu y as mis

le comble en exposant tes jours pour sauver les siens. Il te restoit un père presque octogénaire, un père infirme, le plus tendre des pères; exemple de la piété filiale, les jours de ton mary à couvert par tes soins, tu t'es livrée sans réserve à ce que tu devois au cher et respectable auteur de tes jours. Pour remplir le plus saint des devoirs, tu n'as pas craint de t'exposer au fer des bourreaux dont tu estois constamment menacée. Ton mary, alarmé sur les dangers de ta position, a tout tenté pour t'y soustraire et t'a plusieurs fois fait offrir les moyens de te rapprocher de luy; tu as sçu résister avec courage à tout ce que ses offres pouvoient avoir de séduisant pour toi. « Je te laisse à juger, me mandois-tu dans une lettre que tu m'escrivois en Suisse, tout ce qui doit m'en coûter, mais je me dois à mon pauvre père, je lui dois tous mes soins; tant que je pourroy luy estre utile, je ne le quitteroy pas, je mourroy plutôt. » Veuille le Ciel récompenser tant de vertus! elles font le désespoir de ton mary, mais elles font, en mesme temps, le sujet de son admiration et ne pourroient qu'adjouter, s'il estoit possible, à son amour pour toy.

Je n'ay pas oublié, ma meilleure amye, l'engagement que je pris avec toy en m'arrachant de tes bras, mais, soumis, dans ce moment, à l'empire des circonstances et aux lois d'une dure, de la plus dure des nécessités, je me vois forcé à y manquer. Je vais, probablement encore, me livrer aux hasards des événements et combattre les ennemys de mon Dieu et de mon roy; fidèle à mes principes, qui ne sont pas moins les tiens, j'y mourroy. Je n'auroy pas une pensée, je ne formeroy pas un désir que tu n'en sois l'objet. Si le Ciel dispose de moy avant que je n'aye

pu me réunir à toy, je seroy mort en prononçant ton nom et en faisant des vœux pour ton bonheur.

J'espère que, par leur respect et leur amour, tes enfants y contribueront et verseront sur tes jours toutes les consolations que tu as tant de droits à attendre d'eux. Je n'ay pas besoin de te les recommander, tu n'es pas moins la meilleure des mères que la plus tendre et la plus fidèle des épouses. C'est l'hommage que te rend le plus infortuné des époux, tant qu'il sera séparé de toy.

Adieu, mon excellente et tendre amye, reçois mes tendres embrassements et l'assurance des sentiments que je te conserveroy jusqu'au dernier moment.

La Chapelle.

Mon fils partage avec courage mon infortune et ma misère. Il est bon mais emporté, il ne supporte pas les représentations et ne convient jamais de ses torts, ce qui me fait trembler pour l'avenir. Il a pour moy tous les égards, toutes les attentions que peut lui permettre son caractère peu réfléchi. L'école du malheur pourra lui estre utile, il commence à sentir la nécessité de s'instruire, sa conduite est bonne.

Dans mes moments de loisir et autant que l'incommodité des lieux a pu me le permettre, je me suis amusé à faire un petit manuscrit que j'ai déposé entre les mains de M. Alary, commissaire des guerres dans l'armée de Mgr le prince de Condé. Il est chargé de te le remettre ou à quelqu'un de la famille. Tu jugeras, au style, qu'il a esté fait à la hâte et qu'il ne peut avoir quelque intérêt que pour toy ou mes frères.

La Chapelle quitta donc l'armée de Condé vers la fin de 1794 et se rendit en Angleterre avec son fils. Il n'est pas resté de traces de ce long et, sans doute, bien difficile voyage. On ignore quand il prit le commandement de sa compagnie au régiment d'Hervilly. Il faut aller jusqu'au 1er juin de l'année suivante pour trouver une nouvelle mention de lui. A cette date, une lettre à son fils donne de bien curieuses indications sur le régiment et sur les bruits qui se confirmaient d'une expédition prochaine à laquelle les corps émigrés devaient prendre part. Jean-Léonard de la Chapelle était à Guernesey.

A Lindhurst (1), ce 1er juin 1795.

Tu es bien sûr, mon cher fils, de tout le plaisir que m'a fait ta lettre, je ne l'ay reçue que hier, j'avois esté la veille à Southampton pour sçavoir si M. de Guilleragué (2) avoit de tes nouvelles, il n'en avoit pas encore reçu; je n'estois pas sans inquiétude de quelques mauvaises rencontres; je suis très aise de te sçavoir arrivé à bon port et de te voir content de ton établissement. Il est possible et mesme très probable que tu ne nous auras précédés, dans ces parages où tu es, que de peu de jours. Les régiments de Royal-Louis (Hervilly),

(1) Ville près de Southampton. Dépôt des corps émigrés.

(2) Jean-Henri-Constance Auger, vicomte de Guilleragué, fourrier-major des gardes du corps du comte d'Artois, en 1789; sous-lieutenant de la compagnie de Blangy, dans les « cadres d'Oilhamson », en 1798.

du Dresnay et d'Hector, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir, mes balots sont tous faits. M. d'Hervilly, qui est encore à Londres, nous mande que nous allons à Guernesey ou à Jersey ; plusieurs officiers du régiment nous en mandent autant. Il faut mesme qu'on croit que le départ est très prochain, puisque le comte de Beauffort (1), qui est aussi à Londres, m'écrit pour me prier de veiller à ce que toutes ses affaires soyent prêtes, et qu'il n'ayt plus, à son arrivée, que de les mettre dans sa malle, aussy, mon amy, il est possible que nous ne tarderons pas à nous revoir. Quant aux bruits d'une descente prochaine dont tu me parles, je n'y crois pas, et, d'après l'état actuel des choses et les dispositions générales, je ne vois rien qui me porte à l'espérer.

Comme je m'imagine que tu as consulté M. de Willamson (2), avant de te décider sur le choix du cadre dans lequel tu entrerois, je ne puis qu'approuver ce que tu as fait et désirer que ce soit de la manière la plus avantageuse pour toy ; je pense aussy que tu as consulté ton goût pour le service de la cavalerie. J'ay eu le même, en entrant au service, j'ay dû le subordonner à la position où j'estois, mon peu de fortune ne me permettant ce genre de service qu'autant que je me serois décidé à languir dans les grades subalternes ; les circonstances ont rendu tes moyens encore moindres

(1) Joseph-Marie-Jean-Michel, comte, alors marquis de Beaufort, capitaine-major en second au régiment d'Hervilly, condamné à Vannes avec la Chapelle, le 3 août 1795.

(2) Marie-Gabriel-Éléonore, comte d'Oilliamson, commandant, en 1795, les cadres d'officiers, dits « cadres d'Oilliamson », lieutenant-général en 1815. Il avait repris, en Angleterre, l'orthographe primitive de son nom de famille.

que les miens d'alors. C'est à quoy tu dois réfléchir et que, ne pouvant prévoir que tu ayes jamais les moyens d'acheter une compagnie de cavalerie, tu bornes ton ambition à y estre, hors de miracle, toute ta vie, lieutenant.

Le régiment va toujours à l'ordinaire; plusieurs bas-officiers ont esté faits officiers. M. d'Hervilly nous a fait payer nos logements, ce qui est arrivé fort à propos pour parer aux deptes pressées. Il se donne beaucoup de mouvement pour nous faire obtenir les allouances, mais inutillement jusqu'icy et nous n'y comptons pas. M. de Gramont (1) et son fils te disent un million de choses; M. de Chièze (2) est à Londres avec une vingtaine de nos messieurs. M. de Gramont est venu me voir lundi et a passé vingt-quatre heures avec moy...

Aucune nouvelle de ton oncle, conséquemment aucune de ta pauvre mère qui doit estre dans une position bien malheureuse. Cette réflexion, qui est pour moy de tous les instants, me déchire et me tue.

Le reste de la lettre contient des conseils à son fils. Il a mauvais caractère, il est entier dans ses idées. Qu'il soit bon camarade! Qu'il n'oublie pas

(1) Claude-Antonin Bourdon de Grammont, chevalier de Saint-Lazare, capitaine de canonniers garde-côtes, capitaine-major au régiment d'Hervilly, condamné à mort à Auray le 29 août 1795.

(2) Probablement André, chevalier de Chiesa de Servignasco, capitaine au 102e régiment d'infanterie en 1791, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Hervilly; blessé le 10 juillet 1795 à l'attaque des lignes de Sainte-Barbe, il mourut le 25 juillet.

non plus qu'il y a un Dieu, et qu'il y a une religion qui exige de lui des devoirs.

La Chapelle ajoute à la fin :

Il y a eu du tapage à Paris; les Jacobins y ont eu un moment le dessous, on dit qu'il y a eu cinq mille hommes tués... (1) On dit icy aujourd'huy que Saint-Malo vient d'estre surpris par les Anglais, c'est probablement le canon dont tu me parles qui aura donné lieu à cette nouvelle. Je ne t'écriray pas si nous nous rapprochons de toy; si, ce que je ne croy pas, notre destination est changée, je te le manderay... etc. Adieu, cher fils, je t'embrasse de tout mon cœur.

Ch.

Au dos : *A Monsieur de la Chapelle, officier français attaché au cadre de M. de Contades, à Guernesey.*

Ce n'était pas aux îles normandes que l'on envoyait le régiment d'Hervilly. C'était la désastreuse expédition de Quiberon qui se préparait.

La Chapelle s'embarqua, le 16 juin, avec le premier convoi. A l'exception des chefs, tous croyaient qu'il s'agissait d'une descente à Jersey et à Guernesey ; le secret avait été bien gardé. Le véritable

(1) Journées des 1er, 2 et 3 prairial an III (20, 21 et 22 mai 1795).

objet de l'expédition ne fut déclaré qu'en pleine mer (1).

Il débarqua le 27, dans l'anse de Carnac, sur la plage appelée depuis « la Plage des Émigrés », entre Port-en-Drou et le Genès, assista, sans doute, à toutes les affaires où son régiment fut employé, à la prise du Fort Penthièvre, le 3 juillet, aux attaques désastreuses des lignes de Sainte-Barbe, le 7 et le 16 juillet, peut-être à la surprise par Hoche du Fort Penthièvre le 21, enfin à l'affaire du moulin de Kernovest ou de Saint-Julien, le même jour, dans laquelle les soldats d'Hervilly et du Dresnay passèrent à l'ennemi, après avoir massacré une partie de leurs officiers. Ces régiments avaient été formés partiellement d'anciens prisonniers de guerre républicains, incorporés en Angleterre, sur leur seule déclaration qu'ils étaient disposés à changer de drapeaux. Refoulé à Port-Haliguen avec les débris des troupes royales dont le comte de Sombreuil avait pris le commandement, après la fuite de Puisaye et l'embarquement d'Hervilly, blessé à mort, la Chapelle fut fait prisonnier, le même jour 21 juillet, au Fort-Neuf. Les quelques centaines de survivants mirent bas les armes, sur l'ordre de leur chef qui eut le mal-

(1) Dans les interrogatoires devant les commissions militaires et dans leurs lettres d'adieux à leurs familles, beaucoup d'émigrés déclarent qu'ils ignoraient où on les menait.

heur de croire à la sincérité de la capitulation.

Interné d'abord à Auray, la Chapelle dut faire partie de la colonne de cent cinquante prisonniers dirigés sur Vannes, le 31 juillet. Au moment de passer en jugement, il put écrire à son frère Beaulieu, lui donnant la triste mission de faire parvenir à sa femme la lettre qui contenait ses derniers adieux.

Ce n'est pas sans émotion qu'on lira ces lettres, pleines des sentiments les plus élevés de courageuse résignation et de confiance dans la miséricorde de Dieu.

Nous venons d'estre conduits icy, mon cher Beaulieu; nous serons probablement jugés dans la journée et exécutés l'instant d'après, ainsi que je te l'ay mandé d'Auray, d'où je t'ay écrit avant-hier. Aucun des secours temporels et spirituels ne m'ont manqué et j'espère tout de la miséricorde de Dieu.

Nous avons trouvé des âmes charitables et compâtissantes qui ont bien voulu adoucir la rigueur de notre sort. J'ay éprouvé, d'ailleurs, tout ce que l'infortune offre de plus affreux, j'ay épuisé tous les genres de maux possibles, je les ay soufferts avec patience, j'espère qu'ils me seront de quelque mérite aux yeux de Dieu auquel je vais faire le sacrifice de ma vie, qui ne pouvoit plus estre heureuse dès que j'estois destiné à vivre éloigné de ma famille, de mes amis, de ma malheureuse femme et de mes enfants.

Pauvre et chère épouse! Quel est ton sort dans ce

moment, quels lieux habites-tu ? Je n'ay pas même la consolation, en mourant, de sçavoir rien de ce qui peut avoir trait à elle et au reste de ma famille. Je ne sçache pas un sacrifice que je n'aye à faire. Mon Dieu, je vous les offre tous!

La mesme résignation, mon cher Beaulieu, se trouve dans les deux cents victimes, enfermées avec moy dans ce moment, et toutes destinées à périr avec moy dans la journée.

Je ne te dis rien des événements qui nous ont conduits icy ; cela tient à la politique et je me tais sur cet article. Tu apprendras assés tost mes malheurs et ce qui les a amenés, tu ne m'en plaindras que davantage.

Adieu, mon cher frère, mon heure approche, je vais profiter d'un quart d'heure qui me reste pour dire un dernier mot à ma pauvre femme, que je te recommande de ne luy remettre qu'avec la plus grande précaution.

Adieu, mon amy, adieu, tous mes parents ; adieu, tous mes amys ; adieu pour toujours ! Priez Dieu pour moy !

Pour ma femme,

Prêt à paroistre devant Dieu, ma bien chère et vertueuse amye, tu ne soupçonnes pas que je veuille tromper ta confiance. Depuis l'instant de nostre union je n'ay cessé de t'adorer et je meurs sans reproche à cet égard-là.

Despuis le moment de nostre séparation, depuis ce moment où je m'arrachoy de tes bras, il n'en est pas un seul où je n'aye fait des vœux pour ton bonheur.

J'ay espéré, jusqu'à ce jour, que je pourrois encore le partager. Le Ciel en ordonne autrement; que sa sainte volonté soit faite!

Ne fais pas le reproche à ma mémoire d'avoir suivi une autre route que celle que tu m'avois indiquée; je n'en ay pas esté le maître, tu peux en estre sûre.

Ah! ma chère amie, que de maux j'ay éprouvés! L'espoir de te retrouver un jour m'avoit soutenu; il n'en est plus pour moy que dans l'éternité.

Tu apprendras ma malheureuse fin et ce qui m'y a conduit, après mille dangers, abandonné, trahi. Mais Dieu leur (*sic*) fasse miséricorde, comme je ne cesse de le prier de me la faire à moy-mesme.

Conserve-toy pour tes enfants, sois leur consolation, comme j'espère qu'il seront la tienne; embrasse-les tendrement pour moy; fais-en des hommes vertueux et dis-leur que je meurs dans l'espoir qu'ils ne négligeront rien pour faire le bonheur de leur respectable et tendre mère, que leur père, en mourant, la leur recommande.

Je meurs pénétré des vérités de la religion, je meurs plein de foy et d'espérance. Mes nombreux et respectables camarades paroissent tous pénétrés des mesmes sentiments. Le Ciel, par sa grâce, nous a ménagé tous les secours dans nos derniers moments; les miens seront employés à le prier pour toy et pour moy.

Mon dernier soupir sera pour toy, mon dernier vœu sera pour qu'il plaise à Dieu de te réunir, un jour, à moy dans son sein paternel.

J'espère que ta sœur ne te quittera plus. Rappelez-vous quelques fois, l'une et l'autre, de vostre meilleur amy, ne l'oubliez pas dans vos prières. Qu'il eût esté heureux de finir ses jours auprès de vous! Quel sacri-

fice! Ah! ma pauvre amie, ah! mon Dieu, je vous l'offre!

Parle de moy à tous mes parents, à tous mes amys. J'espère qu'ils s'empresseront tous à te donner toutes les consolations qui dépendront d'eux.

Mes pauvres parents, mes chers amys, ah! combien les sacrifices se multiplient pour moy! J'espère que celuy de ma vie, que je vais faire, ne sera que plus méritoire devant Dieu.

Je t'avois écrit un mot à la hâte, il y a un moment, dans une seconde lettre à Beaulieu, que j'ay remise (1). Je n'espérois pas avoir le temps de m'entretenir plus longtemps avec toy. Dieu a bien voulu me ménager encore un moment sur lequel je ne comptais pas.

Qu'il est bon! ma chère amye; mettons toute nostre confiance en luy et abandonnons-nous, sans murmurer, aux décrets de la Providence.

Nous venons, tous, de prier au pied des autels pour le bonheur et la tranquillité de nostre chère patrie. Nous ne nous permettons pas mesme de murmurer sur la sévérité avec laquelle on nous traite; rien ne se fait, dans ce bas monde, que par la volonté de Dieu.

Si quelque chose trouble mes derniers moments, c'est l'incertitude où je suis sur ton sort, sur ta position et sur celle de toute ma famille. Mon Dieu, ayez pitié de ma malheureuse épouse, répandez sur elle vos bénédictions!

J'ignore le sort de Guillaume, j'espère qu'il pourra encore, un jour, se retrouver dans les bras de sa mère.

(1) Ces premières lettres se sont perdues, peut-être ne sont-elles jamais parvenues?

Dieu veuille qu'il s'y retrouve, vertueux et digne d'elle !

Adieu, chère amye, il faut nous séparer.

O mes pauvres enfants, chère et malheureuse épouse ! je vous serre tous dans mes bras ; recevez, tous, mes derniers et tendres embrassements.

Adieu pour toujours ! Priez Dieu pour moy !

Ces lettres ne sont pas datées. La Chapelle dut les écrire à Vannes le 2 août. L'avant-veille, en effet, il avait adressé d'Auray, à son frère, une première lettre qui s'est malheureusement perdue. Or, la colonne de prisonniers, envoyée d'Auray à Vannes, le 31 juillet, semble avoir été la dernière.

Condamné à mort, le 16 thermidor an III (3 août 1795), par la seconde commission de Vannes, présidée par le chef de bataillon Bouillon, sous le nom de « Jean Berney, âgé de cinquante-trois ans, né à Bergerac », la Chapelle tomba sous les balles du peloton d'exécution, probablement, le lendemain (1).

Le lieu de l'exécution est incertain. Peut-être est-ce l'Ermitage, à une demi-lieue au sud de Vannes, à l'endroit appelé depuis « la Pointe des Emigrés » ? peut-être est-ce l'Armor, sur la rive

(1) Ses états de services portent, par erreur, qu'il fut tué, à Quiberon, à la tête de sa compagnie. (*Archives de la Guerre.*)

gauche du canal? C'est à l'Ermitage et à l'Armor que furent fusillées les victimes des 13 et 14 thermidor. Peut-être est-ce au lieu dit Nazareth, qui fut ensanglanté aussi?

INTERROGATOIRE D'EDME DE LA CHAPELLE

La séance de ce jourd'hui, seize thermidor (an III), nous membres de la Commission extraordinairement appelés, a commencé à huit heures du matin et avons procédé de suite à l'interrogatoire des accusés prisonniers, cy après nommés, dans la forme ordinaire.

Savoir :

. . . .

Interrogé Jean Berney, fils de Simon et de M. Thibaud, âgé de cinquante trois ans, né [en Suisse, Principauté de Neufchâtel, à Landron] (1). — *Ces mots sont biffés et remplacés par* : en France, à Bergeracque, département de la Dordogne.

Interrogé où il habitait ordinairement avant et après la Révolution.

(1) Il avait essayé de se réclamer de sa qualité de sujet neufchatelois, en vertu des lettres de naturalisation accordées à son grand-père, Jean de la Chapelle, chevalier, seigneur de Bearnes, pour lui et sa descendance, par l'Etat de Neufchâtel, le 7 octobre 1720, et des lettres de bourgeoisie des villes de Valengin et Landeron, accordées au même le 11 avril 1722. — La qualité de sujets de l'Etat de Neufchâtel avait été reconnue, en faveur d'Edme de la Chapelle et de ses frères, par le conseil d'Etat de la principauté, en 1794.

A répondu, à Paris.

Interrogé s'il a servi en France.

A répondu, commandant d'un bataillon de troupes provinciales, Province de Guelme (Guienne).

Interrogé à quel époque il a quitté la France.

A répondu, en quatre-vingt-quatorze.

Interrogé s'il a pris du service chez les puissances coalisées.

A répondu, officier dans Royal-Louis.

Interrogé s'il faisoit partie des hommes pris à Kiberon.

A répondu que oui, dans le Fort.

(Signé) : Béarné.

JUGEMENT CONDAMNANT A MORT

EDME DE LA CHAPELLE

LIBERTÉ JUSTICE IMPARTIALITÉ

Nous, François Bouillon, capitaine au deuxième bataillon de tirailleurs, président.

Julien Carpin, Ignace Biscop, Jean Jourdan, tous trois officiers audit bataillon, Benjamin Dubern, officier au seizième régiment de chasseurs à cheval, membres de la commission militaire établie à Vannes par le Représentant du peuple Blad, le dix thermidor, pour juger les prisonniers émigrés pris, et ce, conformant à la loi du vingt-cinq brumaire l'an trois, et à nous joint le citoyen Antoine Tilloy, quartier-maître

au deuxième bataillon de tirailleurs, secrétaire greffier nommé, nous sommes assemblés au club de Vannes, ce jour, seize thermidor, troisième année républicaine, à deux heures de relevée, et avons procédé à la lecture des interrogatoires des cy-après nommés, fait prisonniers à la Presque-Isle de Kibéron.

Sçavoir :

. . . .

Jean Berney, âgé de cinquante-trois ans, né à Bergerac.

. . . .

Lesquels, après avoir comparu et interrogés, ont signé leurs réponses.

Desquels interrogatoires et réponses il résulte qu'ils sont tous convaincus d'émigration, d'avoir été dans les divers rassemblements d'émigrés et autres ennemis de la France, d'avoir porté les armes contre la République française, et notamment lors de la decente à Kibéron, où ils ont été pris armés dans la presquile, dans la journée du trois thermidor.

La commission militaire, vu l'article sept, titre cinq, de la loi du vingt-cinq brumaire l'an troisième de la République française, une, indivisible, dont la teneur suit :

« Tous les françois émigrés, qui seront pris, foisant partie de rassemblements armés ou non armés, ou ayant fait partie desdits rassemblements, ceux qui ont été ou seront pris, soit sur les frontières, soit en pays ennemis, ou dans celui occupé par les troupes de la République ; s'ils ont été précédament dans les armées ennemies ou dans les rassemblements d'émigrés ; ceux qui auront été ou se trouveront saisis de congés ou passeports délivrés par les clubs français

émigrés ou par les commandants militaires des armées ennemies, seront reputés avoir servi contre la France, en conséquence jugés dans les vingt-quatre heures, par une commission militaire composée de cinq personnes, nommé par l'État-major de l'armée, dans l'étendue de laquelle ils auront été arrêtés.

Condamne les dénommés ci-dessus à la peine de mort.

Ordonne qu'ils seront conduit, dans les vingt-quatre heures, au lieu de leurs exécutions pour subir leur jugement, conformément à l'article huit du titre 4 de la loi du vingt-cinq brumaire.

Déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la République, en vertu de la loi du vingt-cinq brumaire article 1, titre quatre.

Ordonne que l'expédition du présent jugement sera adresse à qui droit, et sera imprimé et affiché, partout où besoin sera.

Fait et prononcé à la sale d'Audience, au Club de Vannes, ce jourd'hui seize thermidor, 3e année républicaine.

Et ont signé : Duhem, J. Carpin, J. Bischop, Jourdan dit Bellepointe, P. Bouillon, président, A. Tilloy, secrétaire greffier.

(*Archives départementales du Morbihan.*)

Voici les noms des compagnons de supplice de la Chapelle, condamnés avec lui le 3 août 1795 :

D'Arblade (Jean-Louis Benquet), capitaine dans Hervilly, 36 ans

D'Avaray (Armand-Louis-Théophile de Béziade, vicomte), chevalier de Malte, major dans Hervilly, 29 ans.

Beauvalon (Gabriel,) clerc tonsuré, sergent dans Rohan, 26 ans.

Beaufort (Joseph-Marie-Jean-Michel de), capitaine dans Hervilly, 48 ans.

Bonneville (Henri-Jacques le Fauconnier de la), capitaine dans du Dresnay, 60 ans.

Briges (Jean-Christophe de Malbec de Montjonc, comte de), major dans Hervilly, 34 ans.

Chevière (Benjamin-René-Michel de la), lieutenant dans du Dresnay, 33 ans.

Chevière (Jean-Baptiste-Germain de la), frère du précédent, volontaire dans Damas, 46 ans

Cillart de la Villeneuve (Etienne de), sous-lieutenant dans du Dresnay, 40 ans.

Hudebert (Jacques-François d'), émigré, 37 ans.

Imbert (Joseph), émigré, 35 ans (1).

Kervasdoué (Charles de Kerguisiau de), 46 ans (2)

(1) Serait-ce le même Imbert que celui que nous trouvons à Lyon, avec la Chapelle, en 1793 ?

(2) M. de Kervasdoué avait servi, en 1793, au siège de Lyon où il avait reçu de graves blessures.

Martigny (Louis-Étienne le Boucher, marquis de), émigré, 38 ans.

Perdreauville (Jean David de), 36 ans.

Reyranglade (Henri de Pascal de), capitaine dans Hervilly, 36 ans.

Vassal de Pecholier (Antoine de), sous-aide-major dans Hervilly, 38 ans.

Vassal de Saint-Gily (Armand-Augustin de), lieutenant dans Hervilly, 39 ans.

Vassy (Alexandre de), émigré, 38 ans.

Les restes d'Edme de la Chapelle doivent reposer aujourd'hui dans l'église cathédrale de Vannes. En 1814, on recueillit les ossements des victimes dans neuf cercueils qui furent déposés, le 7 novembre, dans un caveau de la chapelle de Saint-Bonaventure, aujourd'hui chapelle Saint-Louis. Une large pierre tombale recouvre les restes de Mgr de Hercé, de Sombreuil et d'environ quatre cents autres victimes. Pas une croix, pas une inscription, ne rappelle l'emplacement de ce funèbre dépôt (1) et ne demande au passant une prière ou un souvenir pour ceux dont les restes reposent sous cette dalle anonyme.

Telle fut la fin de Jean-Edme de la Chapelle de

(1) Abbé Robert, *Expédition de Quiberon*, p. [illegible].

Béarnès! Dénouement tragique d'une dramatique existence dont il va nous raconter les poignantes péripéties.

Chose étrange! il périt sous un nom qui n'a permis à aucun de ceux qui ont écrit sur la lugubre tragédie de Quiberon d'identifier « Jean Berney ». C'est sous ce nom méconnaissable qu'il est inscrit sur le monument élevé à la mémoire des victimes, dans la Chartreuse d'Auray, bien qu'il ait signé son interrogatoire sous celui de « Béarné ».

S'il voulut jusqu'à la fin cacher son identité, comme il l'avait fait à Lyon, il faut avouer que ses désirs furent pleinement exaucés.

C'est justice de lui rendre, aujourd'hui, dans la phalange des malheureuses victimes de Quiberon, la place qu'il mérite. Il l'a bien gagnée, car il l'a payée de son sang.

Dans les pages qui vont suivre, le lecteur trouvera plus que la simple autobiographie d'un brave officier emporté par la tourmente dans de tragiques aventures. Il verra surtout se détacher en relief, dans l'émouvant tableau de grands faits d'histoire, la figure attachante de l'homme énergique et droit, rigide dans ses convictions, dévoué jusqu'au sacrifice à ce qu'il juge être son devoir, du soldat loyal, fidèle serviteur de son roi, et du chrétien résigné à la volonté de Dieu.

Toute sa politique fut de sacrifier sa vie à la

cause de la monarchie et à celle de l'ordre, sous les drapeaux qui avaient reçu ses premiers serments.

Vte G. de Gérard du Barry.

Je dois des remerciements aux nombreux correspondants qui ont bien voulu m'aider à identifier les personnages mentionnés dans les *Souvenirs de la Chapelle*, mais je tiens à exprimer spécialement ma gratitude à M. S. Churchill, qui a mis à ma disposition, avec une rare libéralité, les précieuses notes, recueillies par lui, sur les officiers en activité de service en 1789.

(G. B.)

I

BERGERAC — PARIS

(1789-1792)

SOUVENIRS

D'EDME DE LA CHAPELLE DE BÉARNÈS [1]

J'avois lu avec quelque attention l'histoire des différentes révolutions; je sçavois qu'elles ne s'opèrent pas, dans un grand empire surtout, sans de très fortes secousses; je sçavois que l'intérêt du peuple en estoit toujours le prétexte et les passions de quelques ambitieux, nés pour le malheur de leur siècle, la vraye cause. Pénétré de ces vérités, je ne pus voir sans effroy la convocation des États-généraux, quoyque bien loin alors de prévoir dans quels abymes de maux ils alloient plonger ce malheureux royaume.

J'estois dans ma province, en Périgord, quand les trois ordres s'assemblèrent dans chaque bailliage. Nommé commissaire par celuy de la noblesse, je fus chargé d'envoyer les billets d'invitation auxquels se rendit la majeure partie des gentilshommes du bailliage de Bergerac. Il y eut peu de débats dans cette première assemblée qui se tint dans la salle des

(1) Le manuscrit des *Souvenirs* de la Chapelle porte, epinglée à la première page, la note suivante :

Je prie Monsieur Alary, ou celuy entre les mains de qui pourrait tomber ce manuscrit, qui ne peut avoir quelque interet que pour

Carmes (1) à Bergerac et à laquelle présidoit M. le comte de Ségur-Pitray (2). Chacun présenta ses vues; aprez les avoir discutées, on les rédigea en forme de cahier; je fus chargé de le porter à Périgueux, chef-lieu de la province, où devoient se réunir les trois bailliages pour y élire leurs députés.

Avant de clore nos séances à Bergerac, je proposoy à Messieurs les gentilshommes, comme mesure sage, de désigner celuy d'entre eux qu'ils jugeroient le plus propre à remplir les pénibles et honorables fonctions de député, mais que malheureusement tant de gens ont déshonorées. J'avois en cela deux vues, celles d'assurer un bon choix et de le faire porter sur quelqu'un du bailliage de Bergerac. Ma proposition fut goûtée, mais le choix embarrassoit. M. de Laroque (3) estoit

ma famille, de vouloir bien le luy faire parvenir à Bergerac, en Périgord, lieu de ma naissance.

A Rastadt, ce 2 juillet 1794.

La Chapelle

Lieutenant-colonel d'infanterie, chasseur noble dans l'armée aux ordres de Monseigneur le prince de Condé.

(1) Le couvent des Carmes de Bergerac n'existe plus. Sur son emplacement a été construit, en 1860, le palais de justice. Son jardin est devenu le jardin public.

(2) Le comte de Ségur-Pitray, appelé aussi le vicomte de Ségur et le vicomte de Ségur de Bouzély. Simon-Isaac de Ségur, vicomte de Ségur, seigneur de Sainte-Innocence, lieutenant-colonel, commandant le bataillon de garnison du Perche.

(3) Jean-François de la Roque, chevalier, seigneur de la Mothe-Ferrier, en Agenais, Mons, en Périgord, appelé le comte de la Roque de Mons, né à Bergerac le 27 février 1732, marié en 1770 à Marie Sirven de la Fosilloux, mort à Périgueux, le 25 janvier 1808.

alors absent, je le désignoy ; il estoit avantageusement connu, il y eut peu d'objections et il fut convenu que toutes les voix se réuniroient à Périgueux pour porter à la députation M. de Laroque, en supposant toutefois qu'arrivés à Périgueux, il ne se trouveroit pas dans les deux autres bailliages quelqu'un qui parût réunir à un plus haut degré les qualités essentielles à un député. Ainsi chacun restoit toujours maître de sa voix.

Dans la vue d'un bien général, nous aurions désiré que les ordres du Clergé et du Tiers, assemblés séparément à Bergerac, réunis d'opinion, n'eussent porté qu'un mesme vœu à Périgueux avec nous. Pour y parvenir, nous proposâmes à ces Messieurs de nommer des commissaires pour venir prendre lecture de notre cahier. En rendant justice au motif qui nous déterminoit, ils ne purent qu'être sensibles à l'offre que nous leur faisions, ils acceptèrent la proposition et leurs commissaires nommés se rendirent chez M. le comte de Ségur-Pitray où l'on leur fit lecture du résultat de nostre travail. Les esprits n'estoient pas encore à ce point de rejeter toute proposition raisonnable et, sans l'article où nous déclarions formellement ne vouloir pas souscrire à voter par tête, il est possible que nous serions parvenus au but que nous nous estions proposé.

Peu de jours après nous partîmes pour Périgueux. Le mesme soir de mon arrivée, j'y vis Messieurs de la noblesse du bailliage de Sarlat ; nous nous communiquâmes les articles que nous avions à proposer ; la

cause estoit commune, nous fûmes bientôt d'accord. Ces Messieurs me demandèrent si nous avions jeté des vues sur quelqu'un pour la députation, je leur répondis que nous nous estions occupés un moment de cet objet et que nous estions convenus que, si elle pouvoit regarder quelqu'un de nous, M. de Laroque estoit celuy qui nous paroissoit le plus propre à bien remplir cette mission honorable. M. de Laroque estoit connu de la plupart de ces Messieurs qui parurent applaudir à nostre choix. Deux jours aprez, M. le comte de Verteillac (1), grand sénéchal de la province, réunit les trois ordres dans une églize, ouvrit l'assemblée et, aprez quelques discours prononcés, chaque ordre se retira séparément dans un lieu indiqué pour s'y occuper de la nomination de ses députés.

Les débats commencèrent alors; il y en eut de vifs dans la chambre de la noblesse au sujet de la nomination de son président; elle prétendit avoir le droit d'en nommer un autre que celuy envoyé par le roy et, par suite de cette délibération, elle nomma par acclamation M. le prince de Chalais (2) pour la prési-

(1) César-Pierre Thibaud de la Brousse, marquis de Verteillac, comte de Saint-Mayme, né le 8 octobre 1729, mort à Dourdan en 1805. Maréchal de camp le 5 décembre 1781, émigré, commandait en 1792, à l'armée des Princes, un escadron formé d'officiers du régiment de Chartres-Dragons et de gentilshommes du Périgord. Il résida à Hambourg de 1795 à 1800.

(2) Hélie-Charles de Talleyrand, prince de Chalais, puis duc de Périgord, etc. Mestre de camp de Royal-Normandie en 1785, maréchal de camp le 1er mars 1791, lieutenant-général le 21 février 1826, pair de France le 4 juin 1814, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier du Saint-Esprit 22 octobre 1821, mort le 31 janvier 1829.

der. Elle ne pouvoit assurément pas faire un meilleur choix, en supposant toujours qu'elle en eût le droit, ce qui ne m'a jamais paru bien prouvé. M. le comte de Verteillac, que cette affaire regardoit plus particulièrement que personne, eut le bon esprit de ne pas s'arrêter à ce qu'elle pouvoit avoir de mortifiant pour luy et, sans perdre aucun des droits de sa place, trouva le moyen de tout concilier. Il y en avoit un bien simple qui fut proposé par l'un des membres de nostre assemblée, celuy de nous retirer et de ne point envoyer de députation. Cet advis ne prit pas, il eut cependant des partisans et je conviens que je fus du nombre.

On procéda enfin à la nomination des députés. M. de Laroque, qui avoit déjà esté nommé premier scrutateur, obtint la grande majorité des suffrages pour la députation ; M. de Foucauld (1) fut nommé aprez luy et eut sept voix de plus que M. le comte de Périgord, son concurrent. Les nominations faites, nous nous occupâmes de la rédaction de nostre cahier, dont les principaux articles avoient esté préalablement discutés, convenus et arrêtés. Messieurs les gentilshommes, avant de se séparer, nommèrent à cet effet un bureau de cinq commissaires du nombre desquels je fus. Ce cahier devoit estre remis à nos députés pour leur servir de boussole, pour régler la conduite qu'ils avoient

(1) Louis, marquis de Foucauld de Lardimalie, chevalier d'honneur de l'ordre de Malte, capitaine au régiment de chasseurs à cheval de Hainaut, né en 1755, mort le 2 mai 1805. Il défendit avec talent la cause de la monarchie à l'Assemblée nationale, émigra, servit à l'armée de Condé et rentra en France en 1802.

à tenir et dont ils prirent l'engagement de ne jamais s'écarter. Que de maux on auroit évités à la France si tous avoient esté aussi fidèles à leurs engagements que MM. le comte de Foucauld et de Laroque!

De retour à Bergerac, nous établimes un bureau pour correspondre avec nos députés. Cette correspondance, dont nous ne faisions un secret à personne, parut estre vue sans peine dans les premiers moments, mais nous ne tardâmes pas à nous apercevoir qu'elle offusquoit et qu'on commençoit à regarder suspecte toute assemblée de gentilshommes.

A peu près à cette époque, deux mois aprez mon retour de Périgueux, quelques affaires m'appelant à Paris, je m'y rendis et ramenoy en Flandres une de mes cousines, dont la famille y est establie, et qui estoit venue passer quelque temps avec nous en province.

Mes affaires à Paris n'estoient pas de nature à me distraire de toute autre occupation; j'en avois une principale, celle de me tenir au courant de ce qui se passoit aux États-généraux. Je faisois de fréquents voyages à Versailles dont je revenois toujours plus mécontent. Dans les lieux publics, dans les cafés, dans les sociétés mesme à Paris, je cherchois à démêler les différentes opinions, je ne pouvois tirer de mes observations que des indices fâcheux. La suite ne l'a que trop vérifié.

M. le comte de Puységur (1) estoit alors ministre de la guerre et m'honoroit de ses bontés, je le voyois

(1) Louis-Pierre de Chastenet, marquis de Puységur, ministre de la guerre, du 30 novembre 1788 au 12 juillet 1789.

quelquefois à Versailles. Dans les premiers jours de juillet, estant à son audience, il me dit que l'état de commandant d'un bataillon que j'avois ne devoit pas me convenir, qu'il m'en destinoit un plus actif, que je devois le désirer ainsi et de revenir le dimanche suivant. J'eus l'honneur de dîner, ce jour-là, chez luy avec M. le maréchal de Broglie qui venoit d'estre nommé commandant de l'armée qui se rendoit dans les environs de Paris. Je passoy partie de cette semaine à la campagne et n'en partis que le dimanche matin, 12 juillet, avec un de mes amis, pour me rendre à Versailles. Nous descendîmes chez le chevalier de Goursac (1), écuyer du roy. Nous ignorions tout ce qui s'estoit passé depuis deux jours, mais, à son air abattu en l'abordant, nous pûmes juger que les affaires prenoient une mauvaise tournure et, en effet, il débuta par nous dire que le départ de M. Necker (2), que nous ignorions, causoit la plus grande fermentation, que les ministres alloient estre renvoyés, et qu'on ne pouvoit pas calculer les suites que cela pouvoit avoir. Je le quittoy et montoy au château où en arrivant je rencontroy M. le comte de Puységur sortant de l'appartement du roy. Dès qu'il m'aperçut, il me fit signe de la main de le suivre et me dit, en l'abordant : « Je viens de donner ma démission, les circonstances l'exigeoient ; j'en suis fâché par rapport à vous, venés avec moy chez Mme de Puységur. » Je

(1) Le chevalier de Goursac pourrait appartenir à la famille périgourdine de Bosc de Lavaux de Goursac.
(2) Le départ de Necker eut lieu le 11 juillet 1789.

l'y suivis, mais, ayant appris, avant d'entrer, que M. le prince de Condé (1) estoit chez elle, je me retiroy.

Jamais je n'ay esté moins occupé de mon avancement qu'à cette époque ; j'estois content de mon état et de mon sort, ma seule ambition estoit de me retirer auprez de ma femme qui le désiroit elle-mesme et dont je n'aurois peut-estre jamais dû me séparer, si j'avois sçu estre heureux. Ainsi je ne fus du tout pas sensible à la perte que je faisois d'un avancement prochain ; il estoit, je crois, question pour moy d'un bataillon de chasseurs.

En quittant M. de Puységur je fus chez M. le comte d'Angiviller (2) ; j'y trouvoy M. le baron de Batz (3), député à l'Assemblée et qui avoit été envoyé dans la nuit précédente chez M. le baron de Breteuil (4), retiré depuis quelque temps dans une de ses terres, que le roy rappeloit au ministère. Il fut fort question des événements du jour ; je vis chez quelques personnes beaucoup de confiance dans l'issue des événe-

(1) Louis-Henri-Joseph, prince de Condé, puis duc de Bourbon en 1818, (1756 † 1830)

(2) Charles-Claude de la Billarderie, comte d'Angivilliers, directeur général des bâtiments du roi, membre des Académies des sciences, peinture et sculpture. Émigré, mort à Altona en 1810.

(3) Jean-Pierre de Batz d'Armanthieu, appelé le baron de Batz de Sainte-Croix, (1754 † 1822). — Sénéchal de la duché d'Albret, député de la noblesse de Nérac aux États généraux en 1789. Il se signala, pendant la Révolution, par son dévouement à la famille royale, tenta, le 21 janvier 1793, de sauver le roi, puis de faire évader la reine. — Maréchal de camp en 1815.

(4) Louis-Auguste le Tonnelier, baron de Breteuil, (1733 † 1807), président du conseil des finances du 11 au 16 juillet 1789. Il avait été ministre de la guerre en 1787.

ments, je ne la partageois pas et, sur quelques réflexions que je me permis à ce sujet, M. le baron de Batz me dit qu' « en matière de gouvernement, le petit nombre qui tenoit le timon des affaires avoit toujours fait la loy au grand ». — « Oui, luy répondis-je, quand le grand nombre reconnoit la loy et la respecte, mais quand, secouant le joug, il la foule aux pieds, on a tout à craindre, et peut-estre touchons-nous au moment d'en faire la cruelle expérience. » Nous vîmes dans le même instant l'abbé Sieyès (1) passer, venant du château avec l'air fort agité. « Il ressemble bien à un conjuré, dit quelqu'un, il roule dans sa tête quelques sanguinaires projects. » On ne tarda pas à les voir se réaliser.

Je montoy au château avec le baron de Batz ; la galerie estoit pleine de monde, le roy alloit à la messe, on ne voyoit aucune altération sur son visage. M. le comte d'Artois (2) me parut mesme plus gay qu'à l'ordinaire, ainsi que les personnes qui estoient à sa suite.

M. le marquis de Saint-Astier (3), officier des gardes

(1) Emmanuel-Joseph Sieyès (1747 † 1836). — Chanoine et vicaire général de Chartres, député aux États généraux, puis à la Convention, régicide, membre du comité de Salut public en 1795, membre du conseil des Cinq-Cents, Directeur le 16 mai 1799, assista Bonaparte le 18 brumaire, président du Sénat, comte de l'Empire, en 1808, pair aux Cent-Jours, exilé sous la Restauration comme régicide, rentra en France en 1830.

(2) Charles-Philippe de France, comte d'Artois, depuis Charles X (1757 † 1836).

(3) Pierre Astier, comte Saint-Astier, marquis des Bories, etc., (1758 † 1827). Page du roi, sous-lieutenant aux gardes du corps, 1768 ; rang de colonel, 1788 ; maréchal de camp, en émigration, 1797 ; lieutenant des gardes du corps, 1814 ; lieutenant général, 1816.

du corps, que je vis au château, me demanda si j'avois le projet de retourner à Paris dans le jour. Sur ce que je luy dis que c'estoit mon projet, il me conseilla de le remettre au lendemain, en m'adjoutant qu'il y auroit des coups de fusil dans la nuit à Paris, mais que quelques piquets de cavalerie monteroient à cheval et que les rassemblements seroient bientôt dissipés. Nous ne fûmes pas d'accord sur ce dernier article. Je partis pour Paris d'assés bonne heure, j'y avois un rendez-vous d'affaire le lendemain de très grand matin; la journée estoit superbe, je n'aperçus rien d'extraordinaire sur la route de Versailles à Paris où, en arrivant, je mis pied à terre aux Champs-Élysées pour profiter du plaisir de la promenade et du coup d'œil qu'elle offroit, ce jour-là, par la quantité de monde qu'il y avoit, entre autres beaucoup de femmes parées. A peine fus-je entré aux Tuileries que j'y fus témoin de ce prétendu assassinat tant reproché à M. le prince de Lambese (1); il estoit tout naturel que, poursuivi dans sa retraite, il employât les moyens propres à se débarrasser de ceux qui vouloient s'y opposer, ce qui luy fit donner un coup de sabre à un homme qui voulut saisir la bride de son cheval.

Dès que je pus sortir des Thuilleries, je crus prudent de me retirer chez moy, rue Poissonniere; j'avois ren-

(1) Charles-Grégoire de Lorraine, duc d'Elbeuf, prince de Lambese, (1751 † 1825), colonel du régiment Royal-Allemand. Accusé, par le comité des recherches de l'Assemblée nationale, d'avoir chargé des citoyens, au pont tournant des Tuileries le 12 juillet 1789, il fut acquitté par le Châtelet. Retiré en Autriche, avec son régiment, il y mourut feld-maréchal.

voyé ma voiture. J'estois à pied en habit noir, j'avois mon épée et ma croix de Saint-Louis. En passant dans la rue du Mail, j'aperçus venir à moy une vingtaine de gens assez mal vêtus, dont une partie me parut avoir des armes, criant à tue-tête en me désignant de la main : « Il faut faire justice de ces aristocrates! » Je me jetoy dans la porte d'un hôtel qui se trouva ouverte et la fermoy brusquement sur moy. J'ai oublié le nom du maître de cet hôtel, il estoit à la campagne; mais je n'oublieroy jamais que je dus probablement la vie, ce jour-là, à celuy qui en estoit le gardien, par le refus obstiné qu'il fit d'ouvrir à cette troupe de brigands qui, à coups redoublés, demandoient à entrer. Enfin, de guerre lasse, ils me laissèrent libre de gaigner ma demeure d'où je me rendis sur le boulevard voisin, chez Mme la comtesse de La Fare, où je savois que je trouverois du monde et où j'espérois estre instruit de ce qui avoit donné lieu aux événements dont j'avois été le témoin et dont, par suite, j'avois failli estre la victime. Il y avoit en effet plusieurs personnes chez Mme de La Fare (1), nous y passâmes une partie de la nuit, sur les balcons, à observer les mouvements du peuple sur les boulevards. Le seul dont nous fûmes les témoins fut l'assassinat d'un jeune officier de dragons que nous supposâmes être porteur de quelque ordre; il paroissoit venir de la porte Saint-Antoine. Je retournoy le lendemain chez Mme de La Fare, d'où nous en-

(1) Probablement Gabrielle-Marie-Françoise-Victoire Riquet de Caraman, mariée, en 1775, à Gabriel-Joseph-Marie-Henri, comte de La Fare, brigadier des armées du roi.

tendîmes les canons de la Bastille; nous ne tardâmes pas à en apprendre la prise et la mort tragique de MM. de Flesselles (1) et de Launay (2).

J'estois engagé à dîner le lendemain, avec plusieurs autres personnes, chez M. Texier, riche banquier et fort mon amy. Je n'avois que le boulevard à traverser, je fus le seul des convives qui put s'y rendre, presque personne n'ayant osé paroistre dans les rues. Un tocsin général adjoutait encore à l'horreur de ce jour, sombre par luy-mesme et affreux par les propos allarmants et les menaces du peuple qui s'armoit de tout ce qu'il pouvoit trouver d'armes meurtrières. Sur les trois heures après-midy, nous eûmes l'horrible spectacle de l'incendie et du pillage de la maison des Lazaristes (3).

J'avois par commission quelques emplettes de livres à faire chez un libraire près de la place de Grève, le temps estoit beau, je proposoy à un de mes amis, le lendemain, d'y venir avec moy. Pendant que j'estois occupé chez le libraire à faire le choix des livres, je crus entendre plus de mouvement qu'à l'ordinaire dans le peuple, je me retournoy pour demander ce que c'estoit, quelques personnes me respondirent que je pouvois m'apercevoir moy-mesme, que c'estoit M. Fou-

(1) Jacques de Flesselles, prévôt des marchands de Paris, (1731 † 1789).

(2) Bernard-René Jourdan, dit de Launay, (1740 † 1789.) Sous-lieutenant aux gardes du corps, retiré en 1767; chevalier de Saint-Louis, 1773; gouverneur de la Bastille, 1776.

(3) Le pillage de Saint-Lazare eut lieu le 13 juillet et non le 15, comme l'indique par erreur la Chapelle.

lon (1) dont on faisoit justice. J'avois vu M. Foulon à Versailles la semaine d'auparavant; le bruit de sa mort avoit couru et j'estois dans la ferme persuasion que ce bruit estoit fondé. Je ne me permis aucune observation sur cet horrible assassinat dont je fus, malgré moy, le témoin, mais mon indignation fut trop marquée sur mon visage pour échapper à quelques personnes qui, en m'entourant, me demandèrent si j'oserois blâmer la juste punition d'un homme qui avoit voulu faire manger du foin au peuple. Le corps de M. Foulon passoit dans le mesme moment, traîné dans la rue et précédé de la tête portée sur une pique. La barbare curiosité de ceux qui m'entouroient ne leur permit pas d'attendre ma réponse. La personne avec laquelle j'estois venu et moy saisîmes cet instant pour nous perdre dans la foule, où nous attendîmes qu'elle fût assez dissipée pour rejoindre nostre voiture.

En nous retirant par le Pont-Neuf, nous y fûmes encore arrêtés par une foule immense qui venoit de délivrer, d'autorité, des prisonniers des Gardes-Françoises et les conduisoit en triomphe au Palais-Royal. En passant sur le boulevard, nous nous y arrestâmes pour y faire un tour. Il estoit écrit que les scènes de cet affreux jour nous suivroient partout. A peine estions-nous descendus de voiture près de la porte Saint-Denis que nous aperçûmes la tête du malheureux Foulon, toujours por-

(1) Joseph François Foulon (1715 † 1789), contrôleur général des finances, remplaça Necker en 1789. Pendu à un reverbère de la place de Grève, le 22 juillet, et non le 16, comme l'indique par erreur la Chapelle.

tée sur une pique : on avoit mis dans la bouche une poignée de foin et, dans cet état, on la présenta, l'instant d'aprèz, à M. Berthier (1), son gendre, qu'on avoit arresté à Compiègne et [qu'on] remmenoit à Paris où le même soir il fut égorgé par le peuple.

Que n'avoit-on pas à craindre d'un peuple poussé par des factieux, livré a luy-mesme, et dont la rage augmentoit à mesure qu'il immoloit! Je pensoy alors que le devoir de tous les vrays royalistes les appelait à Versailles, auprès du Roy! mais comment sortir de Paris? Toutes les avenues en estoient soigneusement fermées. Je communiquoy mon projet à M. le comte de la Fare qui luy-mesme s'occupoit du mesme projet. Nous fimes faire des démarches auprès des sections pour avoir des billets de sortie. N'ayant pu en obtenir, nous convinmes de nous déguiser et de tenter de sortir de Paris.

A l'ayde de notre déguisement, nous commençâmes nos tentatives le lendemain matin, à trois heures. Repoussés de partout, nous ne pûmes sortir que sur les onze heures par la porte Saint-Denis. Deux charretées de foin, à coté desquelles nous nous tinmes, protégèrent nostre sortie. Nous avions encore à nous garantir des nombreuses patrouilles qui se faisoient dans les environs de Paris; nous les évitâmes, en nous cachant dans les bleds à mesure que nous en appercevions quelques-unes.

(1) Louis-Bénigne-François Berthier de Sauvigny, (1742 † 1789), intendant de Paris, massacré par la populace le 23 juillet, et non le 16.

La chaleur était excessive, nous arrivâmes à Saint-Denis, accablés de lassitude et hors d'état de poursuivre à pied nostre voyage à Versailles. Nous nous adressâmes au maître de poste pour avoir de luy une voiture et des chevaux. Nostre demande fut accueillie, mais seulement pour nous conduire à Saint-Germain, d'où, nous dit-il, il nous seroit facile de nous rendre à Versailles. Il nous adjouta que, depuis trois jours, il avoit fait conduire plus de trois cents militaires à Saint-Germain, qui se rendoient à Versailles auprès du roy. Nous convinmes du prix, nous fûmes rançonnés sous le prétexte du détour qu'il fallait nous faire prendre pour nous conduire sans accident. Mais il est des circonstances où l'on n'y regarde pas de si près; nous payâmes d'avance et partîmes.

Nous fûmes arrêtés dans un chemin de traverse, à demy-lieue de Saint-Denis, par cinq ou six soldats dont aucun ne paroissoit à jeun. L'un d'eux saisit la bride du cheval du postillon, tandis qu'un autre le couchait en joue en supposant qu'il vouldût avancer. Les autres s'adressant à nous demandèrent qui nous étions, d'où nous venions et où nous allions. Peu préparés à ces questions, encore moins au ton dont elles nous estoient faites, nous respondîmes que nous venions de Saint-Denis et que nous allions à Saint-Germain. Quant à nos noms, nous donnâmes ceux que nous estions convenus de prendre en partant de Paris. Un d'eux, s'avançant alors et passant sa baïonnette dans la portière de la voiture, nous enjoignit de luy remettre nos papiers, en nous adjoutant que nous devions en

2

avoir de suspects, jugeant à nostre air que nous ne pouvions être que des aristocrates. Nous n'avions aucuns papiers sur nous; il se contenta de l'assurance que nous lui en donnâmes et nous laissa continuer nostre route, en menaçant toujours et après avoir exigé que M. de la Fare luy remit sa cocarde.

En arrivant au bas de la montée de Saint-Germain, nous entendîmes les cris confus de la multitude et, un moment aprèz nous aperçumes, d'asséz loin pour n'en pouvoir estre distingués, beaucoup de gens armés, sortant de Saint-Germain et se dirigeant de nostre côté. Le postillon ne tarda pas à nous dire que c'estoit le peuple de Saint-Germain qui se mettoit en insurrection, que nous n'avions pas de temps à perdre pour sortir de la voiture et, par les vignes et les champs, tâcher de gaigner la forest, ce que nous fîmes en nous jetant au plus vite dans une pièce de bled, dans laquelle passa cette troupe de brigands, la plupart ivres et dont nous avions tant d'intérêts à éviter la rencontre. Nous y demeurâmes jusqu'à ce que nous pûmes juger, par l'éloignement des cris, que nous pouvions en sortir sans danger.

De quelque côté nous entrassions à Saint-Germain, nous ne pouvions le faire sans être vus de quelqu'un. M. de La Fare n'avoit plus de cocarde, ce qui pouvoit luy attirer quelque mauvois compliment; je ne vis à cela d'autre expédient que de partager la mienne avec luy, mais nous n'avions entre nous deux ny ciseaux ny couteau, ce qui nous détermina à aller prier un payzan, que nous aperçûmes coupant de l'orge, de faire

se partager, ce qu'il fit avec sa famille en nous disant qu'il ne sçavoit pas ce que tout cela vouloit dire, mais qu'il croyoit que tout le monde estoit devenu fou.

Enfin, nous parvînmes à Saint-Germain sans accident où, en arrivant, nous apprîmes de M. le comte de La Marck que le roy s'estoit rendu à Paris (1).

Notre voyage à Versailles devenant dès ce moment inutile, je quittay M. de La Fare et me rendis à Achères, château près de Poissy, appartenant à Mme de Cheyssac (2) chez laquelle je passay quelques jours.

J'avois fait le voyage de Paris avec un de mes amis qui y avoit mené ses enfants, les autres affaires qu'il pouvoit y avoir estoient terminées, les événements dont il venoit d'estre le témoin n'estoient pas propres à l'engager à y faire un plus long séjour. Il luy tardoit d'ailleurs de retourner dans sa famille; je ne le désirois pas moins. Il me proposa, dans les premiers jours

(1) Retour du roi à Paris, le 17 juillet 1789.

(2) André de Cheyssac, grand maître des eaux et forêts au département de Paris, appartenait à une famille bourgeoise de Bergerac. Le sieur Jean Cheyssac et Marie Livardie, sa femme, assistent, le 1er juillet 1731, au contrat de mariage de Gabriel de Madaillan, seigneur de Montalaire, leur cousin (M. Carvenne, Histoire de Madaillan, p. 238.) — 1750-1754. Mre André Livardie du Terme, avocat, tuteur du mineur André de Cheyssac, avocat, demande au conseil de famille d'autoriser son pupille à acheter, moyennant le prix de 210.000 livres, l'état et office de grand maître des eaux et forêts du département du Languedoc (Arch. dép. Dordogne B. 1707, 1750). — Messire André de Cheyssac, écuyer, conseiller du roi en ses conseils, a procès à Bergerac. (Ibid., B. 2124.) 1788. M. de Cheyssac, grand maître des eaux et forêts au département de Paris, habitait, en 1788, le faubourg Poissonnière. (Almanach royal, 1788.) — Il s'agit sans doute de sa femme, dont le nom est inconnu.

d'aoüt, de nous occuper des préparatifs de nostre départ, je n'y mis aucun obstacle et peu de jours aprèz nous partimes. Je ramenoy avec moy mon fils ayné que j'avois retiré du collège de Pontlevoy (1), il y avoit deux ans, pour le mettre dans une pension à Paris.

Les enfants, dans ces moments de troubles, estoient presque abandonnés à eux-mesmes. Les maîtres de pension, presque tous jetés jusqu'au col dans la Révolution, ne pouvoient leur inculquer que de mauvois principes ; d'ailleurs plus occupés à jouer un rôle dans leur section et dans la garde nationale que de l'éducation qui leur estoit confiée, je crus sage et prudent de rappeler mon fils auprès de moy. Il y perdoit bien peu de chose du côté de l'instruction ; elle est en général si peu soignée, dans la plupart de ces pensions, qu'il faut aux plus heureuses dispositions une volonté déterminée pour que les enfants y apprennent quelque chose.

J'eus lieu de m'apercevoir souvent sur ma route combien l'esprit du peuple y estoit changé, il estoit devenu insolent à l'excès ; partout où je passois, le mot aristocrate, avec le ton le plus arrogant, frappoit mes oreilles. En changeant de chevaux à Morterrolles (2) en Limousin, un homme, en jetant les yeux sur mon ruban de Saint-Louis, s'approcha de la portière de

(1) Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoit. Aujourd'hui commune du Loir-et-Cher.

(2) Morterolles, hameau commune de Ladignac arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

ma voiture et, m'adressant la parole, me dit en assés mauvois français : « Et moi aussi, j'ay servi; mais si je puis rencontrer un lieutenant et un sergent que j'avois, ils ne périront que de ma main! » Il voulut, sur cela, entrer dans le détail de quelques vexations qu'il disoit avoir éprouvées, je cherchoy à les excuser quand j'aperçus le visage de cet homme s'enflammer. Il se rassemblait du monde autour de ma voiture, on se parloit à l'oreille en me regardant; heureusement les chevaux estoient mis, on pense bien que je ne m'opposoy pas au coup de fouet de départ du postillon.

J'avois laissé, en partant, la ville de Bergerac que j'habite, en Périgord, assés disposée aux impressions révolutionnaires, aussi, ne fus-je pas étonné, à mon retour, de la trouver à la hauteur des circonstances. Cette ville mérite cependant une place honorable dans la Révolution; en en adoptant les principes, elle a eu au moins le bon esprit de ne se laisser jamais influencer dans les élections de ses officiers municipaux. Aussi, par les bons choix qu'elle a toujours faits, s'est-elle préservée jusqu'à ce jour de ces scènes d'horreur dont plusieurs autres villes n'ont esté que trop souvent le théâtre. Ce n'est pas qu'elle ne renfermât dans son sein des meneurs tout comme ailleurs, qu'il n'y eût mesme des gens qui n'y prêchassent le désordre et le meurtre; on en a mesme entendu, (et ce n'est pas dans la classe du peuple), qui, foulant aux pieds tout principe d'humanité, proposoient, comme mesure indispensable, l'égorgement de tous les nobles, mesmes de

celles de leurs femmes qui se trouveroient enceintes, pour éteindre la race. Une telle proposition auroit fait reculer d'horreur un cannibale, elle ne put produire que cet effet dans une ville sagement gouvernée et dont la grande masse, excellente, avoit toujours sçu contenir cette poignée de scélérats qu'elle renfermoit dans son sein.

Deux de ces derniers, tenant à toute la ville, admis dans les sociétés où ils n'avoient reçu que des honnêtetés, jouant un rôle aujourd'hui où tout est en sens inverse, n'avoient jamais pu supporter l'idée qu'un homme pût estre né dans une classe supérieure à la leur. Le poison de l'envie et d'une basse jalousie avoient rendu ces deux hommes féroces et sanguinaires, qui sans cela eussent peut-estre été d'honnestes gens.

On me fit sentir, en arrivant chez moy, que l'intérêt de ma tranquillité et de ma famille demandoit que je me fisse inscrire dans une compagnie de la garde nationale. Je ne m'y refusoy pas, sachant bien que ce ne seroit pas long, d'après le projet que j'avois d'émigrer.

Je montoy deux gardes et pris des arrangements pour faire monter les autres. Dans une de mes gardes, je fus nommé pour une patrouille de nuit, commandée par un homme que j'avois engagé autrefois et qui avoit servi huit ans avec moy dans le régiment de Lyonnois. Nous n'avions, ny l'un ny l'autre, l'habitude du rôle que nous avions à jouer, mais à coup sûr il estoit plus embarrassé du sien que je ne l'estois du mien.

Cette patrouille, faite dans la campagne, se réduisit à nous faire bien mouiller, d'autant qu'à chaque pas nous faisions des pauses dans le plus grand silence et en prêtant une oreille attentive, pour ne pas nous laisser surprendre par quelques détachements de l'armée ennemie qui, à cette époque, ne devoit pas estre à plus de deux cents lieues de nous.

Environ deux mois après mon admission dans la garde nationale, on renouvela les officiers et bas officiers et, comme je ne pouvois mettre aucune importance à tel ou tel choix qui pourroit estre fait, je ne me trouvoy pas à cette nomination où j'espérois bien qu'il ne seroit pas question de moy. Je me trompois. J'avois été ce jour-là dîner chez un de mes amis à la campagne; je ne fus pas peu surpris d'apprendre, à mon retour, que j'avois été nommé caporal de ma compagnie. Je ne me mépris pas sur les motifs qui avoient déterminé ce choix; j'eus bientôt pris mon party, je fus chez le capitaine, ancien soldat du régiment de l'Ile-de-France, et luy dis que j'acceptois en attendant que je pusse estre remplacé. Je fis cette démarche parce que j'avois appris que plusieurs personnes, nommées caporaux ainsi que moy, attendoient le party que je prendrois pour déterminer le leur, me promettant bien de réclamer le lendemain contre cette nomination. J'en parloy en effet aux chefs de la garde nationale, je leur fis sentir que, commandant un corps qui n'avoit pas encore subi la réforme, je ne pouvois servir dans la garde nationale que comme volontaire, que je ne pouvois pas plus y estre caporal que colonel. Ils parurent

tous convenir de la force de mes raisons, mais n'osèrent les faire valoir que foiblement dans un conseil de guerre qu'ils assemblèrent et qui décida que je resterois caporal, plusieurs des honorables membres de ce conseil ayant mesme adjouté que je n'aurois pas fait tant de façons si j'avois esté nommé capitaine.

Ma compagnie s'assembloit le lendemain pour recevoir ses nouveaux officiers; je la trouvoy mieux disposée que le conseil de guerre, elle écouta mes raisons, convint que ma nomination avoit esté influencée et, comme elle avoit le droit de défaire ce qu'elle avoit fait, elle en usa en ma faveur en nommant sur-le-champ, ainsi que je le désirois, un autre caporal.

Quelque temps après, trois de mes concitoyens, patriotes bien prononcés, dont l'un estoit mon capitaine, vinrent chez moy sonder mes dispositions sur mon admission au club. Quelques personnes, un gentilhomme mesme, s'y estoient fait présenter et avoient esté refusés. Ils m'assurèrent que je ne courois pas les mesmes risques, par l'influence qu'ils y avoient et par les précautions qu'ils prendroient pour s'assurer la majorité des suffrages. Je leur respondis qu'il me seroit insupportable d'estre admis dans une société dont un des membres ne me verroit pas avec plaisir et qu'une seule boule noire m'en seroit la preuve, que, prévoyant au surplus que mes affaires m'appelleroient incessamment à Paris, je préférois attendre à mon retour et que je profiterois alors avec plaisir des bonnes dispositions qu'ils me témoignoient.

A peu près à la mesme époque, on s'occupoit à dési-

gner le maire (1) qui succéderoit à celuy qui estoit en place ; on me mettoit fort sur les rangs, on vint m'en parler assez sérieusement pour me faire craindre que le choix pourroit bien tomber sur moy. Je sentis qu'il estoit plus que temps de faire retraite, pour ne pas estre forcé à de nouveaux refus qui auroient fini par indisposer contre moy et qui auroient pu attirer sur moy et ma famille mille désagréments que je voulois éviter.

Je venois de perdre par un décret cent pistoles de pension, un autre décret venoit de supprimer mon bataillon et le traitement de 1720 livres qui y estoit attaché, j'avois un enfant à l'École militaire qui alloit m'estre renvoyé, en perdant mon état je perdois en mesme temps l'espoir d'en procurer un à mes enfants, mon beau-père venoit de perdre le sien par la suppression de la ferme du tabac ; notre fortune très réduite par ces pertes accumulées, il estoit tout naturel que nous nous occupassions à en ramasser les débris. Mon beau-père avoit un remboursement à toucher à Paris, j'avois moi mesme à y recevoir quelques arrérages de pension et de rentes, ces considérations déterminèrent mon départ et en rendirent le prétexte plausible aux yeux de mes concitoyens. J'avois mes vues particulières, je voulois émigrer et me soustraire à une foule de désagréments, auxquels j'aurois esté en butte si je fusse resté plus longtemps dans ma pro-

(1) M. Chanceaulme de Sainte-Croix, élu maire les 14 et 15 novembre 1790, prêta serment le 21 novembre, et fut remplacé comme maire, le 22 février 1791, par M. Villepontoux.

vince. Je partis donc pour Paris après avoir pris congé de mes amis, ou du moins de ceux qui se disoient tels, et avoir assuré mon retour comme très prochain. Je conviens que j'estois si peu sincère dans cette assertion que je m'estois au contraire bien promis de ne jamais remettre les pieds chez moy, tant que l'ordre de choses du moment subsisteroit.

Je ne parle pas des regrets que j'eus de quitter ma famille, jamais ils ne furent plus vrays, ny plus sincères, je la quittois peut-estre pour toujours. J'avois toujours aimé ma femme tendrement et je ne scavois pas encore ce dont elle estoit capable pour justifier les sentiments que je luy avois voués. On verra dans la suite tout ce que sa tendresse et son courage luy ont fait faire pour moy, on verra que si j'existe c'est par elle. Dieu veuille que les circonstances me rapprochent d'elle et me mettent à portée de vivre pour elle et pour son bonheur! C'est mon vœu de tous les instants.

J'arrivoy à Paris la veille de la journée dite, très improprement, des « Chevaliers du poignard » (1). Je n'avois pas pu estre instruit du rassemblement qui se faisoit au château des Thuilleries, aussi ne m'y trouvoy-je pas, mais un militaire décoré portant mon mesme nom s'y estant trouvé et ayant esté mis sur une liste envoyée en province, on n'y mit point en

(1) On donna ce nom à des gentilshommes et à d'anciens officiers, accourus de divers points de la France pour défendre le roi. Ils furent expulsés du château, le 27 février 1791, mais restèrent, pour la plupart, aux environs, pour porter secours à la famille royale, en cas de besoin.

doute que ce ne fût moy et que ce n'eût esté le but de mon voyage. Je ne me serois pas mis fort en peine de détruire ces bruits, si, par des lettres que je reçus, je n'avais esté fondé à craindre qu'ils pourroient compromettre ma famille.

J'avois fait le voyage de Paris avec M. Ponterie, président du district de Bergerac (1), homme que j'ay toujours cru parfaitement honneste, quoyque, sous le rapport des affaires du moment, grandement en opposition alors de principes avec les miens ; j'aime à croire qu'il n'en seroit pas de mesme aujourd'hui. Je le prioy, quand il écriroit en province, de dissuader mes concitoyens, ce qui luy fut plus facile qu'à un autre par le degré de confiance dont il jouissoit parmi eux.

Par toutes les démarches qu'il me fallut faire et les longueurs que j'éprouvoi, je fus plus de trois mois avant de pouvoir terminer les affaires d'intérest que j'avois à Paris ; je ne songeoy plus alors qu'à me préparer au voyage de Coblentz. Je correspondois régulièrement avec quelques personnes qui y estoient, mais plus particulièrement avec M. le comte de Clarac (2), maréchal de camp, qui y commandoit le corps

(1) Jean-Jacques Meynardie Ponterie-Escot, né en 1754, maire de Bergerac en 1791, administrateur du district de Bergerac, puis du département de la Dordogne, depuis membre du conseil des Cinq-Cents. Mort à Meynard, commune de Prigonrieux, le 22 décembre 1819. Il avait épousé Marie Escot.

(2) Roger-Valentin, comte de Clarac, avait été colonel, de 1775 à 1786, du régiment du Maine-Infanterie, dans lequel la Chapelle avait servi capitaine.

des gens d'armes et des chevau-légers. Mon projet estoit de l'aller joindre, je le lui avois mandé, et j'estois convenu avec un militaire de mes amis que nous partirions ensemble au mois d'octobre. J'en écrivis à ma femme, je luy en parloy comme d'une chose arrêtée; elle se borna à m'en présenter les inconvénients, mais elle ne sentoit pas moins que moy qu'il estoit des circonstances où l'on ne devoit pas s'y arrêter.

Dans mes différentes courses à Paris, j'avois eu occasion de voir un jeune homme que je n'ay connu que sous le nom de M. Siblot. La conformité de nos principes eut bientost établi entre nous une assés grande confiance pour que nous nous fissions part, toutes les fois que nous nous rencontrions, de ce que nous avions appris des affaires du moment. Il m'avoit dit avoir esté présenté à la reine et en avoir reçu un accueil favorable. L'ayant rencontré quelques jours aprèz, il me parla un peu en l'air d'un projet de départ, qu'on s'occupoit des préparatifs et que j'en sçaurois davantage avant peu. J'avoue que je ne donnoy pas à ce qu'il me disoit un très grand degré de confiance; sans connoistre autrement celuy dont je tenois cette nouvelle, je ne le jugeois pas, par la seule confidence qu'il m'en faisoit, propre à estre initié dans des mystères de cette importance. La seule précaution qu'il prit fut de me recommander le secret. Assurément cette recommandation estoit inutile; je conviens cependant que, quelque peu disposé que je fûs à adjouter foy à ce qu'il m'avoit dit, cette idée me travailloit; j'en estois

mesme occupé un matin que je passois aux Thuilleries, quand je fus accosté par M. le comte de Durfort-Boissière (1) qui me dit arriver d'auprès des princes et chargé par eux d'une mission secrète auprès du roy et de la reine, dont il avoit déjà eu deux audiences. Il entra avec moy dans quelques détails sur l'objet de sa mission, bien propres à confirmer mes doutes sur ce que je devois croire de la confidence qui m'avoit esté faite par M. Siblot. Toujours en causant nous gaignames les boulevards où je rencontroy ce mesme M. Siblot, donnant le bras à une femme et qui ne s'arrêta que pour me dire à l'oreille : « Le départ est arrêté, le jour à peu près fixé, il aura lieu dans la semaine, ne vous écartez pas, on aura peut-estre besoin de vous ; mais, en tout cas, vous n'avez aucuns préparatifs à faire, on aura pourvu à tout. » Depuis ce moment, je n'ai plus vu ny entendu parler de M. Siblot. Ce qu'il venoit de me dire s'accordoit si peu avec ce que me racontoit M. le comte de Durfort de l'objet de sa mission et des suites qu'elle devoit avoir, que je ne doutoy plus un instant que l'un ou l'autre n'abusât de mon apparente crédulité.

(1) Sarrazin-Alphonse-Marie-Armand-Emmanuel-Louis, comte de Durfort de Boissières, seigneur de Piles, près de Bergerac, né en 1752. Maréchal de camp, émigré, fit les campagnes de 1792 à 1796, celle de 1795 dans le corps de lord Moyra, rentra en France en 1814, lieutenant général, suivit le roi à Gand. — En 1791, il fut chargé par le roi et la reine d'une mission auprès du comte d'Artois et de l'Empereur. A son retour la reine lui dit : « Monsieur de Durfort, nous vous devons beaucoup de remerciements, mais nous n'avons à vous offrir que de la reconnaissance. » (COURCELLES, *Dictionnaire des généraux français*, t. V.)

Je fus dîner, ce mesme jour, chez M. Thierri (1) qui estoit dans sa belle maison de Ville-d'Avray. L'on ne s'y mettoit à table qu'à six heures du soir. Me trouvant seul avec luy dans ses jardins, la conversation me conduisit à m'ouvrir avec luy sur ce qui m'avoit esté dit d'un prochain départ et dont je le croyois instruit, d'après le degré de confiance où je sçavois qu'il estoit auprès du roy. Je ne luy en parloy mesme que pour qu'il seût que le secret n'en estoit plus un pour tout le monde. Il me protesta qu'il n'en sçavoit rien, mais que, combinant ce que je luy disois avec quelques ordres qu'il avoit reçus la veille et qui pouvoient avoir trait à un projet de départ, il ne seroit pas éloigné de croire qu'il n'y eût quelque chose de vray dans ce qui m'avoit esté dit. Et, en effet, ce fameux départ, dont les suites ont esté si malheureuses, eut lieu trois jours aprez (2). Je l'appris chez un député que j'avois esté voir, le matin d'assez bonne heure, par un jeune homme qui l'avoit appris luy-mesme en passant sur la place du Carrousel. Je ne m'estois pas éloigné en supposant qu'on eût le projet de m'employer, mais l'ordre de

(1) Marie-Antoine Thierry, baron de Ville-d'Avray, (1732 † 1792), premier valet de chambre du roi, commissaire général du Garde-Meuble, chevalier de Saint-Louis, massacré à Paris, à l'Abbaye, le 2 septembre 1792. « ... Après M. de Montmorin, vint le tour de M. Thierry de Ville-d'Avray, premier valet de chambre du roi : « Tel maître, tel valet! se hâta de dire Mail- « lard, je demande qu'on fasse transferer monsieur à la Force. » « On poussa aussitôt M. Thierry hors du guichet ; il trebucha sur le cadavre de M. de Montmorin, pousse le cri de : Vive le roi! et meurt en le répétant à demi-voix. » (Mortimer-Ternaux. *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 239.)

(2) 20 juin 1791.

départ avoit probablement esté changé, puisque le roy ne mena avec luy que trois anciens gardes du corps.

Je sortis, un moment après, de chez le député pour me rendre chez moy; j'aperçus déjà du mouvement dans les rues, quelqu'un mesme, en passant sur le boulevard, me conseilla obligeamment de cacher mon ruban de Saint-Louis.

Jusques à midy on eut tout à craindre des excès du peuple, il s'armoit de toutes parts et menaçoit de se porter aux dernières extrémités. A cette matinée qui annonçoit les plus grands désordres succéda le calme le plus parfait. Quelles furent les causes d'un changement aussi inattendu? je l'ay toujours ignoré. Cet exemple n'a fait que me confirmer dans l'idée où j'estois que le peuple n'agit jamais que d'après l'impulsion qu'on luy donne, mais je ne me persuadois pas qu'une fois mis en mouvement il fût aussi facile à ramener.

Paris fut tranquille jusqu'au jour de l'arrivée du roy. Presque tout le monde s'accordoit à le croire sauvé quand on apprit son arrestation à Varennes. Je rencontroy sur les boulevards, à neuf heures du soir, les quatre courriers qui venoient en porter la nouvelle et qui la dirent en passant. J'en parloy dans une maison où j'alloy, personne ne voulut d'abord y ajouter foy, on ne tarda pas à en avoir la malheureuse conviction.

Tout le monde connoit l'histoire de l'arrestation du roy, les circonstances qui précédèrent et suivirent son retour à Paris, je reviens à ce qui me regarde.

J'estois toujours occupé de mon départ, les préparatifs en estoient faits, l'époque n'en estoit mesme pas très éloignée, quand un événement en suspendit, au moins pour un temps, l'exécution.

Je voyois toujours beaucoup M. Thierri, il estoit alors de service auprès du roy et domicilié, pour trois mois, au château des Thuilleries. Un soir que j'estois chez luy, il me tira à part pour me dire qu'il voyoit avec peine le party que je prenois d'émigrer, qu'il ne chercheroit cependant pas à m'en détourner s'il n'en avoit un autre à me proposer, qui me mettroit peut estre plus à mesme, sans m'éloigner, d'estre utile à la cause que je voulois servir. Il me parla alors de la nouvelle garde du roy (1) qu'on alloit former et m'ajouta que si, comme il me le conseilloit, j'entrois dans ses vues, il en parleroit et se faisoit fort de m'y faire avoir le mesme grade que j'avois. Mes principes estoient trop en opposition avec tout ce qui tenoit au nouvel ordre de choses pour ne pas rejeter cette proposition, quoyque mise sous mes yeux de la manière la plus séduisante.

Enfin M. Thierri, toujours dans la vue de me servir

(1) La garde constitutionnelle fut créée par la loi du 16 octobre 1791 et licenciée le 29 mai 1792.

Son effectif était de vingt-quatre compagnies d'infanterie et de douze compagnies de cavalerie.

Parmi les officiers attachés à ce corps, il faut mentionner le comte de Précy, lieutenant-colonel de la garde à pied, sous les ordres duquel la Chapelle contribua à la défense de Lyon en 1793, et le comte d'Hervilly, maréchal de camp, commandant la garde à cheval, qui donna à la Chapelle, en 1794, une compagnie de son régiment, Royal-Louis; la Chapelle la commandait, lorsqu'il fut fait prisonnier à Quiberon en 1795.

et de donner au roy quelqu'un dont l'attachement à sa personne ne pouvoit estre équivoque, fut jusqu'à me dire qu'il m'en feroit donner l'ordre. Je le prioy de n'en rien faire et de ne plus songer à moy pour cet objet, que mon party estoit irrévocablement pris comme celuy que me dictoient et mon honneur et mon devoir. Il insista toujours en me disant de faire mes réflexions, qu'il me donnoit huit jours. Au bout des huit jours ma réponse fut la mesme.

J'en avois cependant écrit à M. le comte de Clarac à Coblentz; tous ceux qui le connoissent ne seront pas surpris de l'abandon de confiance que j'avois en luy sur tout ce qui tient aux principes d'honneur et de devoir. Sa response fut que les princes désiroient que le roy restât entouré de personnes sur lesquelles il pût compter et que luy-mesme me conseilloit de ne pas rejeter les propositions qui m'estoient faites. Dans l'intervalle, l'état-major de la garde du roy avoit esté nommé, déterminé enfin à y servir, je demandoy une compagnie, on me la donna. Je ne tenois point au grade, je n'estois dirigé par aucune vue d'ambition; la grande majorité de mes camarades pensoient comme moy; nous avions tous pris l'engagement de ne tenir à nos places qu'autant que les circonstances en tiendroient éloignés ceux à qui elles appartenoient; nous ne nous estions mesme peut-estre que trop prononcés sur cet article.

La nomination des officiers achevée, il fallut s'occuper de l'organisation des corps et de la formation des compagnies. Chaque département, chaque régi-

ment. devoit en fournir un certain nombre pour en former le noyau. Ce n'estoit pas le plus sûr moyen de parvenir à une composition aussi pure que nous devions le désirer, mais, d'après le décret, il fallut s'y soumettre. Nous reçumes donc les différents sujets qui nous furent envoyés, nous les dispersâmes dans nos compagnies; nous fûmes en général mieux servis que nous n'avions osé l'espérer, la majeure partie estoit bonne, le reste le devint. Sous différents prétextes nous nous défîmes de tous ce que nous sçûmes connoistre de gangrené; il en resta cependant quelques uns, nommément dans ma compagnie, quelques précautions que j'aie pu prendre.

Je la voyois plusieurs fois tous les jours, j'estois sûr de mes bas officiers, ils me secondoient à merveille. Je m'estois fait une loy de ne présenter à M. le duc de Brissac (1) et de n'admettre que des hommes des principes desquels je m'estois assuré. Malgré toutes ces précautions, je ne pus me garantir de la contagion; il s'estoit présenté chez moy un ancien militaire qui avoit servi avec moy dans le régiment du Maine, il estoit porteur des plus fortes recommandations; sa taille et sa figure ne me revenoient pas, je le refusoy. Il me fit parler par tant de gens qu'enfin je me laissoy vaincre, en quoy j'eus tort : il est des circonstances où l'on ne doit jamais s'arrêter au chapitre des considérations (2).

(1) Louis-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair et grand pannetier de France, lieutenant général, gouverneur de Paris, colonel des Cent Suisses, puis commandant en chef de la garde constitutionnelle, massacré à Versailles, le 9 septembre 1792.

(2) Certaines démissions furent données avec fracas. Une des

A peine cet homme fut-il entré dans ma compagnie que je fus averti qu'il tenoit des propos au moins équivoques; je le fis venir chez moy, il désavoua tout; mais, peu de jours après, je fus prévenu qu'il estoit fortement soupçonné d'aller aux Jacobins (1), qu'un de ses camarades le luy avoit reproché, qu'une querelle entre eux en avoit esté la suite, qu'ils s'estoient

premières fut celle de Joachim Murat, venu du 12e régiment à cheval. Sa tournure seule l'avait fait choisir. « J'ai cru, écrit-il, le 6 mars 1792, aux administrateurs du Lot, qu'il serait honteux de rester plus longtemps parmi des jeunes gens, la plupart vendus à l'aristocratie... Vous apprendrez, sans doute, ma démission par Cavaignac à qui je viens d'écrire... Je le prie de rendre publics mes sentiments et la manière avec laquelle je me suis retiré du précipice que l'on creusait sous mes pas, en me couvrant les bords par des fleurs. » (*Archives nationales*, C. 168, doss. 415.) Il en fut de même de François Fournier, que nous retrouverons, l'année suivante, sous-lieutenant au 9e dragons, l'auteur du guet-apens commis à Lyon le 29 mai 1793. — Entré dans la garde, il donna sa démission douze jours après, sur les conseils du conventionnel Taillefer, la motivant sur les sentiments royalistes du corps (*François Fournier aux hommes de bien*, plaquette imprimée en 1796.)

Ces deux personnages devaient trouver plus tard leur chemin de Damas. L'un fut le roi de Naples, le second, général et baron de l'Empire, se hâta de se rallier à Louis XVIII qui le nomma chevalier de Saint-Louis en 1814, grand officier de la Légion d'honneur en 1826, inspecteur général de la cavalerie légère. Le roi l'avait autorisé, en 1819, à ajouter à son nom le surnom singulier de « Sarlovèze ». Sous la Terreur, il avait même remplacé son prénom de François, trop catholique, par un nom de fleur, au parfum délicat, et se prénommait « Réséda Fournier ».

(1) Le « Club Breton », fondé à Versailles, se transporta à Paris avec l'Assemblée constituante et s'établit d'abord place des Victoires, n° 7, sous le nom de « Société des Amis de la Constitution ». Il fut ensuite transféré dans le couvent des Frères Prêcheurs, dits les Jacobins, d'où son nom. Le couvent ouvrait sur la rue Saint-Honoré, à l'endroit où débouche aujourd'hui la rue du Marché-Saint-Honoré.

battus et qu'il avoit reçu un coup de sabre. La blessure estoit légère, je donnoy l'ordre de le mettre en prison, je l'y laissoy quinze jours. Il n'en sortit que pour recommencer ses manœuvres, j'appris mesme qu'il avoit esté me dénoncer aux Jacobins ; je m'en mis peu en peine, mais je ne vis pas avec la mesme indifférence le progrès de ses principes chez quelques gardes de ma compagnie.

Il ne suffisoit pas que la nouvelle garde du roy fût organisée pour commencer son service auprès de sa personne, il y avoit un préalable à remplir, une prestation de serment entre les mains du maire de Paris. Cette cérémonie, qu'on avoit espéré pouvoir éluder, répugnoit au grand nombre, mais il n'estoit guère plus possible de s'y refuser sans compromettre le roy. Par ce refus on mettoit au trop grand jour les vrays principes de ceux dont il avoit composé sa garde ; d'ailleurs, la formule de ce serment, dont nous prîmes connaissance, avoit esté modifiée et ne portoit que sur une obligation plus étroite de veiller sur les jours du roy, de le défendre et de ne reconnoistre que ses ordres. Ce serment estoit déjà dans nos cœurs. Jusqu'au jour où nous le prêtâmes, il s'éleva des doutes sur notre installation au château ; plusieurs personnes pensoient et le grand nombre peut-estre désiroit que le peuple, d'accord avec la garde nationale, y mît opposition.

Nous cherchâmes à déjouer les projets des malintentionnés. La cérémonie du serment ne fut sçue que la veille au soir du jour où elle devoit avoir lieu, ce

qui n'empêcha pas qu'un peuple immense ne bordât les rues et les quais, par où nous devions passer pour nous rendre de l'École militaire à l'Hôtel commun. Nous fîmes ce trajet au pas ordinaire et dans le plus grand silence; nous avions laissé nostre musique à l'École militaire pour n'estre pas forcés à faire jouer l'air *Ça ira* que le peuple n'auroit pas manqué de demander.

La cérémonie achevée, nous reprîmes le chemin de l'École militaire et laissâmes, en passant devant le château, le détachement qui devoit faire le premier service chez le roy et qu'on avoit eu la précaution de mettre à la tête de la colonne; il prit ses postes sans aucune opposition.

L'installation de la garde du roy au château fut la nouvelle de Paris, cet événement releva l'espoir de ceux qui sembloient n'attendre qu'un point de ralliement.

J'estois toujours fort occupé à garantir ma compagnie de la contagion. J'en avois une partie de service chez le roy, je fus averti que le garde, dont j'ay déjà parlé et dont j'avois déjà à me plaindre, ne les quittoit pas et que quatre d'entre eux estoient fortement suspectés par les propos qu'ils tenoient; je n'en doutoy plus d'après une lettre que je reçus, signée de tous les quatre, dans laquelle ils se permettoient les plaintes les plus vives contre mon sergent-major dont ils me demandoient justice. Je vis un germe d'insubordination qui pouvait devenir dangereux, je sentis la nécessité de couper le mal dans sa racine.

Le garde que j'avois déjà tenu en prison estoit peu

exact à son service, je ne voulus avoir l'air de le punir que sous ce rapport, je donnoy en conséquence l'ordre de le mettre en prison à la plus légère faute qu'il feroit; dès le mesme jour mes intentions furent remplies. Je ne me bornoy pas à cela, je me rendis le lendemain, de grand matin, à l'hôtel Coigny (1), je fus dans la chambre qu'occupoit le détachement de ma compagnie dont plusieurs estoient encore couchés; j'estois furieux du mauvois exemple qu'elle donnoit, mes reproches se ressentirent de l'état d'agitation où j'estois; je traitoy avec la plus grande dureté et le dernier mépris ceux dont j'avais à me plaindre, je les menaçay de les chasser pour peu que j'apprisse le propos le moins équivoque de leur part. Ils parurent sensibles à mes reproches, l'un d'eux le fut jusqu'aux larmes; ils me promirent tous que je n'aurois plus à leur en faire de cette nature; ils m'ont tenu parole ou, du moins, ont si bien caché leur jeu, quoyque bien surveillés, que je n'ay jamais pu apprendre s'ils se conduisoient mal. Le reste de ma compagnie estoit intact; aussi belle que bonne, le meilleur esprit y régnoit; tous dévoués au service de leur roy, il n'y en avoit pas un qui ne fût prêt à verser la dernière goutte de son sang pour luy. Que de maux il eût pu éviter à son royaume et à luy-mesme s'il eût pu se résoudre à en faire l'épreuve! On ne luy en a que trop souvent fourni l'occasion.

(1) L'hôtel de Coigny s'élevait, place du Carrousel, devant l'hôtel d'Elbeuf, à l'angle de la rue des Orties et de la rue Saint-Nicaise. Il a disparu avec les innombrables constructions qui obstruaient la place du Carrousel. Son emplacement se trouve à côté des guichets qui donnent sur le quai.

Je reviens à mon homme en prison ; il y estoit pour une faute légère, elle n'estoit que le prétexte, mais je voulois m'en défaire à quelque prix que ce fut. Il me fit parler, m'escrivit mesme plusieurs fois, je ne repondis pas et fus inexorable. J'espérois toujours que, de guerre lasse, il finiroit par me proposer de luy donner son congé ; j'aurois bien pu le renvoyer, mais je voulois éviter l'éclat, j'aimois mieux que sa retraite eût l'air de venir de luy. Mon projet me réussit, il m'écrivit pour me demander à quitter la garde ; je lui avois fait insinuer que c'estoit le seul moyen d'obtenir sa liberté. Ce mesme homme, après m'en estre défait, devint adjudant dans la garde nationale parisienne et ce fut un de ceux dont on se servit pour dénoncer la garde du roy lors de sa suppression.

Je n'en finirois pas si je m'arrêtois au détail de tout ce que l'envie, la jalousie et la scélératesse avoient employé de moyens pour s'opposer à la formation de la garde du roy. Les projets des Jacobins ayant échoué, ils ne s'occupèrent plus qu'à chercher à la désorganiser, en y introduisant des hommes d'autant plus dangereux qu'ils sçavoient mieux cacher leurs abominables principes sous l'apparence trompeuse d'un entier dévouement à la personne du roy. Tous les moyens de séduction furent également employés ; il n'estoit pas de jour que les gardes de ma compagnie ne vinssent me rendre compte des offres qu'on leur faisoit pour les séduire et pour les engager à aller aux Jacobins et mesme à l'Assemblée nationale dénoncer leurs officiers ; on cherchoit journellement à les tenter par de

l'or, des montres et des bijoux ; on les engageoit à des soupers où se trouvoient des jeunes personnes envoyées exprès pour les corrompre. Tout fut inutile. Ces braves gardes, inaccessibles à de pareilles propositions, les rejetèrent toujours avec horreur.

Furieux du peu de succès de leurs abominables démarches, les Jacobins jurèrent la perte d'un corps qui devoit naturellement leur faire ombrage ; et, en effet, je ne crains pas de le dire, plus d'une fois on auroit pu le mettre à mesme de justifier leur crainte. Au reste, ce corps faisoit ombrage mesme avant qu'il fût formé et dès lors sa perte estoit résolue.

Je n'oublieroy pas que, dans les premiers jours de sa formation, m'estant trouvé à un diner nombreux où estoit un Jacobin de ma connaissance, mais moins scélérat que les autres, il me dit en me voyant l'uniforme : « Je crains bien pour vous que vous ne l'userez pas et que votre entrée dans la garde du roy ne vous coûte cher. »

Ma femme ne fut instruite de mon entrée dans la garde du roy qu'après que j'eus esté nommé ; elle pouvoit mesme me croire parti pour Coblentz quand elle en apprit la nouvelle. Je me doutois bien, d'après ses principes, qu'elle ne me verroit pas avec plaisir attaché à un corps marqué du sceau de la Constitution. En effet, elle ne tarda pas à me témoigner sa surprise, elle ne fut mesme pas la seule. J'aperçus, dans l'accent froid et réservé de quelques-uns de mes amis, des signes d'improbation, je laissay au temps et à ma conduite le soin de ma justification et ne m'occupoy plus

que de la tâche non moins honorable que dangereuse que j'avois à remplir.

Je voyois toujours beaucoup M. et Mme Thierri, je devois l'amitié et la confiance qu'ils me témoignoint à M. le comte de Laroque, ancien député à l'Assemblée constituante, mon amy et le leur; il n'avoit pas mesme peu contribué à déterminer mon acceptation d'une compagnie dans la garde du roy. J'avois avec M. Thierri de fréquents entretiens, quelques relations que j'avois me mettoient à portée de lui fournir des renseignements dont la connaissance pouvoit estre utile. Ses fonctions de premier valet de chambre le rapprochoient à chaque instant du roy auquel il rendoit exactement compte de tout ce qu'il sçavoit pouvoir intéresser la sûreté de sa personne; mais ny le roy, fort de la pureté de ses intentions, ny M. Thierri luy mesme ne pouvoient se persuader à quel point elle estoit menacée. « Vous me faites mal, me disoit-il quelquefois, vous êtes par trop noir. » Je jugeois mieux les hommes que luy et tout ce dont ils sont capables quand ils ont rompu tous leurs liens. J'estois désespéré de voir cette espèce de sécurité dans laquelle vivoit la famille royale, trompée sans cesse par un tas d'intrigants qui, sous l'apparence d'un zèle et d'un attachement dont leur âme atroce n'estoit pas mesme susceptible, ne cherchoient à gaigner sa confiance que pour mieux la conduire à sa perte; les moins coupables d'entre eux n'y estoient conduits que par le désir de mieux servir leur intérest et leur ambition. En hommes pervers, ces hommes sans nom et qui

pour la plus grande partie n'estoient pas mesme connus, admis dans l'intérieur des appartements, alloient à chaque instant y distiller le poison, en abreuver l'âme du roy et de la reine, quelquefois aussi leur porter des paroles de consolation, mais uniquement pour les mieux tenir dans l'aveuglement où ils les laissoient sur leur désespérante position.

Les officiers de la garde n'estoient guère admis auprès du roy et de la reine que quand leur service les y appeloit. A peine le petit nombre de sujets fidèles estoient-ils écoutés, plusieurs se permirent d'écrire à Leurs Majestés et prirent cette voye pour donner des advis salutaires. Moi-mesme je l'employoy trois fois par l'entremise de M. Thierri, je n'estois mesme pas sans crainte que mes lettres ne fussent tombées sous la main de ceux qui furent chargés d'inventorier les papiers trouvés aux Tuileries, d'autant qu'elles estoient signées. Nos lettres estoient lues et, si elles produisoient quelque effet, il estoit bientôt détruit par ceux qui avoient intérest à ce que la vérité ne fût pas connue.

Mon service dans la garde commençoit à devenir suspect dans ma province, on me le manda ; je craignis que cela n'attirât quelques désagréments à ma femme. Mes amis à Paris m'avoient souvent engagé à la faire venir, je le désirois beaucoup mais j'estois arrêté par la dépense du déplacement et du changement de domicile. M. et Mme Thierri m'offrirent de la loger à Versailles ; cette offre qui me fut faite à plusieurs reprises me détermina à l'appeler auprès de moy. Je perdis, à

cette époque, ma belle-mère (1); cette perte me fut d'autant plus sensible qu'elle n'avoit cessé dans tous les temps de me donner des preuves de la plus vive tendresse; je me peignis la désolation de son mary et de ses deux filles, ma femme m'en écrivit dans les termes les plus touchants.

Après avoir laissé passer les premiers moments, je luy fis part du désir que j'aurois qu'elle vint à Paris et que je serois comblé que son père voulût l'accompagner, que la dissipation du voyage pourroit apporter quelque adoucissement à sa trop juste douleur. Après quelques observations auxquelles je répondis, ma proposition fut acceptée et j'eus le plaisir de voir arriver mon beau-père, ma femme et un enfant de trois ans qu'elle ne voulut pas laisser en province.

Après avoir passé quelques jours à Paris, je fus les établir à Versailles où, par les soins de M. et de Mme Thierri, ils le furent de la manière la plus agréable et la plus commode.

Je revins le mesme jour à Paris où mon service m'appeloit. Je venois de m'établir à l'École militaire, j'avois prié M. le duc de Brissac d'obtenir du roy que je pusse placer mon fils ayné (2), âgé de seize ans, garde dans ma compagnie. La response du roy me fut favorable; M. le duc de Brissac m'adjouta qu'il me destinoit aussi MM. de Cossé, ses neveux (3), et MM. de

(1) Elle fut marraine, le 12 octobre 1775, du fils aîné de Jean-Edme-Xavier de la Chapelle. Elle signe Charlotte Chamillac Dufraysse.

(2) Voir l'Introduction, page VII.

(3) Les deux neveux du duc de Brissac, fils du duc de Cossé,

Béranger (1), et qu'on me donneroit un logement assez spacieux à l'École militaire pour pouvoir les loger avec moy. Cette marque de confiance ne pouvoit que me flatter, mais elle pouvoit avoir des inconvénients dans le moment, je ne tardoy pas à m'en apercevoir. Ma compagnie fut dénoncée aux Jacobins comme entachée d'aristocratie; j'en parloy à M. le duc de Brissac qui, après avoir pris les ordres du roy, me laissa maître de faire sur cela ce que je voudrois. Je plaçoy ces Messieurs dans différentes compagnies, en attendant l'époque où le roy redeviendroit maître d'organiser sa garde à sa volonté. M. le duc de Brissac, à qui j'en rendis compte, voulut bien approuver cette mesure en me recommandant toujours la surveillance sur ces jeunes gens.

La manière dont se prononçoit la garde, son attachement, dont elle faisoit hautement profession, à la personne du roy, son dévouement à son service,

étaient certainement Augustin-Paul-Pétronille-Timoléon, (1775 † 1848), successivement baron, puis comte de l'Empire, duc de Brissac, pair de France, chevalier des ordres du roi, sous la Restauration, ascendant du duc de Brissac actuellement vivant, et Auguste-Charles-Marie-Timoléon, comte de Brissac, (1776 † 1850), marié à Anne-Françoise du Cluzel de la Chabrerie, dont les descendants sont fixés en Périgord au château de la Chabrerie. (Révérend, *la Restauration*, t. II. p. 207.) L'un servait dans la compagnie de la Chapelle, l'autre dans la compagnie de Piquet.

(1) MM. de Béranger furent placés, l'un dans la compagnie de Sallèles, l'autre dans la compagnie de Casteja. Il faut, semble-t-il, les identifier avec Antoine-Raymond, comte de Béranger (1774 † 1849), pair de France, en 1819, et son frère Charles-Raymond-Sylvain, né en 1777. (Révérend, *la Restauration*, t. I, p. 182.)

adjoutoient encore à la rage des Jacobins; ils avoient juré sa perte, ils ne s'occupèrent plus qu'à en accélérer le moment. Ils firent pleuvoir les dénonciations, ils firent attaquer les gardes, on venoit les attendre sur l'avenue de l'École militaire; nulle sûreté pour eux dans Paris, les officiers surtout estoient ceux plus particulièrement désignés à la fureur du peuple, plusieurs d'entre eux furent à diverses reprises grièvement insultés. La plus grande circonspection, la plus grande prudence nous estoient recommandées, on fut jusqu'à désirer que nous ne parussions en uniforme ny au spectacle ny dans aucun lieu public, de nous borner mesme à le porter au château quand nostre service l'exigeroit. On jugera aisément quelle devoit estre nostre position et combien elle exigeoit de sacrifices de nostre part.

Nous avions encore à contenir la trop juste indignation de nos gardes. Sans cesse ils nous disoient qu'ils n'avoient pas sans doute esté appelés pour se laisser assassiner sans qu'il leur fût permis de se défendre, qu'ils avoient esté mandés pour entourer leur maistre, pour faire respecter son autorité et lui faire rendre celle qu'une poignée de factieux avoient usurpée; en un mot, qu'ils avoient esté appelés pour le venger et qu'ils demandoient qu'on les mit en mesure de remplir cette tâche honorable. Ils ne pouvoient estre contenus, nous ne pouvions l'estre nous-mesmes que par les ordres précis du roy, quoyque, s'il fut jamais permis de les transgresser, c'estoit assurément le moment. Ses vertus mesmes, sa trop grande bonté et nostre trop

aveugle soumission l'ont conduit à sa perte. Pourquoi le roy, trop avare du sang de ses sujets rebelles, ne les a-t-il pas traités comme tels dès le premier instant? « Ce pauvre peuple est trompé », disoit-il. Oui, mais il se laisse payer pour l'estre, donc il veut bien l'estre et ne méritoit aucun ménagement. Et le roy n'avoit qu'un mot à dire!

Cependant la horde des brigands augmentoit tous les jours et leur audace en proportion; il n'estoit pas de semaine que le château ne fût menacé, il n'estoit pas de jour que les injures les plus grossières, les propos les plus dégoûtants ne vinssent frapper les oreilles de Leurs Majestés. A la mesme époque, une feste fut donnée en l'honneur de quarante soy-disant soldats de Châteauvieux (1). Un peuple immense conduisit en triomphe et aux cris mille fois répétés de « Vive la Nation! » ces échappés des galères au Champ de Mars, pour y couronner leur scélératesse sur l'autel de la patrie. Nous passâmes à l'École militaire vingt-quatre heures sous les armes, on craignoit un

(1) Vers le mois de février 1792, l'Assemblée législative, malgré l'opposition des Cantons Suisses, amnistia 40 soldats du régiment de Châteauvieux, envoyés aux galères à Brest, après la rébellion de Nancy, en vertu d'une sentence rendue, au mois de septembre 1790, par un conseil de guerre composé d'officiers de leur nation. Le roi sanctionna le décret, et la famille royale contribua à la souscription ouverte pour subvenir aux premiers besoins de ces intéressantes « victimes de la Liberté ».

On leur fit fête à Versailles où un banquet fut donné en leur honneur. Ils se rendirent ensuite à Paris où ils furent admis, le 9 avril, à se présenter à la barre de l'Assemblée. Le dimanche 25 avril, une fête, dite de la Liberté, fut donnée en leur honneur. (MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I[er], livre I[er].)

mouvement, nous le désirions; cette scène révoltante eût nécessairement rallié autour de nous tous les honnestes gens et peut-estre eût-ce esté la dernière de ce genre. En passant devant nos cours le peuple se borna à nous crier des injures, arme des lâches, auxquelles nous ne répondîmes pas.

Un corps qui avoit résisté à tous les moyens de corruption, qui, par sa bonne contenance, pouvoit en imposer aux factieux et rallier les braves gens, devoit nécessairement estre détruit. Aussi ne devoit-on pas tarder à décréter son licenciement.

Le mercredi qui précéda cette époque, j'estois de garde chez le roy; il y avoit des craintes pour ce jour-là, on avoit fait venir deux piquets de l'École militaire pour renforcer la garde, la foule se tenoit encore éloignée mais se grossissoit à vue d'œil. Sur les deux heures, je descendis dîner chez M. le duc de Brissac avec l'officier de la garde nationale de garde avec moy. Au moment où l'on servoit le dessert, nous fûmes avertis que le peuple se portoit aux grilles du château donnant sur le jardin des Thuilleries; je regagnay sur-le-champ mon poste après avoir ordonné en passant de fermer la grille. Le garde en sentinelle à cette porte reçut en la fermant un coup de pique dans le bras. Arrivé dans la salle des gardes, je leur fis prendre les armes et les disposoy pour résister à l'attaque, en supposant que la grille fût forcée et qu'on voulût pénétrer dans l'intérieur. L'officier de la garde nationale fit faire les mesmes mouvements que moy à sa troupe qui ne me parut pas moins bien disposée que la mienne.

Les cris, les hurlements des cannibales avoient porté l'alarme dans l'intérieur, plusieurs valets de la chambre vinrent, fort effrayés, me témoigner l'inquiétude où estoient le roy et la reine. « Dites au roy et à la reine, leur répondis-je, en leur montrant mes gardes et leur contenance fière et rassurée, qu'on respond de tout quand on commande d'aussi braves gens. »

Les piquets de renfort garnissoient les bas du château, la garde nationale avoit esté aussi renforcée ; le roy pouvoit encore compter sur elle à cette époque, son état-major luy estoit en grande partie entièrement dévoué ; les gardes suisses ont assez prouvé combien on pouvoit compter sur eux. J'estois prévenu que six mille royalistes, armés de pistolets, se tenoient dans les avenues du château, prêts à se joindre à nous. Avec de tels moyens le succès n'estoit pas douteux, mais il falloit saisir l'occasion ; on la laissa encore échapper et, dès le lendemain, la garde nationale fut travaillée et, en grande partie, gagnée ; nous ne fûmes pas longtemps à en avoir les preuves les moins équivoques.

Il y avoit bien des jours que je n'avois pu aller à Versailles. Ma femme qui n'avoit aucune idée de la catastrophe dont nous estions menacés et que je ne croyois pas moy-mesme si prochaine, vint à Paris le dimanche d'ensuite avec le projet d'y passer deux ou trois jours avec moy. A peine sortions-nous de table, ce mesme jour, que je fus adverti que le peuple se portoit sur le château et qu'on venoit de commander un piquet de cent hommes qui devoit se tenir prêt à marcher sous mes ordres. Je jugeoy prudent de préve-

nir ma femme du danger qu'il y auroit à ce qu'elle restât avec nous à l'hôtel de Coigny où je pouvois la loger. La femme d'un de mes camarades voulut bien l'engager à prendre un logement chez elle; je ne la vis plus ny ne pus avoir de ses nouvelles qu'après le licenciement de la garde.

Le peuple ne désempara plus [de] la place du Carrousel ny des avenues du château; la garde, qui devoit estre de service ce jour-là chez le roy, eut toutes les peines du monde à percer la foule pour se rendre dans la grande cour. On crioit hautement qu'elle alloit estre supprimée et qu'elle ne monteroit pas. M. de Précy (1) qui la commandoit ce jour-là, fut fortement menacé, les piques furent tournées contre luy, on le prit mesme au collet. La garde nationale, qui estoit en face et sur la droite du terrain où nous nous mettions en bataille, bien loin de nous défendre, insultoit à nostre position. Le peuple qui l'observoit n'en estoit que plus insolent. M. de Précy n'en remplit pas moins ses fonctions avec autant de sang-froid que de courage et, malgré les hurlements du peuple et ses menaces,

(1) Louis-François-Perrin, comte de Précy, (1742 † 1820), servit dans la guerre de Sept ans et en Corse; commandant le bataillon des chasseurs des Vosges, en 1789, lieutenant-colonel de la garde à pied, 1791-1792, défendit le roi le 10 août, se retira à Semur où les Lyonnais, soulevés contre la Convention, vinrent lui offrir le commandement de leurs forces; soutint pendant deux mois le siège mis devant Lyon, s'échappa et sortit de France; fut chargé de plusieurs missions par les princes; fut livré par la Prusse au Premier Consul et subit une détention de dix-huit mois, jusqu'en 1810. Lieutenant général à la Restauration, commandant de la garde nationale de Lyon, commandeur de Saint-Louis, en 1814, grand'croix en 1816.

il fit défiler la garde et luy fit prendre ses postes.

J'estois, ce jour-là, de service auprès de la reine et, par ses ordres, je ne quittoy pas son appartement de la journée. Elle ne paroissoit pas derrière ses fenêtres que le peuple ne l'accablât d'injures et de propos les plus outrageants. Les gardes, qui se tenoient aux fenestres des appartements qui précédoient le sien, n'estoient pas moins en butte à la rage de cette troupe de cannibales. Ils exigèrent mesme un moment qu'ils missent chapeau bas et criassent : « Vive la Nation ! » L'air de mépris dont de pareils ordres estoient reçus ne servoit qu'à redoubler leur fureur. La reine, qui s'en aperçut et qui en craignit les suites, me donna l'ordre d'aller leur dire de se rendre à la volonté du peuple. Je pris sur moy de leur ordonner simplement de se retirer des fenestres et de les fermer.

Le roy vint, sur les neuf heures, chez la reine qui jouoit dans ce moment avec Mgr le Dauphin qu'elle tenoit dans ses bras ; demy-heure après, ils se retirèrent l'un et l'autre dans leur intérieur. Je descendis un moment chez M. le duc de Brissac. Il estoit alors question d'un grand projet ; il n'y avoit pas un moment à perdre, nostre licenciement devoit estre décrété dans la nuit ; aux grands maux il faut de grands remèdes ; jamais ce ne fut plus le moment d'en faire l'application et jamais je ne fus plus pénétré de cette vérité.

Trois jours avant cette époque, j'avois esté d'assez bonne heure chez M. le duc de Brissac, pour luy présenter un homme qui m'estoit fortement recommandé, qui venoit de faire deux cents lieues, de quitter sa

famille et son commerce pour venir défendre son roy. Ce brave homme, ancien militaire, dont l'âge estoit un peu au-dessus de celuy fixé par l'Ordonnance, n'en fut pas moins agréé. Je me retirois avec luy quand M. le duc de Brissac, qui estoit encore dans son lit, me rappela. « Eh bien! me dit-il quand je fus rentré, que pensez-vous de tout cecy? » — « Que tout cecy, lui répondis-je, M. le Duc, ne va pas bien, que le mal n'est cependant pas sans remède, mais que le remède doit estre prompt et violent. » — « Et quel est-il, ce remède? me dit-il, car je n'en connais pas. » — « Il est, luy respondis-je, dans la main du roy; il faut qu'il monte à cheval, qu'il s'entoure de ses plus fidèles sujets. C'est le moment où il les connoistra; croyez qu'une telle démarche en grossira bientost le nombre, et qu'elle peut, d'un instant à l'autre, changer la face des affaires; mais il faut de la résolution et de la promptitude. » — « Jamais, me dit-il, le roy ne s'y déterminera. » — « Il y va peut-estre, M. le duc, de la perte de sa couronne et de sa vie; les factieux ne s'arrêteront pas dans leurs abominables projets; le roy ne le sçait pas assez, on ne sçauroit trop le luy dire. »

M. le duc de Brissac convint de tout avec moy, mais persista à me dire que le roy ne s'y détermineroit jamais. J'ignore si M. le duc de Brissac a fait, sur cela, quelque ouverture au roy, il m'y parut disposé quand je le quittoy.

Je reviens au projet dont j'ay parlé plus haut; il n'estoit de rien moins que de prévenir le décret de licenciement par l'égorgement de tous ceux qui devoient

le rendre. Tout estoit disposé. A dix heures du soir, la cavalerie prête à monter à cheval, l'infanterie armée devoit se porter, par petits pelotons et une marche combinée, les uns sur l'Assemblée nationale, les autres sur les Jacobins; ceux qui estoient au château devoient se tenir sous les armes, prêts à repousser le premier mouvement du peuple, dans l'âme duquel une entreprise de cette nature, exécutée au milieu de la nuit, n'auroit probablement porté que la terreur et l'effroy.

Le projet estoit superbe. Un moment encore et le roy (et la France peut-être) estoit sauvé. Son mauvois génie s'y opposa, le chapitre des considérations, toujours trop écouté, renversa le plus beau des plans au moment où tout estoit disposé pour l'éxécution. Le roy pouvoit en devenir la victime; cette réflexion imposante, mais hors de saison dans la circonstance, arrêta tout.

Le décret qui nous supprimoit fut rendu à minuit. Nous envoyâmes sur-le-champ à l'École militaire pour en prévenir; je me rendis moy-mesme à l'hôtel de Coigny, je fis lever tous les officiers de la garde, nous convinmes qu'ils se tiendroient prêts au premier signal de quelque mouvement dans le peuple. Je me rendis ensuite chez la reine, d'où je descendis sur les cinq heures chez M. le duc de Brissac, contre lequel on venoit de déclarer un décret d'arrestation. Il employoit les derniers moments qui lui restoient à quelques signatures arriérées et à mettre en ordre quelques papiers. Sur les huit heures, il monta en

voiture et fut conduit par quatre gens d'armes à son hôtel et de là à Orléans. Nous l'embrassâmes en le quittant, nos larmes et les siennes coulèrent; il devoit nous en faire répandre de bien plus amères encore.

Je voulus remonter chez la reine, ce qui devenoit très difficile, la foule du peuple obstruant tous les passages. M. de la Jarre (1), ministre de la guerre, venoit d'estre grièvement insulté. Il m'en prévint et de prendre des précautions, mais rien ne pouvoit me dispenser de retourner à mon poste et mon service ne finissoit qu'à dix heures. J'y parvins enfin en me frayant un passage dans la grande cour, non sans avoir esté fortement insulté et menacé; je regaignoy après dix heures, et avec moins de peine, l'hôtel de Coigny par les derrières. Je croyois n'avoir plus à en sortir que pour me rendre à l'École militaire, et n'avoir plus de service au château, quand on vint m'avertir que j'estois nommé pour accompagner Madame Élisabeth à la messe. Je m'habilloy bien vite; mais comment percer la foule? La place du Carrousel, que j'avois à traverser, estoit pleine de gens bien peu disposés à me faire place. Ce ne fut, en effet, qu'avec les plus grands efforts que je pus parvenir au château; je fus à plusieurs reprises injurié et menacé, et deux fois des hommes, munis de cordes à nœud coulant, me les

(1) Pierre-Auguste de Lajard, (1757 † 1837), capitaine au bataillon de chasseurs des Alpes, puis aide de camp du maréchal de camp marquis de Lambert, jusqu'en 1789, servit à l'armée du Nord, ministre de la guerre, du 16 juin au 24 juillet 1792. Emigré après le 10 août, député en 1808, maréchal de camp en 1814.

jetèrent à la tête avec probablement le projet de m'y suspendre.

J'accompagnay Madame Élisabeth à la messe et la reconduisis ensuite à son appartement où sa cour se trouvoit très nombreuse. Je me retirois, après luy avoir fait ma révérence, quand cette princesse au-dessus de tout éloge me fit l'honneur de me rappeler et, en s'avançant à moy au milieu de tout le monde, me dit, en me prenant la main et en me la pressant : « Nous n'oublierons jamais, monsieur, les marques d'attachement que vous nous avez tous données, nous ne les oublierons jamais. » Elle tenoit de la main gauche son mouchoir sur les yeux : « Mes larmes, ajouta-t-elle, vous en sont le garant. » Elle ne me laissa pas le temps de luy rien respondre, elle rentra sur-le-champ dans son appartement dont elle ferma brusquement la porte sur elle.

Cette scène estoit bien faite pour exciter ma sensibilité, je sortis de l'appartement de la princesse pénétré de tout ce qu'elle inspire de respect et d'attachement à sa personne.

J'erroy quelques moments dans le château sans trop sçavoir où j'allois; il y régnoit un morne silence, à peine se parloit-on quand on se rencontroit, on se bornoit à serrer la main, ce signe renfermoit assez tout ce qu'on eût pu se dire.

Je descendis enfin dans les cours pour me rendre à l'hôtel de Coigny, où estoit le détachement de la garde que je n'avois plus qu'un moment à commander. Il me fut impossible de sortir des cours, tellement l'af-

fluence du peuple estoit grande, je m'adressoy alors à un adjudant général de la garde nationale pour le prier de me donner un piquet qui pût protéger ma sortie : « Je vous donnerois cinq cents hommes, me dit-il, monsieur, que je ne répondrois pas de vous. La garde qui descend et les piquets de renfort n'ont pas pu eux-mesmes sortir; on est occupé à prendre des mesures, il faut que vous ayez la bonté d'attendre. » J'aperçus, en effet, M. de Vittenkof (1), commandant la force parisienne, travaillant avec son état-major au moyen d'assurer nostre retraite et nostre retour à l'Ecole militaire.

On jugera aisément quelle devoit estre nostre position dans cet affreux moment; on nous forçoit de quitter le roy, dont la personne nous avoit esté confiée, pour le laisser entre les mains de gens qui y estoient placés, moins pour veiller à sa sûreté que pour s'assurer de luy. Et nous, cernés de toutes parts par une troupe de cannibales! Chacun de leurs cris estoit nostre arrêt de mort. On lisait sur le visage de MM. de l'état-major leur sollicitude et leurs embarras. Nostre sortie pouvoit estre suivie des plus grands malheurs, un coup de fusil parti par mégarde eût esté le signal d'une boucherie affreuse. M. le comte d'Hervilly (2), qui

(1) Le baron de Wittinghoff, maréchal de camp, en 1770; lieutenant général, en 1791; commandant en chef des gardes nationales, en 1792.

(2) Louis-Charles le Cat d'Hervilly, né à Paris en 1755, servit pendant la guerre de l'Indépendance; colonel du régiment de Rohan-Soubise, en 1786; colonel commandant la garde constitutionnelle à cheval, 1791; se distingua par son dévouement pendant les journées du 20 juin et du 10 août; réfugié en Angle-

commandoit la garde du roi, avoit prévenu qu'on eût à prendre les plus grandes précautions, parce qu'à la première insulte nous estions tous déterminés à la venger et à vendre cher le sacrifice de nos vies, que luy-mesme en donneroit l'exemple. Il ne faut que le connoitre pour sçavoir combien il estoit homme à tenir parole.

Toute la force armée estant enfin arrivée, on la disposa de manière à former une double haye au milieu de laquelle on nous fit placer et, à cinq heures, nous sortîmes des cours du château et de l'hôtel de Coigny. Une nombreuse cavalerie ouvroit et fermoit la marche et les tambours ne cessèrent de battre jusqu'à nostre arrivée à l'Ecole militaire.

Au moment de nostre jonction avec la garde du roy restée à l'hôtel de Coigny, je fus rejoindre mon détachement qui formoit la tête de la colonne. Un peuple immense bordoit les quais et nous suivit à l'Ecole militaire, aux portes de laquelle nous trouvâmes un officier municipal, en écharpe et à cheval, qui nous en défendit l'entrée jusqu'après la lecture du décret de licenciement qu'il fit à haute et intelligible voix.

Il estoit temps que cette cruelle journée finît. Il me restoit encore un autre genre d'inquiétude : qu'estoit devenue ma femme depuis trois jours que je ne l'avois vue ny n'avois pu avoir de ses nouvelles? J'en estois occupé quand je la vis entrer chez moy avec trois ou

terre, en 1793 ; un des chefs de la désastreuse expédition de Quiberon, en 1795 ; blessé le 16 juillet 1725 ; mourut à Londres de ses blessures, le 14 novembre suivant, et fut inhumé au cimetière de la vieille église Saint-Pancrace. (*Annuaire de la Noblesse*, 1883, p. 156.)

quatre personnes qui avoient eu la bonté de l'accompagner. Sa tendre sollicitude l'avoit portée à nous suivre, sa présence me procuroit la seule consolation dont je fus susceptible. Elle a esté mon bon ange dans toutes les circonstances critiques où je me suis trouvé. Ce n'estoit pas assez de luy devoir mon bonheur, je devois aussi luy devoir la vie, comme on le verra dans la suite et, dans l'instant où j'escris, mille raisons me portent à trembler pour la sienne. Cette idée est affreuse; je laisse à ceux qui ont une âme sensible à juger de l'état où doit estre la mienne.

Le lendemain de nostre retour à l'École militaire, nous reçûmes un advis de M. Pétion (1), maire de Paris, par lequel il nous prévenoit que le peuple murmuroit et que, si nous restions plus longtemps armés, il ne pouvoit garantir quelles en seroient les suites. Nous ne connoissions ny M. Pétion ny la garde nationale, nous ne connoissions que les ordres du roy que nous éxécutâmes quand ils nous furent portés. Sur les trois heures ils arrivèrent, nous nous assemblâmes dans une cour intérieure, M. de Chantereine, colonel de la garde (2), nous lut la lettre du roy par laquelle

(1) Jérome Pétion, (1753 † 1794), avocat, maire de Paris, le 14 novembre 1791; après avoir excité la populace de Paris, il n'eut pas l'énergie, ou peut-être la volonté de s'opposer aux massacres de Septembre. Rallié aux Girondins, mis hors la loi le 31 mai 1793, il erra en Normandie, en Bretagne, en Provence et en Guyenne. On trouva son corps, à demi dévoré par les loups, aux environs de Saint-Emilion, le 20 juin 1794.

(2) Louis Dubois de Crancé, sieur de Chantereine, cousin germain du général conventionnel de ce nom: lieutenant-colonel, commandant le bataillon de chasseurs du Roussillon, en 1789 et 1790; colonel du 1er régiment d'infanterie, le 25 juillet 1791

Sa Majesté nous disoit que, satisfaite du zèle que nous avions porté au service de sa personne, elle nous conservoit nostre traitement et le logement à l'École militaire, pour ceux qui voudroient y demeurer, jusqu'à nouvel ordre et que les circonstances luy permissent de nous rappeler. Cette triste cérémonie achevée, chacun fut remettre ses armes au lieu indiqué.

Je me retiroy dans mon appartement où je trouvoy Mme la vicomtesse de Béranger (1) et ma femme qui y furent témoins, le moment d'après, de la scène la plus attendrissante. Mes gardes, après avoir remis leurs armes, me suivirent chez moy, se jetèrent, les larmes aux yeux, dans mes bras; les uns me tenoient embrassé, d'autres me baisoient les mains, d'autres estoient à mes genoux avec les marques du désespoir. Tous me renouvelèrent le serment de mourir pour leur roy, ils promirent aussi de ne pas s'éloigner de moy tant qu'ils pouroient estre utiles; ils m'ont tenu parole, plusieurs d'entre eux, le 10 août, scellèrent de leur sang leur attachement à leur maître.

Ma femme fut joindre son père à Versailles le lendemain. Je restoy encore deux jours à l'École militaire pour y régler les comptes de ma compagnie, signer les congés, etc... J'aurois bien désiré y passer quelques jours de plus pour n'estre pas trop pressé

commanda une division de la garde constitutionnelle à pied. Il se suicida, à la prison de l'Abbaye, le 22 août 1792.

(1) Probablement Marie-Thérèse Legendre de Vilmorin, mariée à Charles Béranger du Gua, appelé le vicomte de Béranger, maréchal de camp, en 1780; mort lieutenant général en 1824.

dans le choix d'un logement à Paris, mais, sur quelques advis que nous eûmes, ce n'eût pas esté prudent. M. le duc de Cossé, dont j'avois les deux fils avec moy, me fit proposer un logement dans son hôtel, en attendant que j'eusse pu m'en procurer un; je l'acceptoy. J'aurois pu aller habiter Versailles où ma famille estoit établie, mais je ne voulois ny ne pouvois m'éloigner du roy, par l'engagement que nous en avions pris entre nous; je me bornoy à y envoyer mon fils que je rappeloy auprès de moy dès que j'eus trouvé à me loger convenablement. Un banquier de Genève offroit dans les affiches de céder son logement pour six mois, je me rendis chez luy rue Saint-Sauveur; l'appartement me convint, nous fûmes bientôt d'accord. Il laissoit une femme de confiance pour avoir soin de ses meubles et effets; il me dit que je pourrois l'employer, si j'en avais besoin; il me fit le plus grand éloge de cette femme, éloge que son âge et sa figure ne pouvoient me rendre suspect. D'après ces assurances, je me livroy à elle, je luy donnoy toute confiance. La suite fera voir que je ne pouvois pas la plus mal placer.

Ainsi que je l'ay déjà dit, aucun officier de la garde supprimée ne dut quitter ny ne quitta Paris avant le 10 août. La plus grande partie des gardes y restèrent aussi; ceux de ma compagnie venoient me voir régulièrement, le point de ralliement estoit toujours dans les environs du château dans lequel se rendoient, tous les jours, les officiers qui avoient tous des billets d'entrée. Le roy nous fit simplement dire de n'y pas paroistre

trop en nombre, surtout les festes et les dimanches; nous convinmes alors entre nous de certaines heures où quelques-uns de nous s'y rendroient, tandis que les autres se tiendroient dans les avenues ou dans le jardin des Thuilleries.

Après nostre licenciement, le roy ny la reine ne sortirent plus de Paris; leur promenade se borna à quelques tours dans les Thuilleries ou à accompagner M. le Dauphin dans un petit jardin appelé « Jardin du Dauphin », placé à l'une des extrémités; et encore furent-ils obligés de s'interdire cet innocent exercice pour se garantir de l'insolence du peuple, qui ne respecta pas mesme cette étroite enceinte dans laquelle ils avoient bien voulu se circonscrire.

Ils avoient toujours à leur suite, dans leur promenade, quelques officiers de la garde nationale. Nous nous tenions aussi à portée, pour voler à leur défense, en supposant quelque insulte un peu grave de la part du peuple. Un jour que la reine estoit avec M. le Dauphin dans son jardin, elle eut tout à craindre de la fureur d'une bande de fédérés qui vouloient apparemment signaler leur arrivée à Paris par le plus grand des forfaits. Ce ne fut pas sans peine qu'elle put regagner le château, il fallut mesme tirer le sabre et frapper pour contenir et arrêter les plus mutins. La reine, depuis ce jour-là, ne sortit plus.

Il n'estoit pas de jour qu'il ne se formât des attroupements dans les environs du château, ils se dissipoient à l'entrée de la nuit. Le 20 juin, ils s'annoncèrent d'une manière plus sérieuse. Dès les quatre

heures du matin on rappela dans tout Paris. Rendus chez le roy, nous y apprîmes que le peuple s'armoit dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Personne n'ignore les événements de cette journée, à jamais la honte du peuple françois. Cette horde de régicides, sous la conduite du monstre Santerre (1), se porta, sur les trois heures, chez le roy qui voulut seul s'exposer à la fureur de son peuple. Nous étions environ trois cents autour de luy; il nous fit d'abord inviter à nous éloigner du château et enfin, à plusieurs reprises, il nous en fit signifier l'ordre. Plusieurs de nous y rentrèrent, confondus dans la foule des brigands et armés de piques. Les scélérats, après avoir, avec une pièce de quatre qu'ils avoient montée exprès, enfoncé la porte de l'appartement du roy, s'y précipitèrent comme un torrent. L'air calme de Sa Majesté contint leur fureur et leur en imposa encore cette fois. Le roy avoit à côté de luy Madame Élisabeth qui ne le quitta pas, elle estoit appuyée sur le bras de M. de Marsilly (2), capitaine de la garde et qui, s'estant trouvé par hasard chez le valet de chambre de service, avoit ignoré l'ordre qui avoit esté donné de se retirer. Le grand caractère de Madame Élisabeth ne l'abandonna pas dans ces affreux moments. Un furieux

(1) Claude Santerre, (1743 † 1808), brasseur du faubourg Saint-Antoine; commandant la garde nationale en 1792; général. commandant l'armée républicaine en Vendée, en 1793.

(2) Augustin-Armand Guérin, chevalier de Marsilly, ancien lieutenant des Cent Suisses, maréchal de camp pour retraite, en 1791, puis capitaine de la garde constitutionnelle à pied. (*Mémoires de Campan,* chap. XI, p. 226, et *Mémoires de Bertrand de Molleville*, t. II, chap. II, p. 12.)

s'avance, lève le bras sur elle : « C'est Madame Élisabeth, crie-t-on, ce n'est pas la reine! » — « Pourquoi le désabuser? Je la sauverois peut-estre. »

Tout ce qui estoit encore honneste à Paris fut dans la consternation; le trône fut avili au point qu'à la place du bandeau royal on osa mettre le signe de l'ignominie et du mépris, le bonnet rouge, sur la tête du plus infortuné des rois. M. Maurice (1), envoyé des États-Unis, que je vis le mesme soir dans une maison où il y avoit beaucoup de monde, et jusqu'à cette époque zélé partisan de la Révolution, dit en entrant : « Les François viennent de perdre leur liberté et de montrer qu'ils n'en sont pas dignes! »

Cette journée ne préparoit que trop à celle du 10 aoust. Le peuple n'estoit pas encore à la hauteur où on le vouloit, on n'avoit pu le porter qu'à tenter le crime et on désiroit qu'il le consommât. Chaque jour, despuis le 20 juin jusqu'au 10 aoust, fut marqué par des mouvements combinés ou préparés. Les attroupements se multiplioient; partout on rencontroit des « motionneurs » montés sur des chaises, prêchant la morale la plus abominable; les placards les plus détestables tapissoient impunément les rues. Malheur à celuy qui auroit osé les soustraire à la barbare curiosité du peuple! Des gens estoient payés pour observer l'effet qu'ils produisoient; au moindre signe d'improbation, on estoit arrêté. Les écrits les plus incendiaires circu-

(1) Gouverneur Morris, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique. Gouverneur était son prénom. Ses Mémoires et sa Correspondance ont été publiés en 1841, 2 vol. in-8°.

laient partout. Le peuple, qui s'estoit approprié l'allée des Feuillants (1), s'estoit interdit l'entrée des Thuilleries, qu'il baptisoit du nom de « Jardin de Coblentz », par le moyen d'un ruban tricolore qu'il avoit tendu d'un bout à l'autre de cette allée. Par cette allée, qui ne désemplissoit pas, il se portoit tantôt à l'Assemblée nationale, tantôt au château, d'après l'impulsion qui lui estoit donnée, et chaque mouvement de ces cannibales estoit sans cesse accompagné de hurlements affreux qui, à chaque instant, portoient dans l'âme du roy et de la famille royale la terreur et l'effroy. J'en ay vu souvent les marques sensibles chez la reine et chez les dames qui avoient l'honneur de l'approcher.

Nous nous tenions presque constamment au château ou dans les environs ; la plupart de nous, beaucoup trop connus, ne pouvoient s'y rendre que sous un déguisement et en évitant avec soin le Palais Royal ou autres lieux publics, seuls moyens pour n'estre pas insultés. Nous y avions déposé chez un de nos camarades, qui y avoit son logement, quelques habits et nos armes qui furent, le 10 aoust, la proie des flammes ou des brigands.

Je ne dois pas oublier qu'à la mesme époque, après avoir diné au Garde-Meuble avec M. le baron de Pont-l'Abbé (2), commandant l'infanterie de la garde du roy, nous nous rendîmes au château par l'allée des

(1) L'allée des Feuillants est celle qui longe actuellement la rue de Rivoli.

(2) Jean-Georges-Claude Baude, baron de Pont-l'Abbé, marié à Marie-Louise Thierry de Ville-d'Avray. Maréchal de camp, commandant la garde constitutionnelle à pied.

Feuillants, comme le chemin le plus court; à peine pouvoit-on passer, tellement il y avoit du monde Arrivés au milieu de l'allée, deux gardes de ma compagnie, passant à côté de moy, me laissèrent voir, sans en rien dire, leurs mains teintes de sang; ils paroissoient émus. L'instant d'après, nous apprîmes la catastrophe qui venoit d'arriver à M. d'Espreménil (1) que mes deux gardes avoient aydé à soustraire à la fureur du peuple. J'appris le lendemain, dans une maison, qu'un Jacobin, qui y avoit dîné, avoit dit que M. de Pont-l'Abbé et moy avions esté bienheureux la veille de n'avoir esté reconnus qu'au moment où nous sortions des Thuilleries, et que nous avions bien fait de n'estre pas tentés de faire un second tour dans l'allée des Feuillants. J'en advertis M. de Pont-l'Abbé qui se le tint pour dit, pour n'y plus passer ainsi que moy.

Quelques jours après, nous eûmes encore une alerte à la pointe du jour, causée par un gros rassemblement qui se faisoit encore dans les faubourgs. Nous nous rendîmes sur-le-champ au château où toutes les gardes

(1) Jean-Jacques Duval d'Espreménil, (1746 † 1794), conseiller au Parlement de Paris, député de la noblesse de Paris aux Etats généraux en 1789; arrêté au Havre sur la fin de 1793, il fut condamné à mort le 21 avril 1794 et exécuté le lendemain. Ennemi acharné de la reine et du pouvoir royal, après avoir poussé à la Révolution, il fut surpris par la violence du mouvement qu'il n'avait pas prévu et s'opposa systématiquement, jusqu'à la fin de l'Assemblée, avec une violence maladroite, à toutes les mesures qu'elle prit. Type accompli du parlementaire frondeur et révolutionnaire par esprit de corps, il fit son *meâ culpâ*, mais trop tard. Il était beau-frère du baron de Batz, le célèbre conspirateur royaliste.

furent doublées, nous fûmes prier le roy d'en faire la revue, cette démarche ne pouvant que produire un bon effet. Il avoit, ce jour-là, une fluxion qui le faisoit beaucoup souffrir, il ne put sortir que sur les onze heures, il fit la revue de ses troupes et passa dans tous les rangs, tenant par la main Mgr le Dauphin. Il y eut des cris de « Vive le roi! » et plusieurs cris de « Vive la Nation! » Un sous-lieutenant de canonniers osa crier : « Point de rois, mort aux tyrans! » au moment où le roy passoit près de luy. Le roy détourna la tête. Cet homme ou, pour mieux dire, ce monstre fut arrêté sur-le-champ; je l'aperçus élevant les mains et implorant la force de la loy. Le mesme soir, il fut mis en liberté, et ceux qui l'avoient saisi furent dénoncés à l'Assemblée comme auteurs de l'assassinat d'un brave patriote.

Tout annonçoit qu'un grand coup se préparoit. La licence du peuple ne connaissoit plus de bornes et, bien loin de chercher à la réprimer, on ne cessoit de luy prêcher qu'il pouvoit tout oser impunément. On l'avoit conduit par degrés, et de crime en crime, à commettre le plus grand de tous ou, du moins, à en estre le tranquille spectateur. Quels moyens prenoit-on pour le prévenir? Aucuns.

A quoy pouvoient servir les efforts de quelques sujets fidèles à qui l'usage des armes était interdit! Les gardes suisses, quelques grenadiers de la garde nationale, quatre cents personnes environ qui, au moindre signal, se rendoient au château, et ce qui restoit à Paris de la garde supprimée, estoient l'unique force

sur laquelle le roy pût compter pour repousser les efforts de cette masse de brigands armés contre luy. Et cependant, vingt mille royalistes estoient encore à Paris, mais comment les réunir? Le glaive estoit suspendu sur la tête de nostre infortuné monarque. On le voyait, on en gémissoit, mais on ne fit rien pour le détourner; tout se borna à quelques faibles tentatives, quelques projets en l'air, dans lesquels on fut toujours arrêté par la difficulté et les dangers de l'exécution. Et, assurément, ce n'estoit pas le moment de les calculer, mais il falloit à la tête un grand caractère, un homme connu, dont le nom et la réputation inspirassent de la confiance. Cet homme ne se trouva pas ou, du moins, ne se présenta pas.

M. le comte de La Tour du Pin de Chambly (1) m'avoit fait part, il y avoit quelque temps, d'un projet de contre-révolution qu'il avoit conçu et auquel il travailloit. Son plan me parut inexécutable par le concours des moyens qu'il falloit employer, dont plusieurs estoient au moins incertains. Le noyau de ce projet devait estre à Cambrai. Après quelques conversations que nous eûmes ensemble sur cet objet, il se détermina, non pas à renoncer à son projet, mais à changer ses batteries. J'avois esté quelque temps sans le rencontrer, il ignorait ma nouvelle demeure, quand, un matin, dans les premiers jours de juin, comme j'en-

(1) Il faut probablement l'identifier avec René-Charles-François, comte de la Tour-Chambly, ancien colonel du régiment des Grenadiers royaux de Bourgogne, guillotiné à Paris le 7 juillet 1794.

trois chez M. l'évêque d'Avranches (1), j'entendis quelqu'un demander au portier s'il sçavoit où je logeois; je reconnus M. de La Tour du Pin qui me cherchoit, me dit-il, depuis plusieurs jours, ayant à me parler d'affaires.

Il faisoit beau, nous fûmes sur les boulevards. « J'ai toujours mon affaire dans la tête, me dit-il, mais mon plan est changé. C'est le roy seul qu'il faut chercher à sauver dans ce moment, en le sauvant nous sauvons la monarchie; il n'y a pas un moment à perdre, toutes nos batteries sont prêtes, nous disposons de dix mille hommes, tous bien prononcés et bien dévoués à la bonne cause, mais nous avons à nous occuper du moment et de la manière dont nous les ferons agir. Il faut nommer des commandants et des capitaines propres à les bien conduire; nous allons, en conséquence, former un comité de cinq personnes pour y travailler, et nous avons jeté les yeux sur vous pour estre un des cinq. » Il falloit plus de moyens et d'expérience que je n'en avois pour une place aussi délicate; d'ailleurs, appartenant plus essentiellement au roy, ne pouvois-je pas le compromettre pour peu que le secret vint à s'éventer? Motivant donc mon refus sur cette dernière considération, je lui adjoutay que, quoique je ne pusse pas estre en nom dans cette affaire, je ne désirois pas moins en connoistre et en suivre les détails pour agir de concert, que nous avions encore huit cents gardes à Paris sur lesquels on pouvoit compter. Nous

(1) Pierre-Augustin Godard de Belbeuf.

nous quittâmes avec promesse de nous revoir le plus souvent possible et, au moins, toutes les fois que nous aurions à nous communiquer quelque chose.

Un projet de cette importance ne pouvoit réussir qu'autant qu'il seroit sagement et secrètement conduit; je n'en parloy qu'à M. de Chantereine, colonel de la garde du roy, qui m'avoit amené à cette confidence par une à peu près semblable qu'il m'avoit faite. Il approuva fort ma conduite mais m'adjouta, ce que j'avois déjà pensé, que dès qu'on se partageoit pour travailler à plusieurs projets de contre-révolution, aucuns n'auroient leur exécution. Il falloit un point central où toutes les forces se réunissent, il falloit pour cela se dépouiller de tout intérêt personnel et ne voir que celuy de la cause qu'on vouloit servir, il falloit s'oublier soy-mesme et mettre de côté tout esprit de parti ou de prétention.

Cependant l'orage se formoit et estoit prêt à éclater. Ce n'estoit plus un plan combiné de contre-révolution dont on devoit s'occuper, mais de s'assurer du plus grand nombre de royalistes possible, de leur assigner des rendez-vous et de bien faire diriger leurs mouvements au moment où l'orage éclateroit et qu'il faudroit qu'ils agissent.

Je vis M. de la Tour du Pin quelques jours après. « Tout va à souhait », me dit-il. — « Tant mieux, répondis-je, car cela presse et tout se réduit aujourd'hui à quatre choses : des hommes, des armes, un bon choix d'officiers et des moyens sagement préparés pour estre instruit à temps. Mais, je vous le répète, il

n'y a pas un moment à perdre. » Je revis plusieurs fois depuis M. de la Tour du Pin; toujours la mesme confiance dans les moyens. Enfin, le 8 août, m'estant transporté chez luy, il m'assura que tout estoit disposé et qu'au premier signal il estoit convenu qu'on se rendroit aux Champs-Élysées où se feroit le rassemblement, et que tous les moyens estoient pris pour s'assurer qu'on seroit instruit à temps.

Si, en effet, il fût arrivé dix mille hommes armés aux Champs-Élysées, et tous bien prononcés comme l'eussent esté ceux qui s'y seroient rendus, il est probable que cette affreuse journée auroit eu une issue bien différente. Ce projet eut le sort de tous les autres. Je n'ai pas vu depuis M. de La Tour du Pin et n'ay pu sçavoir ce qui en avoit empêché l'exécution. Quelques gardes, qui avoient esté avertis, se rendirent aux Champs-Élysées et devinrent les premières victimes; ils furent arrêtés et massacrés. Un moment plus tôt mon fils, qui s'y rendoit de son côté, eût éprouvé le mesme sort. J'y passoy moy-mesme deux fois à des heures différentes, je n'y aperçus rien qui eût l'air d'un rassemblement. M. de la Tour du Pin s'estoit exagéré ses moyens, ou ils avoient esté bien mal concertés; mais, en supposant que l'arrestation des gardes et de quelques autres personnes qui estoient avec eux eût fait sentir la nécessité de prendre d'autres mesures, les dix mille hommes sur lesquels on devoit compter, au moins à Paris, se seroient trouvés ailleurs; mais on ne les vit nulle part ou en si petit nombre qu'ils furent perdus dans la foule, sans

rendre aucun service. Et, en effet, quels services pouvoient rendre, en pareille circonstance, des estres isolés?

L'attaque devait avoir lieu le 9 août, nous passâmes [la journée] entière dans les cours du château ou chez M. de Pont-l'Abbé, qui y avoit un logement au quatrième; nous vîmes, pour la dernière fois, à la messe, le roy, la reine, Madame Royale et Madame Élisabeth. Nous fûmes prévenus, sur les neuf heures du soir, que tous les rassemblements s'estoient dissipés et qu'il n'y avoit rien à craindre pour la nuit; nous estions tous réunis chez M. de Pont-l'Abbé, on nous avoit fait dire sur le soir de ne nous tenir ny dans les cours, ny dans les appartements du château attenants à celuy du roy; nos seules armes estoient nos épées et quelques pistolets dont nous ne pouvions faire aucun usage où nous estions. Nous en fîmes même l'observation à M. de Pont-l'Abbé et que peut-estre, dans l'état des choses, serions-nous placés d'une manière plus utile, au moment de l'attaque, dans les environs du château, à la tête de nos gardes qui y estoient tous rassemblés. On ne statua rien pour l'instant; M. de Pont-l'Abbé nous dit qu'il croyoit que ceux qui seroient bien aises de se retirer et de s'aller reposer pouvoient le faire sans inconvénient, pourvu qu'ils se tinssent prêts à revenir à la première alerte. Plusieurs de nous se retirèrent; je n'avois pas vu mon fils de la journée — je l'avois passée entière au château, — je fus du nombre de ces derniers.

En me retirant chez moy, je montoy au club poli-

tique, au Palais Royal (1), dont j'estois membre depuis un an. Il estoit dix heures, j'y trouvoy beaucoup de monde, entre autres MM. les comtes du Roure, de Montmorin (2) et de Béranger (3) qui s'accordèrent tous à me dire qu'ils estoient instruits qu'il y auroit du tapage dans la nuit, qu'on battroit la générale et qu'on sonneroit le tocsin, mais que ce seroit dans les boutiques et non sur le château que le peuple se porteroit.

Rendu chez moy, je me jetoy sur mon lit; réveillé sur les deux heures par le bruit des tambours, je me levoy, et mon fils et moi sortîmes. Un morne silence régnait dans les rues où l'on voyoit seulement quelques personnes armées aller et venir. Arrivés sur la place du Carrousel où il se faisoit déjà des rassemblements, mon fils, qui n'avoit pas de billet d'entrée pour le château, prit le chemin des Champs-Élysées. Je ne le revis plus de la journée.

Je me présentoy à la porte du château, ne me doutant pas que mon entrée pût souffrir la moindre difficulté; j'ignorois que le roy, ou quelqu'un en son nom, avoit fait donner l'ordre, sur les onze heures du soir, de n'y plus laisser entrer personne de ceux mesme qui avoient des cartes d'entrée. Je n'ay jamais pu sçavoir quel avoit esté le motif de cet ordre, mais, ce qu'il y a de vray, c'est qu'il fut tellement bien exécuté que,

(1) Sans doute le club des Feuillants, appelé le club monarchique.

(2) Il s'agit sans doute d'Armand-Marc, comte de Montmorin-Saint-Hérem, (1765 † 1797), ministre des affaires étrangères, de 1787 à 1791, massacré à l'Abbaye le 2 septembre 1792.

(3) M. de Béranger. (Voir plus haut la note p. 44.)

quelques tentatives que je pus faire, je ne pus jamais obtenir d'entrer, quoique m'estant présenté à toutes les portes avec ma carte d'entrée. Je revins souvent à celle où estoient les Suisses, j'insistoy auprès de celuy qui estoit en sentinelle, je ne pus rien obtenir de luy, quoyqu'il parût peiné d'estre obligé de me refuser. Plusieurs personnes se présentèrent après moy et essuyèrent le mesme refus.

J'avois eu la précaution de me vêtir, autant que je l'avois pu, en sans-culotte. A l'aide de ce déguisement, j'espérois n'estre pas reconnu, je le fus cependant, dans mes différentes allées autour du château, par deux femmes qui me désignèrent au peuple. Je vis assez à temps le petit mouvement que cela faisoit pour avoir celuy de me jeter dans la foule où je me perdis bien vite; j'y trouvoy quelques gardes avec lesquels je me rendis aux Champs-Élysées par le quay. J'ignorois ce qui s'y estoit passé et j'espérois y trouver un rassemblement; il n'y avoit pas une âme.

Après y avoir resté une demy-heure à attendre, n'y voyant arriver personne, nous revinmes sur nos pas; arrivés vis-à-vis le Pont Royal, nous rencontrâmes quelques officiers de la garde désolés, ainsy que moy, de n'avoir pu pénétrer au château. Nous formions un petit groupe qui fut bientôt observé, nous en sentîmes le danger et nous [nous] séparâmes, après nous estre donné rendez-vous sur le Carrousel, auprès du bataillon des Marseillois, placé vis-à-vis la porte d'entrée de la cour des Suisses, où nous imaginâmes que se porteroit la force de l'attaque.

Je retournoy encore aux Champs-Élysées avec un officier de la garde, nous n'y trouvâmes personne, et je n'esperoy plus rien du rassemblement dont m'avoit bercé M. de La Tour du Pin. Je me déterminoy alors à retourner au Carrousel par la rue Saint-Honoré.

En passant vis-à-vis le Garde-Meuble, je montoy chez M. de Laroque. Il venoit de se lever et se doutoit si peu de se qui se passoit qu'il me dit, d'un air riant et rassuré, en l'abordant, qu'il avoit passé la soirée de la veille avec des gens bien au courant de tout et que, soit dans l'intérieur, soit dans l'extérieur, les affaires prenoient la meilleure tournure. Et c'est ainsi qu'on a toujours cherché à se faire illusion ! « Vous êtes si mal instruit, luy dis-je, que dans ce moment toutes les avenues du château sont hérissées de troupes et de canons et vous ne serez peut-estre pas une heure à en entendre l'explosion. » M. Thierri, le fils (1), entra et me proposa de venir avec moy; nous rencontrâmes son père sur l'escalier qui ne se doutoit de rien, pas plus que M. de Laroque.

Nous trouvâmes le château cerné de toutes parts; nous fîmes de nouvelles tentatives pour y entrer, mais sans succès. Nous nous portâmes près du bataillon des Marseillois (2), je n'y trouvoy aucun de ceux que j'y

(1) Armand Thierry de Ville-d'Avray (1773 † 1844), baron, puis vicomte de Ville-d'Avray, à titre personnel, en 1825. Premier valet de chambre en survivance de Louis XVI, puis premier valet de chambre de Louis XVIII, intendant du Garde-Meuble chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, marié à sa cousine Sophie-Justine Delatour, dont postérité actuelle.

(2) Le bataillon des volontaires de Marseille arriva à Paris le 30 juillet 1792, fort de 516 hommes et de trois canons. Il joua

cherchois. D'ailleurs, il estoit difficile de se reconnoistre par la quantité de peuple qui entouroit ce bataillon dans lequel il mettoit ses espérances, et, en effet, ce furent les Marseillois ou des brigands venus de Provence, sous le nom de Marseillois, qui, les premiers, attaquèrent le château. Ils avoient trouvé le moyen d'y introduire la veille trois ou quatre des leurs qui, sur un signal convenu, ayant tiré à poudre sur le peuple, luy persuadèrent que c'estoient les gardes suisses qui, les premiers, avoient tiré et engagé l'affaire.

Je ne m'étendroy pas davantage sur les suites de cette cruelle journée. Les détails n'en sont que trop connus. Au milieu d'une grêle de balles et de boulets, M. Thierri et moy regagnâmes le Garde-Meuble (1); d'autres personnes se réfugièrent à l'hôtel de l'Infantado (2), dans la mesme rue et vis-à-vis. Une foule immense de brigands s'y porta, heureusement il s'y trouva une issue par derrière, par laquelle purent s'évader ceux qui s'y estoient réfugiés.

Pendant qu'une partie de ces cannibales fouilloient l'intérieur de l'hôtel, celle qui estoit restée dans la rue égorgeoit impitoyablement ceux que leur mauvois génie y conduisoit. Placés derrière les vitres du Garde-

un rôle capital dans la journée du 10 août. La plus grande partie des volontaires n'étaient ni Marseillais, ni Français, c'étaient des bandits étrangers.

(1) Le Garde-Meuble est aujourd'hui le ministère de la marine. Il fait face, sur la rue Saint-Florentin, à l'ancien hôtel de l'Infantado.

(2) L'hôtel de l'Infantado est actuellement l'hôtel Rothschild, 2, rue Saint-Florentin. Il était occupé, en 1792, par l'ambassade de Venise.

Meuble, nous apercevions souvent les têtes tournées de notre côté avec des gestes menaçants et qui nous annonçoient assez tout ce que nous avions à craindre. Heureusement que quelques coups de fusils, tirés sur la place Louis XV, leur fit abandonner, pour l'instant, leur projet contre le Garde-Meuble pour se porter du côté d'où venoit le bruit. Les passages libres, je m'affubloy d'une mauvoise redingote que me prêta un domestique et regaignoy mon logement, où je retrouvoy mon fils qui n'estoit pas moins inquiet sur mon sort que je l'estois sur le sien.

L'hôtel où je logeois avoit plusieurs locataires, tous gens avec lesquels j'aurois pu former quelque société; j'en avois toujours esté détourné par la gouvernante dont j'ay déjà parlé, qui estoit mal avec tous et qui me les avoit peints sous des couleurs à m'ôter toute envie de les voir. Un de ces locataires estoit un ancien chevalier de Saint-Louis; il fit demander à me voir le lendemain matin et il me dit, en m'abordant, qu'il avoit cru, dans mon intérêt, devoir ne pas perdre un instant à me prévenir que j'estois très suspect et, comme tel, dénoncé dans le quartier, qu'il seroit prudent à moy de m'en éloigner et de chercher un gîte ailleurs, en attendant que les barrières fussent ouvertes et que je pusse m'éloigner de Paris. Il s'offrit mesme à m'en chercher un dans la journée, sentant bien le danger qu'il y auroit à ce que je parusse dans les rues. J'acceptoy son offre.

Le portier de l'hôtel où je logeois monta aussi chez moy; je me l'estois attaché par quelques libéralités.

Cet homme, patriote enragé et qui, avec sa pique, avoit fait ses preuves la veille, n'estoit cependant pas dépouillé de tout sentiment d'humanité; il estoit, mieux que personne, instruit des dangers que je pouvois courir, il venoit m'en prévenir et m'offrir les moyens qui dépendroient de luy. « Si je puis décider, me dit-il, un frère que j'ay à vous recevoir avec votre fils, il a une petite boutique de savetier dans le fond de laquelle est une petite chambre où vous ne serez pas, à la vérité, à votre aise, mais je pense que vous y serez plus en sûreté que partout ailleurs. » Ma position ne me laissoit pas de choix, je m'abandonnoy donc aux soins de cet homme, en supposant cependant que les démarches du chevalier de Saint-Louis ne pussent pas me procurer, avec un peu plus de commodité, la mesme sûreté. Ils coururent inutilement l'un et l'autre, toute la journée, sans trouver personne qui osât hasarder de me recevoir chez luy. Ma position estoit d'autant plus fâcheuse que, d'un instant à l'autre, je pouvois estre arrêté. L'espoir d'une récompense, proportionnée au service, n'avoit pu mesme déterminer le frère du portier.

Je n'avois aucunes nouvelles de ma femme qui estoit à Versailles; j'avois trouvé le moyen de luy faire parvenir un billet où je luy mandois, sur toutes choses, de ne pas venir à Paris et d'estre tranquille sur ce qui pouvoit me regarder, que, dès que les portes seroient libres, j'en profiterois pour aller la rejoindre. Ma bonne étoile voulut qu'elle fût mieux instruite de ma position que je ne le pensais et, le

12 au matin, je la vis entrer chez moi, déguisée et suivie de son cuisinier. « Je viens te sauver! » me dit-elle en se jetant dans mes bras.

Je ne rendrois que faiblement les sensations que j'éprouvay en la voyant. La première fut de craindre que cette démarche hardie ne la compromît. Elle me fit part du projet qu'elle avoit et qui, heureusement, nous réussit; ce fut de sortir de Paris à l'ayde du laissez-passer de son cuisinier, sur lequel on n'avoit pas mis le signalement, et, pour éviter toute surprise, d'aller à Versailles par un chemin opposé à celui qu'elle avoit suivi en se rendant à Paris. Il n'y avoit pas un moment à perdre, ma femme envoya son fils chez une de ses amies, avec prière de le garder jusqu'au lendemain, [ajoutant] qu'elle viendroit le chercher par les mesmes moyens qu'elle employait pour moy, et nous ne tardâmes pas à partir.

Il eût esté imprudent d'emporter quelques effets avec nous, surtout des papiers; je laissay tout sous la surveillance et sous la garde de la gouvernante dont j'ay déjà parlé; je luy fis cacher soigneusement dans une malle de son maître mes effets les plus précieux et tous mes papiers. Je devois les croire en sûreté et ils l'auroient esté, si cette fille ne les eût elle-mesme dénoncés aux commissaires et aux gens armés qui vinrent, deux heures après mon départ, pour m'arrêter, et qui, estant revenus la nuit d'ensuite, ne se retirèrent qu'après avoir soigneusement fouillé les réduits les plus cachés de l'hôtel où je logeois. Je l'appris par un exprès qu'on m'envoya à Versailles, qui m'instrui-

sit du sort de mes effets et papiers, confiés aux soins de la gouvernante et livrés par elle; il m'adjouta que, sur l'aperçu de quelques uns de ces papiers, il avoit esté dit qu'il y avoit plus de preuves qu'il n'en falloit.

Quelque sensible que je fusse à la perte de mes papiers surtout, je ne crus pas prudent de me permettre aucunes démarches pour les réclamer; j'avois à m'habituer aux sacrifices.

Ma femme, s'oubliant toujours pour les autres et ne calculant ny la fatigue ny le danger, fut, le lendemain de mon arrivée à Versailles, chercher son fils qu'elle eut la satisfaction de ramener par les mesmes moyens qu'elle avoit employés pour moy.

II

VERSAILLES

(1792)

J'estois hors de Paris, sans estre pour cela hors de tout danger. J'estois arrivé chez moy sans que personne m'y vît entrer; je ne me montrois pas, c'estoit la seule précaution que je pusse prendre pour l'instant.

Au bout de deux jours, nous fûmes prévenus qu'on alloit mettre les scellés sur l'hôtel que nous habitions, le mesme où M. Thierri nous avoit logés. Nous fûmes mesme advertis que nous n'avions pas un moment à perdre pour en retirer tous nos effets et pour nous procurer un autre logement.

Le pauvre M. Thierri avoit esté arrêté et paya de son sang, le 2 septembre et par la mort la plus cruelle, son attachement pour son maître.

Nous parvinmes à nous loger le mesme jour; le hasard nous procura tout ce que nous pouvions désirer du côté des commodités et de l'agrément. Je n'en jouis pas longtemps. Le soir mesme du jour de nostre entrée dans nostre nouvelle demeure, je reçus un advis de Paris, par quelqu'un qui me fut envoyé exprès, pour me prévenir qu'il avoit esté fait une nouvelle visite chez moy, qu'en sortant on avoit entendu dire aux commissaires que, d'après quelques renseignements qu'on avoit eus, je devois estre à Versailles, qu'on m'y trouveroit bien. On finissoit par me conseiller de ne pas perdre un moment pour me mettre en lieu de

sûreté, m'exhortant, sur toutes choses, à ne pas rester logé avec les miens.

La niepce de mon hôte, femme galante, mais dans les meilleurs principes, c'est-à-dire royaliste bien prononcée, voyant mon embarras, fut mon ange tutélaire. Dans ce moment, elle avoit une intrigue avec un jeune militaire, absent alors; une petite chambre à un quatrième leur servoit de rendez-vous, elle me pria d'en disposer et s'offrit à m'y accompagner; je n'hésitoy pas à accepter. Ma femme, quelque chose que je pusse faire, voulut à toute force partager ma prison. Les soins de cette chambre estoient confiés à une vieille duègne; elle y servoit le couple amoureux, elle voulut bien y servir le couple infortuné. Elle avoit d'abord parue effrayée, mais quelques assignats diminuèrent ses craintes et nous respondirent de sa discrétion.

A peine avions-nous passé huit jours dans ce triste réduit que nous fûmes advertis que, sur des propos de quelques voisins, il estoit à craindre que nous ne tardassions pas à y estre découverts. Nouvel embarras, dont la niepce de nostre hôte, aydée de quelqu'un de sa connaissance, nous sortit encore.

Un homme d'un certain âge, aussi scélérat qu'on le croyoit honneste, officier dans la maison de Madame Élisabeth, aux libéralités de laquelle il devoit l'aisance dont il jouissoit, avoit une petite maison et un jardin à un demy-quart de lieue de Versailles. Il estoit seul avec une gouvernante et cherchoit à louer une partie de la maison, qu'il n'habitoit pas, avec l'agrément de la promenade dans son petit jardin, clos de murs.

D'après la réputation de cet homme, on crut sa maison plus propre à me mettre en sûreté que toute autre; on luy parla, tout fut bientost convenu et, dès le mesme soir, nous nous rendîmes à nostre nouvelle demeure; car ma femme persista toujours à vouloir partager ma solitude; elle y fit venir sa femme de chambre et son enfant et nous y établîmes nostre petit ménage.

J'avois de fréquentes conversations avec mon nouvel hôte que j'engageois souvent à dîner avec nous; je le voyois surtout fort occupé de sçavoir qui j'estois. Il croyoit se rappeler m'avoir vu au château. Cette curiosité de sa part auroit peut-estre dû me faire tenir sur mes gardes; cependant, l'azyle qu'il me donnoit et ce que je luy supposois d'attachement pour Madame Élisabeth, sa bienfaitrice, ne me firent pas trouver d'inconvénient à luy dire qui j'estois.

Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que cet homme estoit un scélérat hypocrite, peu adroit d'ailleurs et facile à tromper. Je changeoy alors de batterie avec luy, j'eus quelquefois l'air d'abonder dans son sens; par ce moyen j'estois instruit de tout ce qui se passoit au club et de toutes les motions atroces et extravagantes qui se faisoient, auxquelles il paroissoit applaudir.

Cet homme, simple perruquier autrefois, avoit appartenu ensuite à Mme la princesse de Guéméné qui, après l'avoir comblé de biens et marié à une de ses filles [de service], l'avoit placé chez Madame Élisabeth dont il estoit pensionné. On ne se fait pas l'idée

combien cet homme jouissoit de les sçavoir malheureuses l'une et l'autre.

Il m'entretenoit souvent des dangers que je luy ferois courir, s'il tardoit plus longtemps à me déclarer à sa section, il cherchoit à m'alarmer. Quel estoit son but? De me soutirer [de l'argent] et de me faire payer sa discrétion. Je payois déjà son logement quatre fois plus que sa valeur, sans compter les douceurs qu'il trouvoit avec moy; il avoit donc intérêt à me garder chez luy. J'y estois sous un autre nom que le mien; je ne sortois pas; si je venois à y estre découvert, je devois passer pour un malade attaqué de la poitrine, qu'on avoit soumis à l'usage du lait. J'aurois donc dû m'y croire en sûreté; un petit événement, qui n'eut cependant aucunes suites fâcheuses, me prouva le contraire.

Un matin, sur les neuf heures, mon hôte et sa gouvernante se trouvant absents, nous entendîmes sonner et aperçûmes, par derrière les vitres, une vingtaine d'hommes armés. Les larmes vinrent sur le champ aux yeux de ma femme; elle ne douta pas que je ne fusse perdu; je n'estois pas moy-mesme très rassuré.

Son premier mouvement fut de m'engager à m'évader par les murs du jardin. Ce jardin donnoit dans d'autres où travailloient constamment des jardiniers que je sçavois estre des patriotes enragés. C'eust esté tomber de Charybde en Scylla. J'eus bientost rassemblé mon conseil. J'estois encore en bonnet de nuit, je me jetoy dans mes draps, ma femme s'assit à côté de mon lit. Sa femme de chambre fut ouvrir toute tremblante;

les satellites, qui s'en aperçurent, cherchèrent à la rassurer. Ils luy demandèrent ensuite s'il y avoit quelqu'un de caché et s'il y avoit des armes. Sur sa response qu'elle n'en sçavoit rien et que le maître de la maison n'y estoit pas, ils commencèrent leurs recherches et, de la cave au grenier, ne laissèrent rien à visiter que la chambre où j'estois avec ma femme et que, par le plus grand des bonheurs, ils n'aperçurent pas, ou dans laquelle probablement ils crurent estre entrés; car ils ne firent pas mesme grâce au jardin, jusqu'à faire passer dans un petit carreau de pois où absolument quelqu'un auroit pu se tenir caché.

On sentira aisément combien je dus me sentir soulagé quand je les sçus partis. Je devois assurément bien croire qu'une Providence veilloit sur moy. Ce fut la première réflexion de ma femme dès qu'ils furent sortis.

J'estois dans ma solitude, le jour de cette affreuse tragédie dont Versailles fut le théâtre. Ma femme alloit, de temps en temps, y passer la journée avec son père; le hasard fit qu'elle y fut le jour où devoient y arriver les prisonniers d'Orléans. Il suffira de sçavoir que M. le duc de Brissac estoit du nombre pour se persuader combien je devois estre tourmenté de cette arrivée.

J'estois seul chez moy, sur les trois heures, occupé à escrire, quand je la vis rentrer avec un visage tellement effrayé que j'eus peine à la reconnoistre. « Vous voilà de retour de bien bonne heure », luy dis-je, « qu'y a-t-il donc de nouveau ? » et, sans luy laisser le

temps de respondre : « les prisonniers d'Orléans sont-ils arrivés? » — « Ah! mon Dieu! oui! », dit-elle en se jetant sur un fauteuil.

Au ton de sa response je jugeoy une partie du mal. « On en a égorgé quelques-uns? » luy dis-je. — « Tous! » me respondit-elle. — « Et M. de Brissac? » — « Tous! te dis-je; je viens de rencontrer leurs têtes et leurs membres palpitants, portés en triomphe dans les rues. »

Tout le monde connoit cette scène horrible, exécutée par une poignée de scélérats, envoyés exprès de Paris, en présence de plus de six mille personnes qui parurent la voir de sang-froid et sans qu'aucune d'elles eût fait mine de s'y opposer (1).

M. le duc de Brissac, après s'estre défendu comme un lion, haché de coups de sabre, criait à ses bourreaux, en portant une main qui luy restoit sur son cœur : « Frappez donc là! »

M. Claude (2), ancien fourrier des Cent Suisses et depuis sous-lieutenant dans la garde du roy, retiré avec sa femme et ses enfants dans une petite maison

(1) Le massacre des prisonniers d'Orléans eut lieu le 9 septembre 1792. Le maire de Versailles, Richaud, risqua vingt fois sa vie et ne réussit à sauver que deux ou trois prisonniers. Parmi les victimes se trouvaient trois Périgourdins : Jean-Félix d'Adhémar, second lieutenant-colonel au 20e régiment d'infanterie, ci-devant Cambrésis, chevalier de Saint-Louis, et ses deux neveux, Jean d'Adhémar du Roc et François d'Adhémar du Roc, sous-lieutenants au même régiment. (MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 386, 572.)

(2) Pierre-Ignace Claude, caporal-fourrier aux Cent Suisses, avec rang d'officier, lieutenant dans la garde à pied, compagnie de Coriolis.

qu'il avoit à Luciennes, y avoit esté arrêté deux jours auparavant, sur le minuit, et conduit dans les prisons de Versailles, d'où on le fit sortir au moment de l'arrivée des prisonniers d'Orléans pour l'adjouter au nombre des victimes.

Ce brave homme, fort et robuste, s'estoit saisi d'une grosse canne, avec laquelle il avoit paré les coups qu'on luy portoit et s'estoit fait jour au travers de la foule, mais, atteint d'un coup de sabre, au tournant d'une rue, qui luy coupa les jarrets, il tomba et reçut mille morts dans le mesme instant. Son corps, coupé en quatre, ainsi que celuy de M. le duc de Brissac, fut promené par les rues.

On poussa la barbarie jusqu'à porter à Mme du Barry (1), dans son château de Luciennes, la tête de M. le duc de Brissac dont on sçavoit qu'elle estoit l'amie la plus intime.

Je ne puis mieux achever cet affreux récit que par le trait suivant : on vit, le mesme jour, un homme se retirer à son village, portant sur ses épaules la cuisse

(1) Jeanne Goumard de Vaubernier, (1746 † 1793), mariée, en 1768, à Guillaume du Barry, appelé le comte du Barry, capitaine dans les troupes détachées de la marine. Réfugiée à Londres, elle fut attirée à Louveciennes et dénoncée par un nomme Grêle ou Graile. Celui-ci faisait partie de la bande de voleurs qui s'empara, à Louveciennes, dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791, des diamants de la Dubarry, déposés dans une commode de Sèvres, don de Louis XV. Ces bijoux étaient évalués 1 500 000 livres. La dénonciation fut motivée surtout par le désir de supprimer, avec l'intéressée, la preuve du vol. (A. Jal. *Dictionnaire critique*, d'après les archives de la préfecture de police.) Elle fut guillotinée à Paris, le 8 décembre 1793.

d'un de ces infortunés qu'il destinoit, disoit-il, à le faire souper avec ses amis (1).

Il y avoit à peu près un mois que j'estois dans ma nouvelle demeure, qui n'estoit connue que de deux officiers de la garde qui estoient venus m'y voir, quand, un soir, au lieu de voir revenir ma femme, je reçus un billet d'elle dans lequel elle me mandait de sortir sans perdre un moment, sous le prétexte d'un voyage pressé à Paris, et d'aller la joindre chez son père, qu'il y avoit de fortes raisons pour croire que le coquin chez lequel j'estois m'avois dénoncé.

Il estoit chez moy quand je reçus ce billet. « Une affaire imprévue et pressée m'appelle sur-le-champ à Paris, luy dis-je, je seroy de retour demain. Si je puis vous y estre bon à quelque chose, je m'en chargeroy avec plaisir. » Il me parut embarrassé dans sa manière de me respondre. Je sortis sans luy donner le temps de faire ses réflexions et me fis suivre par la femme de chambre et mon enfant.

Le lendemain, ma femme luy fit dire que l'affaire

(1) Il s'agit ici, probablement, du nommé Bienville, de Neauphle-le-Château. Le soir du massacre, rentrant chez lui, il se vanta, devant sa femme et ses enfants, d'avoir eu bien du plaisir à massacrer les seigneurs. « Je les ai bien arrangés : j'ai frappé à droite et à gauche et, quand il n'y aurait eu que moi, M. le duc n'en serait pas revenu ; je lui ai enfoncé une pique dans le corps d'un pied... ; c'est moi qui ai porté sa tête au bout d'une fourche. » Il apportait, pour son chien, un fragment du cadavre de la victime. Dénoncé plus tard par la municipalité de Neauphle, Bienville ne nia pas ces faits. Cette brute fut exécutée le 9 septembre 1793.

Fournier l'Américain, Bourdon de l'Oise, et autres meneurs échappèrent au châtiment. (*Carnet de la Sabretache*, 1902, p. 13 et 14.)

qui m'avoit appelé à Paris estant de nature à m'y retenir plus longtemps que je ne l'avois d'abord cru, je ne retournerois plus chez luy, ce dont il ne fut pas la dupe. Elle envoya en même temps le payer et chercher nos effets. Il s'en fallut de beaucoup qu'on fût d'accord pour le payement. Cet homme exigeoit, sous le prétexte d'une tache d'encre faite à un de ses lits, six fois la valeur de ce que nous pouvions luy devoir, ou qu'il alloit nous attaquer. Ce malheureux profitoit de nostre position; nous payâmes ce qu'il voulut. Il nous parut plus sage de faire un sacrifice que d'entamer une affaire qui auroit pu nous mettre en évidence, ce que nous devions surtout éviter.

Un petit événement encore achèvera l'histoire de ma sortie de chez cet homme. Une fille à nous, en rapportant nos couverts, y avoit par mégarde confondu un des siens; il ne nous manquoit plus que d'estre accusés de vol. Il s'en aperçut dans le moment et envoya de suite réclamer son couvert de la manière la plus désobligeante. Mais, encore un coup, nostre position nous forçoit à tout souffrir.

Je passoy un mois à Versailles avec mon beau-père et ma femme; j'aurois fort désiré y passer plus longtemps. On croira aisément que je devois estre fatigué du genre de vie que je menois depuis quelque temps, et combien, par la comparaison que j'en faisois avec ma position présente, je devois me trouver heureux. Mais ce bonheur ne fut que l'histoire du moment.

Une amie de ma femme partoit pour Lyon avec ses

enfants et son mary (1) qui y avoit un employ considérable. Ils me firent offrir une place dans leur voiture et un azyle chez eux à Lyon ; c'estoit une occasion favorable pour m'éloigner de Paris. D'ailleurs, réfléchissant qu'un plus long séjour de ma part à Versailles pourroit tôt ou tard compromettre la tranquillité de mon beau-père et de ma femme, j'acceptoy l'offre qui me fut faite, mais ce ne fut pas sans de vifs regrets que je vis encore arriver le moment de me séparer d'eux.

Nostre départ de Paris fut fixé au 12 octobre. Ma femme m'y accompagna la veille, nous eûmes la précaution de n'y arriver que sur le soir, pour y éviter toute rencontre qui auroit pu mettre obstacle à mes projets. Je voyageoy sous le nom du commis d'un riche fabricant de tabac qui voulut bien me délivrer une commission, qui m'autorisait à visiter tous les entrepôts qu'il approvisionnoit et mesme à en établir un à Lyon. Cette précaution me devint très utile, ainsi que ma correspondance avec luy.

(1) Il faut l'identifier, sans doute, avec M. Peyronny que l'on trouve directeur à Lyon de la Régie nationale (Enregistrement et timbre), depuis 1793 jusqu'en 1817. Son nom disparaît de l'*Almanach royal* en 1818.

III

LYON — DE LYON A LAUSANNE

(1792-1793)

Nous arrivâmes à Lyon sans autre accident que la nécessité, où nous fûmes souvent sur la route, de rendre quelques « Vive la Nation! » à plusieurs corps de gardes nationaux qui nous y invitoient, d'un ton à nous faire juger qu'il n'eût pas esté prudent de les refuser.

A un événement près qui m'arriva, dont je parleroy tout à l'heure et qui, heureusement, n'eut aucunes suites fâcheuses, nous passâmes nostre hiver à Lyon assez tranquillement. Nous n'y formâmes aucune liaison et nostre société se borna à deux ou trois personnes qui venoient, de temps en temps, passer la soirée avec nous.

Sur la fin de l'hiver, un de mes amis, appelé M. Imbert et mon collègue dans la commission que j'avois, vint à Lyon. M. et Mme Perroni, chez lesquels je demeurois, voulurent bien le loger chez eux. Cet homme, dont les principes s'accordoient avec les miens, parfaitement aimable d'ailleurs et d'une gayeté soutenue, fit, pendant deux mois qu'il resta avec nous, le charme de nostre société qui ne fut troublée que par l'événement suivant.

Il se faisoit à Lyon de fréquentes visites domiciliaires, auxquelles j'avois toujours échappé, quand, un matin, je fus réveillé par l'entrée subite de deux

hommes dans ma chambre que je jugeoy, aux premières questions qu'ils me firent, estre deux commissaires. L'un d'eux me demanda qui j'estois, je répondis que j'estois marchand de tabac. « Où sont vos certificats de résidence? » — « N'ayant, luy dis-je, aucune rente ny pension sur l'État, je n'ai pas cru estre dans la nécessité d'en prendre. » D'après mes réponses il me jugea suspect et me dit de me lever pour qu'il visitât mes papiers. Je n'en avois aucun qui pût me compromettre. Après les avoir parcourus, il me demanda si je n'en avois pas d'autres. « Non », lui dis-je. — « Cela ne suffit pas, me répondit-il, habillez-vous pour nous suivre à la municipalité. »

Ils me laissèrent pour monter chez M. Imbert à qui ils firent le mesme compliment; ils avoient eu soin de mettre deux sentinelles à la porte d'entrée de l'appartement.

Dès que je fus habillé, je passoy chez M. et Mme Perroni, qu'on juge bien que je dus trouver très affectés de nostre arrestation, et, en effet, il y avoit tout à craindre pour moy si j'estois reconnu pour ce que j'estois.

M. Imbert estant descendu avec les deux commissaires, nous fûmes placés dans la cour, au milieu de vingt gardes nationaux qui nous attendoient et, dans ce cortège, nous fûmes conduits dans une des salles de l'hôtel de ville, que nous trouvâmes remplie de personnes qui y avoient esté conduits de la mesme manière que nous.

Après nous avoir fait signaler, les commissaires,

toujours suivis de leurs satellites, nous laissèrent sous la garde des sentinelles, pour aller s'occuper de nouvelles captures. Quatre heures s'estoient déjà écoulées depuis nostre arrestation, sans qu'on eût eu l'air de s'occuper de nous; nous les avions employées à préparer nos responses. Fatigués enfin de nostre position, sur laquelle nous n'estions pas trop rassurés, je me hasardoy à demander à un commandant de la garde nationale s'il sçavoit ce qu'on vouloit faire de nous. — « Quand vostre tour sera venu, me respondit-il, on vous conduira devant le tribunal, pour respondre aux différentes questions qui vous seront faites. » — « Nous ne craignons pas cette épreuve, luy dis-je, mais, comme nous avons beaucoup d'affaires, nous voudrions bien n'estre pas tenus icy longtemps et vous nous obligeriez de nous faire passer des premiers. » Il eut égard à ma prière et nous fûmes appelés un moment après, traduits devant l'auguste tribunal que présidoit un nommé Noël, officier municipal, attaché à la troupe des comédiens de Lyon. Entourés d'un auditoire nombreux, placés entre deux malheureux accusés et convaincus de vol, nous entendîmes prononcer la sentence qui les condamnoit aux fers. Nostre tour d'estre interrogés vint ensuite.

— « Que faites-vous à Lyon ? » me demanda le sieur Noël.

— « J'y suis marchand de tabac. »

— « Parlez plus haut, citoyen. »

— « Citoyen, je suis enrhumé. »

— « Où est vostre magasin? »

— « A tel endroit, luy dis-je : au reste (en luy remettant mes papiers), voilà mes titres qui vous justifieront ce que j'avance. »

Après les avoir parcourus, il s'adressa à M. Imbert ; je prévins sa response en disant qu'il étoit mon associé et que, travaillant l'un et l'autre dans l'intérêt de la mesme manufacture, il avoit esté envoyé auprès de moy pour establir de concert un dépôt général à Lyon. Satisfait de mes responses et des preuves que je luy fournissois, il nous fit mettre en liberté.

M. Imbert passa encore quelques jours avec nous ; sa gayeté contrastoit parfaitement avec le « triste » qui régnoit le plus souvent dans notre petite société et à quoy ne contribuoient pas peu les idées noires dont M. Perroni et moy estions absorbés. Nous lisions les journaux, nous nous tenions au courant des événements et nous ne pouvions les voir que tels qu'ils estoient, avec cette différence cependant entre nous, qu'il ne se persuadoit pas que les choses arrivassent jamais au point où nous les avons vues et que son âme s'ouvroit toujours à l'espérance, tandis que la mienne y estoit fermée depuis longtemps.

Je sortois peu, je ne me montrois dans aucuns lieux publics, je n'estois connu que sous mes rapports de commerce auxquels l'intérest de ma sûreté me fit donner quelque suite. J'establis un entrepôt et un magasin de tabac à Lyon, chez quelqu'un qui espéra trouver son intérest à seconder mes vues. Cette opération me mit en liaison avec trois négociants qui commerçoient en gros sur cette marchandise. Je voyois

quelques personnes chez eux ; la conversation rouloit toujours sur les affaires du moment ; j'apercevois quelques erreurs mais, au fond, d'excellents principes. Une plus grande connoissance de l'esprit public qui régnoit à Lyon ne fit que me confirmer dans cette idée et que cette ville, pour peu qu'elle fut secondée, pourroit devenir le centre d'une contre-révolution.

Le peuple est à Lyon ce qu'il est partout, aux ordres de celuy qui l'influence, se portant également au bien et au mal, toujours d'après celuy qui le dirige. La classe des gens qui, par leur estat et leur fortune, jouent un rôle dans la société, marquent dans les assemblées et, par les principes bons ou mauvais qu'ils professent, fixent l'idée qu'on doit avoir de l'opinion publique, estoit composée à Lyon de quinze mille personnes environ. Cette classe y formoit trois partis : celuy des royalistes, celuy des Jacobins et celuy des modérés. On les divisoit ainsy : six mille royalistes bien prononcés, trois mille Jacobins, et six mille modérés qui, forcés de se prononcer, n'auroient pas hésité à se joindre aux premiers. Le bon party y estoit donc dominant, mais moins audacieux, moins entreprenant que l'autre qui, d'ailleurs, y avoit réuni toutes les autorités, il y gémissoit sous un joug de fer. Un club, composé de tout ce qu'il y avoit de plus scélérat, secondé d'une municipalité perverse, lançoit tous les jours des arrêts de proscription. Tel fut l'état de Lyon jusqu'au moment où les royalistes, trop faibles encore pour en afficher les principes, se couvrant du manteau

républicain et fatigués des vexations qu'ils éprouvoient, travaillèrent à s'en affranchir.

Je vis donc à la tournure que prenoient les affaires de Lyon, je vis à la manière dont les têtes se montoient et par la disposition des esprits, qu'il ne tarderoit pas à y avoir une explosion dont le party royaliste, s'il sçavoit saisir le moment, pourroit tirer le plus grand advantage. Cette raison seule, pour laquelle je serois venu exprès à Lyon, devoit naturellement m'y retenir. Aussi n'en partis-je pas et fus-je le témoin de tous les événements qui amenèrent les Lyonnois à prendre les armes, démarche dont la résistance à l'oppression fut le prétexte, mais qui, sagement conduite, pouvoit avoir les suites les plus heureuses pour le party du roy qui s'y grossissoit tous les jours. Et, si le cry de « Vive la République! » fut dans les bouches, celuy de « Vive le roy! » fut dans les cœurs du plus grand nombre et ne fut contenu que par la crainte de mal servir sa cause si on le prononçoit trop fort.

La journée du 29 may, provoquée par la municipalité et ses adhérents, ayant tourné contre ses auteurs, les affaires changèrent de face à Lyon, et dès lors on commença à y respirer.

On m'avoit mandé de Versailles que plusieurs femmes, par la seule raison de l'absence de leurs marys, y avoient esté arrêtées et que plusieurs autres y estoient fortement menacées. Je ne balançoy pas de proposer à ma famille d'abandonner un séjour où sa sûreté me paroissoit compromise. En adoptant ce projet, mon beau-père avoit celuy de se retirer dans ses

foyers. C'eût peut-estre esté le party le plus sage, mais il n'estoit pas encore sans inconvénient et la crainte des désagréments qu'il auroit pu y éprouver me fit tout mettre en usage pour l'en détourner. Je luy présentoy la ville de Lyon comme l'asyle le plus sûr. M. et Mme Perroni, par le désir qu'ils avoient de la réunion de nos deux familles, me secondèrent puissamment. Ma femme ne formoit pas d'autres vœux et il suffisoit qu'elle le dit à son père pour qu'il n'y mit plus d'obstacle.

Ma famille une fois décidée à se rendre à Lyon, des craintes sur les suites de ce voyage me tourmentèrent. Un pressentiment secret m'avertissoit qu'il seroit peut-estre suivi pour nous de bien des peines. C'est au point que je fus souvent tenté d'écrire pour changer la détermination de ma famille, mais il n'estoit plus temps; les préparatifs estoient faits. M. et Mme Perroni avoient loué une maison de campagne près du faubourg de Vaise, vaste, agréable et commode, et assez spacieuse pour y loger nos deux familles. Elle se trouva prête à l'arrivée de mon-beau père et de ma femme. Nous y passâmes le mois de juillet; la dépense se faisoit en commun. Quelques amis venoient nous y voir, nous menions une vie douce et tranquille, nous étions heureux, mais de combien de peines ces moments de bonheur ne furent-ils pas suivis!

Je reviens à ce qui se passoit à Lyon et me borneroy à rappeler les différentes époques qui ont préparé et amené les événements affreux qui ont fait de la seconde ville de l'empire un monceau de ruines.

L'Assemblée législative (1) s'estant, au mois de septembre 1792, déclarée insuffisante pour sauver l'empire, se remplaça par ce monstre national sous le nom de Convention. Dès lors, la chute de la monarchie dut estre prévue et, en effet, le 22 septembre, la royauté fut anéantie et à un gouvernement de quatorze siècles on substitua une anarchie raisonnée, sous le nom de République.

M. Vitet (2), maire de Lyon, fut nommé député à cette Convention et, pour signaler, d'une manière digne de luy, les derniers jours de son administration dans cette ville, cet homme atroce projeta et exécuta l'assassinat de sept officiers du régiment de Royal-Pologne cavalerie, prisonniers à Pierre-Scize, et fut luy-mesme un des bourreaux actifs de cette affreuse tragédie (3). Couvert d'opprobre et du sang de ces infortunés, il partit peu de jours après pour aller siéger au milieu de ses dignes collègues.

Un des premiers décrets de la Convention fut le renouvellement des autorités constituées. Il estoit essentiel à ses vues que cette représentation s'entourât de gens dont les principes fussent d'accord avec les siens. Aussi, furent-elles composées, en grande partie, de ce qu'il y avoit de plus scélérat. Un abbé Laussel (4)

(1) Assemblée législative, du 10 octobre 1791 au 21 septembre 1792. Convention, du 22 septembre 1792 au 26 octobre 1795. — Dans sa première séance, la Convention abolit la monarchie.

(2) Louis Vitet, (1736 † 1809), médecin, maire de Lyon, conventionnel, député aux Cinq-Cents.

(3) Le 9 septembre 1792.

(4) Prêtre constitutionnel. Arrêté, convaincu de malversations, traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, acquitté, se fixa à Paris pour jouir du fruit de ses rapines.

fut nommé procureur de la commune à Lyon ; un Sautemouche (1), un Noël, un Emery (2), un Quarteron, un Roullot furent nommés officiers municipaux. Dès lors, on ne dut que trop présager le règne de sang qui alloit s'en suivre. Chalier (3), scélérat consommé, fut

(1) Sautemouche, officier municipal, était propriétaire de la maison habitée par le comte de Virieu. Il s'était fait une spécialité de la délation. Armé d'un grand sabre, « l'instrument de la loi », disait-il, il se rendait chez les malheureux suspects dont il extorquait l'argent. Sa femme, vraie mégère, était pire que lui. Sautemouche eut la tête cassée d'un coup de pistolet, le 27 juin 1793, son cadavre fut jeté à la Saône. Les Sautemouches étaient légion à Lyon. (Marquis Costa de Beauregard, *le Roman d'un émigré*. — *Souvenirs du comte de Virieu*, p. 322. — Portallier, *Tableau général des victimes de la Révolution en Lyonnais, etc...*, 1911.)

(2) Probablement Émery Riard de Beauvernois, guillotiné à Lyon le 22 juillet 1793.

(3) Marie-Joseph Chalier, (1747 † 1793), Piémontais, se fit d'abord dominicain. Son exaltation maladive, aux débuts de la Révolution, le faisait considérer comme un déséquilibré. « On voyait Chalier, le dos courbé, les bras en croix, courir les couvents de femmes pour les exhorter à la vertu... « Ah ! mes « chères filles, disait le bon apôtre, avez-vous quelques peines ? « Ne me déguisez rien. Chalier est votre père spirituel... votre « piété me touche, votre modestie m'enivre. » Et Chalier baisait, avec d'extraordinaires aspirations, tour à tour la terre et un grand crucifix qu'il serrait sur son cœur... » (Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon, pendant la Révolution*, chap. III, p. 36.) Il ne tarda pas à devenir le chef du parti montagnard à Lyon, prêchant le meurtre et le pillage. Condamné à mort, par le tribunal criminel de Lyon, il fut guillotiné le 16 juillet 1793 et mourut avec un grand courage. — Jean Ripet, exécuteur des hautes œuvres, et Jean Bernard, son adjoint, furent guillotinés à leur tour, le 16 avril 1794, en vertu d'un jugement de la commission révolutionnaire, comme complices de l'assassinat commis sur les personnes du « vertueux Chalier » et du citoyen Riau (Riard). (G. Lenotre, *la Guillotine*, p. 91.) — Emery Riard de Beauvernois, convaincu d'avoir menacé plusieurs personnes, fait massacrer traîtreusement un détachement de sectionnaires du bataillon du Change et d'avoir achevé lui-même des blessés, fut guillotiné le 22 juillet 1793.

nommé président du tribunal criminel. Cet homme, ou plutost ce monstre, estoit doué de tous les talents propres à seconder les opérations de la Convention et des autorités constituées. Les motions les plus sanguinaires, les placards les plus incendiaires furent son ouvrage. Ennemy juré des honnestes gens et des grandes fortunes, il conçut, médita et fut au moment d'exécuter le projet de les détruire et de s'emparer de leurs propriétés ou, du moins, de les confisquer au profit de la nation.

Le mois de janvier se passa à tout préparer dans le club central où les seuls initiés estoient admis. Ils avoient arrêté de placer la guillotine sur le pont Morand, la nuit du 5 au 6 février, et d'ensanglanter les eaux du Rhône. Un jeune homme honneste, qui avoit eu le secret de s'introduire au club central, déconcerta heureusement leurs sanguinaires projets, puisqu'ils ne tendoient à rien moins qu'à faire périr, dans la nuit, quatre mille des principaux habitants de Lyon dont on trouva les noms sur la liste de proscription. Ce jeune homme vint sur-le-champ faire part du complot à M. Nivières-Chol (1), alors à la tête de la commune et désigné comme une des premières victimes. Le mal estoit pressant, l'heure fatale approchoit, M. Nivières ne balança pas. Sous le prétexte d'une visite domiciliaire de nuit, il fit battre la générale dans tous les quartiers et, en forçant par cette mesure tous les habitants à s'armer, il déjoua, pour

(1) Antoine Nivière-Chol, maire de Lyon, en 1793.

cette fois, les projets des conjurés. Les jeunes gens se portèrent au club et le dévastèrent; on en emprisonna quelques-uns; le lendemain, ils payèrent le dégât et sortirent. Nivières-Chol fut forcé de donner sa démission, il fut remplacé par un nommé Bertrand (1), homme nul et sans moyens, mais l'associé de Chalier et dévoué entièrement à ses volontés.

Sous le prétexte que les armées manquoient de tout, la municipalité faisoit, à chaque instant, annoncer au son de la caisse qu'on eût à luy porter en habits, en linge et en assignats, tout ce qu'elle demandoit, sous peine d'être regardé comme suspect et [d']estre emprisonné. Les Lyonnois, en s'y conformant, commencèrent cependant à ouvrir les yeux. Bazire (2), Rovère (3) et Legendre (4), commissaires de la Convention, arri-

(1) Antoine-Marie Bertrand, (1752 † 1796), négociant, maire de Lyon, compromis dans la conspiration dite du camp de Grenelle, fut jugé par une commission militaire et fusillé à Paris le 18 vendémiaire an V.

(2) Claude Bazire, (1764 † 1794), député à la Législative, prit une part importante aux journées des 20 juillet, 10 août 1792. Conventionnel, régicide. Accusé d'avoir falsifié un décret relatif à la Compagnie des Indes, il fut condamné à mort avec Danton et exécuté le 5 avril 1794.

(3) Joseph-Stanislas-François-Xavier Rovère, (1746 † 1798), fils d'un aubergiste, prit le titre de marquis de Fonvielle, sous lequel il fut capitaine des gardes-suisses du légat du pape à Avignon. Conventionnel, régicide, il attaqua Robespierre le 9 thermidor et fut arrêté, comme l'un des chefs de l'insurrection royaliste, le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Membre du Conseil des Anciens, proscrit à la suite de la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), déporté à Sinnamari, y mourut en 1798.

(4) Louis Legendre, (1755 † 1797), boucher à Paris, rue des Boucheries-Saint-Germain, un des principaux meneurs aux journées des 14 juillet, 5 et 6 octobre 1789, 20 juin et 10 août

vèrent à Lyon le 23 janvier, pour y rétablir l'ordre. Ces trois régicides parurent d'abord improuver la conduite de la municipalité.

Le bataillon des Marseillais, venant de Paris, arriva à la mesme époque. La municipalité, pour se l'attacher, fut au milieu d'une cavalcade nombreuse au devant de luy, jusqu'aux portes de Vaise. Les Marseillois ne donnèrent pas dans le piège et blâmèrent hautement la conduite de la municipalité et ses actes arbitraires et tyranniques. L'abbé Laussel, pour s'en venger, fit placarder une ordonnance où ils estoient traités de brigands et qui leur enjoignoit de quitter sur-le-champ la ville. Ils n'en tinrent aucun compte.

Le 26 du mesme mois, six cents Lyonnois s'assemblèrent aux Augustins où ils firent un mémoire en forme de grief qu'ils présentèrent aux députés, pour leur demander le changement de la municipalité. Il fut ordonné, pour toute réponse, à l'assemblée de se dissoudre. Les Lyonnois, forts des Marseillois qui eux-mesmes estoient aigris par les placards de l'abbé Laussel, n'en tinrent pas moins leur séance. Le lendemain, les représentants, voyant l'orage qui se formoit, n'imaginèrent rien de mieux pour le dissiper que de donner gain de cause aux Marseillois, en obli-

1792, défendit Danton, prit une part active au 9 thermidor, poursuivit avec acharnement ses anciens amis terroristes, défendit la Convention aux journées du 12 germinal (1er avril 1795), 1er prairial (20 mai 1795) et 13 vendémiaire (5 octobre 1795). Nommé au Conseil des Anciens, il ne joua plus aucun rôle et mourut le 13 décembre 1797. Si l'on en croit Mercier, Legendre ne savait pas lire.

geant l'abbé Laussel de se rétracter dans un placard, et de les faire partir. Le lendemain de leur départ, la force armée eut ordre d'aller dissoudre l'assemblée des Augustins, ce qui fut exécuté. Bazire, Legendre et Rovère, après un mois de séjour à Lyon et après y avoir exercé toutes sortes de vexations et concerté avec la municipalité les moyens de perdre cette malheureuse ville, retournèrent à Paris.

La Convention décréta (1), pour les frais de la guerre, un impôt énorme, pris sur les riches propriétaires, payable à vue d'un mandat impératif, et que tout citoyen qui ne s'y conformeroit pas et qui, requis de marcher aux frontières, ne s'y rendroit pas, seroit emprisonné. La municipalité avoit déjà anticipé sur le décret, mais le décret rendu, elle ne mit plus de bornes à sa cupidité. Les mandats impératifs couroient les rues, les arrestations arbitraires se multiplioient, quand enfin les Lyonnois, fatigués de tant de vexations et poussés à bout, songèrent à prendre un parti pour s'affranchir de ces actes tyranniques.

Une assemblée d'honnestes gens se forma à la Croisette; tous les soirs on y délibéroit sur les moyens de détruire l'anarchie. Plusieurs sections de la ville s'affilièrent à celle-là, mais leurs séances se réduisoient à quelques députations et n'amenoient rien de décisif. Un décret de la Convention vint à leur secours, les sections en tirèrent party. Ce décret disoit que, dans chaque section, il seroit formé un comité de surveil-

(1) 20 mai 1793. Emprunt d'un milliard, imposable sur les riches seulement.

lance pour les étrangers et que ce seroit ce comité qui délivreroit les certificats de résidence.

Les sections s'assemblèrent, le dimanche de la Pentecoste, pour procéder, par la voye du scrutin, à la nomination de ces commissaires surveillants. La section du Port-du-Temple, avant de passer à tout autre objet, se déclara permanente et le fit signifier par des commissaires aux autres sections. Les deux tiers adoptèrent sur-le-champ les principes de celle du Port-du-Temple ; d'autres remirent à quelques jours à se prononcer ; quelques-unes, influencées par la municipalité et mal composées, firent bande à part.

Le maire Bertrand, justement alarmé de la mesure que venoient de prendre les sections, fit signifier à leurs présidents qu'il falloit qu'à sept heures du soir le scrutin fut fermé pour estre porté à la municipalité et les sections dissoutes. Les sections n'en tinrent aucun compte et restèrent assemblées. Bertrand, indigné, voulut employer la force armée, les sections en appelèrent au département qui cassa l'arrêté de la municipalité, en vertu d'un article d'une lettre du ministère de l'intérieur sur les assemblées de sections, qui les autorisoit à se rendre permanentes.

La municipalité furieuse rendit, par un autre arrêté, le département responsable des suites de son arrêté, cependant elle intriguoit sourdement et, par toutes sortes de moyens, cherchoit à grossir le nombre de ses partisans. Les sections bien prononcées se préparoient à la résistance ; les visites domiciliaires ne se succédoient pas moins d'un jour à l'autre, les arrestations

arbitraires frappoient à chaque instant les citoyens, les députations des différentes sections estoient insultées et arrêtées, etc.

Il estoit impossible qu'un tel ordre de choses n'amenât pas une explosion, elle ne tarda pas.

Le 29 may, la municipalité, forte de tous les brigands qu'elle soudoyait et dont elle s'estoit entourée, forte d'une nombreuse artillerie dont elle avoit fait garnir la place des Terreaux et toutes les avenues de la maison commune, se crut en état d'écraser l'autorité qui s'élevoit à côté de la sienne. Elle avoit mandé le bataillon du Mont-Blanc auquel elle avoit fait distribuer beaucoup de vin, au moment de son arrivée, pour mieux se l'attacher et le disposer à égorger les paisibles habitants de Lyon. Ils avoient aussi requis les habitants des campagnes; ils obéirent à la réquisition, mais arrivèrent trop tard.

Ces différents mouvements devoient naturellement porter l'alarme dans les sections, aussi se préparèrent-elles de leur côté à repousser la force par la force. On battit la générale, on courut aux armes, le rendez-vous fut à Bellecour et à l'Arsenal dont les Lyonnois s'emparèrent sur-le-champ. Les régicides Gauthier (1) et Nioche (2), commissaires de la Convention dans le

(1) Antoine-François Gauthier des Orcières, (1752 † 1838), avocat, conventionnel, régicide, adhéra au coup d'État du 18 Brumaire, conseiller à la Cour de Paris pendant les Cent-Jours, exilé comme régicide en 1815.

(2) Pierre-Claude Nioche, (1751 † 1828), avocat, conventionnel, régicide, député au Conseil des Anciens, rallié à l'Empire, régisseur de l'école d'Alfort, exilé en 1815 comme régicide.

Mont-Blanc, s'estoient rendus à Lyon pour seconder les projets sanguinaires de la municipalité. La bonne contenance des Lyonnois et l'incertitude du succès les portèrent à chercher les moyens de conciliation. Les Lyonnais, sur leurs gardes et fatigués des propositions insidieuses qui leur estoient faites, furieux d'ailleurs de ce qui venoit d'arriver à un de leurs bataillons sur lequel on venoit de tirer à mitraille et auquel on avoit tué plusieurs hommes (1), n'en voulurent écouter aucune et, se divisant en deux colonnes, marchèrent sur l'hôtel de ville par le quay du Rhône et celui de la Saône. La défense opiniâtre de la municipalité et de ses adhérents ne fit qu'adjouter au triomphe des Lyonnois. Ils s'emparèrent de l'hôtel de ville, jetèrent dans les cachots Bertrand, maire, Chalier et les plus coupables de leurs complices, s'assurèrent des représentants Nioche et Gauthier à qui ils firent signer la déposition de la municipalité.

(1) « ... Les rangs des Jacobins s'entr'ouvrirent pour laisser passer un peloton de dragons (du 9e, ancien régiment des Dragons Lorraine), précédé d'une trompette, portant un guidon blanc... le feu est arrêté dans les bataillons de Port-du-Temple et de Serin. Badger, Gingenne et Lenoir, les trois chefs de la colonne sectionnaire, s'avancent au-devant du parlementaire. Tout à coup, les dragons font volte-face et repartent en deux colonnes entre lesquelles la batterie ennemie ouvre le feu. La trahison est odieuse... les sections ont de nombreux morts et blessés... Gingenne a son cheval tué sous lui, Lenoir a le bras cassé... Le général de Sablonet a la jambe fracturée par un boulet. » (Bittard des Portes, *l'Insurrection de Lyon en 1793*, p. 39, d'après Marin, *Histoire de Lyon*, t. II, p. 535, note.)

L'officier qui commandait ce guet-apens était le sous-lieutenant François Fournier, depuis général de division, baron de l'Empire, dit le comte Fournier-Sarlovèze, sous la Restauration.

Le party des honnestes gens avoit donc pris le dessus à Lyon, mais, trop honnestes gens, s'il est permis de s'exprimer ainsi, s'ils sçurent vaincre, ils ne sçurent pas profiter de leur victoire et les demy-mesures qu'ils prirent, toujours insuffisantes, toujours pernicieuses, ne servirent qu'à leur creuser un abyme plus profond que celuy d'où ils s'estoient tirés. Cette victoire avoit coûté trois cents hommes aux Lyonnois.

La force armée des campagnes, arrivée, peu d'heures après, sur la réquisition de la municipalité, la voyant abattue, se range [du côté] du party victorieux et demande à aller aux prisons venger, sur ceux qui les avoient appelés et qui estoient détenus, les victimes de cette malheureuse journée. Pourquoy n'en sçut-on pas profiter? Pourquoy les avoir arrêtés? C'est peut-estre la plus grande faute qu'ayent pu commettre les Lyonnois; ils punissoient les coupables, ils lioient à leur cause tout le département, ils s'assuroient une communication avec les départements voisins dont plusieurs estoient bien disposés; en un mot, ils triploient leurs forces et leurs moyens de défense, s'ils avoient sçu profiter des dispositions où estoient alors les habitants des campagnes qui, bientost après, tournèrent leurs armes contre cette mesme ville qu'ils s'estoient offerts à venger.

Les sections envoyèrent des députés à Paris pour justifier de leur conduite; ils furent mal accueillis et faillirent estre victimes de leur démarche, mais pourquoy ces députés, dès qu'elles délibéroient de ne plus reconnoistre la Convention? Et pouvoient-elles mieux

prouver leur intention qu'en s'armant contre ses décrets et en recueillant dans leur sein les députés de trente-quatre départements qui furent envoyés pour offrir des secours?

Le 12 juin, on proclama solennellement, sur la place de Bellecour, la résistance à l'oppression; deux jours avant, Robert Lindet (1), député de la Convention, avoit esté arrêté puis remis en liberté. Pourquoy ne pas l'avoir gardé comme otage, ainsi que Pointe (2), Albitte (3), Javogue (4), Ricard (5) et Robespierre

(1) Robert Lindet, (1743 † 1825), conventionnel, régicide, membre du Comité de Salut public, puis ministre des finances en l'an VII. Vécut depuis dans la retraite.

(2) Noël Pointe, (1755 † 1825), ouvrier arqnebusier à Saint-Étienne, conventionnel, régicide. L'Empire le nomma percepteur à Monestier (Dordogne). Révoqué à la première Restauration, adhéra aux Cent-Jours, exilé comme régicide en 1815, resta caché à Monestier; arrêté le 31 décembre 1817, condamné à la déportation du 21 avril 1818, gracié un mois après, il mourut à Sainte-Foy-la-Grande en 1825.

(3) Antoine-Louis Albitte, (1750 † 1812), conventionnel, régicide, chargé d'importantes missions dans divers départements où il se signala par ses violences. Il se rallia à l'Empire et mourut en 1812, pendant la campagne de Russie, attaché à l'administration de l'armée.

(4) Claude Javogues, (...1759 † 1796), huissier à Montbrison, conventionnel, régicide. Envoyé en mission en 1793 à Feurs, chef-lieu du département de Rhône-et-Loire. Ses exploits sont comparables à ceux de Couthon et Saint-Just à Lyon, Lebon à Arras, Brutus Magnier à Rennes, Carrier à Nantes, etc. Parmi les sinistres gredins qui illustrèrent la Révolution, Javogues mérite une place de choix par ses bestiales infamies. La ville de Feurs, exaspérée, dénonça à la Convention les crimes de ce fou furieux. Le Comité de Salut public, estimant, sans doute, qu'il avait rempli sa mission « révolutionnairement », se contenta de le rappeler. Impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle, il fut fusillé le 18 fructidor an V.

(5) Jean-François Ricard, (...1760 † 1820...), conventionnel, régicide.

jeune (1), tous également députés de la Convention et qui passèrent successivement à Lyon quelques jours avant l'ouverture du siège? Pourquoy la caisse, les munitions de guerre et de bouche dont la ville de Lyon estoit abondamment pourvue, les canons de gros calibre, enfin tout ce qui pouvoit servir à la défense d'une ville, avoient-ils esté envoyés à Dubois de Crancé (2) sur la première réquisition? A Dubois de Crancé qui devoit s'en servir pour opérer la ruine de Lyon. Les sections avoient cependant arrêté de ne pas s'en dessaisir, avoient également arrêté de ne pas laisser sortir de la ville les chevaux d'un régiment de dragons qui y estoit en garnison (3). Les autorités constituées ne tinrent aucun compte des arrêtés des sections et tout fut envoyé à Dubois de Crancé. Pourquoy les sections se tenoient-elles assemblées, puisqu'elles

(1) Augustin-Bon-Joseph Robespierre. (1764 † 1794), conventionnel, guillotiné avec son frère Maximilien, le 10 thermidor an II.

(2) Edmond-Louis Dubois de Crancé, (1747 † 1814), d'abord mousquetaire de la garde, abandonna. Les biographies le qualifient lieutenant des maréchaux de France en 1789; les annuaires ne le mentionnent pas. Député du tiers-état, pour le bailliage de Vitry-le-François, aux États généraux, il adopta avec ardeur les idées révolutionnaires. Maréchal de camp en 1792, conventionnel, régicide, membre du conseil des Cinq-Cents, ministre de la guerre le 1er vendémiaire an VIII, il refusa son concours à Bonaparte le 18 brumaire an VIII et se retira de la vie politique.

Sa famille avait obtenu, en 1740, des lettres de réhabilitation de noblesse qui furent révoquées en 1763, à la suite d'une enquête prouvant la fausseté des titres présentés. Cette déchéance dut blesser profondément l'orgueil de Dubois de Crancé et explique peut-être son orientation politique.

(3) Le 9e dragons.

n'avoient aucune influence sur les grands intérêts de leur ville? Ou pourquoy plutost ne firent-elles pas un exemple terrible de ces scélérats investis de leur confiance et qui la trahissoient ouvertement ?

La perte de la liberté fut la seule peine des plus coupables de ceux qui composoient la municipalité, ou [de] leurs adhérents. On ne leur ôta pas mesme le moyen de correspondre avec leurs agents et leurs complices; et ces monstres altérés du sang de leurs concitoyens, ces monstres qui avoient conçu le projet abominable de faire tomber quatre mille têtes, qui avoient esté au moment de l'exécuter, ces monstres conservèrent la leur!

Les Lyonnois bornèrent leur vengeance au supplice du sanguinaire Chalier (1) et à celui d'un de ses adhérents. Ce peuple, dont Chalier avoit esté l'idole, applaudit à son supplice comme il avoit applaudi à ses motions incendiaires.

Les sections, toujours permanentes, mais toujours influencées par ces hommes dont l'éloquence astucieuse entraîne les suffrages, estoient toujours écartées du but pour lequel elles s'estoient levées en masse. Cependant cette masse estoit bonne. J'ay eu lieu de

(1) Chalier fut guillotiné le 16 juillet 1793. (Voir la note, p. 101.) — Son adhérent était, sans doute, Émery Riard de Beauvernais. (*Ibid.*) — Quant à François Fournier qui commandait le peloton de dragons, le 29 mai, il fut arrêté et passa en jugement le 16 juillet, jour de l'exécution de Chalier. — Il aurait été acquitté, mais on doit croire plutôt que le tribunal se déclara incompétent, par le motif que Fournier appartenait à l'armée active. Il fut maintenu en détention et s'échappa. (*François Fournier aux hommes de bien*, plaquette imprimée, 1796, p. 3.)

m'en apercevoir plusieurs fois, je me borneroy à en citer un exemple.

J'estois un jour à l'assemblée d'une des sections, on y agitoit les moyens de défense en cas d'attaque. L'esprit de conciliation n'y estoit pas à l'ordre du jour, chacun tenoit à son plan, les têtes s'échauffoient, un négociant de Lyon, nommé Mounier (1), qui a péri ainsi que son fils après le siège, fatigué de voir qu'on ne vouloit pas s'entendre, se leva pour sortir et dit tout haut, et à plusieurs reprises, avant de s'en aller : « Il n'est qu'un seul moyen de terminer tous ces débats. Pourquoy tant de grimaces? Changeons de couleurs et demandons un roy! » Ces paroles, bien entendues de toute l'assemblée, y produisirent des sensations différentes que j'observoy très bien. Je vis sur la figure de quelques personnes l'accent d'une rage contrainte, sur celle du plus grand nombre celuy de la surprise et d'une tacite mais timide approbation.

M. Mounier adjouta, en sortant, que si tout le monde pensoit comme luy, on ne remettrait pas au lendemain à se prononcer. Ces paroles l'ont conduit sur l'échafaud.

Cependant les Lyonnois, menacés de toutes parts et au moment d'estre attaqués, songèrent enfin sérieusement à prendre des mesures pour se défendre. Avant tout, il leur falloit un chef; leur choix tomba sur M. de Précy (2), ancien colonel des chasseurs des Vosges

(1) Horace-Marie Mounier, courtier en marchandises, fusillé à Lyon, au mois de février 1794. Il est qualifié dans la procédure « fusilier caserné, agitateur, contre-révolutionnaire ».

(2) Voir note, p. 49.

et depuis lieutenant-colonel dans la garde du roy.

M. de Précy, appelé par les Lyonnois pour défendre leur ville, fut combattu d'abord par la difficulté de l'entreprise qu'il ne se dissimula pas. Cédant enfin aux pressantes sollicitations qui luy furent faites, il accepta, comptant d'ailleurs sur des secours étrangers, sur ceux de plusieurs départements qui avoient envoyé des députés à cet effet et sur la ferme résolution où luy parurent les Lyonnais de vaincre ou de s'ensevelir sous les ruines de leur ville.

M. de Précy s'occupa d'abord d'organiser sa force armée. Moins de 3 000 hommes se casernèrent, il comptoit et devoit au moins compter sur 6 000. En tout, la force armée à Lyon fut de 9 000 hommes, [dont] 3 000 seulement sur lesquels on pût compter; et ce sont ces trois mille, dont les trois quarts et demy ont péri, qui ont défendu la ville.

M. de Précy, pour former son état-major, chercha à s'entourer de tout ce qu'il y avoit d'anciens militaires à Lyon. Il s'en présenta peu et il fut obligé de confier des postes importants à plusieurs personnes, dont l'expérience ne respondoit ny au zèle ny au courage, et à plusieurs autres qui trahirent sa confiance.

L'intérest qu'avoient les Lyonnais à défendre leur ville, ceux surtout qui estoient à la tête des corps administratifs, fit juger à M. de Précy qu'il pouvoit s'en rapporter à eux sur les objets de première nécessité, tels que la partie des subsistances. Il fut trompé sur cet article ainsi que sur beaucoup d'autres; on ne luy fit connoistre le mal que quand il fut sans remède.

M. de Précy eut à se défendre contre une armée nombreuse qui l'attaquait de tous côtés et contre une faction intérieure, non moins dangereuse. Il eût pu l'écraser; les chefs estoient en prison, leur sort estoit dans ses mains; un mot de sa part, c'en estoit fait d'eux, il ne voulut pas le prononcer. « S'ils sont coupables, comme je n'en doute pas, m'a-t-il dit souvent, qu'on les juge! Mais je n'ordonneroy jamais un assassinat. » Et, soit par crainte, soit pour avoir trop voulu s'assujettir aux formes, les Lyonnois ne purent jamais parvenir à composer un tribunal compétent pour juger les coupables, et ces mesmes coupables sont devenus les bourreaux de ceux qui n'avoient pas voulu estre les leurs.

Il fut question, dans les premiers moments, d'envoyer 1800 hommes à Mâcon. Cette démarche avoit deux buts, également utiles, celuy de nous assurer des grains et [celuy] de maîtriser l'opinion publique que l'on travailloit à nous rendre contraire dans cette partie. M. de Précy me proposa d'estre l'un des commandants de ce détachement, pour en diriger les opérations. Je luy respondis que j'estois prêt à partir; cependant, d'après quelques réflexions que nous fimes, relatives à la circonstance où nous nous trouvions, nous conclumes qu'il valoit mieux, dans ce premier moment, que je ne fusse pas mis en évidence, dans la crainte que le parti lyonnois, le moins bien prononcé et le plus nombreux, ne vît avec inquiétude le choix qu'avoit fait M. de Précy d'un ancien officier de la garde du roy, pour le placer [comme] un des chefs de

sa force armée. Il fut donc résolu que je me bornerois à défendre la partie de Vaise, dans laquelle il nommeroit, en outre, un commandant en titre, assujetti cependant à ne rien faire sans l'avoir concerté avec moy. Il fit choix, pour ce commandement, de M. le baron de Fontette (1), gendre de M. de Sablonnay (2) qui avoit esté tué à la journée du 29 may. Les sections s'intéressèrent pour luy auprès M. de Précy. M. de Fontette se contenta des honneurs, dont je n'estois pas curieux, et me laissa les charges; il les a payées un peu cher, ayant esté guillotiné à Paris où il s'estoit retiré après le siège.

Le détachement qui devoit se rendre à Màcon ou, pour mieux dire, marcher sur Màcon, reçut contre-ordre et ne partit pas.

M. de Précy eut d'abord le projet de former en régiments sa force armée, en se réservant le choix des officiers supérieurs. Le nombre des casernés ne répondant pas à son attente, il se borna à former des compagnies de grenadiers et de chasseurs. Mon fils servit, le premier mois, dans une de ces dernières; M. de Précy, satisfait de sa conduite, le fit ensuite son ayde de camp.

Dès que M. de Précy eut pris une connoissance

(1) Jean-Melchior Collenet de Fontet, capitaine au régiment de Royal-Liégeois, puis colonel du 101e régiment d'infanterie, guillotiné à Paris le 16 décembre 1793.

(2) Christophe Cortasse de Sablonet, (1736 † 1793), lieutenant-colonel, commandait le bataillon de garnison de Guyenne, lorsqu'il fut nommé maréchal de camp en 1788. Il eut pour successeur, à la tête de ce bataillon, Edme de la Chapelle. M. de Sablonet mourut des blessures qu'il reçut au guet-apens du 29 mai 1793.

exacte des forces dont il pouvoit disposer, il les trouva si insuffisantes qu'il augura mal de la tâche qu'il avoit à remplir. J'en eus la preuve un matin que j'avois esté le voir. Je le trouvoy occupé à passer la revue des casernés à Saint-Pierre; il la suspendit un moment et, me tirant à l'écart, il me dit que plus il voyoit les moyens de défense, plus il en voyoit la presque nullité. « A peine trois mille hommes, m'adjouta-t-il, pour défendre cette ville immense, ouverte de tous côtés! Cependant, il faut faire bonne contenance, peut-estre nous arrivera-t-il des secours. Je ne vois pas que nous puissions nous sauver sans cela; ma responsabilité est terrible. » Je luy respondis que je liois mon sort au sien, que je prenois l'engagement de ne pas l'abandonner et de périr avec luy. Il me serra la main, en me disant qu'il avoit bien compté sur moy.

Les Lyonnois n'avoient jamais pu se bien persuader que le projet de Dubois de Crancé fût de les attaquer. Dans leurs sections ils se croyoient invincibles; chaque jour cependant ils s'assemblèrent pour s'occuper de leurs moyens de défense, sans en exécuter aucuns Aussi les ennemis parurent-ils avant qu'on eût mesme songé à faire une redoute, mais alors l'énergie des Lyonnois parut dans tout son jour. L'exemple de leur chef qui se trouvoit toujours à leur tête, dès qu'il y avoit un coup de fusil, n'y contribua pas peu. Les redoutes se construisirent sous le canon de l'ennemy et, dans peu de jours, la ville de Lyon se trouva dans un état de défense respectable.

Le poste de Vaise que j'avois à défendre, ouvert de tous côtés, n'estoit susceptible de défense qu'autant que j'aurois pu me maintenir sur les hauteurs de la Duchère (1) qui le commandoient. J'avois même proposé à M. de Précy de porter sur ces hauteurs une partie de mes forces, avec quelques pièces de canon, et de m'y retrancher. Cette mesure exigeoit plus de troupes qu'il ne pouvoit m'en fournir, d'autant qu'il falloit à ce poste, trop important pour que les ennemys ne cherchassent pas à s'en emparer, des troupes choisies pour le défendre. M. de Précy me respondit que l'insuffisance de ses moyens le forçoit à se borner à défendre l'enceinte de la ville, qu'il me laissoit seulement le maistre de placer quelques soldats sur les hauteurs de la Duchère, dans la seule vue de retarder les progrès de l'ennemy dans cette partie et d'observer les mouvements, que, dès que j'y serois attaqué en force, il faudroit me replier dans mes ouvrages si je n'estois pas à temps d'y porter du secours. Je me bornoy donc à envoyer à la Duchère cent cinquante grenadiers et chasseurs, j'y établis une cantine pour leur faciliter les moyens d'y vivre et pour leur ôter tout prétexte de descendre dans le faubourg. Ce poste qui couvroit mes ouvrages, pouvant à chaque instant estre attaqué, il estoit important que ceux qui y estoient placés pour le défendre ne s'en absentassent pas.

J'avois destiné le commandement de la Duchère à

(1) La Duchère, château dans la banlieue de Lyon, appartenait, en 1793, et appartient encore à la famille de Rivérieulx de Varax.

M. d'Arsac (1), jeune officier, sur les talents et le courage duquel je pouvois compter par les preuves qu'il en avoit données. Il tomba malade, je fus donc obligé de le confier à un autre, qui n'avoit que du courage sans aucune capacité; mais je n'avois pas à choisir.

Les ennemys avoient établi leur camp dans cette partie, sur les hauteurs de Limoney (2), poste de la dernière importance, à la distance de la ville d'une grande lieue, et qui les rendoit maîtres de toute la rive droite de la Saône. Ils envoyoient journellement des partis, le plus souvent à la pointe du jour, qui s'avançoient jusques sous nos batteries; nous leur tuâmes et leur fîmes quelques hommes prisonniers, ce qui ne fit probablement que hâter l'exécution du projet qu'ils avoient de venir en force s'emparer de la Duchère.

Je m'y rendis un jour, au bruit de quelques coups de fusil. Les ennemis venoient de faire une petite tentative qui ne leur avoit pas réussi et avoient laissé quelques-uns des leurs sur la place; mais ils avoient pris poste dans une maison sur une éminence qui dominoit la Duchère, ce qui ne me permit pas de douter qu'ils ne songeassent sérieusement à s'en emparer. J'avois trop peu de troupes à mes ordres pour pouvoir fournir à tout. J'avois placé cinquante chasseurs dans une maison située au côté opposé à celle dont

(1) Il y avait un sous-lieutenant du nom d'Arzac, au régiment de Languedoc en 1789. Il est aussi appelé d'Abzac. (Bittard des Portes, *l'Insurrection de Lyon, en 1793*, 1906, p. 506.

(2) Lire : Limonest.

l'ennemy s'estoit emparé; cette maison estoit séparée de la Duchère par un chemin creux, revêtu de hautes murailles sur lesquelles j'avois établi un pont pour assurer la communication, précaution sans laquelle mes chasseurs eussent infailliblement esté faits prisonniers.

Ce poste dominoit toute la plaine et pouvoit servir de vedette; j'avois recommandé la plus grande surveillance, j'avois moy-mesme indiqué les endroits où devoient estre placées les sentinelles, j'avois pris toutes les précautions possibles pour que ce poste ne pût estre surpris, cependant il le fut dès le lendemain, ce qui entraîna la prise de la Duchère.

J'estois allé, sur les cinq heures du matin, à une redoute que je faisois construire, quand j'entendis une fusillade assez vive, je pris sur-le-champ cinq cents hommes avec moy et, accompagné de M. de Moracé (1) que M. de Précy avoit placé auprès de moy avec la qualité de mon ayde de camp, je me portoy sur la Duchère qui estoit déjà au pouvoir de l'ennemy. Ma sortie ne servit qu'à protéger la retraite des cent cinquante grenadiers et chasseurs qui y estoient et qui y rentrèrent tous, à l'exception d'un chasseur qui fut tué.

Le poste de la Duchère, n'ayant d'autre fortification que l'advantage du terrain, qui n'en estoit mesme pas un eu égard à la position de l'ennemy, attaqué par trois mille hommes et du canon, ne pouvoit offrir

(1) Peut-être faut-il lire Morancé, surnom de terre que portait un membre de la famille de Chaponay?

aucune résistance. A peine l'ennemy s'en fut-il emparé, qu'il s'occupa d'établir des batteries qu'il fit jouer sur nous sans relâche et avec d'autant plus de succès qu'outre l'advantage du terrain il avoit des pièces de gros calibre, tandis que les nostres pouvoient à peine les atteindre.

J'avois fortifié Vaise, de manière à ne pas craindre une surprise; je surveillois mes postes et les visitois souvent, les rondes se succédoient sans interruption; en un mot, je prenois toutes les précautions que m'imposoit la position délicate où je me trouvois, mais je ne pouvois me dissimuler qu'avec surtout l'espèce de troupes dont j'estois entouré, il me seroit impossible de résister à une attaque en règle, et je l'avois si bien prévu que j'avois d'avance déterminé mon point de retraite. Je devois me replier sur le fort du Grillon, placé derrière moy, entre la ville et le faubourg et où j'avois trois pièces d'artillerie; je devois m'y renfermer, avec trois compagnies de grenadiers et deux de chasseurs, pour m'y défendre jusqu'à l'extrémité; je devois, en mesme temps, de ce poste, protéger la rentrée dans la ville des troupes que j'avois dans le faubourg. Les choses tournèrent différemment. Je ne fus pas attaqué comme j'avois lieu de le craindre, les ennemis se bornèrent à me tirer, sans presque aucune relâche, des bombes, des boulets et des obus qui me tuèrent quelques hommes et brûlèrent quelques maisons. Ils envoyèrent aussi quelques partis, mais qui ne s'avancèrent jamais assez pour engager une action.

Avant la prise de la Duchère, j'avois fait quelques

sorties qui n'aboutirent qu'à protéger la rentrée de quelques convois de grains (1). Deux fois je rencontroy des partis ennemys, mais trop éloignés pour que je pusse les atteindre et, trahi de tout côtés par des municipalités vendues, il eût esté imprudent à moy de m'engager trop avant avec le peu de troupes que j'avois. Une seule fois, me trouvant à la pointe du jour, avec trois cents hommes, à une lieue en avant de mes postes, je fus averti par un espion qui m'estoit affidé que soixante hommes de cavalerie rodoient dans les environs et qu'il estoit probable que nous nous rencontrerions. Je n'avois, pour toute cavalerie, que quatre gens d'armes et deux aydes de camp à cheval; j'estois à pied, je disposoy ma troupe sur deux points d'où elle pouvoit voir arriver l'ennemy sans estre aperçue et j'envoyoi mes hommes à cheval à la découverte, avec ordre de s'approcher à la portée du pistolet et de tâcher d'attirer la cavalerie ennemye du côté où j'estois; elle ne donna pas dans le piège. J'espéroy, un moment, le contraire, sur quelques coups de feu que j'entendis, à la suite desquels je vis arriver mes gens à cheval, dont un blessé, qui me dirent qu'après avoir fait feu sur eux, les ennemys s'estoient retirés au grand trot, sans avoir fait mine de les poursuivre, quoyqu'ils eussent esté les provoquer à la portée du pistolet.

(1) M. Bittard des Portes mentionne ces rentrées de convois de grains, sous les ordres de la Chapelle, (*l'Insurrection de Lyon en* 1793, p. 235,) mais il identifie la Chapelle avec M. Passerat de la Chapelle, qui servait aussi dans l'armée lyonnaise, en qualité de chef de bataillon.

La journée du 29 septembre fut celle où les Lyonnois déployèrent le plus toute leur énergie. Attaqués à la fois sur trois points, Saint-Just, le pont Perrache et les Brotteaux, repoussés, dans le premier moment, par la surprise d'une attaque imprévue, ranimés par la présence de leur chef, ils firent payer cher à l'ennemy ses premiers succès qu'il n'avoit dûs qu'à la trahison de deux commandants de postes qui les avoient livrés.

Les avant-postes de la porte Saint-Irénée avoient esté attaqués avant la pointe du jour. Je m'estois transporté, au premier moment, sur une petite éminence d'où il me fut facile de juger, par le progrès du feu de l'ennemy, que les Lyonnois perdoient à chaque instant du terrain; je ne balançoy pas alors à dégarnir mon poste pour aller renforcer celuy de Saint-Irénée, sur lequel, dans cette partie, les ennemys paroissoient diriger toutes leurs attaques. J'avois pris avec moi une excellente compagnie de grenadiers, celle des « Droits de l'homme », je cédoy au désir qu'elle me témoignoit d'aller combattre; j'envoyay chercher, en mesme temps, une nouvelle compagnie de grenadiers et un bataillon des troupes du centre, à la tête duquel je marchoy sur la porte Saint-Irénée. L'ennemy s'estoit emparé de toutes les hauteurs; M. de Précy, non moins soldat que général ce jour-là, tenoit encore, à la gauche, à la teste de quelques braves Lyonnois animés par son exemple et opposoit la plus vigoureuse résistance, ce qui donna le temps à la compagnie des « Droits de l'homme » d'arriver. Elle se jette dans le premier retranchement, l'emporte avec la baïonnette,

rien ne luy résiste. M. de Précy, toujours à la tête, est prié de ne pas autant s'exposer; un grenadier se place devant luy, en luy disant : « Mon général, il y a assez longtemps que vous tenez ma place, je viens la reprendre! »

Sur la droite, les Lyonnois, qui avoient perdu beaucoup de monde, n'opposoient qu'une foible résistance et ne se battoient plus qu'en retraite. L'ennemy estoit au moment de se rendre maître de la porte Saint-Irénée. M. Giraud (1), maréchal de camp, qui commandoit dans cette partie et que je trouvoy entre deux feux, tellement la confusion estoit grande, donnoit ses ordres et n'estoit pas écouté. Je luy proposoy de faire placer sur-le-champ une pièce de quatre en avant de la porte pour en défendre l'entrée, il me dit qu'il ne luy en restoit plus et que toute son artillerie estoit au pouvoir de l'ennemy. Il ne restoit plus aux Lyonnois que la ressource de leur baïonnette et de leur courage. L'exemple de ce qui se passoit à la gauche estoit bien fait pour le ranimer. Aydés du renfort que je leur avois mené, ils foncent sur l'ennemy, le repoussent loin des murs, regaignent une partie du terrain qu'ils avoient perdu et se montrent les dignes émules de leurs camarades qui combattoient à la gauche, sous les yeux de M. de Précy.

Les hauteurs reprises, les ennemys, dont on avoit fait un carnage horrible, fuyant de toutes parts, nous devions espérer une victoire complète, quand, sur un

(1) Étienne-François Giraud des Escherolles, (... 1727 † 1810), maréchal de camp, pour retraite, en 1791.

avis que reçut M. de Précy, il fut obligé de se porter ailleurs, avec partie de ses troupes, et de s'arrêter au milieu de la victoire.

Les ennemys estoient entrés par le pont Perrache, M. de Gramont (1) et [de] La Pujade (2) vinrent le dire à M. de Précy, et qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. M. de La Pujade, en se jetant au bas de son cheval, m'adjouta : « Voici, mon amy, la dernière journée des honnêtes gens; dans deux heures, il ne nous restera d'autres ressource qu'un pistolet. » C'estoit voir un peu en noir, mais il faut avouer que la circonstance y prêtoit, et c'en estoit fait de Lyon ce jour-là, sans les ressources que trouva M. de Précy dans son entourage et dans celuy de ceux qui combattirent avec luy. Il arrêta sur-le-champ la poursuite de l'ennemy devant Saint-Irénée, donna ses ordres pour qu'on se maintint dans les postes qu'on avoit repris et, suivi de quelques gens à cheval et de quelques grenadiers et chasseurs, fut cueillir de nouveaux lauriers.

Le lendemain de cette journée, si glorieuse pour les Lyonnais et si fatale en mesme temps par la perte de leur plus brillante jeunesse, M. de Précy vint à mon poste. Après nous estre entretenus des événements de la veille, je luy fis observer qu'il y avoit une précaution à laquelle peut-estre il n'avoit pas songé, que nostre position désespérée et ce qui venoit d'arriver rendoient

(1) N. Carton de Grammont, adjudant-général, ancien officier; servit aux gardes-vallonnes, puis à l'armée de Condé.

(2) Marc-Antoine Maurel de Sainte-Croix de la Pujade, lieutenant en premier, avec rang de capitaine, au régiment de Grenoble-Artillerie en 1789, adjudant-général.

cependant indispensable, celle d'avoir un point de ralliement où nous nous rendrions tous, à la dernière extrémité; nous pourrions nous faire jour avec nos baïonnettes ou au moins, par le noyau que nous formerions, vendre cher nos derniers moments. M. de Précy goûta mes observations et il fut convenu qu'en supposant une nouvelle attaque et la prise de la ville, on tiendroit prêts des billets cacheptés, pour estre remis à tous les commandants de postes, dans lesquels on leur feroit connoistre le lieu du rendez-vous, pour s'y réunir en masse. Le rendez-vous devoit estre à mon poste.

Cernés de toutes parts par quatre-vingt mille hommes, nous avions encore à contenir une populace immense dans nostre intérieur, déjà mal disposée et qu'une famine dont, depuis plusieurs jours, elle éprouvoit toutes les horreurs, ne faisait qu'aigrir. Rien n'entroit plus dans la ville, nos vivres estoient consommés, un peu d'avoine, qu'on distribuoit journellement, estoit la seule nourriture des habitants. La force armée avoit, seule, une livre de pain de la plus mauvaise qualité et ne trouvoit plus que de la chair de cheval.

Entourés de traîtres, l'ennemy n'ignorait rien de nostre désespérante position, il chercha à en profiter en demandant à fraterniser, moyen de séduction dont il estoit aisé de prévoir les dangers, ce qui n'échappa pas à M. de Précy, à qui un trompette fut envoyé pour en faire la proposition. J'estois avec luy, dans ce moment, au poste de la Belle Allemande que commandoit

M. le comte de Vichy (1), chez lequel il m'avoit assigné un rendez-vous. Nous devions y concerter, avec MM. de Virieu (2) et de Burten (3), les mesures à prendre pour la sortie que nous projetions et que l'extrémité où nous nous trouvions alloit rendre indispensable. M. de Précy fut sourd à la proposition, donna ordre d'y respondre à coups de canon et monta à cheval pour veiller à ce que ses derniers ordres fussent exécutés. Il n'estoit plus temps. Déjà quelques Lyonnais estoient dans le camp ennemy et plusieurs patriotes dans la ville. MM. de Vichy, de Virieu et moy, [nous] nous rendîmes sur les bords de la Saône, où déjà beaucoup de monde estoit assemblé avec le projet de fraterniser. Des bateaux mesme se croisaient au milieu de la rivière, au cri de « Vive la République ! » Nous signifiâmes aux ennemys, débarqués sur le côté de Saône où nous estions, de se rembarquer sur-le-champ et de nous renvoyer ceux des nostres passés chez eux. Ce dernier article ne fut exécuté qu'en partie, plusieurs d'entr'eux estant restés chez l'ennemy, les uns de gré, les autres de force.

Deux de leurs chefs nous firent proposer de les rece-

(1) Abel-Claude-Marie de Vichy, chef de brigade à l'armée de Lyon, commandant la cavalerie, condamné par la commission militaire de Lyon et fusillé le 15 octobre 1793.

(2) François-Henri, comte de Virieu, né en 1754, tué le 9 octobre 1793. Ancien colonel du régiment de Limousin-Infanterie, député de la noblesse aux Etats-généraux, en 1789, commandant à la Croix-Rousse. Voir sur lui *Souvenirs d'un royaliste, le comte de Virieu,* par le marquis Costa de Beauregard.

(3) Jean-François Burtin de la Rivière, ancien capitaine dans Artois-Infanterie, tué d'un coup de canon le 9 octobre 1793, adjudant-général, commandant à Saint-Clair.

voir sur nostre bord, pour conférer avec nous. Curieux de ce qu'ils pouvoient avoir à nous dire, nous ne trouvâmes aucun inconvénient à y consentir. Nous fûmes les chercher au milieu de la rivière et, les ayant pris dans nostre bateau, nous les menâmes avec nous. Nous nous assîmes sur le pavé, au milieu du quai, entourés du peuple qui s'y estoit rassemblé, et là, nous écoutâmes les propositions qu'ils avoient à nous faire et que nous les priâmes de faire à haute et intelligible voix. Ils débutèrent par l'état de détresse dans lequel ils dirent sçavoir que nous étions réduits, mais il nous fut aisé de juger qu'eux-mesmes, fatigués de nostre résistance et des pertes journalières qu'ils éprouvoient, ne cherchoient qu'à se rendre le peuple favorable, sous l'offre trompeuse d'une amnistie, et à luy faire désirer une capitulation. Ils voulurent ensuite nous pressentir sur les maux incalculables dont Lyon estoit menacé, s'il persistoit dans sa rebellion. Nous les interrompimes en leur disant qu'ils eussent à se tâter eux-mesmes pour sçavoir quels estoient les rebelles, qu'au surplus, chargés de la défense de Lyon, nous justifierions, jusqu'à la fin, la confiance dont on nous avoit investis, que nous n'entendrions jamais à aucune capitulation et que nous sauverions Lyon ou que nous péririons sous ses ruines. Le peuple, rangé autour de nous, avoit écouté nostre conversation dans le plus grand silence et avoit mesme paru approuver la fermeté de nos responses. Une plus longue conférence pouvoit n'estre pas sans inconvénients, nous priâmes ces deux chefs républicains de se rembarquer, en les

prévenant que, dans un quart d'heure, nous allions faire recommencer le feu, ce qui fut exécuté.

La fraternisation s'estoit étendue à tous les postes : il n'avoit pas esté possible à M. de Précy de la prévenir ; elle ne contribua pas peu aux événements du lendemain et, dès le mesme soir, nous dûmes y estre préparés.

Je me rendis, sur les cinq heures, au quartier général pour y dîner avec M. de Précy. A peine estions-nous à table qu'on luy annonça un nouveau trompette, envoyé par Dubois de Crancé ; il refusa de le voir et de l'entendre et ordonna qu'il fut renvoyé sur-le-champ. L'instant d'après, arrivèrent trois députés des sections, chargés de prévenir M. de Précy que, vu l'extrémité où la ville estoit réduite, les sections assemblées avoient délibéré d'envoyer aux représentants du peuple trente-deux députés pour traiter avec eux des articles d'une capitulation. M. de Précy leur respondit qu'il ne s'estoit chargé de la défense de la ville que parce qu'il avoit espéré qu'il seroit secondé par les habitants, qui y estoient plus intéressés que luy, qu'il leur avait fait le sacrifice de sa vie, mais non pas de son honneur qui ne luy permettoit, sous aucun rapport, d'entrer en composition avec un ennemy de l'espèce de celuy qui estoit sous les murs, qu'au surplus. les sections estoient les maîtresses de travailler à obtenir des conditions que bien sûrement on ne leur tiendroit pas, mais que, quant à luy que cela ne pouvoit regarder, il leur signifioit, en sa qualité de chef de la force armée, qu'on ne capituleroit que sous les

bombes et le canon. Les députés, peu satisfaits de cette response, se retirèrent avec l'air de gens dont le party estoit pris. M. de Précy, à côté de qui j'estois, me dit : « Ces gens-là vont chercher à se sauver en nous sacrifiant, nous ne nous en défendrons pas moins tant que nous pourrons, mais, si nous en venons à ce point que tout soit désespéré, je me rendroy, avec les braves dont je pourroy m'entourer, à vostre poste, et nous tâcherons de sortir en nous faisant jour avec nos sabres et nos baïonnettes! »

Le projet de M. de Précy estoit de faire suivre la caisse, et d'aller offrir le tout à M. le prince de Condé, en supposant qu'il ne pût pas faire soulever le Jura, comme il en avoit le projet.

Il estoit clair que les sections, trompées et abusées sur leurs vrais intérests, alloient livrer leur ville et se livrer elles-mesmes à leurs bourreaux; il estoit clair, comme je l'ay déjà dit, qu'elles espéroient se sauver en sacrifiant leur chef. Je proposoy donc de préparer tout pour exécuter nostre sortie, le soir du surlendemain. En supposant, comme tout l'annonçoit, qu'elle devint indispensable, nous pouvions, pendant la nuit et d'ailleurs favorisés par d'épais brouillards qui régnoient alors, cacher nostre marche à l'ennemy et nous éloigner assez pour n'avoir plus rien à craindre de luy.

Quelques jours auparavant, j'avois mandé chez moy les chefs des bataillons sous mes ordres; je les avois pressentis sur une sortie, et, en supposant que nous l'effectuassions, j'estois bien aise de sçavoir le nombre

de ceux sur lesquels je pouvois compter. Je m'estois assuré de deux compagnies de grenadiers et d'une de chasseurs et de quelques volontaires des troupes du centre; nous avions la journée du lendemain et celle du surlendemain pour tout préparer; nous avions toujours, jusques là, nos mesmes moyens de défense. Les ennemys, encore étonnés de la résistance que nous leur avions opposée le 29 septembre, prenoient des mesures pour renouveler une attaque de vive force, ce qui demandoit du temps et nous laissoit tout celuy nécessaire à l'exécution du projet que nous avions formé.

Mais je n'avois pas prévu que le découragement, d'un côté, et la trahison, de l'autre, nous livreroient à la mercy de l'ennemy. M. de Précy me manda le lendemain que les postes de Saint-Just, par où avoient passé les députés pour se rendre à l'armée de Dubois de Crancé, ayant été livrés, et l'ennemy en estant le maître, nous n'avions pas un moment à perdre, qu'ainsi nous ferions nostre sortie dans la nuit de ce mesme jour. Je me rendis sur-le-champ au quartier général, je n'y trouvoy pas M. de Précy.

Je n'avois pas vu ma femme depuis plusieurs jours; je fus luy faire mes adieux et me munis chez elle de tout ce qui pouvoit estre nécessaire à mon départ. Elle sçavoit ce qui estoit indispensable, elle avoit pourvu à tout, l'équipage de mon fils et le mien estoient prêts. Son père et elle nous remirent tout l'or dont ils purent disposer. Le moment de nous arracher de leurs bras fut affreux, mais l'honneur, le devoir

et l'intérest de nostre sûreté nous le commandoient impérieusement.

Je retournoy au quartier général où M. de Précy n'avait pas encore paru. Avant d'aller à mon poste, je voulus aller dire adieu à M. et [à] Mme Perroni. A peine estois-je arrivé chez eux, que j'y vis entrer mon malheureux beau-père, se soutenant à peine, suivi de ma femme portant son enfant. Ils venoient d'être forcés d'abandonner l'appartement qu'ils avoient à Bellecour, par la crainte où estoient ceux qui les logeoient qu'ils ne les compromissent, au moment où les patriotes entreroient dans la ville, en supposant qu'ils vinssent à sçavoir qui ils estoient. Ils venoient donc demander l'hospitalité à leurs anciens amis qui, par les mesmes craintes, se refusèrent à les recevoir. Quel spectacle! quel tableau déchirant pour moy! Ma pauvre femme sans azyle, elle et son père, accoutumés à toutes les douceurs de la vie, repoussés par leurs meilleurs amis, ne trouvant plus mesme un toit pour se mettre à couvert!

Dans la persuasion où j'estois que je ne les reverrois plus, je suis encore à concevoir comment j'eus le courage de me séparer d'eux. Je laisse aux âmes sensibles à se pénétrer de tout ce que ce moment eut d'affreux pour moy.

Je ne pus estre de retour à mon poste que sur les huit heures du soir, mais, n'ayant pas pu rencontrer M. de Précy, je n'avois pu rien sçavoir des moyens que l'on prenoit pour cette sortie précipitée, ny mesme l'heure où l'on se proposoit de l'effectuer. Je fis préve-

nir les Lyonnois qui estoient à mon poste et sur lesquels je comptois, de se tenir prêts. J'envoyoy un homme sûr et intelligent dans les environs du camp ennemy. Les instructions, qu'il remplit à merveille, furent de luy faire prendre le change sur le point de nostre sortie et de l'engager, par là, à porter partie de ses forces sur le chemin du Bourbonnois que j'avois désigné comme celuy que nous devions suivre. En effet, trois mille hommes furent sur-le-champ envoyés dans cette partie, ce qui diminua d'autant la masse des forces qui pouvoient s'opposer à nostre passage. Je disposoy tout du mieux qu'il me fut possible, jusqu'à l'arrivée de M. de Précy; je prévins les officiers de l'état-major, qui estoient à mon poste, de tenir prêts leurs chevaux, précaution qui devint inutile, puisqu'aucun de ces messieurs ne nous suivit.

J'attendois M. de Précy sur le minuit, il ne parut que sur les cinq heures du matin avec le gros de sa troupe; le reste estoit arrivé isolément pendant la nuit. Nous rangeâmes notre petite armée, composée de douze cents hommes environ, y compris deux cents hommes de cavalerie, dans le bois de La Claire qui faisoit partie du terrain enfermé dans nos redoutes. Nous y attendîmes jusqu'à sept heures l'arrivée de l'arrière-garde commandée par M. le comte de Virieu; nous craignimes mesme un moment qu'il n'eût trouvé des difficultés à sortir de la ville avec sa troupe.

Nous estions sous le feu de l'ennemy, nous pouvions estre pulvérisés par les batteries placées sur les hauteurs de la Duchère; heureusement qu'un brouillard

épais nous cachoit à ses yeux et que l'ordre que j'avois envoyé aux différents postes de ne laisser, sous aucun prétexte, sortir personne, fut ponctuellement exécuté.

M. de Précy eut le temps de faire ses dispositions, il organisa sa petite armée et y attacha des officiers pour la commander sous luy. Dans l'intervalle, quelques habitants du faubourg de Vaise, jugeant les dangers de cette sortie, vinrent à plusieurs reprises me prier d'en abandonner le projet pour mon compte, en m'offrant tous les moyens qui dépendroient d'eux pour me soustraire aux recherches. Leurs offres estoient sincères, mais ils offroient plus qu'ils ne pouvoient tenir; la municipalité m'avoit également promis de protéger ma famille. Les malheureux auroient eu besoin de protection eux-mesmes, ils ont presque tous péri par la guillotine.

A sept heures, M. de Virieu arriva, suivi de l'arrière-garde, du thrésor et de quelques voitures sur lesquelles il y avoit des femmes. Nous nous mismes alors en marche, ayant la cavalerie à nostre tête. Il estoit temps, les brouillards commençoient à se dissiper. L'ennemy nous avoit aperçus et nous envoyoit des obus et des boulets, l'un desquels tua M. de Burten, un de nos meilleurs officiers.

Nous avions à passer, pendant un quart de lieue, sous le feu des batteries de la Duchère; nous eûmes aussi à essuyer, pendant trois quarts d'heure et jusque sur les hauteurs de Sainte-Foix, un feu de rempart, par la nécessité où nous fûmes de passer dans un chemin fermé de murailles, derrière lesquelles s'étaient

embusqués les patriotes, qui nous portoient des coups d'autant plus assurés que, ne les voyant pas, nous ne pouvions les leur rendre.

Il estoit impossible que nous ne perdissions pas beaucoup de monde; le sort des blessés surtout estoit affreux, il n'y avoit pas de chariots pour les ramasser, nous étions donc obligés de les laisser à la discrétion d'un ennemy dont ils n'avoient à espérer aucun quartier; aussi, tous nous crioient-ils de les achever.

Une seule fois l'ennemy parut vouloir s'opposer de front à nostre passage; après une légère résistance, il fut enfoncé avec perte de plusieurs des siens. Nous fîmes quelques prisonniers que nous attachâmes à une pièce de canon que nous traînions avec nous et qui ne fit que retarder nostre marche, car, peu de moments après, nous fûmes obligés de l'abandonner après l'avoir enclouée.

La terreur s'estoit emparée des patriotes que nous venions de forcer, au point que presque tous, dans leur fuite, avoient abandonné leurs armes. Nous trouvâmes sur le chemin plus de trois cents fusils que nous brisâmes.

Arrivés sur les hauteurs de Sainte-Foy, nous crûmes, un moment, victoire gagnée. M. de Précy ne paroissoit inquiet que du sort de l'arrière-garde; nous n'apprîmes que quelque temps après qu'elle avoit esté coupée et taillée en pièces et que M. le comte de Virieu avoit esté une des premières victimes. Il estoit inévitable qu'elle éprouveroit ce sort-là, si elle tardoit à nous suivre, et, dans le vray, elle auroit

dû faire corps avec nous au moment de nostre sortie.

Nous continuâmes nostre marche pour gaigner les hauteurs de Neuville, c'est alors que, nos chevaux s'estant rebutés, nous fûmes obligés d'abandonner nostre pièce de canon, d'autant que nous n'avions pas un moment à perdre, ayant aperçu un gros de cavalerie et d'infanterie qui avoit passé la Saône et se dirigeoit de manière à ne nous laisser aucun doute sur son intention de venir nous couper. Il estoit instant pour nous de gaigner la hauteur; nous le fîmes au pas de course et un peu en désordre. Il est bon de dire que nous avions perdu alors la moitié de nostre monde. La cavalerie hâta le pas alors pour nous charger, ce qui augmenta un peu le désordre dans notre petite troupe; heureusement, elle put se rallier à deux cents pas de là. L'ennemy, la voyant en bataille, s'arrêta de son côté et se borna à nous faire quelques décharges d'une pièce de canon qu'il traînoit à sa suite. Nostre infanterie seule contenoit l'ennemy; quelque chose que nous eussions pu faire, nous n'avions pu rallier nostre cavalerie qui, au moment où elle pouvoit estre le plus utile à l'infanterie, l'abandonna et se sauva à la débandade. M. de Précy fut également abandonné de tous les officiers qu'il avoit attachés à l'infanterie et qui n'auroient jamais dû le quitter. M. de Restier, un de ses aydes de camp, et moy, fûmes les seuls qui restâmes avec luy. J'en ay retrouvé deux, depuis, qui n'ont pu me donner que de pitoyables raisons. On sera au reste moins surpris de la conduite de la cavalerie qui avoit si vaillamment combattu au siège de Lyon;

elle avoit presque toute péri. Celle-cy n'estoit guère composée que de gens non aguerris, beaucoup plus occupés de leur salut que de gloire, et de quelques jeunes gens entraînés par l'exemple de leur chef. C'est sur ceux-ci que doivent tomber les reproches, [sur] ceux particulièrement attachés à la colonne d'infanterie, comme commandants ou aydes de camp.

Nous perdions toujours du monde, nostre mousqueterie ne faisait que peu d'effet, le nombre des ennemys se grossissoit, il estoit impossible que nous tinssions plus longtemps dans la position où nous estions. M. de Précy, perdant l'espoir de rallier la cavalerie, fit sa retraite par la gauche, après avoir placé les chasseurs sous son nom à la droite, pour le protéger. Ce mouvement se fit dans le plus grand ordre, mais non sans nous coûter encore beaucoup de monde, n'estant couverts par rien.

Nous descendismes un ravin profond et vinmes nous placer sur une hauteur à my-côte, en face du terrain que nous venions de quitter et où les patriotes avoient pris poste. Nous estions inattaquables dans nostre position. Quelques boulets perdus nous arrivèrent qui ne nous firent aucun mal.

Avant de continuer nostre marche, nous essayâmes de faire une nouvelle tentative pour rallier nostre cavalerie que nous apercevions sur une hauteur, à une distance assez considérable, derrière la lisière d'un bois. Les différents signaux que nous fîmes furent en pure perte, elle ne nous vit pas ou ne voulut pas nous voir et, s'éloignant toujours, nous la perdismes enfin

de vue. M. de Précy donna alors l'ordre de continuer la marche, en nous dirigeant sur la plaine où il conservoit encore l'espérance de trouver sa cavalerie.

A la descente d'une côte escarpée, nous aperçûmes une troupe de hussards embusqués sur nostre gauche, nous en tuâmes trois, les autres prirent la fuite et furent répandre l'alarme dans les villages, ce dont nous ne tardâmes pas à estre advertis par le tocsin que nous entendîmes de toutes parts, ce qui nous pronostiquoit que nous allions avoir toutes les campagnes sur les bras; l'événement ne justifia que trop nos craintes.

Arrivés dans la plaine, près des bords de la Saône, M. de Précy, par des marches et contremarches, nous la fit parcourir sur ses bords pendant deux heures. Perdant enfin tout espoir de retrouver nostre cavalerie, nous quittâmes la plaine pour gaigner le côté des montagnes, après avoir traversé le grand chemin de Lyon à Villefranche, à deux lieues de cette dernière ville.

Réduits au nombre de deux cent cinquante, nous marchions depuis douze heures, sans avoir pris un instant de repos. Accablés de lassitude, dévorés par la soif et la faim, nous n'imaginions aucuns moyens de les satisfaire l'un et l'autre, quand nous aperçûmes un village vers lequel, à nostre approche, se réfugioient en grande hâte les paysans qui achevoient leur travail du jour dans la campagne. Nous en arrêtâmes deux que nous chargeâmes d'aller dire aux habitants que nous n'avions le projet de leur faire aucun mal, pourvu qu'ils ne nous provocassent pas en faisant sonner le tocsin, et que, nous recevant en amys, ils

voulussent bien nous fournir les vivres qu'ils auroient.

Effrayés à la vue d'une troupe de gens armés dont la peur triploit le nombre à leurs yeux, ils se crurent trop heureux d'en estre quittes à si bon marché; ils nous donnèrent tout le pain qu'ils avoient.

La provision eût esté double elle n'eût pas suffi, mais il fallut nous contenter de ce que nous trouvâmes. Ils nous portèrent en abondance du vin chaud et encore avec toute sa lie, qui ne venoit que d'estre fait. J'en bus en abondance, je n'avois rien pris depuis le matin de la veille, j'avois esté sur pied toute la nuit et toute la journée. J'estois sorti de Lyon à cheval, mais, un quart d'heure après, quelqu'un à qui je prenois intérest, ayant reçu, à côté de moy, un coup de feu dans la cuisse, je le luy cédoy et l'aydoy à monter dessus. J'avois sur mon cheval mon manteau et mon équipage. Je le revis sur les hauteurs de Neuville dans le moment où j'estois occupé à rallier l'infanterie, il estoit monté alors par M. de Laurencin; je le perdis de vue l'instant d'après et ne l'ay plus revu.

A la mesme époque, je perdis aussi de vue mon fils qui ne m'avoit pas quitté jusque là. Les sangles de son cheval s'estoient cassées, je le laissoy occupé à les arranger; j'appris, seulement à mon retour à Lyon, qu'il avoit esté fait prisonnier. On juge aisément dans quelles inquiétudes je dus estre sur son compte.

Après une petite demy-heure de halte dans le village où nous nous estions arrêtés, M. de Précy demanda aux habitants ce qui pouvoit leur estre dû, ils se refusèrent à recevoir le prix de ce qu'ils nous

avoient fourni. M. de Précy laissa cent livres pour estre distribuées aux pauvres et, impatient de quitter la plaine et de gaigner la montaigne, [il] donna l'ordre du départ. Il exigea, en partant, que je prisse son cheval, ce que je fis jusqu'à l'entrée de la nuit.

Nous nous trouvâmes, sur les onze heures du soir, dans un village où nostre troupe, excédée de fatigue, paroissoit désirer un peu de paille pour se reposer. M. de Précy, jugeant avec raison que nous n'y serions pas en sûreté, s'y opposa, et nous continuâmes nostre marche jusqu'à deux heures que, nous trouvant dans un bois, il nous donna une heure de repos. Un brouillard épais et le froid que j'avois ne me permirent pas d'en prendre. Aussi vis-je arriver sans peine le moment de nostre départ. Nous marchâmes sans rencontrer d'obstacles, sans nous arrêter, sans rien prendre et en évitant toujours les villages, le reste de cette nuit, la journée du lendemain et ne nous arrêtâmes qu'à deux heures de la nuit suivante, dans un bois, sur le sommet d'une montaigne.

Nostre troupe estoit rendue par cette marche forcée, mais devenue indispensable par le rassemblement de troupes dans les lieux à côté desquels nous avions esté obligés de passer, ce dont nous avions esté instruits par nos guides.

M. de Précy, sur le rapport de ces mesmes guides, mal disposés peut-estre, se croyant dans un lieu isolé de toute habitation, nous fit faire halte et prendre un peu de repos. Nous nous mîmes, l'un et l'autre, sous son manteau qui fut bientost imbibé par le brouillard

épais qui tomboit sur nous. Il me témoigna souvent combien il partageoit mes craintes sur le sort de mon fils; il me parut, et avec raison, vivement affecté d'avoir esté abandonné par quelques personnes sur lesquelles il avoit le plus compté. Il ne l'estoit pas moins de l'abandon de la cavalerie, d'autant qu'elle portoit tout nostre numéraire et conséquemment nos seuls moyens de pourvoir aux premiers besoins de nostre troupe. Un seul ayde de camp avoit dans son portemanteau douze cents livres en assignats; environ deux mille louis en or avoient esté dispersés dans la poche de quelques autres. Plusieurs de ces derniers ne firent pas mesme la sortie et gardèrent, comme gratification, l'argent qui leur avoit esté confié.

M. de Précy estoit pénétré de l'horreur de nostre position; sa sollicitude se portoit surtout sur le sort de ses braves compagnons d'armes, de ce reste de royalistes lyonnois qui, par la confiance qu'il avoit sçu leur inspirer, reposoient tranquillement autour de luy.

Poursuivis, cernés de toutes parts, comment pouvions-nous échapper au fer de nos bourreaux? Comment pourvoir à nos moyens de subsistance?

Nous estions abymés dans ces noires réflexions quand, un peu avant le point du jour, nous entendismes la voix de plusieurs hommes s'avertissant de prendre les armes pour courir sur les brigands de Lyonnois qui, d'après différents avis qu'ils venoient d'avoir, devoient avoir pris la route de leur montaigne A ce cri d'alarme se joignit encore le son du tocsin dans toutes les paroisses. Les Lyonnois, ré-

veillés, prirent leurs armes et se rangèrent autour de leur général qui ne vit rien de mieux, pour le moment, que d'envoyer un de nos guides et un Lyonnois intelligent du côté d'où venoient les voix, pour prendre connaissance des lieux et juger des dispositions des habitants.

Un quart d'heure après qu'ils furent partis, ils nous crièrent, du bas de la montaigne, que tout alloit bien et que nous fussions tranquilles. Les Lyonnois se livrèrent alors à une lueur d'espérance, que M. de Précy et moy ne partageâmes pas, et parurent désirer qu'il cherchât à négocier pour nous tirer du mauvois pas où nous estions. M. de Précy, instruit, par l'expérience, du danger de toute espèce de négociation avec des brigands, rejeta cette proposition et, sur ce qu'ils insistoient, je l'aperçus prenant un de ses pistolets, ce qui me fit craindre un moment de désespoir. Je luy saisis le bras, en luy rappelant ce qu'il devoit à ces braves Lyonnois qui ne l'avoient pas abandonné. Il me proposa alors d'aller moy-mesme entamer la négociation. J'y consentis et pris un Lyonnois avec moy.

Je descendis du côté d'où estoient partis les cris; le jour commençoit à paroistre. Les premières personnes que je rencontroy furent deux paysans armés auxquels je demandoy d'estre conduit au maire ou au procureur de la commune. La maison de ce dernier estant la plus voisine du lieu où j'estois, je leur dis de m'y conduire. Il me reçut avec humanité, me fit porter du vin dont j'avois grand besoin, auprès d'un grand feu.

Il me parla ensuite du danger où nous estions, et que, d'après les troupes envoyées à nostre poursuite, il estoit impossible que nous pussions échapper, que ce que nous avions de mieux à faire estoit de mettre bas les armes, qu'alors il nous seroit donné à tous des passeports, avec lesquels nous serions libres de nous retirer où nous voudrions, sans que personne y mit d'empêchement. Il me demanda ensuite combien nous estions; je luy répondis que nous étions douze cents, armés jusqu'aux dents et décidés à n'écouter aucune proposition du genre dont il me parloit. « Nous ne voulons, luy ajoutoy-je, faire de mal à personne, nous demandons simplement à ne pas estre inquiétés dans nostre marche et qu'on nous fournisse, en payant, les vivres qui pourront nous estre nécessaires. » — « Mes pauvres amys, me dit-il, vous êtes perdus ! »

Il n'avoit pas achevé de parler qu'une troupe de gens armés, entrant brusquement, se jetèrent sur moy, m'arrachèrent mes armes (j'avois quatre pistolets à ma ceinture et mon sabre) et me conduisirent dans une maison éloignée où ils me laissèrent, sous la garde de quelques-uns des leurs. Ils m'avoient demandé ce qu'estoit devenu M. de Précy, je leur avois respondu qu'il avoit esté tué à la sortie. Il fut reconnu, quelques instants après, ce qui contribua peut-estre à une partie des mauvois traitements que j'éprouvoy, car cela me fut souvent reproché.

M. de Précy, ne me voyant pas revenir et jugeant ce qui m'estoit arrivé, mit la troupe en bataille et

marcha sur le village d'Oingt (1) où j'avois esté arrêté, menaçant d'y mettre le feu si je ne luy estois pas rendu; il demanda en mesme temps des vivres. Les habitants, effrayés et trop peu nombreux encore, souscrivirent à tout. On peut juger quelle dut estre ma joye quand on vint me dire que la colonne lyonnoise, arrêtée dans le village, me faisoit réclamer.

Je n'y estois pas encore parvenu que j'aperçus de tous côtés des gens armés qui se portoient sur ce village. M. de Précy, ne s'y voyant plus en sûreté d'après toutes les forces qu'il voyoit prêtes à fondre sur luy, se rejeta dans le bois avec sa troupe dès que je l'eus joint.

Après m'avoir dit de me faire rendre mes armes et de le suivre, on s'offrit à me les aller chercher à l'hôtel commun où elles avoient esté portées. Mais, comme la colonne lyonnoise estoit déjà à cent pas du village et qu'elles n'arrivoient pas, je préféroy l'aller rejoindre sans armes, ne me voyant plus en sûreté où j'estois.

On ne m'en laissa pas le temps. Je reçus, comme je me disposois à partir, plusieurs coups des gens qui estoient derrière moy, dont un à la tête me terrassa. Une vingtaine de brigands se jetèrent sur moy et, après m'avoir enlevé ma bourse, ma montre, mon portefeuille et tout ce que j'avois dans mes poches, après m'avoir arraché mes bottes, ils me relevèrent, me dépouillèrent de mon habit et de ma redingote, et, dans cet état, me conduisirent à une lieue de là, dans la prison d'un petit château où je trouvoy quelques

(1) Oingt, commune, canton du Bois d'Oingt (Rhône).

Lyonnois qui avoient esté arrêtés avant moy (1).

On se persuadera aisément à combien d'indignes traitements je dus estre exposé pendant ce petit trajet. Je suis encore à concevoir comment on me le laissa achever. Je rencontroy vingt bandes de ces brigands qui alloient à la poursuite des Lyonnois, il n'y en eut pas un qui ne me couchât en joue, trois tirèrent sur moy, une seule balle atteignit la corne de mon chapeau que je n'ay pas revu depuis.

Accablé d'injures et de coups par ceux qui m'escortoient, je leur demandoy mille fois d'abréger mon supplice et le leur demandoy comme une grâce, les tigres me respondoient, par un rire insultant, que la loi seule prononceroit sur mon sort, mais que je pouvois estre tranquille, que ce ne seroit pas long.

En passant dans un village, ils s'y arrêtèrent pour se rafraîchir, après m'avoir attaché à la porte du cabaret, exposé à la curiosité barbare de la populace attroupée autour de moy. Les hommes et les femmes surtout me portèrent souvent le poing au visage, en m'accablant des injures les plus grossières; je n'en vis pas un qui eût l'air de compâtir à mon sort. Je m'estois armé de courage, je m'estois préparé à tout, rien ne pouvoit m'étonner. Nous partîmes enfin, au grand regret des habitants qui ne me parurent pas encore

(1) La petite colonne de Lyonnais, décimée dans sa marche, arriva épuisée au bois de Mont-Popey, où elle se désagrégea. Ce fut la fin. Il ne restait plus que quatre-vingts survivants. Précy, sur les instances de ses compagnons, disparut dans les fourrés. Ceux que la fatigue avait terrassés furent massacrés, à l'exception de vingt-deux qui furent conduits à Lyon.

assez rassasiés du spectacle de mes souffrances et qui auroient fort désiré qu'on m'eût exécuté dans leur village.

Nous arrivâmes, entre dix et onze heures, à la prison où j'ai déjà dit qu'on m'avoit conduit. Mes compagnons d'infortune que j'y trouvoy et moy y restâmes étendus sur un peu de paille et livrés à nos cruelles réflexions jusqu'à huit heures du soir qu'on nous fit sortir, après nous avoir liés ensemble, pour nous conduire, sous une forte escorte venue exprès, dans les prisons de Villefranche.

Je n'avois rien pris depuis le matin chez le procureur de la commune, mon estomac ne me demandoit rien, mais je mourois de soif et il ne me restoit nuls moyens de me procurer un peu de vin. J'en demandoy par charité à un homme qui me parut peiné de nostre situation, il me porta une bouteille de vin que je trouvoy excellent et que j'avaloy d'un seul trait, ce qui me donna des forces pour arriver à Villefranche.

Surpris de la nombreuse cohorte que nous avions pour conduire douze personnes, j'en demandoy la raison à un de ceux qui nous escortoient. « Ne vous en plaignez pas, me dit-il, elle fait vostre sûreté; sans elle vous n'arriveriez pas à Villefranche. » Nous aperçûmes, en effet, quelques troupes de paysans et fûmes instruits qu'ils avoient formé le projet de nous égorger sur le chemin, projet qu'ils auroient exécuté si la force armée dont nous étions entourés ne les eût contenus.

Arrivés à Villefranche où nostre nombre augmenta d'heure en heure, quelques âmes charitables nous en-

voyèrent dans les prisons d'immenses provisions en pain, vin, viandes et fruits, et le lendemain matin répétèrent cet envoy.

Quoyque accablé de lassitude, les réflexions cruelles que je faisois me tinrent éveillé toute la nuit. Le hasard m'avoit placé à côté de deux Lyonnais qui m'avoient beaucoup vu pendant le siège et qui parurent oublier leur position pour ne s'occuper que de la mienne. Un d'eux qui, par hasard, avoit sauvé un paquet d'assignats, m'offrit de le partager avec moy; je pris ce qu'il m'en falloit pour me vêtir et pourvoir à mes premiers besoins. J'appris qu'il avoit esté guillotiné deux jours après que j'eus pu m'acquitter avec luy.

Une chemise, des culottes et des bas en mauvois état composoient tout mon équipage. Un perruquier, qui avoit son entrée dans la prison, s'offrit à m'achepter à la friperie ce qui pourroit m'estre nécessaire. J'acceptoy son offre et fus bientost pourvu des premiers objets de nécessité, c'est-à-dire d'une mauvoise redingote, d'un gilet, d'un chapeau et d'une paire de bottes, le tout très usé et qu'il me fit payer beaucoup plus cher que si c'eût esté neuf. Ce n'estoit pas le moment de marchander. Je ne dois pas oublier un mouchoir et une once de tabac dans du papier, dont l'usage m'estoit interdit depuis le moment où j'avois esté arrêté.

Le lendemain, des commissaires vinrent prendre nos noms; je me donnoy sous celuy de Jean Chapet, marchand de tabac. Ils nous interrogèrent sur le lieu de nostre arrestation, sur l'état des effets qui nous avoient esté pris, ainsi que sur la quantité d'or et

d'assignats que nous avions, et [nous dirent] de leur désigner ceux qui nous les avoient enlevés, précaution, nous disoient-ils, qu'ils ne prenoient que pour se procurer les moyens de nous faire restituer le tout. Aucun de nous n'en fut la dupe, mais il n'y avoit aucun inconvénient à les satisfaire sur ce point. Cette besogne achevée, on nous rassembla au nombre de cent cinquante dans la cour de la prison.

Livré à mes noires réflexions, je promenois dans cette cour quand je sentis quelqu'un me frapper sur l'épaule. Je reconnus, en me retournant, M. de la Pujade (1), excellent officier d'artillerie, qui, sous ce rapport, avoit servi utilement pendant le siège et avec lequel je m'estois particulièrement lié. Nous nous embrassâmes tristement, nous ne pouvions prévoir alors ce que devoit avoir d'heureux pour nous le hasard de cette réunion. Nous arrêtâmes de ne pas nous séparer et de demander à estre attachés l'un à côté de l'autre.

Nous fûmes tous conduits sur la place vers les onze heures; on nous y laissa trois heures, exposés aux ardeurs d'un soleil brûlant et aux insultantes ironies d'une vile et barbare populace. Quelques femmes aux fenestres parurent seules compâtir à nostre sort. Enfin, sur les deux heures, escortés par un fort piquet de dragons de Lorraine et par une nombreuse troupe de gardes nationaux, nous partîmes et arrivâmes à Lyon, sur les onze heures du soir. On ne nous fit arriver aussi tard que pour nous sous-

(1) Voir note, p. 125.

traire à la fureur de la populace qui avoit menacé de nous égorger en entrant dans Lyon.

Nous fûmes dispersés dans les prisons de Saint-Joseph. Celle dans laquelle M. de La Pujade et moy fûmes enfermés contenoit trente-deux [prisonniers]. A peine y fûmes-nous entrés qu'on ferma la porte sur nous, nous laissant pour toute provision une cruche d'eau, quoyque nous n'eussions rien pris depuis le matin; mais il estoit écrit que nostre jeûne seroit de vingt-quatre heures. Ce ne fut que le lendemain qu'on vint nous ouvrir et nous porter un peu de pain. M. de La Pujade et moy cherchâmes à tâtons un peu de paille réduite en poussière sur laquelle nous nous étendismes l'un à côté de l'autre.

Je ne dois pas passer sous silence une petite anecdote de la journée, dont l'issue n'avoit pas esté heureuse pour M. de La Pujade. Dans nostre trajet de Villefranche à Lyon, nous estions attachés deux à deux avec de légères cordes et simplement pour la forme. Observés et entourés de nos gardes, il nous estoit bien difficile de nous échapper. Un des prisonniers qui nous précédoit de quelques pas, de la connoissance de M. de La Pujade, lia conversation, pendant la route, avec un dragon qui estoit à côté de luy et convint avec luy, moyennant quatre louis, qu'à l'entrée de la nuit il protégeroit son évasion.

N'ayant pas les quatre louis, il s'approcha de M. de La Pujade et luy demanda si, par hasard, il avoit sauvé cette somme. « Justement », luy dit M. de La Pujade. — « Eh bien, luy adjouta-t-il, je vais travailler

à ce que ces quatre louis servent à vous sauver. »

Il va reparler au dragon et, un moment après, revient dire à M. de La Pujade que tout estoit arrangé, de luy remettre ses quatre louis pour donner au dragon, d'avoir seulement l'œil sur luy, d'observer tous ses mouvements et d'estre attentif à suivre tout ce qu'il luy verroit faire à luy-mesme.

M. de La Pujade donna entièrement dans le panneau; et en effet, dans sa position, qui n'y auroit pas donné? Il me fit part de tout et me dit : « Je trouve le moyen de me sauver; le coup est hardi, mais je ne dois pas le laisser échapper. »

Pour que M. de La Pujade pût se sauver, il falloit qu'il dénouât la petite corde qui le lioit à moy, ce qui ne pouvoit se faire sans que je m'y prêtasse, ce qui devoit me compromettre et me faire observer de plus près quand on s'en apercevroit, comme pouvant estre soupçonné d'avoir favorisé son évasion. C'est ce que je vis au premier moment de la confidence qu'il me fit, réflexion cependant que j'éloignoy.

Victime désignée, rien ne pouvoit ajouter à la rigueur du sort dont j'estois menacé. Je ne pouvois cependant me défendre d'un sentiment intérieur, dont je ne sçavois me rendre compte et qui me portoit à voir avec quelque peine les moyens de salut qui estoient offerts à M. de La Pujade. Je repoussois cette idée comme indigne de moy et j'y retombois toujours; je devois cette idée à un pressentiment secret (l'événement l'a justifié), elle ne peut estre excusable que sous ce rapport.

Je ne perdois pas de vue celuy qui devoit précéder M. de La Pujade dans sa fuite; je le vis, à l'entrée de la nuit, se serrer auprès du cheval du dragon qui luy fit glisser sur les épaules un manteau plié en havresac, à l'ayde duquel le fugitif, pris pour un voyageur qui suivoit la colonne, put sortir sans qu'on y fit la plus légère attention.

Arriva enfin le tour de M. de La Pujade. Débarrassé de ses liens qui tenoient aux miens dont il me chargea, il me quitta pour s'approcher du dragon. La nuit estant trop obscure, je ne pus le suivre des yeux et continuai mon chemin, livré à mes noires réflexions.

Quelle ne fut pas ma surprise, au bout d'une demy-heure, de retrouver M. de La Pujade auprès de moi! « Je viens vous rejoindre, me dit-il, le tour est perfide, les quatre louis que j'ai donnés à M. Gav (1)... ont servi à le faire sauver. Le dragon, avec lequel je croyois mon affaire arrangée, a paru tellement offensé de ma demande, qu'à la première ouverture que je luy en ay faite, bien loin de m'écouter, il m'a menacé de me faire garrotter si je ne venois sur-le-champ reprendre ma place dans le rang. »

Je me retrouvoy moy-mesme dans ce moment et je dois dire, avec la mesme vérité, que je partageoy sincèrement la peine de M. de La Pujade.

A peine nous donnoit-on un peu de paille dans nos

(1) Gavot (Pierre-Ferdinand), servait comme lieutenant-colonel dans la cavalerie lyonnaise. On suppose qu'il mourut de ses blessures, dans les bois de Polymieux. Est-ce lui dont il s'agit ici?

prisons, aussi en sortis-je couvert de vermine par la malpropreté qui y régnoit et dont il m'estoit impossible de me garantir. On se fera aisément une idée de l'air infect qu'on y respiroit quand on sçaura qu'entassés trente-deux dans un espace très étroit, nous y estions laissés seize heures consécutives sans qu'aucun de nous pût obtenir d'en sortir pour pourvoir aux besoins indispensables de la nature. Un baquet estoit établi au milieu de nous, dont, pendant ces heures, nous estions obligés de supporter l'infection. La compagnie de quelques personnes, dont l'éducation n'avoit pas esté très soignée, ajoutoit encore au supplice de nostre position.

Un de mes premiers soins, le lendemain du jour de mon entrée en prison, fut de faire parvenir un billet décachepté à M. et [à] Mme Perroni pour leur demander des nouvelles de ma famille. On se persuadera aisément à quel point j'en devois être occupé; je leur demandoy en mesme temps quelques secours. Ils pourvurent abondamment à tout ce qui pouvoit m'estre nécessaire. Mme Perroni me manda qu'elle viendroit me voir dès qu'elle pourroit trouver le moyen de percer jusqu'à moy. Elle me mandoit, au sujet de ma famille, que mon fils, que je croyois à chaque instant voir arriver à la prison, avoit esté emmené prisonnier deux jours avant moy, que trois de ses camarades, conduits avec luy, avoient esté fusillés, que, par le plus heureux des hasards, il avoit esté sauvé et qu'il estoit en sûreté, que mon beau-père et ma femme avoient esté recueillis dans un village, à demy-lieue de Lyon, par

une âme charitable, qu'ils y estoient également en sûreté, que le bruit qui avait couru et la persuasion où on estoit que j'avois esté tué d'un boulet de canon, en sortant de Lyon, estoit parvenu jusqu'à eux, que ma malheureuse femme n'y mettoit aucun doute, qu'elle envoyoit cependant tous les jours pour sçavoir s'il ne luy restoit aucun espoir, et qu'il ne falloit pas la tirer de l'idée où elle estoit avant de sçavoir quelle tournure prendroient mes affaires.

Le lendemain du jour de nostre arrivée dans la prison, on nous en ouvrit la porte sur les dix heures, pour nous laisser la liberté de respirer pendant quelques heures l'air de la cour.

J'y promenois tristement avec un de mes camarades d'infortune, quand j'y vis arriver deux femmes que j'avois connues pendant le siège et que ma femme avoit logées chez elle quelque temps. Elles me parurent pénétrées jusqu'aux larmes de l'état où elles me trouvoient. Elles avoient toutes les deux de très grands rapports avec Châteauneuf-Randon (1), commissaire de la Convention, dont l'une estoit la parente. Il n'y eut offres de services qu'elles ne me fissent; elles devoient venir me revoir le lendemain. Je n'en ay plus entendu parler pour ce qui pouvoit avoir rapport à moy.

(1) Alexandre-Paul Guérin, comte de Châteauneuf-Randon, (1757 † 1827), gentilhomme ordinaire du comte d'Artois, député de la noblesse de Mende aux États généraux en 1789, député de la Lozère à la Convention, régicide, le dernier des membres du Comité de Salut public. — Général de brigade sous le Directoire, se rallia à Bonaparte au 18 Brumaire, préfet des Alpes-Maritimes, le 12 brumaire an X. — Il est porté comme lieutenant-général, dans la généalogie de Châteauneuf-Randon.

Mme Perroni eut enfin accès dans la prison. M. de La Pujade, elle et moy concertâmes ensemble s'il y auroit quelques moyens de pouvoir nous sauver, nous n'en vismes aucuns que ceux de corruption. Mais comment les tenter? Et vis-à-vis de qui?

M. de La Pujade estant parent d'une des deux femmes dont je viens de parler et instruits qu'elles ne quittoient pas Châteauneuf-Randon, nous arrêtâmes que Mme Perroni, qui les connoissoit pour les avoir vues chez ma femme, s'adresseroit à elles, ce qu'elle fit sans aucun succès. Elle ne tarda pas à nous instruire du froid accueil qu'elle avoit reçu de ces deux femmes, beaucoup plus occupées de leur plaisir du moment que de l'intérest que, sous différents rapports, nous devions leur inspirer. Le seul qu'elles témoignèrent pour M. de La Pujade fut de luy faire offrir sa liberté par une voye étrangère, à la condition qu'il souscriroit d'avance un engagement de dix mille écus. Une parente et une amie de M. de La Pujade pouvoient luy sauver la vie et elles exigeoient, pour ce service, un prix ruineux! Une telle proposition indigna M. de La Pujade, il la rejeta avec mépris.

D'autres voyes furent tentées par Mme Perroni, agente active, mais la seule qui pût aboutir à nous et non encore sans de grandes difficultés. Toutes ses démarches furent inutiles et n'aboutirent qu'à nous mieux faire sentir toute l'horreur de nostre sort. Nous le laissâmes alors entièrement entre les mains de la Providence et nous résignâmes à tout ce qu'elle ordonneroit de nous.

Chaque jour, de nouveaux commissaires venoient nous passer en revue, prendre nos noms et insulter par leurs propos à nostre déchirante situation. Chaque jour, de nouveaux prisonniers estoient amenés, auxquels faisoient place ceux d'entre nous qu'on conduisoit au supplice. Chaque jour, quelques émissaires des Jacobins, sous le voile d'une feinte pitié, venoient se glisser parmy nous pour tâcher de découvrir le véritable nom de ceux qui, par le rôle plus marquant qu'ils avoient joué, estoient plus particulièrement désignés. J'en fus averti plusieurs fois, et il ne me fut plus permis d'en douter quand, un jour, un de ces commissaires, avec lequel je m'entretenois, me demanda, dans le courant de la conversation, si M. de La Chapelle qui commandoit en Vaise n'estoit pas parmy les prisonniers. « Je l'avois cru, luy respondis-je, mais des témoins oculaires m'ont assuré l'avoir vu tuer le jour de la sortie. » — « On l'avoit bien dit, m'ajouta-t-il, mais on assure le contraire aujourd'hui. »

J'eus l'air d'y estre assez indifférent. Il me demanda ensuite si je connoissois le neveu de M. de Précy. Je luy dis ne l'avoir jamais vu. Il se promenoit alors dans la cour et estoit, ainsi que moy, connu de tous les prisonniers; il n'en estoit peut-estre pas un qui, une fois ou une autre, n'eût esté sous mes ordres. La plupart avoient esté questionnés pour apprendre d'eux les noms de leurs chefs, comme les seuls, leur ajoutoit-on, sur qui devoit porter la vengeance nationale. Pas un ne se laissa séduire par ces trompeuses appa-

rences, et le neveu de M. de Précy (1) luy-mesme, traduit en jugement quelques jours après, sous le nom qu'il s'estoit donné en entrant en prison, auroit esté acquitté sans la faiblesse du secrétaire de M. de Précy (2) qui, luy-mesme traduit en jugement, espéra sauver sa vie aux dépens de celle du neveu d'un homme dont il avoit eu toute la confiance et qui l'avoit comblé de ses bienfaits. Il n'en fut pas moins guillotiné le lendemain. Le neveu de M. de Précy, qu'on auroit esté disposé à sauver, ne put l'estre du moment qu'on l'eut fait connoistre et fut fusillé le jour mesme. Il mourut, comme il avoit vécu, en donnant des preuves du plus grand courage.

Nous estions tous résignés. Ceux de nos compagnons, que nous voyions journellement traînés au supplice, nous servoient de coup de cloche pour nous avertir que notre heure approchoit et qu'il n'estoit plus aucun moyen de salut pour nous. Nous nous estions tellement nourris de cette idée qu'elle ne nous affectoit presque plus. D'ailleurs, le mal-estre dans lequel nous estions, l'insultante barbarie avec laquelle on nous traitoit, l'ordure dans laquelle on se plaisoit à nous laisser croupir, devoient naturellement nous laisser attendre, sinon avec impatience, du moins avec indifférence, le moment qui alloit terminer tous nos maux.

L'image de nos parents, de nos femmes, de nos

(1) Claude-Gilbert Cudel de Moncolon, sous-lieutenant au régiment de Penthièvre, fusillé à Lyon le 2 novembre 1793.

(2) Benoit Boirivin, secrétaire de Précy, fusillé à Lyon le 11 novembre 1793.

enfants, le cruel avenir que nous envisagions pour eux, l'idée de l'état d'avilissement et d'infortune où ils alloient estre plongés, joint aux larmes amères qu'ils alloient répandre, faisoient nostre plus grand tourment. Il estoit chez chacun de nous en raison des liens plus ou moins chers qui nous attachoient à eux.

Il suffisoit de connoistre les rapports que j'avois avec ma famille, les sacrifices de tous genres qu'elle avoit faits à son attachement pour moy et dont elle devenoit la malheureuse et triste victime, pour se faire une idée de tout ce que je devois souffrir. J'adorois ma femme. Combien, surtout depuis cette époque, n'a-t-elle pas justifié le tendre attachement que j'avois pour elle! Que de preuves ne m'a-t-elle pas données du sien! Et je me voyais au moment de la perdre pour toujours; je n'espérois plus la revoir, je devois mesme le désirer pour luy épargner l'horreur de ce cruel adieu. Je laisse aux cœurs sensibles à juger quelle devoit estre la situation de mon âme; elle estoit déchirée.

Entièrement livré à l'idée désespérante de cette cruelle séparation, j'estois devenu presque insensible sur tout le reste. Une puissance divine veilloit sur mes jours; c'est au moment où je croyois tout espoir interdit pour moy qu'elle vint me tendre une main secourable.

C'estoit assez ordinairement pendant la nuit qu'on venoit chercher les malheureuses victimes vouées au supplice. Le geôlier, accompagné de ses satellites, appeloit à haute voix ceux dont l'heure fatale estoit arrivée. Nous ne nous endormions pas sans songer au cruel

réveil qui pourroit nous estre préparé. M. de La Pujade et moy estions étendus à côté l'un de l'autre. Nous estions à peine endormis quand, une nuit, nous fumes réveillés par le cliquetis des clefs et la voix du geôlier qui appeloit Antoine Morel, nom que s'estoit donné M. de La Pujade. Il se leva sur son séant, me serra la main, m'embrassa, me recommanda de prier Dieu pour luy et se rendit à l'ordre du geôlier.

Je croyois l'avoir vu pour la dernière fois. J'estois abymé dans les réflexions qui devoient estre la suite de cette affreuse séparation, quand je vis revenir M. de La Pujade. Au lieu de trouver des gens d'armes avec le geôlier, il y avoit trouvé un officier général, commandant en second l'armée des patriotes, qu'il avoit reconnu dans le premier moment, l'ayant eu sous ses ordres dans le temps qu'il commandoit les gardes nationales de son département.

Cet officier général, jeune encore, avoit esté formé par M. de La Pujade à qui il devoit sa fortune militaire. Aveuglé par l'ambition et par l'espoir d'un grade auquel la Révolution pouvoit seule luy donner des droits, il s'y estoit jeté. Il savoit que M. de La Pujade se faisoit appeler Antoine Morel, il estoit probable qu'il avoit vu ce nom sur la liste des prisonniers et qu'il n'estoit venu aux prisons que pour s'assurer s'il ne se trompoit pas. Au reste, il n'avoit rien dit à M. de La Pujade qui pût faire soupçonner qu'ils se connussent. Il estoit mesme parti, l'instant d'après, avec l'air de n'avoir pas trouvé celuy qu'il cherchoit.

« Je suis sûr, m'adjouta M. de la Pujade, qu'il dési-

reroit m'estre utile; sa seule démarche le prouve, mais les moyens luy manqueront, joint à la crainte de se compromettre, d'autant que ce n'est pas un homme à prendre un parti vigoureux. Ainsi je n'espère rien de luy. »

J'avois écouté attentivement ce qu'il m'avoit dit, et, mon bon ange m'inspirant, je luy respondis que je ne voyois pas les choses comme luy, que c'estoit peut-estre un moyen que la Providence nous ménageoit, qu'il ne falloit pas le négliger, que j'escrirois le lendemain une lettre pressante à Mme Perroni pour la prier de se rendre auprès de nous, que, portée d'ailleurs d'inclination à nous estre utile, elle estoit plus propre que personne à engager son ancien amy dans les démarches que luy seul pouvoit faire pour nous tirer de la désespérante situation où nous estions, qu'estant un des généraux de l'armée, il devoit avoir des rapports directs et mesme des liaisons avec les membres du tribunal militaire devant lesquels nous devions comparoître, qu'on nous avoit dit estre portés à la clémence et ne prononcer qu'à regret les arrêts de mort auxquels ils étoient forcés par la sévérité de la loy, que son amy luy indiquoit peut-estre ce moyen par la démarche qu'il avoit faite vis-à-vis de luy.

M. de La Pujade, sans s'opposer à mon projet, n'en resta pas moins dans l'idée de son peu de succès.

Je fis donc partir, dès le matin, une lettre pressante à Mme Perroni qui ne tarda pas à se rendre sur-le-champ auprès de nous. Nous estions sûrs d'avance de son zèle. M. de La Pujade luy fit connoistre le

caractère de l'homme avec lequel elle avait à traiter.

Elle le vit le mesme jour et ne trouva pas auprès de luy ce qu'elle espéroit; elle nous le manda, mais d'estre tranquilles, qu'elle ne se rebutoit pas, ce qu'elle auroit pu faire quelquefois par la manière peu engageante dont elle estoit reçue. Mais on n'y regarde pas de si près quand il s'agit de sauver la vie à quelqu'un. D'ailleurs, les réceptions froides et peu civiles que luy faisoit le général pouvoient aussi venir de la crainte où il estoit que, l'accueillant différemment, on ne pût soupçonner la cause qui la conduisoit chez luy.

Enfin, s'y trouvant seule un matin, au bout de six jours de tentatives inutiles, avec le président du tribunal, il luy demanda s'il avoit jugé beaucoup de monde la veille et, d'après sa response, luy donna le nom de M. de La Pujade et le mien, en luy adjoutant qu'il désiroit qu'il ne nous fit pas languir. Mme Perroni nous manda sur-le-champ qu'elle croyoit que nostre cause appelleroit avant peu, qu'ainsi nous pouvions nous préparer, qu'elle espéroit que tout iroit bien.

Le lendemain matin, sur les six heures, on vint effectivement nous chercher, M. de La Pujade et moy. Dans le fond de nostre prison, [nous] ne fûmes pas advertis. Deux prisonniers, qui se trouvèrent dans la cour alors, se présentèrent comme estant ceux qu'on appeloit. On les conduisit aux prisons de Roanne où estoit le tribunal; ils furent jugés, absous et mis en liberté. Le général écrivit aussitost à Mme Perroni pour luy faire son compliment sur ce que les deux prison-

niers auxquels elle s'intéressoit avoient esté trouvés innocents.

Aussitost M. et Mme Perroni volèrent à la prison. Qu'on juge de leur surprise et de la nostre! Nous ne savions pas un mot de ce qui s'estoit passé. Mais comment, ne nous estant ouverts à personne, avions-nous pu estre devinés? Par quels moyens deux prisonniers avoient-ils pu se mettre en nostre lieu et place, sans qu'on se fût aperçu de la supercherie? Supercherie, au reste, bien pardonnable dans la position où ils estoient, la seule peut-estre qui pût leur sauver la vie.

Le mal n'estoit pas encore sans remède, mais il ne falloit pas tarder un moment à l'appliquer. Le tribunal devoit estre changé sous trois jours, nous en estions instruits, et tout moyen estoit interdit avec celuy qui devoit le remplacer et que devoient présider des Jacobins envoyés exprès de Paris.

Mme Perroni, désespérée, courut chez le général qu'elle trouva heureusement seul et bien disposé. Sur ce qu'elle luy dit, il ne balança pas à mander sur-le-champ le président du tribunal pour le prévenir du quiproquo et le prier de nous juger le lendemain. Mme Perroni n'ayant pas eu le temps de nous le mander, nous n'en fûmes instruits que par l'arrivée des gens d'armes qui vinrent nous chercher sur les sept heures.

Après nous avoir fouillés et attachés, nous partîmes sous leur escorte, suivis des regrets de ceux que nous laissions dans les prisons et qui ne mirent pas en doute que ce jour ne fût le dernier des nostres.

Une de mes craintes estoit d'estre reconnu dans le long trajet que nous avions à faire pour nous rendre de la prison de Saint-Joseph à celle de Roanne où l'on nous conduisoit. Heureusement il tomboit une grosse pluye et nous ne trouvâmes presque personne dans les rues. Nostre costume d'ailleurs nous rendoit presque méconnoissables. J'avois une mauvoise redingote, des souliers et des bas en lambeaux, un bonnet sur la tête qu'on ne se seroit pas douté avoir été blanc autrefois. Des cheveux lisses et sans poudre et une très longue barbe achevoient de me défigurer. Nous arrivâmes sans accident aux prisons de Roanne.

Nous fûmes un peu effrayés, en passant à côté de la salle où nous devions estre jugés, par la quantité de monde que nous aperçûmes et qui garnissoit déjà les gradins. Une seule dénonciation pouvoit nous perdre et rendre nulle la bonne intention des juges.

Nous estions déjà depuis trois heures à Roanne quand le président arriva. Avant d'aller siéger au tribunal il vint dans la pièce où nous estions. Les gens d'armes qui nous entouroient s'estant un peu reculés à son approche, il me demanda à voix basse si j'avois commandé pendant le siège, si j'avois fait la sortie et si j'avois esté pris les armes à la main. Sur l'affirmative de ma réponse, il me dit : « J'en suis fâché, car il sera impossible de vous sauver. » Et puis, passant très près de moy en me quittant, il m'adjouta sans me regarder et sans pouvoir estre entendu de personne que de moy : « Vous devez vous apercevoir que je m'intéresse à vous. »

Ces dernières paroles furent un trait de lumière qui m'éclaira sur la manière dont je devois respondre à l'interrogatoire que j'allois subir.

Je fus enfin traduit devant le tribunal; j'y comparus avec un air d'assurance que je n'avois pas. J'avois reconnu plusieurs personnes en passant. Malgré mon costume, je pouvois estre reconnu par une d'elles et cela suffisoit pour me perdre.

Placé en face du président et interrogé par luy, je nioy tout. Mon interrogatoire fut assez court. Après me l'avoir lu et me l'avoir fait signer, je fus reconduit dans la salle d'où j'avois esté amené.

En traversant celle où j'avois esté interrogé, on se doute bien que je fus l'objet de la curiosité des spectateurs dont tous les regards se portoient sur moy. Plusieurs mesme avançoient la tête pour m'examiner de plus près. Je me composoy de manière à n'avoir l'air d'y mettre aucune importance, affectant mesme de regarder de côté et d'autre avec assez d'indifférence.

Je fus remplacé par M. de La Pujade qui ne s'en tira pas moins heureusement que moy.

Nostre jugement ne devoit estre prononcé qu'après l'interrogatoire de deux autres prisonniers qui devoient paroistre après nous, un curé et un négociant de Lyon qui, moins heureux que nous, furent condamnés à mort, car le délit estoit le mesme.

Les juges vinrent enfin nous lire nostre jugement et rompre nos chaînes. Un d'eux, s'approchant ensuite de moy, me dit de ne pas tarder à me mettre en sûreté,

qu'il y avoit déjà des dénonciations contre moy. Il n'estoit guère possible que ce fût autrement.

Nous avions fait un grand pas, mais tout n'estoit pas dit; nous avions encore à aller à la prison de Saint-Joseph, accompagnés d'un gendarme, pour faire lever nostre écrou. Nous obtinmes de luy, au moyen de quelques assignats, qu'il s'en chargeroit seul.

Rendus enfin à nous-mesmes, nous nous acheminâmes, par de petites rues peu passantes que je connoissois, vers la maison qu'habitoit M. Perroni. Nous convinmes, en partant, de nous suivre à quelques pas de distance, et qu'en supposant que l'un de nous deux fût arrêté, l'autre, sans avoir l'air de s'en apercevoir, n'en continueroit pas moins son chemin, car nous avions toujours quelques mauvaises rencontres à craindre. Nous n'en fimes pas heureusement. Une seule fois, au tournant d'une rue, je m'entendis appeler; je n'en suivois pas moins mon chemin quand la mesme voix se rapprochant me força de tourner la tête; c'estoit celle d'une femme qui accouroit à moy pour me féliciter de me voir libre. Je luy serroy la main, en la priant de ne pas m'arrêter. Nous parvînmes enfin sur le midy et sans accident chez M. et Mme Perroni.

Nos premiers moments furent donnés au plaisir de nous retrouver ensemble; nous songeâmes ensuite aux moyens que nous employerions pour préparer ma femme à ma résurrection.

Cette non moins bonne mère que tendre épouse envoyoit tous les jours sçavoir des nouvelles de son fils; Mme Perroni n'avoit obtenu d'elle qu'avec peine qu'elle

ne viendroit pas le voir encore, sous prétexte qu'il pourroit y avoir du danger pour elle à ce qu'elle se montrât aussitost à Lyon. La vraye raison estoit la crainte qu'elle n'y fût instruite de mon sort qu'elle ignoroit entièrement. Dans les lettres fréquentes qu'elle luy écrivoit, elle luy donnoit toujours quelque espoir que je pouvois m'estre sauvé, qu'il y avoit toujours de l'incertitude sur ce que je pouvois estre devenu et que, d'après les divers renseignements qu'elle avoit eus, il y avoit beaucoup à espérer que les bruits respandus sur ma mort estoient sans fondement. Elle luy écrivoit un peu plus clairement cette dernière fois, elle luy mandoit qu'elle la verroit le lendemain avec plaisir, qu'elle ne voyoit plus d'inconvénient à ce qu'elle vint, qu'elle avoit d'ailleurs de bonnes nouvelles à luy donner, par la certitude où elle estoit que je m'estois sauvé et que probablement elle ne seroit pas longtemps à me revoir.

Ma femme fut de très bonne heure le lendemain à Lyon, accompagnée de sa femme de chambre. Après s'estre reposée un moment dans l'appartement de Mme Perroni, elle l'introduisit dans celuy de son mary où j'estois avec M. de La Pujade. Elle ne l'en avoit pas prévenue, mais elle l'avoit préparée à me voir dans la journée. Ma première vue luy causa un tremblement dans les jambes qui me fit accourir à elle pour la soutenir. Des larmes furent les premières expressions du sentiment qu'elle éprouvoit; un air d'étonnement estoit respandu sur toute sa figure, elle paroissoit prononcer avec peine quelques paroles sans suite, elle me tou-

choit les bras et le visage pour s'assurer que ce fût bien moy. Je l'avois placée dans un fauteuil. Un peu revenue à elle-mesme, elle se jette à mon col. Ce moment fut le plus délicieux de ma vie. M. et Mme Perroni et M. de La Pujade furent témoins de cette scène attendrissante. Ma femme ne s'arracha de mes bras que pour voler dans les leurs. Elle leur estoit, aux uns et aux autres, redevable de ma conservation, elle mit d'autant moins de bornes aux expressions de sa reconnoissance qu'elle en estoit plus vivement pénétrée.

Il estoit encore un intérest pressant qui devoit nous occuper, celuy de songer à nostre sûreté. Je n'avois pas oublié ce que m'avoit dit l'un de nos juges, il estoit instant de sortir de la maison où nous estions. D'ailleurs, un plus long séjour auroit pu compromettre ceux qui avoient la bonté de me recevoir. On faisait de fréquentes visites domiciliaires auxquelles il eût esté difficile que nous eussions pu échapper, il falloit songer sérieusement aux moyens de nous y soustraire. Plusieurs nous furent offerts, aucun n'estoit sans danger. On nous procura à prix d'argent des passeports pour voyager dans l'intérieur du royaume; M. de La Pujade en prit un et partit, dans la voiture du courrier, pour se rendre à Montpellier, ce qui le rapprochoit de sa famille. Il nous y apprit son arrivée; je n'ay pas eu de ses nouvelles depuis.

Ma femme, aveuglée par le désir de m'avoir loin des massacres qui se faisoient à Lyon, insistoit fort pour que, par le moyen du passeport qu'il m'estoit libre de prendre, je me rendisse à Paris. Dans la position où

j'estois, denoncé et peut-estre signalé, je ne voyois de sûreté pour moy qu'en suivant mon premier projet, celuy d'émigrer et de sortir du royaume et je pensoy qu'en attendant que j'eusse pu m'en procurer les moyens, la ville de Lyon mesme m'offroit plus de ressources pour me cacher qu'aucun autre endroit. Et en effet, partout ailleurs où j'aurois pu aller, il auroit fallu décliner mon nom, confier mon secret à quelqu'un ; je pouvois d'ailleurs, sur mon chemin, estre reconnu ; je m'en tins donc à ne pas quitter Lyon et, en attendant qu'on eût trouvé un endroit propre à me cacher, à me rendre, sur la brune, au moyen d'un laissez-passer qu'on m'avait procuré pour sortir de Lyon, dans l'asyle qu'habitoit mon beau-père. Ma femme m'y accompagna dès le même soir ; nous y arrivâmes sans accident et sans avoir esté reconnu de qui que ce fût, pas mesme aperçu de ceux qui habitoient le bas de la maison où je me rendois.

Mon beau-père m'y reçut avec sa bonté ordinaire, je ne le revis pas avec moins de plaisir, mais à peine eûmes-nous le temps de le goûter ; il fallut nous séparer dès le lendemain, le maire de Vaise le fit avertir qu'il ne pouvoit obtenir de certificat de résidence qu'autant qu'il iroit habiter sur-le-champ la maison de campagne qu'il avoit précédemment louée dans cette municipalité, ce qui l'obligea de nous quitter pour s'y rendre.

Ma femme, de son côté, fut à Lyon pour soigner les intérests de son fils, forcé de quitter son asyle, et pour tâcher de lui en procurer un autre. Je restoy donc

seul cette journée, avec une fille et un enfant de trois ans que nous avions avec nous.

Je n'attendois ma femme que sur le soir quand je la vis rentrer, vers les quatre heures, avec nostre hôtesse. Elle estoit essoufflée, harassée de fatigue et abymée par une pluye averse qui tomboit : « Il n'y a pas, me dit-elle, un instant à perdre; M. Perroni vient d'estre arrêté, ses liaisons avec toy en sont la cause. On te cherche partout, peut-estre suis-je suivie? J'ay rencontré, sur mon chemin, M. de Varras (1), très effrayé, qui cependant m'a dit que, pour cette nuit seulement, nous pouvions nous réfugier dans son château où il alloit envoyer des ordres pour nous recevoir. Nous ferons demain comme nous pourrons, mais il ne faut pas balancer à nous y rendre sur-le-champ. »

Ce château estoit distant de trois quarts de lieue d'où nous estions, je ne connoissois qu'un seul chemin pour y aboutir et il eût été imprudent de le prendre. Ma femme envoya prier quelqu'un du voisinage, dont elle estoit sûre, de vouloir bien nous y conduire par des chemins détournés. La nuit estoit obscure et les chemins affreux, nous marchions dans de

(1) François-Claude de Riverieulx de Varax, usufruitier du château de la Duchère, exécuté à Lyon, le 15 frimaire an II. — Le château appartenait, en nue propriété, aux enfants de Jean-Claude de Riverieulx de Varax de Civrieux, ancien officier au régiment des Cars-Cavalerie, exécuté à Lyon le 16 nivôse an II, dont deux fils, qui eurent la même fin tragique, et un troisième, Jean-Jacques, officier au régiment de Rouergue-Infanterie, émigré à l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, aïeul du comte de Rivérieulx de Varax, propriétaire actuel du château de la Duchère (*Communication du vicomte Paul de Varax.*)

continuelles craintes de rencontrer les patrouilles envoyées à la recherche des Lyonnois fugitifs et, par surcroît, nostre guide s'estant égaré, nous ne pûmes arriver que sur les dix heures du soir.

Il estoit temps, ma femme n'en pouvoit plus, elle estoit tombée plusieurs fois dans ce long et pénible trajet et je trembloy dix fois de ne pouvoir achever de la conduire, d'autant que ce n'estoit pas la seule course qu'elle eût faite dans le jour. Ses forces entièrement épuisées, elle se trouva mal en arrivant. Un peu de répit et les soins qu'on luy donna la rétablirent.

Le château, dans lequel nous estions, avoit esté pillé et estoit désigné pour estre démoli. On y avoit mis sous le sequestre ce qu'on n'avoit pu emporter; le concierge (1) y avoit été établie sequestre et y estoit resté seul avec sa femme et un valet. On juge bien que je ne devois pas me trouver là en sûreté, mais encore un coup où aller? Je ne connoissois aucun refuge. La femme du concierge parut surtout prendre le plus vif intérest à la cruelle position où j'étais, elle et son mary s'offrirent, malgré les ordres qu'ils avoient, à me garder aussi longtemps que je le voudrois et que je croirois pouvoir rester avec eux sans danger, mais il n'en estoit pas moins pressant de nous occuper des moyens de me procurer un gîte ailleurs.

(1) Il s'appelait Pommier. Pendant tout le temps de la détention de leur maître, Jean-Claude de Riverieulx de Varax, Pommier et sa femme lui apportèrent, chaque jour, sa nourriture, avec un dévouement qui n'était pas sans courage.

Ma femme, toujours travaillée de cette idée, se rappela qu'une boulangère, dans le faubourg de Vaise, luy avoit souvent offert ses services. Elle avoit connu cette femme pendant le siège. c'est chez elle que se disoit la messe, elle ne pouvoit estre suspecte; d'ailleurs, il falloit bien se livrer à quelqu'un. Elle imagina donc de luy écrire un mot pour l'engager à se rendre au château où elle avoit à lui parler. Cette femme s'y rendit sur-le-champ et ne balança pas à m'offrir une chambre chez elle. où je resterois ignoré. Je m'y rendis à la nuit tombante avec la femme du concierge qui voulut bien m'accompagner. Ma femme put rejoindre son père dès le lendemain.

Il fut question de visites domiciliaires dans le faubourg. je crus sage de les prévenir en me réfugiant encore dans le château où la boulangère m'accompagna pendant la nuit et où je fus reçu ainsi qu'on me l'avoit promis. La boulangère me dit, en me quittant. qu'à tout événement je retrouverois toujours ma chambre chez elle. Je restoy encore trois jours dans le château où l'on avoit grand soin de me tenir caché. Pour que je ne puisse pas estre aperçu par des allants et venants — les fenètres de l'appartement où j'estois donnoient dans l'avenue du château, — je me gardois bien de les ouvrir; mais. caché derrière les vitres, il m'estoit facile de distinguer tous ceux qui arrivoient par cette avenue.

Le troisième jour, sur le midy, j'y vis venir un attroupement de deux cents personnes environ et, dans le nombre, beaucoup de femmes munies de marteaux

et de pioches. J'en advertis sur-le-champ le concierge qui, ainsy que moy, ne balança pas à croire qu'on venoit démolir le château, d'autant, me dit-il, que le matin il en avoit esté très question dans le faubourg, « mais, m'adjouta-t-il, on ne peut pas commencer cet ouvrage avant d'estre muni d'un ordre de la municipalité. Les portes sont bien fermées et, si l'on menace de les forcer, nous aurons toujours le temps de vous faire sauver par celle du jardin, d'où, sans estre aperçu, vous pourrez gaigner le bois par les derrières et vous rendre dans la nuit chez la boulangère de Vaise. »

Une heure après l'attroupement se dissipa; l'ordre de démolition avoit esté suspendu. Mais, comme il pouvoit ne l'estre que pour quelques heures, je crus plus prudent encore de retourner chez la boulangère m'exposer au danger des visites domiciliaires.

J'y retournoy sur le soir, la nuit n'estoit pas très obscure. En arrivant dans le faubourg, je trouvoy quelqu'un arrêté, qui, après m'avoir examiné attentivement, me suivit. Je hâtoy le pas et, au tournant d'une rue, je me jetoy dans un passage que je connoissois, d'où je gaignoy bien vite la maison de ma boulangère où j'entroy sans estre aperçu et où, plus rassurée que moy, elle persista toujours à me dire que je n'avois rien à craindre.

Ma femme, qui en fut advertie, vint me voir le lendemain. L'état d'épuisement dans lequel elle estoit, par les démarches multipliées, par les courses fréquentes qu'elle estoit obligée de faire, me laissoit craindre à toute heure qu'elle ne tombât malade. Que

serions-nous devenus? Elle seule pouvoit et osoit agir; sans elle, nous estions livrés à nous-mesmes et nous ne pouvions rien. Son père, impotent et infirme, suspect d'ailleurs par le seul fait qu'il estoit mon beau-père, estoit hors d'état d'agir; mon fils estoit caché mais ajoutoit journellement aux tourments de sa mère par ses imprudences; M. Perroni estoit enfermé; tous les soins de sa femme devoient naturellement se porter sur luy. D'ailleurs il eût peut-estre esté imprudent, et pour elle et pour moy, de se permettre quelques démarches marquantes en ma faveur.

Ma femme, abandonnée à elle-mesme, en estoit donc réduite à ses propres forces. Le soin de ma sûreté et de celle de son fils n'estoit pas le seul qui dût l'occuper. Son père, attaché, comme de raison, à la conservation du peu de propriétés qui luy restoit, la faisoit agir pour luy obtenir un certificat de résidence que, dans toute justice, on ne pouvoit luy refuser. La municipalité du faubourg, bien composée, ne faisoit aucune difficulté, mais cela ne suffisoit pas; il falloit que le certificat de résidence fût accompagné d'un certificat de civisme, signé des commissaires de la Convention et des membres d'un club jacobin qui venoit de s'établir. Il fut impossible de l'obtenir; toutes les démarches de ma femme n'aboutirent qu'à la rendre suspecte, et peu s'en fallut que son père et elle n'en fussent eux-mesmes les victimes.

Un des jours que je restoy chez la boulangère, je vis entrer chez moy ce cher et malheureux vieillard. Auteur de tous ses maux, il ne m'en a jamais fait le

plus léger reproche. On jugera aisément combien durent estre amères pour moy les larmes que je luy vis respandre; nous nous serrâmes dans les bras l'un de l'autre, nous nous embrassâmes en nous séparant. Dieu veuille que ce n'ait pas esté pour la dernière fois!

Cependant on parloit toujours de visites domiciliaires. J'estois à portée d'entendre quelques propos qu'on tenoit dans les rues, qui n'estoient rien moins que rassurants pour moy. Le maire (1), qui estoit assez mon amy pour qu'on eût pu luy confier le secret de mon asyle, estoit venu m'y voir et m'apporter un passeport en m'exhortant à m'en servir sur-le-champ, pour me garantir du danger pressant dont j'estois menacé. Le glaive, sans qu'il s'en doutât, estoit déjà suspendu sur sa propre tête. Je luy conseilloy mesme de se mettre en sûreté. Le conseil estoit bon, mais il n'en profita pas et fut guillotiné peu de jours après. J'aurois infailliblement subi le mesme sort, si j'avois fait usage d'un passeport très suspect par la seule raison qu'il m'avoit esté délivré par une municipalité très suspecte elle-mesme.

Il n'en falloit pas moins songer sérieusement à quitter le domicile où j'estois et où je pouvois estre découvert d'un moment à l'autre. Une tailleuse à Lyon avoit chez elle un endroit propre à me cacher; elle y avoit déjà donné asyle à plusieurs personnes. Elle estoit cousine de la femme du concierge dont j'ay

(1) Nicolas Lenel d'Ivoiry, appelé aussi Nicolas Divoiry, chirurgien, maire de Vaise, fut condamné à mort par la commission révolutionnaire et fusillé le 15 frimaire an II (5 décembre 1793).

déjà parlé. Je la fis prier de venir ; j'estois malheureux, c'estoit un titre recommandable auprès d'elle. Elle se rendit donc à mon invitation et balança d'abord à me recevoir chez elle, dans la seule crainte qne je n'y fusse pas assez en sûreté. Vaincue enfin par mes instances, elle me quitta en me disant qu'elle reviendroit me chercher le lendemain au soir, en supposant que d'icy-là je n'eusse pas changé d'avis.

Ma femme, qui avoit esté à Lyon la veille, y avoit estée forcée à tant de courses qu'elle n'avoit pu revenir le mesme jour. En la voyant entrer chez moy, pâle et défigurée, je ne pus qu'imaginer quelque nouveau malheur et, en effet : « Je n'en puis plus », me dit-elle en se jetant sur un lit. — « Qu'y a-t-il encore ? » luy demandoy-je. — « Ton fils vient d'estre arrêté ! L'imprudence de deux femmes et un peu la sienne en sont la cause. Elles avoient tout arrangé pour le faire envoler ce soir, sur les neuf heures, elles ne devoient l'envoyer chercher qu'à la nuit, elles ont pensé pouvoir, sans inconvénient, le faire sortir à midy, elles ont envoyé un laquais pour l'en prévenir et le conduire chez elles. Ton fils, mis en muscadin, a esté arrêté, à dix pas de l'endroit où il estoit caché et conduit, avec son conducteur, dans la prison du collège, d'où il ne sortira que pour estre fusillé. Je ne vois aucun moyen de le sauver. »

J'appris aussi de ma femme qu'elle avoit esté au moment de se voir forcée de passer la nuit sur un banc de la place de Bellecour, que la crainte d'estre compromises luy avoit fait refuser un gîte par toutes

les personnes de sa connoissance chez lesquelles elle s'estoit présentée et que ce n'avoit esté qu'en tremblant qu'une dame de Bellecour, attendrie par la déchirante position où elle la voyoit, avoit bien voulu luy donner asyle pour une nuit. Il est bon d'observer que mon beau-père habitoit toujours sa petite campagne près de Vaise où elle se tenoit avec luy.

Il suffit d'avoir une âme sensible pour se faire une idée de nostre affreuse situation, celle surtout de ma malheureuse femme, tremblant pour les jours de son mary et de son fils et sans aucun moyen de les soustraire au fer de leurs bourreaux, un père infirme, réduit ainsi qu'elle à la dernière misère, éloignée de ses foyers, étrangère à tout le monde, perdue dans une ville, malheureuse et proscrite, et sans espoir de secours, pas mesme des consolations de l'amitié (sentiment que la terreur paralisoit chez tous ceux qui l'avoient éprouvé autrefois), quel déchirant tableau!

Il falloit enfin prendre un party pour ce qui me concernoit. La chose estoit instante.

La tailleuse revint, ainsi que nous en avions convenu, mais elle ne me laissa pas ignorer que le trajet que nous avions à faire pour nous rendre chez elle n'estoit pas sans danger, qu'on avoit arrêté beaucoup de monde dans les rues et aux portes de la ville, qu'elle seroit désolée qu'un pareil accident m'arrivât et que cette démarche exigeoit de ma part les plus sérieuses réflexions. D'un autre côté, il estoit plus que probable que je ne tarderois pas à estre découvert si je restois plus longtemps dans l'endroit où j'estois. Ma

femme n'osoit donner aucun conseil; tremblante, désespérée, elle n'apercevoit que dangers de tous côtés.

Une nuit obscure, une pluye abondante favorisoient la course que j'avois à faire Je m'affubloy d'une mauvoise redingote et d'un mauvois chapeau, je mis un pain sous le bras, et partis avec ma tailleuse, laissant ma femme dans un état difficile à rendre: elle me fit suivre jusqu'aux portes pour s'assurer si je n'y avois pas esté arrèté.

La pluye ne discontinua pas, je ne trouvoy presque personne dans les rues; le patriote en sentinelle à la porte, caché dans sa guérite, me laissa passer librement et j'arrivoy sans accident chez ma bonne tailleuse, aussi satisfaite que moy de me voir, pour le moment, en sûreté.

Je ne pourroy jamais assez reconnoistre les attentions de cette estimable femme, attentions soutenues jusqu'au moment où je pus parvenir à m'évader de Lyon.

Elle avoit deux niepces avec elle; toutes à l'envi s'empressèrent à me procurer les commodités dont le petit local dans lequel j'estois pouvoit estre susceptible. Une d'elles veilla alternativement toutes les nuits, pendant les huit jours que j'y demeuroy, pour éviter toute surprise, en supposant une visite domiciliaire de nuit, et pour que je pusse avoir le temps de me jeter dans la cache qui estoit à côté de mon lit. Cette cache pouvoit me contenir à peine, un homme plus gros que moy n'auroit pu y entrer. Elle estoit dans l'épaisseur du mur, j'en laissois la porte ouverte

et, au moindre bruit, je m'y introduisois au moyen d'une corde que je saisissois; cette corde placée en dedans me soutenoit et me donnoit la facilité de m'y élancer; je fermois la porte sur moy et j'attendois pour en sortir qu'on vint m'avertir que je pouvois le faire sans danger.

Ma tailleuse logeoit au quatrième; la chambre d'entrée, où elle se tenoit avec ses niepces, donnoit dans la mienne, et comme son état l'obligeoit à recevoir beaucoup de monde, j'estois, pendant le jour, dans des alertes continuelles. Un jacobin, qui logeoit dans la maison, venoit la voir quelquefois, sans qu'elle osât luy laisser apercevoir que ses visites la fatiguoient. Il suffit de dire que c'estoit un jacobin sans-culotte pour se faire une idée des propos qu'il tenoit et dont, de ma chambre, je ne perdois pas un mot. Ma femme, qui estoit venue me voir, se trouva avec luy chez ma tailleuse. Les jacobins ont bientost fait connoisssance; c'estoit la première fois que j'avois entendu tutoyer ma femme par un étranger; dans toute autre circonstance que celle où j'estois, j'ose assurer qu'il ne l'auroit pas fait impunément.

J'estois à merveille chez ma tailleuse, mais je n'y estois pas en sûreté; il estoit impossible, malgré les précautions qu'elle prenoit, que je n'y fusse tôt ou tard découvert, d'autant que ses principes estoient connus et qu'elle étoit fortement suspectée. Je crus qu'il estoit prudent donc de chercher une nouvelle demeure.

Ma femme avoit esté voir plusieurs endroits qui luy

avoient esté indiqués, je donnoy la préférence à celuy qui me parut le plus propre à remplir mes vues. Mais il falloit s'y rendre, ce qui n'estoit pas sans inconvénients, à raison des arrestations multipliées qui se faisoient dans les rues. J'eus encore le bonheur d'y échapper.

Je fus accompagné, dans le trajet, par un jeune homme sûr qui connoissoit le local et suivi, à quelque distance, par ma femme et la tailleuse, qui ne furent rassurées sur mon compte que quand elles m'eurent vu entrer dans mon nouveau gîte.

Ma femme avoit esté prévenir de mon arrivée. Je devois y trouver trois compagnons d'infortune. Un des trois, chanoine de Lyon, luy avoit mesme témoigné de l'humeur, sur l'incommodité dont leur seroit un quatrième, et, en effet, la place estoit bien petite pour nous contenir tous les quatre. Ce malheureux prêtre, qui d'ailleurs n'avoit rien contre luy que son estat, préféra retourner chez lui où, peu de jours après, il fut arrêté et conduit à la guillotine.

Arrivé au quatrième de la nouvelle maison que j'allois habiter, je fus introduit dans une chambre où, pour tous meubles, estoient quatre chaises, deux armoires, quatre mauvais grabats et deux métiers propres à dévider la soye.

Quatre ouvrières sur l'âge me reçurent avec l'air de l'intérest et de la crainte, en me recommandant surtout de marcher tout doucement et de parler bas.

Le jeune homme qui m'avoit servi de guide sortit, et, après qu'on eût fermé la porte sur luy, je vis, sur

un signal convenu que fit celle des quatre filles que je jugeoy la maîtresse des autres, s'ouvrir une petite trappe au plancher d'en haut. On sortit une échelle par laquelle descendirent les deux malheureux dont je venois partager l'asyle.

Je ne les connaissois ny l'un ny l'autre; d'ailleurs leur costume, leur longue barbe les défiguroient entièrement. L'un estoit un négociant de Lyon, âgé de cinquante ans, qui m'a, dans plus d'une occasion, fourni la preuve qu'on ne mouroit pas de peur. L'autre estoit un homme de trente-cinq ans, soy-disant prêtre, rôle qu'il soutint si bien que j'en ay esté la dupe tout le temps que j'ay resté avec luy, n'ayant appris qu'en Suisse son état. au reste, singulièrement instruit et parfaitement aimable. Avantageusement connu des princes, il avoit déjà émigré et estoit revenu à Lyon pour le siège, ignoré de sa famille qui habitoit une ville tenant le premier rang dans celles du second ordre, et dans laquelle, sous l'ancien régime, il exerçoit une des principales charges; il n'en pouvoit tirer aucun secours. Réduit aux charités des bonnes âmes, il vivoit de celles que luy apportoient ou luy envoyoient quelques dévotes en se recommandant à ses prières. Il en eût mesme confessé plusieurs, s'il ne s'estoit pas retranché sur ce qu'il n'estoit pas approuvé dans le diocèse. Disant régulièrement son office tous les jours, observant avec le plus grand scrupule tous les jeûnes ordonnés par l'Église, je défie que tout autre à ma place n'y eût pas esté pris. Je dois adjouter que je ne luy ay jamais vu faire le plus léger abus du

manteau dont il ne s'estoit couvert que parce qu'il servoit à sa sûreté et à ses moyens de subsistance; d'ailleurs plein de résignation et de courage et dans les meilleurs principes. Tels estoient les deux hommes dont je devois partager le triste sort pendant deux mois et demy.

L'abbé — c'est ainsi que je nommeroy le dernier — me fut de la plus grande ressource contre l'ennuy par le charme de sa conversation et la gayeté de son caractère qui ne l'abandonnoit pas, mesme dans les circonstances les plus critiques. Il n'en fut pas de mesme du négociant. Ses frayeurs, son tressaillement au moindre bruit nous amusèrent quelquefois, quelquefois aussi nous furent incommodes. L'abbé avoit beau le prêcher, on ne guérit pas de la peur. On verra au reste que plus d'une fois elle fut fondée.

Mes hôtesses m'ayant proposé de prendre connoissance de mon nouveau gîte, j'y montoy. Six pieds de largeur sur dix de longueur formoient tout l'espace que nous avions à parcourir; sa plus grande élévation sous un toit incliné alloit à trois pieds. Nous ne pouvions conséquemment y marcher qu'à quatre pattes, encore en usant de beaucoup de précautions pour ne pas nous heurter à chaque instant aux poutres qui traversoient et qui faisoient partie de la charpente.

Tous les meubles consistoient en deux matelas, deux couvertes et deux pots de chambre, ces deux derniers d'autant plus essentiels que nous estions presque constamment forcés de rester vingt-quatre heures dans cet humble réduit sans pouvoir en bouger. Il nous

arriva mesme une fois d'estre obligés d'y rester quarante-huit heures au moins, sans qu'il fût possible de s'occuper de nous, ny nous rendre le plus léger service.

Dans le fond de ce réduit estoient nos petites provisions, quelques pièces d'artillerie qu'on y avoit envoyées en dépôt et plusieurs calices, ornements d'église et livres de piété, le tout sous la direction de l'abbé et sous sa surveillance.

Il me restoit à savoir par quels moyens on pourroit pourvoir à ma subsistance. Ma tailleuse s'en estoit chargée, mais il n'estoit pas sans danger de me la faire parvenir. Il eût esté plus simple de faire faire nostre petit ordinaire par nos hôtesses, mais il y avoit un trop grand inconvénient à cela, elles estoient connues dans le quartier pour gagner à peine de quoy s'entretenir, payer le loyer de leur chambre et manger du pain et des pommes de terre. Les provisions plus recherchées qu'on leur auroit vu faire pouvoient faire naistre des soupçons, et nous estions d'autant plus intéressés à tout sacrifier pour les écarter que les locataires de la maison que nous habitions, et jusqu'au propriétaire qui occupoit le second, estoient pour le moins patriotes, dans une continuelle surveillance, et n'auroient pas manqué de nous dénoncer pour peu qu'ils se fussent doutés que nous habitions sous le mesme toit qu'eux.

L'abbé, ainsi que je l'ay dit, recevoit ses provisions de quelques personnes qui les faisoient déposer dans un endroit indiqué où l'une de nos hôtesses les alloit

chercher et les luy portoit couvertes de son tablier. La femme du négociant se servoit des mesmes moyens pour lui faire porter à manger. Je les fis indiquer le lendemain à ma tailleuse et à ma femme, avec recommandation à l'une et à l'autre de ne pas venir me voir que je ne le leur aie mandé et surtout de n'indiquer à personne ma nouvelle demeure.

Nous montâmes à onze heures dans nostre humble galetas. Le matelas sur lequel couchoit le négociant estant plus large que celuy sur lequel couchoit l'abbé, je partageoy sa couche.

L'état de dévideuse qu'avoient nos hôtesses les obligeoit à chaque instant à recevoir les ouvriers, tous gens dévoués aux principes régnants, qui venoient leur porter de l'ouvrage ou retirer celuy qu'elles avoient préparé. Il eût donc esté de la dernière imprudence de sortir de nostre cache pendant le jour et, si nous nous le permîmes quelquefois, ce ne fut jamais sans la crainte que cette petite licence ne pût nous compromettre. Ce n'est pas que la porte de nostre chambre ne fût bien fermée, mais nous estions obligés de remonter nostre échelle, pour ne pas la laisser en évidence, et cette cérémonie ne pouvoit se faire assez promptement pour que ceux qui estoient à la porte ne s'impatientassent, ce qui pouvoit leur faire naistre quelques soupçons. Nous en avons mesme entendus de mauvaise humeur sur ce qu'on les avoit fait attendre, faire mesme des questions embarrassantes sur ce qui avoit pu en estre la cause, ce qui nous détermina, sur la fin, à ne plus descendre que le soir à l'heure où

la porte de la rue estoit fermée. Nous devions d'ailleurs ce ménagement à nos pauvres hôtesses qui, quoyque bien résignées à tout, ne mouroient pas moins de peur.

Nous passions donc nos vingt et quatre heures sur nos matelas, adossés à la muraille, le plus souvent couchés. Si quelquefois, pour changer d'attitude, nous nous mettions sur nostre séant, nous estions obligés de nous replier sur nous-mesmes pour ne pas nous heurter la tête au toit, ce qui par distraction m'est arrivé plus d'une fois.

C'est dans cet état de gêne que nous passions les journées, nous n'avions pas mesme la ressource de la lecture. Il nous eût fallu une lumière, mais, comme le plancher sur lequel nous estions n'estoit pas également bien joint partout, elle auroit pu nous trahir.

Nous ne perdions pas un mot de tout ce qui se disoit au-dessous de nous et l'on ne se fait pas l'idée des propos que se plaisoient à tenir la plupart des scélérats qui venoient porter de l'ouvrage. Nos pauvres hôtesses estoient obligées de les écouter et de se taire. Nous avons entendu ces ouvriers leur dire qu'ils les croyoient de bonnes patriotes, mais que, s'il en estoit autrement ou qu'elles se permissent jamais de cacher chez elles quelque aristocrate, elles seroient les premières poignardées. Quelques-uns d'entre eux s'arrêtoient des heures entières pour raconter toutes les horreurs dont ils avoient esté les témoins et souvent les acteurs. « C'est nostre tour aujourd'hui, ajoutoient-ils, et nous avons si bien pris les mesures qu'il ne s'en

sauvera pas un de ces nobles, de ces calotins et de tous ces gredins de royalistes. » Nos hôtesses voulurent, deux ou trois fois, hasarder quelques mots en faveur de la religion, on ne leur fit grâce de leur observation que par le peu de lumières qu'on voulut bien leur supposer, en leur enjoignant toutefois de prendre garde à elles et de marcher droit, parce que, fortement soupçonnées d'estre bigotes, elles seroient observées.

Pendant ces conversations, qui duroient une partie de la journée, nous estions obligés de retenir pour ainsi dire nostre haleine, le moindre mouvement nous auroit perdus. Nous ne pouvions ny tousser, ny cracher, ny [nous] moucher; on n'a pas l'idée de ce que nous avons souffert quelquefois par cette privation forcée. Il est vray que, dès qu'il y avoit un moment d'intervalle, on avoit soin de nous avertir par trois coups au plancher ; alors nous ouvrions nostre trappe pour respirer un peu l'air et pour satisfaire aux besoins que nous pouvions avoir. Dès que nous entendions frapper à la porte, nous refermions aussitost notre trappe et reprenions l'attitude gênante à laquelle nous forçoit nostre position.

Un événement imprévu nous tint une fois plus de quarante-huit heures dans cette incroyable situation. Celle de nos hôtesses qui estoit la maîtresse des autres avoit un neveu et une niepce à la campagne, à quelques lieues de Lyon; ils estoient aussi bons patriotes qu'elle estoit bonne royaliste. Comme ils vivoient éloignés les uns des autres, ils n'en estoient

pas moins bons amis; elle en recevoit mesme de temps en temps quelques petits secours. Ils vinrent un jour voir leur tante et en passèrent deux avec elle. Ils ne désemparèrent pas, se tinrent constamment au dessous de nous et, sans un intervalle de sommeil dont une de nos hôtesses profita avec précaution, nous eussions esté pendant ces quarante-huit heures privés de tout secours.

Nous ne descendions guère de nostre espèce de cage que sur les huit heures du soir. C'estoit l'heure de nostre repas que nous avions forcément borné au souper. Nous nous promenions un moment avec précaution, pour dégourdir nos jambes et puis, auprès d'un petit feu qu'on nous tenoit prêt, nous nous mettions à table. Nous y portions constamment un bon appétit et mesme parfois de la gayeté. Elle fut un jour troublée par un accident dont nous finîmes par rire mais qui n'en fut pas moins, dans le premier moment, très inquiétant pour nous. Un mary et une femme, au dessous de nous, avoient pris querelle ensemble, des voyes de fait s'en estoient suivies; la femme, bien battue, imagina de crier à tue-tête : au feu! pour obtenir du secours. La peur grossit les objets, nous crûmes déjà la maison embrasée; il n'y avoit alors aucun moyen de salut pour nous. Une de nos hôtesses descendit sur-le-champ et ne tarda pas à venir nous tranquilliser en nous faisant part de ce qui avoit donné lieu à l'épouvante que nous avions eue.

Ce qui adjoutoit encore à l'horreur de nostre position, c'est que la maison où nous estions, située à

côté de la place des Terreaux, estoit tellement à portée des lieux où se faisoient les exécutions, que nous ne perdions pas un des coups de canon et de fusil par lesquels on faisoit périr des milliers de victimes. Les cris des cannibales, tout, jusqu'au cliquetis des haches des bourreaux, parvenoit jusqu'à nous. J'entends par les haches des bourreaux les sabres des dragons du régiment de Lorraine (1) avec lesquels ces infâmes satellites achevèrent ceux que l'artillerie avoit épargnés. L'exécution achevée, il venoit toujours quelqu'un en raconter avec une joye barbare tous les détails à nos hôtesses, ne les épargnant pas mesme sur les cris et les grimaces de ceux qu'on venoit d'égorger, et n'oubliant jamais d'adjouter qu'il ne s'en sauveroit pas un, par l'exactitude avec laquelle se faisoient les visites domiciliaires, les commissaires ayant mesme adjouté à leurs précautions ordinaires celle de se faire suivre, dans ces visites, par un charpentier et un maçon, pour enfoncer les murs et les planchers derrière lesquels on pourroit soupçonner quelqu'un de caché.

Ces détails, auxquels j'en pourrois adjouter beaucoup d'autres, suffiront pour donner une idée de nostre déchirante position pendant près de trois mois. Aucune consolation, aucun adoucissement à nos peines; chaque jour y ajoutoit.

Menacé à tous les instants d'une visite domiciliaire, je ne supportois pas l'idée du moment où je serois

(1) Voir plus haut, p. 108.

surpris et du triomphe barbare de ceux qui me découvriroient. J'aurois dû ne pas autant le craindre, ayant avec moy des moyens pour m'y soustraire, mais ces moyens ne s'accordoient pas avec mes principes, ayant toujours pensé que Celuy dont je tenois la vie estoit le seul qui pût en disposer. Mais, comme en mesme temps je n'estois pas moins persuadé qu'il m'estoit permis de la défendre, j'y estois bien déterminé, prévenu d'ailleurs qu'une fois découvert il n'y avoit aucune grâce à espérer pour moy.

Les visites domiciliaires se répétaient tous les jours, sous différents prétextes, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre. Nous entendions tous les soirs [sonner] la cloche des sections pour ordonner une illumination dans la crainte que l'obscurité ne favorisât l'évasion de quelques victimes; nous apprenions les arrestations qui se faisoient journellement, dont plusieurs dans les environs de la maison que nous habitions. L'un avoit esté pris caché sous des fagots, l'autre dans une armoire, un autre sous des toits ou dans des réduits pratiqués dans l'épaisseur des murs. Nous n'avions échappé nous-mesmes à la sévérité des recherches que sur la réputation de patriotisme du propriétaire de la maison qui, d'après ses principes, ne pouvoit estre soupçonné de donner retraite à des royalistes. Cependant nostre tour ne tarda pas à arriver. Une recherche de livres de piété, d'ornements d'église, de reliques et de vases sacrés fut le prétexte d'une visite générale.

Réveillés un jour, à six heures du matin, nous

fûmes avertis que la maison estoit investie et qu'une sentinelle avoit esté placée à la porte d'entrée de chaque étage, avec l'ordre de ne permettre à personne de sortir de chez soy.

Nous nous plaçâmes sans perdre un instant sur nostre trappe pour la rendre plus solide et plus difficile à soulever et ne tardâmes pas à entendre, au-dessous de nous, les patriotes armés qui entroient dans la chambre à la suite des commissaires. Un de ces derniers, s'adressant à nos hôtesses, leur demanda si elles n'avoient personne de caché chez elles. Sur leurs réponses négatives, il leur adjouta qu'ils alloient faire une visite exacte et qu'elles eussent à dire la vérité, parce que, si l'on découvroit quelqu'un, elles seroient les premières victimes. Il leur demanda ensuite si elles ne receloient pas quelques livres de piété ou quelques reliques, elles répondirent qu'elles ne sçavoient seulement pas lire. « Cependant, ajouta-t-il, vous passez pour des bigotes. »

Ils commencèrent leur visite par l'inspection des lits et des armoires, ils regardèrent dans l'intérieur de la cheminée, ils montèrent ensuite dans un petit grenier qui n'estoit séparé de nostre réduit que par une simple cloison de planches, ils mirent sens dessus dessous quelques tas de charbons et quelques fagots qu'ils y trouvèrent. Un coup de pied à la cloison qui ne tenoit à rien — ils l'eussent aisément enfoncée, — ils nous avoient sous la main. Quelle journée pour eux! trois victimes de plus!

Ils frappèrent plusieurs fois en passant sur cette

cloison, mais sans dessein. S'ils eussent eu le plus léger soupçon, ils auroient poussé leurs recherches plus loin et nous estions perdus.

Ce qui se passoit à côté de nous estoit, au reste, moins inquiétant que ce qui se passoit au-dessous de nous. Les « carmagnols » s'estoient partagés pour faire leur revue, un de ceux qui estoient restés en bas s'advisa de porter les yeux sur le plancher et de faire la remarque que, dans l'endroit où estoit la trappe, les planches n'estoient pas exactement jointes. Le frottement, en montant et descendant, avoit mesme un peu décoloré cette partie, ce qui l'engagea à y frapper avec son fusil et à chercher à soulever la trappe. Jamais nostre position ne fut plus critique. Heureusement que quelques découvertes de peu d'importance, faites dans une armoire, détournèrent son attention, et qu'oubliant la trappe il sortit avec ses dignes camarades, après un demy-quart d'heure de recherches qui ne les menèrent à rien. On jugera aisément combien nous dûmes nous trouver soulagés; nous ouvrîmes nostre trappe, sans cependant quitter nostre gîte.

Dès que nous fûmes advertis que les commissaires s'estoient retirés et dès que la porte fut fermée, nous commençâmes alors à respirer, sans cependant descendre de nostre gîte, parce qu'il n'estoit pas sans exemple de voir des visites se renouveler dans la mesme journée.

J'avois régulièrement des nouvelles de ma femme qui estoit dans des transes continuelles par la crainte

que je ne fusse découvert. Elle s'estoit logée à Bellecour, avec son père, pour estre plus à portée de soigner mes intérêts et ceux de mon fils. On n'a pas l'idée de toutes les peines qu'elle se donna, de toutes ses démarches, de toutes les personnes qu'elle fit agir pour tirer ce malheureux enfant de la situation désespérée où il estoit. Le hasard seul l'avoit jusqu'alors garanti du supplice et avoit fait qu'il n'avoit pas esté des premières victimes, mais il paroissoit impossible qu'il y échappât. La Providence veilloit heureusement sur luy. On fit connoistre à sa mère un homme qui, au moyen d'une somme d'argent, promit de délivrer mon fils. Cet homme estoit capitaine d'une compagnie de canonniers envoyée de Valenciennes au siège de Lyon. Mon fils s'estoit heureusement donné sous un autre nom que le sien et s'estoit dit natif de Valenciennes, ce qui servit les projets du capitaine qui fut à la prison le réclamer. On refusa de le lui livrer avant qu'il n'eût esté interrogé par deux jacobins qui furent nommés à cet effet. Le capitaine, instruit de tout, eut soin de faire passer sa leçon à mon fils qui soutint assez bien cette épreuve, puisque, d'après ses réponses, les jacobins, paroissant convaincus qu'il estoit ce qu'il disoit estre, ordonnèrent qu'il seroit élargi et remis à la disposition de son capitaine qui le prit chez luy et le tint caché jusqu'au moment de son départ.

Son fils en sûreté, ma femme imagina que le même moyen pourroit peut-estre estre employé pour moy. Mes hôtesses, qu'il falloit consulter, acquiescèrent à sa demande et convinrent de la recevoir, mise en femme

du commun, le lendemain au soir sur les sept heures, aux conditions qu'elle ne se retireroit que le lendemain matin et qu'elle viendrait seule.

Elle fut exacte au rendez-vous. Dès qu'elle fut arrivée et que la porte fut fermée, nous descendîmes et soupâmes ensemble.

Après avoir agité l'affaire qui l'avoit amenée et balancé les inconvénients et les dangers du party qu'elle me proposoit, nous convinmes qu'il y en avoit infiniment davantage à rester où j'estois. Il fut donc décidé qu'elle sonderoit le capitaine et tâcheroit d'obtenir de luy qu'il voulût bien me faire partager le sort de mon fils.

Ce point arrêté, nous regagnâmes nostre gîte. Ma femme se jeta sur le lit d'une des hôtesses et n'eut rien de plus pressé, le lendemain, que de se rendre chez le capitaine qui, à l'ayde de quelques présents, ne trouva pas plus d'inconvénient à se charger de moy que de mon fils. Elle me le manda et qu'elle estoit restée dépositaire de mes engagements qu'elle avoit fait faire, qu'il estoit convenu que je ne sortirois d'où j'estois que le soir de la veille de nostre départ, que le capitaine s'estoit engagé à me faire partir avant [le] jour avec l'avant-garde et, qu'une fois rendus à nostre destination, il me délivreroit un congé qui me tiendroit lieu de passeport, au moyen duquel je pourrois me rendre en sûreté partout où je voudrois.

Elle ne tarda pas à m'envoyer mon équipement complet de canonnier, jusqu'à un sac garni de chemises et autres effets convenables à un pauvre soldat.

Elle m'adjouta qu'elle me feroit prévenir, quelques heures auparavant, pour que je me tinsse prêt à sortir avec la personne qui seroit envoyée pour me chercher et me conduire aux casernes de Serin où estoit rassemblée la compagnie.

Quelques jours se passèrent encore sans que j'entendisse parler de rien. Ma femme m'avoit envoyé mon engagement avec recommandation de ne pas m'en dessaisir. Je le fis cependant entre les mains du mesme jeune homme qui m'avoit servi de guide pour me conduire dans la maison où j'estois et qui vint me le demander, pour un quart d'heure, de la part de mon capitaine, occupé alors à la maison commune à faire signer et viser les passeports des canonniers de sa compagnie. Le mien ne pouvoit pas estre visé qu'il ne produisît mon engagement et le jugement qui m'avoit absous. Je ne vis d'abord aucun inconvénient à luy remettre l'un et l'autre sous la promesse qu'il me les rapporteroit sous une demy-heure. Il n'osa pas revenir, le capitaine s'estant refusé à les luy rendre. J'en fus instruit par ma femme qui vint me voir le lendemain matin.

Elle ne me ménagea pas les reproches, mais le mal estoit fait. Elle ne me dissimula pas les craintes où elle estoit que le capitaine, à la disposition duquel j'estois par la remise de ces pièces, ne s'en servît pour ordonner de mon sort d'une manière opposée à ce qui avoit esté convenu. Ce qui ajoutoit à ses craintes, c'est qu'elle avoit passé chez luy et qu'elle n'avoit jamais pu obtenir qu'il luy rendît ces pièces, sous le prétexte

qu'elles luy estoient nécessaires et qu'elles estoient sa sauvegarde, en supposant qu'on eût vent des conditions de mon engagement, conditions au reste qu'il assura toujours estre dans l'intention de remplir.

Le départ de la compagnie fut fixé au surlendemain. Ma femme me le manda et de me tenir prêt pour les huit heures du soir le lendemain, que quelqu'un de sûr viendroit me chercher et me conduiroit aux casernes.

Je m'habilloy, je pris mon sac et, la personne arrivée, j'embrassoy mes compagnons d'infortune et, après avoir reçu mille bénédictions de mes hôtesses toutes en larmes, je partis. Mais avant, et par une espèce de pressentiment, j'eus la précaution de recommander qu'une d'elles se tint, vers les cinq heures du matin, le lendemain, sur la porte de la rue ou veillât à ce qu'elle restât entr'ouverte pour que, en supposant quelque accident que je ne pouvois prévoir et obligé de regaigner mon gîte, je pusse le faire sans obstacle et surtout avant qu'il fût jour, pour que personne ne pût me voir rentrer. Cette précaution ne fut pas inutile.

Je parvins à la caserne sans accident; j'y trouvoy deux personnes de ma connaissance, engagées aux mesmes conditions que moy et qui avoient le mesme intérest à n'estre pas connues. Le reste estoit un assemblage d'ivrognes et de gens du plus mauvais ton. Je me trouvoy indispensablement obligé de souper avec eux et de boire à la mesme tasse, n'ayant assurément ny soif ny faim. Je laisse à juger combien

je devois estre emprunté en pareille compagnie, révolté surtout par les propos que j'entendois et dont plusieurs m'estoient adressés. Le signe d'approbation m'estoit impossible, le signe contraire eût esté trop dangereux. Je suis encore à concevoir comment, à l'air d'embarras que je devois avoir, les plus enragés d'entre eux ne jugèrent pas que j'estois coupable. Ce qu'il y a de vray, c'est que jamais souper, jamais nuit ne m'ont paru plus longs. Je jugeoy par ce que je voyois tout ce que j'allois avoir à souffrir dans le nouveau genre de vie auquel ma position me forçoit; je n'en supportois pas l'idée.

Le capitaine arriva sur la minuit, à moitié ivre et de fort mauvaise humeur. Nous ne nous connoissions pas encore, je le tiroy à l'écart et me nommoy; je luy rappeloy l'engagement qu'il avoit pris de me faire sortir de la ville avant [le] jour. « Mon intention estoit, me dit-il, de le remplir, mais des ordres que je viens de recevoir m'en ôtent la possibilité. Les députés de la Convention veulent inspecter ma compagnie demain matin, à neuf heures, sur la place de Bellecour; ils en ont l'état et je ne puis pas me dispenser de leur présenter tous ceux qui sont sur cet état. » — « Mais, luy dis-je, me mettre en évidence sur la place de Bellecour ou me faire conduire à la guillotine est absolument la mesme chose. » — « J'en conviens, me dit-il, et j'en suis bien fâché, mais je ne puis pas faire autrement; je ne veux pas me compromettre. »

C'est tout ce que je pus tirer de luy et, sans vouloir m'écouter plus longtemps, après avoir placé quelques

papiers sur la cheminée, il se jeta sur un matelas. Les canonniers suivirent son exemple, s'étendirent sur la table, sur des chaises et par terre, et s'endormirent profondément.

Livrés à nos cruelles réflexions, les deux personnes que j'avois reconnues et moy continuâmes à nous promener de long en large.

J'estois bien décidé à m'évader avant le point du jour, mais je voulois tout tenter avant pour avoir mon engagement et mon jugement. Je sçus par un de ceux avec lesquels je promenois, que dans le nombre des papiers que le capitaine avoit mis sur la cheminée estoit un rouleau qui contenoit les engagements. Tout le monde dormoit, j'en profitoy pour m'emparer du mien, ce que je parvins à faire aisément. Il me restoit à avoir mon jugement, mais le capitaine avoit les passeports dans sa poche et à chaque passeport estoit joint le jugement ou le certificat de civisme à l'appuy duquel il avoit esté délivré.

Je voulus d'abord attendre que le capitaine fût réveillé pour le luy redemander, mais, voyant, sur les quatre heures, qu'il continuoit à dormir et l'heure approchant où il estoit essentiel que je me retirasse. je pris sur moy de l'éveiller. Il ne se décida pas sans peine à quitter son matelas et, d'assez mauvoise humeur, me balbutia que ce que je demandois estoit impossible. Il estoit encore endormi et, tirant les passeports de sa poche, demanda que quelqu'un luy aydât à les compter. Je m'offris et m'en chargeoy seul.

Nanti du rouleau qui les contenoit, je me proposoy

bien d'en extraire, le plus adroitement que je le pourrois, mon jugement dès que je l'apercevrois, ce qui me fut aisé en le laissant glisser entre mes jambes.

Le nombre des passeports s'estant trouvé conforme à l'état qu'en avoit donné le capitaine, il remit le paquet dans sa poche. De mon côté, ayant laissé tomber mon mouchoir, je me baissoy pour le ramasser et on se doute bien que je n'oublioy pas mon jugement que je mis dans ma poche avec mon mouchoir, sans que personne pût s'en apercevoir.

Il me restoit à faire retraite, mais je voulois auparavant un consentement tacite du capitaine. J'avois à le ménager par rapport à mon fils. Je le voyois fort préoccupé, je fus à luy. « Capitaine, luy dis-je, vous me paroissez inquiet. » — « Oui, me dit-il, tout cecy tournera mal. »

Il avoit l'air de craindre pour luy et, en effet, sa conduite, vue de près par les Commissaires, pouvoit furieusement le compromettre. Je cherchoy à le rassurer et le ramenoy à ce qui m'estoit personnel. Je luy proposoy de me coucher sur son état comme ayant déserté, qu'il n'estoit pas écrit que je dusse estre attaché à sa ceinture, qu'ainsi mon évasion ne pouvoit avoir aucun inconvénient pour luy. Pour me le rendre plus favorable, je luy parloy des marques de ma reconnoissance sur les soins que j'espérois qu'il voudroit bien continuer à mon fils. « Je vous le promets, me dit-il, d'ailleurs nous veillerons sur luy ensemble. »

Il insistoit toujours pour que je demeurasse auprès de luy. « Vous estes trop honneste homme, luy dis-je

en luy serrant la main, pour vouloir me conduire au supplice, » et, sans attendre sa response, je pris mon sac que j'avois laissé dans l'embrasure d'une fenestre et, sans qu'il eût l'air de s'en apercevoir, je sortis et regaignoy mon gîte assez à temps pour que le jour ne me surprît pas dans la rue.

Je trouvoy une de mes hôtesses à la porte, ainsi que nous en avions convenu, et me retrouvoy très heureux dans mon réduit, en comparant cette position à celle à laquelle je venois d'échapper. Il me restoit une inquiétude, celle où devoit estre ma femme, si surtout elle avoit été prévenue de la revue, comme en effet elle l'avoit esté le soir mesme. Aussi, ne se fait-on pas l'idée de la cruelle nuit qu'elle passa, elle ne doutoit pas que mon fils et moy ne passassions cette revue et elle ne voyoit pas que nous pussions échapper à l'exactitude avec laquelle on devoit naturellement croire qu'elle devoit se faire.

Dans l'incertitude où j'estois si elle estoit ou non prévenue, je prioy mon hôtesse de se rendre chez elle et la chargeoy en mesme temps de luy remettre l'engagement et le jugement dont elle avoit vu avec tant de peine que je m'estois séparé. La vue de cette fille et ce qu'elle luy dit de moy la rendirent à la vie. Il luy restoit encore des craintes sur son fils dont la position n'estoit guère moins inquiétante. Présent à la revue, il y fut reconnu. Un peu d'effronterie le tira d'affaire. Sept de ses camarades, reconnus ainsi que luy, mais moins fermes dans leurs réponses, furent arrêtés et ont probablement fini par estre fusillés.

J'appris tous ces détails, après la revue, et que mon fils, sur le chemin de Grenoble, y avoit suivi le sort de sa compagnie.

Nous estions alors au mois de décembre 1793. Je fus jusqu'au mois de may de l'année suivante sans avoir de mon fils que des nouvelles très vagues. Je sçavois que plusieurs jeunes gens de Lyon, engagés ainsy que luy dans différents corps de volontaires, y avoient esté ramenés et exécutés. Je devois naturellement trembler à chaque instant qu'il ne subît le même sort. Dans la crainte de le compromettre et ne sçachant positivement où le prendre, je n'avois pas cherché à luy donner de mes nouvelles; j'avois seulement écrit à Turin à messieurs les comtes de Vintimille (1) et de Durfort (2) pour le leur recommander, si, par hasard, il se sauvoit par le Piémont et se réclamoit d'eux. J'appris, le 25 may, en arrivant à Rastadt, qu'il s'estoit échappé par Briançon et estait arrivé à Bâle, en Suisse, après avoir traversé le Piémont et reçu à Turin les secours que sa position exigeoit. En traversant les neiges, un de ses pieds s'étoit gelé. Un Toulonois fugitif, qui l'avoit rencontré dans sa route et qui l'avoit suivi et servi une partie de sa route, me fit tous ces détails. Mon fils m'écrivoit par luy quatre

(1) Probablement Charles-Emmanuel-Madelon, comte de Vintimille du Luc, (1741 † 1814), colonel propriétaire du régiment d'infanterie de son nom, 1788, maréchal de camp. Chevalier d'honneur de la comtesse d'Artois, il l'accompagna à Turin où elle se réfugia. Il était beau-frère du marquis Henri de Lostanges de Sainte-Alvère, sénéchal du Quercy, voisin de la Chapelle, en Bergeracois.

(2) Voir la note, p. 29.

mots et me mandoit que, n'estant pas encore par sa blessure en état de venir me joindre, il alloit trouver un frère que j'avois à Lausanne, auprès duquel il achèveroit de se rétablir. Sa blessure le retint trois semaines à Lausanne, après lequel temps il se rendit auprès de moy, à l'armée de Mgr le prince de Condé. Je ne l'avois pas vu depuis le jour de la sortie [de Lyon]. Il suffit d'estre père pour juger le plaisir que je dus ressentir en l'embrassant.

Jusqu'au départ de mon fils, ma femme avoit partagé ses soins et ses sollicitudes entre luy et moy. Dès qu'il fut parti, elles se portèrent toutes sur moy.

A force de démarches, elle parvint enfin à découvrir les différents moyens dont s'estoient servi plusieurs personnes pour se sauver et, le plus grand nombre, avec un succès complet. Ces moyens estoient plus ou moins chers, en raison des risques que pourroit courir celuy mesme qui les procuroit; ma femme, en m'en faisant part, m'adjoutoit toujours que j'eusse à choisir celuy qui me paroistroit le moins dangereux, sans m'arrêter au prix, qu'elle ne se permettroit que de me mettre sous les yeux les inconvénients des uns ou des autres, pour que j'eusse à me déterminer pour celuy où j'en verrois le moins, mais que bien sûrement elle ne détermineroit pas mon choix. Je l'aurois cependant fort désiré, je l'en prioy mesme plusieurs fois inutilement. Voyant enfin que je ne pouvois rien obtenir d'elle sur cet article, et les dangers d'un plus long séjour à Lyon devenant tous les jours plus pressants, je luy mandoy que je n'avois pas une assez

grande confiance dans mes lumières pour me permettre de choisir, mais que puisqu'elle tenoit à ce que je me décidasse moy-mesme, je me déterminois pour celuy des partis qu'elle m'offroit dont l'exécution seroit la plus prompte, qu'ainsi, sans m'arrêter au plus ou moins de danger des uns ou des autres, je donnois la préférence à celuy qui me feroit partir le lendemain sur celuy qui ne me feroit partir que le surlendemain.

Elle avoit déjà convenu avec un homme, qui avoit esté conduire quelques personnes en Suisse, qu'il m'en rapporteroit un passeport. Cet homme devoit arriver le lendemain et repartir deux jours après. Elle m'avoit mesme arrêté une place dans sa voiture pour ce second voyage, en supposant que je voulusse en profiter.

Cet homme arriva mais ne porta pas de passeport et n'en exigea pas moins le prix exorbitant de la place arrêtée. En supposant mesme que je ne pusse pas partir avec luy, la position où je me trouvois ne me permettoit aucune réclamation. Elle me réduisoit à subir la loy de tous ceux qui avoient quelque intérest à me la faire.

Ma femme intrigua pour me trouver un passeport. Un Suisse qu'on luy fit connoistre m'en céda un. Il fallut faire changer quelque chose au signalement, un habile écrivain dont elle estoit sûre s'en chargea et le fit assez adroitement pour qu'il ne fut guère possible de s'apercevoir de la supercherie. Au reste, j'appris depuis que ce passeport estoit faux et avoit esté fabri-

qué par celui mesme qui me l'avoit cédé; mais nous l'ignorions alors heureusement et, plein de confiance dans ce passeport, mon départ fut irrévocahlement arrêté. Ma femme me le manda en m'adjoutant qu'elle m'envoyeroit prendre, au moment du départ, par quelqu'un qui me conduiroit jusqu'à la voiture dans laquelle je devois partir.

Par cet arrangement, je serois parti sans voir personne, pas mesme ma femme. M. Perroni, que je n'avois pas vu depuis mon arrestation et qui luy-mesme estoit resté deux mois dans les prisons dont il estoit sorti contre toute espérance, changea ces dispositions et proposa que je fusse conduit chez luy sur le soir, pour y attendre l'heure de mon départ avec ma femme et mes amis. Je ne désirois rien tant, mais je n'aurois pas osé en faire la proposition, d'autant que je ne pouvois pas me dissimuler qu'il n'y eût quelque danger à me recevoir. Heureusement M. Perroni ne s'arrêta pas à cette idée.

Je pris congé de mes bonnes hôtesses sur les huit heures du soir; elles m'embrassèrent toutes, les larmes aux yeux, en me comblant toujours de bénédictions. Le négociant, qui estoit en tiers dans le gîte que j'allois quitter, en estoit sorti quelques jours avant; j'y laissois encore le soy-disant abbé qui, à l'ayde d'un passeport ancien qu'il avoit, auroit pu me suivre. Je ne pus jamais l'y déterminer. Effrayé des dangers auxquels j'allois m'exposer, il n'osa pas s'y livrer. « D'ailleurs, m'adjoutoit-il, rien ne me dit encore que je doive sortir du lieu où je suis; j'ay toujours esté bien ins-

piré, j'attendroy l'inspiration ». Il me souhaita un bon voyage en me priant de luy en faire savoir l'issue.

Je fus conduit chez M. Perroni à l'heure convenue; ma femme m'y avoit devancé. Le plaisir de nous revoir tous nous fit oublier, un moment, de combien de regrets il alloit estre suivi par un départ dont il estoit impossible de calculer la durée.

Il fallut cependant s'en occuper et des préparatifs; ces soins ne nous tinrent pas longtemps. Je ne pouvois porter avec moy que le strict nécessaire, pour ne faire naistre aucun soupçon sur la route. Il me restoit encore bien des hasards à courir; ma femme, qui n'en estoit pas la moins occupée, désira me faire accompagner en Suisse par une fille qui en estoit originaire et qui se trouvoit dans ce moment au service de Mme Perroni, qui voulut bien s'en priver pour le temps du voyage et du retour. Cette fille servit à donner des nouvelles de mon arrivée et à me sauver sept louis, seul numéraire dont j'osoy me faire suivre, pour pourvoir à mes premiers besoins en Suisse, qu'elle mit sur elle et qu'elle eut l'adresse de soustraire aux recherches exactes qui en furent faites.

Le maître de la voiture, dans laquelle je devois partir, vint me voir chez M. Perroni pour me prévenir du lieu et de l'heure où je devois me trouver sur son passage. Il estoit convenu avec ma femme que, dans le premier voyage qu'il feroit en Suisse, il m'y porteroit mes effets et l'or qu'on pourroit lui remettre. Il estoit payé d'avance. Une fois rendu en Suisse, je n'en entendis plus parler.

L'heure du départ arrivée, je m'arrachoy des bras de ma femme que je layssoy désolée et la quittoy un peu avant le jour.

Les portes de la ville estoient soigneusement gardées. Ce premier obstacle à franchir n'estoit pas le moins inquiétant. Ma femme me fit suivre de loin par quelqu'un qui, dès que je serois sorti, devoit venir la rassurer sur mon compte.

Je fus effectivement arrêté aux portes et conduit au corps de garde où heureusement je ne fus pas reconnu. On me demanda qui j'estois, je me dis Suisse et présentoy mon passeport. Il estoit censé m'avoir esté délivré par le bailliage d'Yverdun, en Suisse. « Encore des baillages chez toy! » me dit-on. — « Oui, respondis-je, mais ce ne sera pas long et ma nation, qui ne cesse d'admirer la sagesse de vos décrets, ne tardera pas à suivre vostre exemple. » — « Bravo! et bon voyage! » me respondirent-ils en me remettant mon passeport. Ils estoient, au reste, à moitié endormis et à moitié ivres.

Une fois sorti de Lyon, je me rendis au lieu indiqué, dans une auberge, à deux cents pas au delà des portes, où la voiture devoit me prendre en passant. Elle devoit y estre arrivée à sept heures, elle ne vint qu'à dix.

Je l'attendis dans une chambre où entroit et sortoit à chaque instant beaucoup de monde et où je ne fus pas toujours fort à mon aise; heureusement je n'y fus pas reconnu. Il est incroyable tous les propos que j'y entendis. On y parla beaucoup de nostre sortie et de

M. de Précy, on me fit mesme l'honneur de parler de moy; j'entendis assurer des faits tous plus éloignés de la vérité les uns que les autres. Le plus plaisant de tous pour moy fut d'entendre quelqu'un dire que les habitants de Vaise me faisoient chercher partout et qu'ils estoient furieux qu'un jugement du tribunal m'eût fait élargir. A quoy un autre, qui me parut estre un perruquier, respondit que les habitants de Vaise estoient dans l'erreur et estoient abusés sur mon compte, que ce prétendu jugement n'avoit jamais pu me regarder, puisque rien n'estoit plus vray que j'avois esté tué le jour de la sortie et que luy-mesme, qui m'avoit vu mille fois, m'avoit distingué parmy les morts, et qu'il n'avoit cessé de le dire. Je laisse à juger combien je devois estre à mon aise et combien il devoit me tarder que la voiture arrivât pour me tirer de cet état de presse.

Elle parut enfin. Je ne me le fis pas dire deux fois pour y aller prendre ma place. J'y trouvoy un négociant de Lyon, ami de la Constitution, et trois femmes dont deux avoient esté religieuses.

Nous fûmes coucher à Meximieux (1). Le danger d'estre vu par beaucoup de monde me fit désirer de souper dans ma chambre. Je ne pus jamais l'obtenir de l'hôte de l'auberge; il fallut prendre patience et m'exposer aux regards de trente personnes avec lesquelles je devois souper.

D'après le système de l'égalité, maîtres et valets,

(1) Meximieux, chef-lieu de canton (Ain).

cochers et leur suite furent admis à la mesme table et confondus ensemble. Je me placoy le moins en vue que je pus et dans un des coins de la table, ayant ma Suissesse à côté de moy.

Pendant le souper je crus m'apercevoir que deux personnes des dernières arrivées, placées au milieu de la table, m'examinoient attentivement. Je ne portois jamais les yeux sur eux que je ne les trouvasse fixés sur moy et, tout en me regardant, ils se parloient à l'oreille. J'en fis faire la remarque à ma Suissesse qui parut partager mon inquiétude quoyque cherchant à me tranquilliser.

Cette attention qu'ils mirent à me regarder ne cessa pas pendant tout le souper et, si elle n'estoit pas dangereuse pour moy, elle estoit au moins offensante, sans que cependant il me fût permis d'avoir l'air de m'en offenser.

Sur la fin du souper, ces deux messieurs se levèrent et l'un d'eux, avant de sortir, fut parler à l'oreille à quelqu'un vis-à-vis de luy en me désignant du doigt. Je ne mis point en doute qu'ils ne fussent envoyés à ma poursuite et que je ne tarderois pas à estre arrêté. Cette crainte me fit d'abord naistre le projet de me sauver, mais où pouvoir me réfugier? La nuit estant très obscure et toutes les routes qui conduisoient à Meximieux, où je ne connoissois personne, m'estant entièrement étrangères, abandonnant ce projet, je me décidoy à suivre ma route et à m'abandonner à ce qu'il plairoit à la Providence d'ordonner de mon sort.

Je me levoy de table pour me rendre dans ma

chambre. Comme je passois dans la cuisine de l'auberge, j'y vis entrer le maire de Meximieux, suivi de quatre personnes armées. Il venoit faire une espèce de visite domiciliaire et prendre le nom des étrangers. Comme je n'avois pas esté prévenu de cette formalité, je ne mis pas en doute que cette visite ne fût le résultat de mes observations pendant le souper. Je ne fus heureusement pas longtemps dans l'erreur, je me rendis dans ma chambre où je ne rêvoy qu'arrestations.

Nous partîmes le lendemain avant [le] jour, suivis de deux nouvelles voitures. Dès qu'il fut jour je descendis pour marcher et dégourdir un peu mes jambes. J'estois à peine descendu de voiture que j'aperçus deux personnes qui, ainsy que moy, marchoient à côté de la leur et, plus rapprochées de moy, je les reconnus pour les mesmes qui m'avoient tant fatigué la veille pendant le souper.

Porté à voir tout en noir, je m'imaginoy d'abord qu'elles me suivoient pour me faire arrêter au premier poste. Cette idée ne m'empêcha pas de ralentir mon pas pour me rapprocher d'eux. J'entamoy la conversation avec eux par des lieux communs. Bientôt nous vinmes à parler de ce qui se passoit à Lyon et enfin, par une suite de la conversation, j'appris que ces messieurs, qui m'avoient tant effrayé, l'avoient esté beaucoup eux-mesmes par moy qu'ils avoient jugé, à mon costume, mon bonnet rouge et mes moustaches, estre un émissaire jacobin envoyé pour les suivre et les faire arrêter dans leur fuite. Cette découverte, dont

nous rimes beaucoup, ne laissa pas que de rétablir un peu ma tranquillité.

Nous rencontrames quelques fugitifs de Lyon qu'on y ramenoit liés et garrotés; nous courions la mesme chance. Cette réflexion ne nous quittoit pas.

Arrivés à Nantua (1), nous y fûmes fouillés sans aucuns ménagements. On y fit des difficultés de viser mon passeport, sur ce qu'il ne l'avoit pas esté par la commission temporaire de Lyon, précaution que je n'avois pas prise ou que, du moins, ma femme n'avoit pas prise, parce qu'elle avoit ignoré qu'elle fût nécessaire, et j'estois le seul des voyageurs qui, sous ce rapport, ne fût pas en règle. Je fis valoir ma qualité d'étranger et conséquemment mon ignorance des usages et des formalités. On ne voulut pas écouter mes raisons et je n'en vis pas moins le moment où je serois forcé de retourner à Lyon.

Cette discussion se passoit dans l'auberge où tous les voyageurs estoient rassemblés. On fit une liasse des passeports pour les donner tous ensemble à la signature. Tous, excepté le mien, avoient esté vérifiés et jugés bons; je glissoy à tout hasard le mien dans la liasse qui fut emportée dans une chambre voisine par ceux qui devoient signer. Ce moyen me réussit. La liasse rapportée, mon passeport se trouva visé ainsi que tous les autres. Comme ils estoient censés avoir esté tous examinés, il est probable qu'ils furent visés sans nouvelle vérification.

(1) Nantua, chef-lieu d'arrondissement (Ain).

Je ne me tiroy pas moins heureusement de la visite du lendemain à Moyran (1) mais je le dus cette fois à l'humanité de celuy qui la faisoit. Ainsi que je l'ay déjà dit, mon passeport estoit censé avoir esté fait et m'avoir été livré à Yverdun, en Suisse, où je paroissois retourner après une absence de trois semaines. Ce passeport estoit visé de Moyran où je devois avoir passé en me rendant d'Yverdun à Lyon. Celui qui me l'avoit cédé et fabriqué, au fait de la carte du pays, l'avoit visé luy-mesme du nom de celuy qui les visoit à Meyran. Dans la bonne foy où j'estois sur la bonté de mon passeport, je le remis avec confiance à celuy qui me le demanda et qui se trouva estre le mesme que celuy qui estoit censé l'avoir visé. Sa signature, qu'il reconnut n'estre pas de sa main, lui fit examiner avec attention mon passeport. Il fut un quart d'heure sans me rien dire; j'ai jugé depuis qu'il estoit combattu entre les devoirs de sa place et quelques principes d'humanité qui luy restoient. J'estois sur les charbons ardents. Il me rendit enfin mon passeport en m'ajoutant : « Ce passeport est faux; je devrois vous faire arrêter. » Après ce peu de paroles, il me quitta. Nous arrivâmes enfin à Genève, sans éprouver aucune autre difficulté que quelques visites sur nous et dans la voiture.

De Genève, pour nous rendre en Suisse, il nous restoit encore trois bureaux à passer; celuy surtout de Versoix (2) nous fatiguoit par l'exactitude avec laquelle

(1) Moirans, commune (Jura).
(2) Versoix, canton de Genève (Suisse).

on nous avoit prévenu qu'on y fouilloit et observoit les voyageurs. Nous avions un moyen de nous en garantir, celuy de nous embarquer sur le lac. Nous nous déterminâmes pour ce dernier et fîmes partir nostre voiture pour nous aller attendre à Coppet, en Suisse, où nous devions débarquer.

Ce projet arrêté, nous envoyâmes chercher un patron de barque pour convenir du prix et de l'heure de nostre départ. Le temps estoit très mauvais et le vent entièrement contraire; le patron nous conseilla de venir nous loger dans une auberge sur le bord du lac, qu'il tiendroit ses rameurs prêts et, qu'au moment où le vent changeroit, il nous feroit partir.

Nous suivâmes ses conseils et pûmes nous établir dans cette nouvelle auberge, d'où nous ne pûmes partir que le lendemain matin sur les quatre heures. Nous nous embarquâmes avec douze bons rameurs. Le gros temps tenoit le lac fort agité et nous secouait horriblement; mais un plus pressant danger nous occupoit, celuy d'éviter les postes françois du lac, dont nous nous tenions éloignés le plus possible, ce qui nous força à faire le double de chemin. Aux mouvements que nous vismes nous jugeâmes n'avoir esté aperçus qu'en passant devant Versoix, mais nous estions trop éloignés alors pour, qu'en supposant que les patriotes eussent voulu envoyer après nous, ils eussent pu nous atteindre.

Nous débarquâmes enfin heureusement à Coppet (1),

(1) Coppet, canton de Vaud (Suisse).

après quatre heures de traversée, et nous rendismes, le mesme jour, à Lausanne où j'appris, le surlendemain de mon arrivée, par deux Lyonnois qui avoient passé à Genève après moy, qu'un quart d'heure après que j'en avois esté parti, sur des ordres donnés et mon signalement envoyé, on estoit venu pour m'arrêter. Échappé à mille dangers, que d'actions de grâce n'ay-je pas à rendre à la Providence!

IV

EN SUISSE — EN ALLEMAGNE

(1794)

J'arrivoy à Lausanne le 18 janvier au soir, avec le projet d'y faire quelque séjour avant de me rendre à l'armée de Mgr le prince de Condé, pour me tenir à portée des nouvelles de ma famille que j'avois laissée à Lyon et pour en recevoir quelques secours, si cela estoit possible. Toute ma fortune consistoit en sept louis, trois chemises et ce que j'avois sur le corps.

J'appris, quelques jours après mon arrivée, que ma femme et mon beau-père estoient partis de Lyon au moment d'y estre arrêtés l'un et l'autre, qu'ils avoient dû se rendre à Paris, que l'intérest de leur sûreté exigeoit que je ne me donnasse aucuns mouvements pour sçavoir ce qu'ils pouvoient estre devenus, que tous leurs biens ayant esté confisqués, je ne devois en attendre aucun secours, qu'ils avoient laissé six cents livres en assignats pour m'en faire toucher le produit. Ils se réduisirent à huit louis d'or qu'on eut encore bien de la peine à me faire parvenir.

Jamais je ne me pénétroy plus de la cruauté de mon sort qu'à la réception de ces nouvelles. Toute correspondance m'estoit interdite avec ma malheureuse femme; le tableau déchirant de sa position estoit sans cesse présent à mon imagination, chaque jour, chaque instant ajoutoit à mes craintes. O mon Dieu! quelle épreuve!

Le lendemain de mon arrivée à Lausanne, je fus faire

une visite à M. le baron de Buren (1), grand bailly de cette ville, pour obtenir de luy l'agrément d'y faire quelque séjour. Il se trouva estre un ancien officier du régiment d'Erlach avec lequel j'avois eu des liaisons autrefois. Il me reconnut, m'accueillit et m'autorisa à rester à Lausanne aussi longtemps que mes affaires l'exigeroient. Il me tesmoigna mesme assez de confiance pour s'en rapporter à moy sur ceux des Lyonnois fugitifs qui, par leurs principes et leur conduite, méritoient une plus particulière protection du gouvernement.

Dès que j'eus obtenu une autorisation pour faire quelque séjour à Lausanne, je m'occupoy à chercher un logement. Le grand nombre d'émigrés qu'il y avoit alors rendoient [les logements] fort rares; un chirurgien dentiste de Lyon, appelé à Berne à raison de son talent, me céda le sien.

Dans les premiers moments je ne voulus former aucune espèce de liaison; je sortois peu, j'estois mesme quelquefois des semaines entières sans aller ailleurs qu'à mon auberge sur le midy. J'y mangeois avec des Lyonnois, dont plusieurs venoient me voir tous les jours et constamment passer la soirée avee moy. J'avois encore la ressource de la lecture; un libraire très bien assorti me fournissoit des livres et tous les journaux.

En comparant ce genre de vie à celuy que j'avois

(1) Le baron de Buren, capitaine au régiment d'Erlach-Suisse, avec rang de major, puis au régiment d'Ernest-Suisse, chevalier de Saint-Louis, servait en 1784, ne servait plus en 1789.

mené à Lyon, pendant quatre mois, j'aurois dû me trouver très heureux et je l'eusse esté en effet, si je n'eusse calculé que le moment; mais que de cruelles réflexions n'avois-je pas à faire sur mon sort à venir et celuy de ma famille! Je n'en recevois aucunes nouvelles; l'espoir mesme d'en avoir de longtemps m'estoit interdit.

Je trouvoy enfin le moyen de faire parvenir une lettre à ma femme par l'entremise de Mme Perroni. Je luy envoyoi une adresse à Lausanne sous un nom supposé. Après quelque temps, j'en reçus une response qui ne pouvoit qu'adjouter à mes peines par le tableau de sa position et de celle de son père. Elle estoit réduite au fruit de son travail; heureuse encore si elle pouvoit échapper, sous l'humble toit qu'elle habitoit, à la surveillance dont elle estoit environnée. Elle terminoit par me prier de l'abandonner aux soins de la Providence et surtout de ne plus luy écrire, que tout entière aux soins qu'elle devoit à son père, elle alloit s'en occuper uniquement et chercher à vivre avec luy, ignorée de l'univers entier, jusqu'à des temps plus heureux, que son plus grand tourment seroit de ne pouvoir avoir de mes nouvelles ny m'estre d'aucun secours.

J'avois un frère (1), capitaine au régiment du Maine,

(1) Jacques-Étienne-Xavier de la Chapelle, chevalier de la Chapelle de Béarnès (voir *Introduction*). Le 13 février 1800, il reçut des autorités de Neufchâtel un passeport pour la France, dans lequel il est qualifié sujet de l'État de Neufchâtel. Le 28 février suivant, il fit renouveler, pour lui et ses frères, les lettres de bourgeoisie accordées par la ville de Landeron, en Suisse, le 11 avril 1722, à Jean de la Chapelle, seigneur de Bearnès, gouverneur de Pontarlier et de Joux, leur aïeul, et à sa postérité.

émigré depuis longtemps. Il y avoit un an que je n'avois eu de ses nouvelles, je savois qu'il avoit joint l'armée de Condé, j'escrivis à un aide de camp du prince pour sçavoir de luy où estoit mon frère et pour luy demander qu'il m'obtint un passeport de Son Altesse. Il m'envoya le passeport et me répondit que mon frère devoit estre à Bâle, ayant quitté l'armée, à raison de santé, dans le mois d'octobre.

J'escrivis à Bâle, mon frère me respondit sur-le-champ et suivit sa lettre de près. Il y avoit cinq ans que nous ne nous estions vus. Sa santé estoit un peu meilleure, il avoit trouvé à se faire soigner au moyen de quelque argent qu'il avoit pu emporter avec luy en émigrant. Il lui restoit quarante louis qu'il me força de partager. J'estois à la fin de mes espèces et j'estois à la veille de manquer de tout. Je dois cependant convenir qu'il y avoit un peu de ma faute, plusieurs Lyonnais, qui avoient sauvé quelques choses du naufrage, estant venus chez moy m'en offrir; je n'en aurois accepté qu'à la dernière extrémité, j'y touchois quand mon frère arriva.

Il y avoit quelques jours que j'avois esté invité à une après-midy chez M. le baron de Buren. Quelque party que j'eusse pris de rester ignoré et de ne former aucune liaison, je ne crus pas pouvoir me refuser à l'invitation du grand bailly qui d'ailleurs me combloit de bontés. Je me rendis donc à son après-midy. Ces assemblées ne diffèrent de celles de nos villes de province qu'en ce que l'on ne peut s'y rendre sans y avoir esté invité.

Avant de commencer les parties, on servit du café et du thé à la crème, du chocolat et des biscuits et, sur la fin, des pyramides de gâteaux, de sucreries et de confitures sèches. Mme la « baillive » me fit faire un whist avec trois dames de Lausanne. Moins occupé de mon jeu que de ma position, je leur en parus plus pénétré que les autres émigrés qu'elles avoient esté à portée de voir. L'une d'elles, Mme de Sérely, en fit surtout la remarque. Estre malheureux estoit un titre suffisant pour l'intéresser ; j'en portois l'accent sur ma figure.

La partie achevée, elle chercha à lier conversation avec moy. Elle débuta par me parler du siège de Lyon, où tout le monde sçavoit que je m'estois trouvé, et me conduisit, avec tout le ménagement possible, à m'ouvrir à elle sur la position où je me trouvois et témoigna surtout le plus vif intérest à ce que je luy dis de celle de ma femme et de mon fils.

Sans me faire renoncer au projet que j'avois de ne former aucune liaison, elle me fit cependant promettre, avant de la quitter, d'aller chez elle où je trouverois, m'assura-t-elle, une société peu nombreuse et qui ne pouvoit que m'estre agréable, et elle m'adjouta que, par les relations qu'elle avoit, elle pourroit peut-estre m'estre utile, qu'elle en avoit le plus grand désir. Elle n'a cessé de m'en donner des preuves. C'est à elle à qui j'ay dû des moyens d'avoir des nouvelles de ma femme; ce sera peut-estre aux soins de son amitié que je devroy la consolation de la revoir auprès de moy.

Mme de Sérely a cinquante ans. D'une taille haute

et d'un extérieur imposant, l'accent de la bonté règne sur toute sa physionomie. Elle ne connoit pas un malheureux qu'elle ne souffre et ne cherche à venir à son secours et toujours avec les précautions qui ne puissent blesser sa délicatesse. Il est impossible d'avoir plus d'esprit et plus de connaissance; rien ne luy est étranger. Personne n'écrit mieux qu'elle et personne ne parle avec plus de facilité. Telle est la femme avec laquelle ma bonne étoile me fit faire connoissance.

Je fus la voir le surlendemain du jour que j'avois fait sa partie. Son accueil fut tel que je devois l'espérer. Elle me témoigna le mesme intérest et voulut bien entrer dans quelques détails sur ma position et s'occuper à chercher des moyens de la rendre moins pénible.

La conversation me conduisit à luy parler des lettres de bourgeoisie suisse qu'avoit obtenues, en 1720, pour luy et sa postérité, et pour services rendus aux Suisses, mon grand-père, gouverneur alors pour le roy de Pontarlier et du château de Joux. « C'est peut-être, me dit Mme de Sérely, le meilleur titre que vous puissiez avoir dans ce moment; mais, m'adjouta-t-elle, avez-vous quelque chose avec vous qui puisse justifier ces titres? » — « Rien absolument et je n'ay rien à espérer de ce côté-là, si l'on ne veut pas m'en croire sur parole. Peut-estre aussi trouveroys-je dans les Archives, à Neufchâtel, de quoy justifier ce que j'avance; si j'y connoissois quelqu'un, je luy écrirois avec prière de les faire fouiller. » — « La chose est trop importante, m'adjouta Mme de Sérely, pour devoir

estre négligée et, au lieu d'écrire à Neufchâtel (1), je vous conseille d'y aller vous-mesmes. Ce sera un moyen de plus d'intéresser; je vous feroy avoir d'ailleurs des lettres de recommandation. »

Mon party fut bientost pris, je me déterminoy à faire moy-mesme ce voyage. J'avois un intérest bien pressant, celui de ma femme et de mes enfants; en justifiant mes droits et en les faisant établir, je pouvois obtenir pour eux des passeports suisses. Cette idée n'avoit pas échappé à Mme de Sérely. Muni de plusieurs lettres qu'elle me remit, je partis deux jours après, seul et à pied, malgré une pluye à verse qu'il fit toute la journée.

Je fus coucher, le premier jour, à Yverdun (2) où j'eus toutes les peines du monde à trouver un gîte dans un mauvais cabaret, ma manière de voyager m'ayant fermé la porte de trois ou quatre auberges dans lesquelles je m'estois présenté. Mon premier soin, en arrivant au cabaret, fut de demander un lit; on me dit qu'on verroit, mais qu'en attendant je pouvois boire. Et, en effet, on me porta une chope de vin que voulut bien m'ayder à vuider une espèce de Monsieur qui, après estre venu se placer à mes côtés, chercha à lier conversation avec moy. Je le rebutoy d'autant moins que je crus m'apercevoir qu'il estoit un habitué de ce cabaret et que, par sa protection, je pourrois obtenir un lit et, en effet, sans luy, j'aurois couru grand

(1) Neufchâtel, capitale de la principauté de ce nom, qui faisait partie de la Confédération suisse et devint, en 1805, l'apanage du maréchal Berthier.

(2) Yverdun, canton de Vaud.

risque de ne pas mesme obtenir une botte de paille.

Après l'avoir intéressé à la fatigue que j'avois essuyée dans la journée et toujours trinquant avec luy, je le pressentis sur le désir que j'aurois qu'il m'obtint de l'hôte un lit, s'il estoit possible, dans un petit réduit seul. Une seconde chope de vin que je fis porter le détermina à faire cette demande, à laquelle l'hôte n'accéda pas sans peine, par l'attente où il estoit de plusieurs voyageurs qui arrivèrent, en effet, peu de moments après.

L'un d'eux, qui avoit l'air d'un marchand, demanda la petite chambre qui venoit de m'estre promise. Sur ce qu'on luy dit qu'elle estoit arrêtée, il demanda par qui et, venant sur-le-champ à moy, il me dit qu'il espéroit que je voudrois bien partager mon lit avec luy. Je lui répondis que je ne couchois jamais avec personne et que jamais je ne déplaçois personne, que j'espérois qu'il voudroit bien en user de mesme à mon égard. Il me quitta en balbutiant quelques mots que je n'entendis pas et fut rejoindre, à l'autre bout de la salle, ses camarades avec lesquels il se mit à boire.

Peu de moments après, on me porta des œufs que je mangeoy, et [je] ne tardoy pas à monter dans mon petit réduit qui estoit précisément au dessus de la salle commune où l'on buvoit et mangeoit. Il ne falloit pas moins que le besoin de sommeil dont j'estois accablé pour m'endormir au bruit qui se faisoit; mais je ne tardoy pas à estre réveillé par celuy des coups redoublés à la porte de ma chambre qu'on menaçoit d'enfoncer, si je n'ouvrois pas, malgré les représenta-

tions de l'hôte et de quelques autres témoins qui me parurent désapprouver la conduite de ceux qui vouloient forcer ma chambre.

Fort de cette protection, je crus qu'il valoit mieux me montrer à ces ivrognes que de laisser forcer ma porte, déjà très ébranlée.

Je couchois tout habillé, je fus bientost par terre et, armé d'un pistolet que j'avois à ma ceinture, j'ouvris brusquement la porte, après y avoir donné deux coups assez forts. Le plus obstiné fut le premier à gaigner l'escalier. L'hôte me fit quelques excuses et m'assura que je pouvais estre tranquille, que le bruit qui s'estoit fait estoit la suite de la fumée du vin, qu'il connoissoit ces marchands pour de braves gens et qu'il respondoit qu'ils n'avoient eu aucune mauvoise intention.

Dans toute autre circonstance, je ne me serois peut-estre pas contenté de cette excuse, mais, seul et sans aucune relation dans l'endroit, à qui avoir recours? Je pris donc le seul parti sage, celuy de refermer ma porte et de me remettre sur mon lit où je dormis tranquillement jusqu'à quatre heures.

M. le baron de Buren m'avoit donné une lettre pour un de ses neveux, habitant un château à quatre lieues d'Yverdun, sur le chemin de cette dernière ville à Neuchâtel. J'y arrivoy sur les neuf heures au moment du déjeuner. Je le trouvoy entouré de sa famille et de deux émigrés auxquels il donnoit l'hospitalité.

J'en reçus l'accueil le plus honneste et l'invitation la plus pressante de m'y reposer au moins la journée; j'y restoy à dîner, sur l'assurance qu'on me donna que

j'aurois le temps de me rendre à Neuchâtel avant la nuit, d'après l'ordre qu'on voulut bien donner de devancer d'une heure celle du dîner. J'avois connu en France, avant la Révolution, la vie de château; l'image que j'avois sous les yeux ne put que me rappeler des souvenirs bien chers.

J'arrivoy le mesme soir à Neuchâtel où, quoyque très fatigué, je voulus, pour ne pas perdre de temps, remettre partie de mes lettres. Toutes, excepté une, se trouvèrent inutiles par l'absence des personnes auxquelles elles estoient adressées. Cette dernière estoit pour le ministre luthérien de Neuchâtel, homme qu'on m'avoit assuré jouir de la plus haute considération et très porté à rendre service (1). Il est peu d'hommes qui n'ayent un mauvois quart d'heure, j'eus probablement le malheur de rencontrer le sien. Je me fis conduire chez luy, il n'estoit pas encore rentré; je l'attendis une heure. En arrivant, je luy remis ma lettre qu'il parcourut à peine, sans m'offrir de m'asseoir, et [il] finit par me dire que tout cela estoit très bien, mais que j'estois catholique, que je m'estois armé contre ma patrie, que je paroissois estre encore dans le mesme dessein, qu'il ne me cachoit pas que c'estoit une mauvoise recommandation pour estre écouté favorablement, que, quant à luy, il n'y pouvoit rien. En me disant ces derniers mots, il me salua.

(1) Il y avait à Neuchâtel, en 1794, trois pasteurs calvinistes : David Dardel, Jacques Ferdinand Pallot, et Henri David de Chaillet. Le premier, en fonction depuis 1778, les autres depuis 1788 et 1789.

C'estoit assez me faire connoistre le désir qu'il avoit que je ne prolongeasse pas ma visite; je ne la trouvois déjà moy-mesme que trop longue. Je le quittoy, sans me permettre le moindre propos, et me retiroy à mon auberge où je m'informoy du nom de ceux qui composoient le conseil de Neuchâtel.

Ces renseignements pris, je me rendis le lendemain matin chez celuy qui le présidoit. Son accueil ne ressembla pas du tout à celuy du ministre protestant. Je trouvoy un vieillard, presque octogénaire, dont l'abord inspiroit la confiance et le respect (1).

Après lui avoir fait part du sujet de ma visite, je me nommoy. Il avoit connu mon grand-père, ce qui ne fit qu'adjouter à l'intérêt qu'il voulut bien prendre à l'affaire qui m'avoit conduit chez luy. Il ne me dissimula pas que, n'ayant aucuns titres avec moy, cela pourroit éprouver de grandes difficultés. Il voulut bien guider les démarches que j'avois à faire; il me nomma les personnes du Conseil qu'il faudroit que je fusse voir dans l'après-midy, en me laissant entendre qu'il les préviendroit de ma visite et les disposeroit à m'écouter favorablement. J'en eus la conviction par l'accueil honneste et plein d'intérest que je reçus de tous ces messieurs, qui voulurent bien nommer deux d'entre eux pour fouiller dans les archives et qui y trouvèrent heureusement le titre que je venois réclamer.

(1) Le conseil d'État de Neuchâtel était présidé trimestriellement par quatre présidents. Le président en fonctions, en décembre, janvier et février 1794, était Samuel de Marval, (1707 † 1797), âgé de quatre-vingt-sept ans en 1794. Il était president trimestriel depuis 1768.

Cette pièce importante ne suffisoit pas, il falloit, en outre, que je prouvasse que j'estois le petit-fils de celuy à qui les lettres de bourgeoisie suisse avoient esté accordées, ce qui m'estoit impossible dans le moment, n ayant aucuns papiers avec moy, ny aucun moyen de correspondre avec ma famille pour les faire venir, en supposant qu'ils existassent encore. Ces messieurs virent mon embarras et rendirent justice à ma bonne foy, mais soumis à des formes, il falloit les remplir, et c'eût esté aller contre que de faire droit à ma demande sans un plus mûr examen. Ils arrêtèrent d'assembler extraordinairement le Conseil le lendemain et me dirent de m'y rendre sur les dix heures, avec un mémoire, en forme de requeste, qui devoit estre adressé à Messieurs du Conseil.

Je préparoy mon mémoire dans la soirée, je demandoy simplement d'estre admis aux preuves quand je pourrois les faire, mais, en attendant, qu'il plût au Conseil de vouloir bien protéger les jours menacés de ma femme et de mes enfants, en m'accordant pour eux un passeport suisse, dans lequel il seroit stipulé le droit qu'ils y avoient comme sujets des Treize Cantons.

Je me rendis, le lendemain, à l'heure indiquée, à la chambre du Conseil qui estoit déjà assemblé.

Resté dans une salle attenante à celle du Conseil, un huissier vint m'y prendre au bout d'un quart d'heure et m'introduisit dans une grande salle où estoient tous ces Messieurs. Placé debout et découvert devant le président, il me dit de lire mon mémoire et dit à l'huissier de me reconduire dans la salle à côté. Un moment

après, deux de ces Messieurs vinrent me dire que, comme la séance pouvoit estre un peu longue, ils me conseillaient de me retirer, que, dès qu'elle seroit finie, on m'en feroit sçavoir le résultat chez moy. Comme je n'avois aucune autre affaire à Neuchâtel, je préféroy rester où j'estois.

Une demy-heure après, un des présidents du Conseil, M. de Pury (1), vint me joindre et me dire que ma cause estoit vivement débattue, mais qu'il ne me cachoit pas qu'il y auroit des difficultés à vaincre avant que je pusse obtenir ce que je demandois, que cependant il y avoit de la disposition à me rendre service, tout autant qu'on pourrait le faire sans aller contre les usages.

Enfin, au bout de deux heures, ces Messieurs terminèrent la séance par m'accorder l'objet principal pour moy et celuy auquel je tenois le plus, un passeport suisse pour ma femme et mes enfants, revêtu de toutes les formes prescrites par la loy, dans lequel ils les réclamoient comme sujets des Treize Cantons. C'estoit, en quelque façon, reconnoistre mes droits (2).

(1) David, baron de Pury, (1733 † 1820), conseiller d'État en 1763, président trimestriel depuis 1788.

(2) Il existe, dans les « Manuels du conseil d'État de Neufchâtel », trois arrêts, dont deux du 2 avril 1794, accordant un passeport à la femme et aux enfants de Jean-Edme-Xavier de la Chapelle de Béarnès, et un autre, du 12 avril 1796, reconnaissant que Jacques-Étienne et Jean-Edme-Xavier, petit-fils de Jean de la Chapelle, gouverneur de Pontarlier et du fort de Joux, sont naturalisés sujets neufchâtelois. (Lettre de l'archiviste de l'État de Neufchâtel du 6 février 1912.)

De retour chez moy, M. le président de Pury me fit l'honneur de venir me voir, il n'avoit pas peu influé dans le succès de mon affaire et, depuis, il n'a cessé de me donner les marques du plus vif intérest. Il me dit qu'on alloit s'occuper, dans l'après-midy, des passeports, qu'ils seroient envoyés à M. Barthélemy (1), résident de France, pour qu'il y apposât sa signature, et qu'il vouloit bien se charger luy-mesme de me les adresser à Lausanne. Il m'adjouta que le Conseil, pour ne pas trop s'écarter des formes, avoit arrêté que je ne pourrois entrer en jouissance des droits de bourgeoisie que je réclamois, en vertu des lettres accordées à mon grand-père, que quand j'aurois prouvé ma filiation, ce que je fis, quelques mois après, par le moyen d'un certificat de quelques gentilshommes de ma province, revêtu de la signature de S. A. S. Mgr le prince de Condé.

Cette affaire terminée à ma plus grande satisfaction, je revins à Lausanne par un temps affreux. Je vis, en passant, M. le baron de Buren, je déjeunoy chez luy et vins coucher dans un château, à trois lieues de Lausanne, où je fus fort engagé à passer quelques jours.

Je trouvoy Mme de Sérely et mon frère forts impatients de sçavoir l'issue de mon voyage. Ils se chargèrent, l'un et l'autre, de la suite de cette affaire, de

(1) François Barthélemy, (1747 † 1830), ministre plénipotentiaire en Suisse en 1792, membre du Directoire, sénateur sous le Consulat, comte de l'Empire, marquis de Barthélemy et pair de France sous la Restauration.

recevoir les passeports, de les faire parvenir et je me disposoy à partir pour l'armée de Condé.

Depuis longtemps je ne recevois plus aucunes nouvelles de France, j'estois dans des inquiétudes mortelles sur le sort de ma malheureuse femme, de son père et des ses enfants, je n'ouvrois pas les papiers publics, je ne parcourois pas les fatales listes sans frissonner.

Mme de Sérely me procura le moyen de leur faire parvenir une lettre dont voulut se charger un négociant de Lausanne qui alloit à Paris. Cette lettre écrite sur de la gaze fut mise dans la doublure de son habit et fut rendue fidèlement (1). Dans la réponse, que m'envoya mon frère, ma femme me renouveloit la prière de suspendre toute correspondance avec elle, si je ne voulois pas la compromettre, surtout de ne jamais luy écrire par la poste et de n'indiquer sa demeure à personne qu'autant que je me serois assuré de sa prudence et de sa discrétion. Du reste elle me disoit que sa situation estoit toujours la mesme.

J'avois d'abord pensé que mon frère viendroit avec moy à l'armée de Condé. Sa santé ne le luy ayant pas permis, je le laissoy à Lausanne d'où je partis seul, à pied et mon sac sur le dos, le 14 avril 1794.

Je vins dîner à Moudon (2) et coucher à Payerne (3),

(1) Ce procédé de correspondance devait être assez fréquent. Mlle des Escherolles raconte, de son côté : « Une femme suisse me remit un billet de mon père, écrit sur de la gaze d'Italie, caché dans la doublure de sa robe... » (*Une famille noble sous la Terreur*, p. 315.)

(2) Moudon, *alias* Milden, ville du canton de Vaud.

(3) Payerne, *alias* Péterlingen. (*Id.*)

le 15 dîner à Morat (1) et coucher à Berne (2). Je vis, en passant à Morat, le champ de bataille et les ossements amoncelés et conservés dans une petite enceinte des soldats qui périrent dans la bataille que gaigna sur les Suisses Charles le Téméraire (3).

Le soir mesme de mon arrivée à Berne, je fus voir Mme Gaudon, fille de Mme Sérely, pour qui j'avais des lettres. Il n'est pas d'honnestetés que je reçus d'elle et de sa famille pendant le séjour que je fis à Berne J'avois le projet de n'y passer que deux jours, j'y fus retenu jusqu'au 22. Je profitoy du séjour que j'y fis pour aller voir Mme la comtesse d'Erlach dans son château de Kizen (4), distant de Berne de cinq lieues. M. son fils et elle me procurèrent la connoissance de M. de Marval (5), résident du roy de Prusse à Neuchâtel, qui voulut bien écrire aux Neuchâtelois une lettre obligeante pour moi.

Pendant mon séjour à Lausanne, j'avois esté prévenu de la possibilité de quelques mouvements dans le Jura; je reçus à Berne des lettres qui me confirmèrent dans cette idée. Ces mouvements estoient fomentés par des émigrés royalistes retirés en Suisse.

(1) Morat, ville du canton de Fribourg.

(2) Berne, capitale de la Suisse.

(3) Lapsus de la Chapelle; lire : que gaignèrent les Suisses sur Charles-le-Téméraire.

(4) Kiesen sur l'Aar, ville du canton de Berne.

(5) Louis de Marval, (1745 † 1803), châtelain de Landeron, conseiller d'État de Neufchâtel, 1775; chanoine de Magdebourg, 1788; chambellan du roi de Prusse et ministre plénipotentiaire auprès de la Confédération suisse, de 1792 à 1795. (Lettre de l'archiviste de Neufchâtel du 6 février 1912.)

Dans une conversation que j'eus avec M. le comte d'Erlach (1), je vis avec plaisir qu'on trouveroit chez beaucoup de Suisses des dispositions favorables à l'exécution des projets sur le Jura

Par l'entremise de M. le comte d'Erlach, je vis M. de Tillier (2), cy-devant officier aux gardes-suisses, commandant du contingent de Bâle, qui me promit de faciliter toute espèce de passage, avec les précautions nécessitées par les circonstances, et de faire tout ce qui dépendroit de luy pour la réussite du projet en question, se chargeant en outre, conjointement avec M. d'Erlach de Kizen, de la levée des troupes, de l'achapt des armes et de la poudre et n'insistant que sur le traitement du soldat qu'il falloit assurer.

M. le conseiller D... se chargeoit de protéger le passage des armes et de la poudre dans des caisses de bagage ainsi que celuy des hommes non armés. On s'estoit assuré du régiment de Vatteville, cy-devant Ernest. M. de Tillier se chargeoit du passage des émigrés pour arriver dans le Porrentruy, où ils seroient protégés par les Autrichiens, et d'où ils se rendroient dans le Jura pour y seconder et appuyer les mouvements qui s'y préparoient.

J'appris aussi que Milord Yarmouth avoit proposé à

(1) Probablement Charles-Louis, comte d'Erlach, (1726 † 1798), colonel du régiment suisse de son nom au service de la France jusqu'à la Révolution. — Rentré en Suisse, il commanda les troupes bernoises, lors de l'invasion de la Suisse par Brune et Schauembourg en 1798, et fut battu.

(2) Emmanuel-Samuel de Tillier, premier lieutenant avec rang de capitaine au régiment des gardes-suisses en 1789. — Chevalier du mérite militaire, maréchal de camp en 1816.

M. le conseiller D... de faire solder par l'Angleterre tous les Suisses qui voudroient servir cette cause et qu'il y avoit, à ce sujet, un mémoire envoyé en Angleterre dont on attendait la réponse.

Je pris note de ces divers renseignements pour les communiquer à Mgr le prince de Condé, et partis de Berne le 22 [au] matin. Je fus dîner à Kilsberg (1) et coucher à Moriental (2), le 23 dîner à Leindbour (3) et coucher à Bade. Je vis, entre Moriental et Leindbour, un château fort sur la montaigne appelé Haarbourg (4), destiné à renfermer les prisonniers d'État. Je visitoy à Bade les bains chauds.

Le 24, je fus dîner à Kaiserstoul (5), ville frontière, où on trouve un pont couvert sur le Rhin, et coucher à Schafousen (6), où se trouve aussi un superbe pont couvert sur le mesme fleuve. Demy-heure avant d'arriver à Schafousen, je m'arrêtoy pour admirer la superbe cascade du Rhin.

Le 25, je fus dîner à Esselngen (7), village où un sergent de l'Empereur me demanda mes passeports.

Près de ce village, je vis Ohodville (8), forteresse

(1) Kirchberg, canton de Berne.

(2) Mürgenthal, sur l'Aar, canton d'Argovie, sur la frontière du canton de Berne.

(3) Lanzburg, canton d'Argovie.

(4) Aarburg, canton d'Argovie.

(5) Kaiserstulh, sur le Rhin, canton d'Argovie.

(6) Schaffouse, capitale du canton du même nom, sur le Rhin.

(7) Probablement Hilzigen, enclave appartenant à l'Autriche, dans le grand-duché de Bade.

(8) Hoentwiel, enclave appartenant au Wurtemberg, dans le grand-duché de Bade. Cette forteresse célèbre fut rasée en 1800 par le général français Vandamme.

appartenant au duc de Wurtemberg, laquelle, par sa situation et ses fortifications, passe dans le pays pour estre imprenable. Elle est placée sur le sommet d'une montagne et n'est dominée d'aucun côté; elle n'est pas très éloignée du lac de Constance.

Je fus coucher le mesme jour à Enghein (1) en Suabe.

Je passoy le Danube sur un pont à Dothlinghen (2), je fus dîner à Eltinghen (3) et coucher à Balinghin (4).

Le 27, j'arrivoy de bonne heure à Rottembourg (5). Je fus présenté, le lendemain, à Mgr le prince de Condé qui me fit l'honneur de m'entretenir une heure dans son cabinet et de m'admettre à sa table. Il voulut bien aussi me permettre de rester au quartier général, jusqu'à ce que l'armée fît un mouvement.

J'eus d'abord toutes les peines à me loger; ce ne fut qu'au bout de huit jours que je trouvoy une petite pension où, pour vingt sols par jour, je fus logé et nourri : la soupe et le bouilli le matin, un plat de pommes de terre le soir. Le vin que je pouvois boire n'y estoit pas compris.

J'eus, au reste, fort à me louer des attentions de mon hôte et de mon hôtesse. Leurs larmes, quand je les quittoy, et les offres de service qu'ils me firent, me furent une preuve non équivoque de leurs regrets.

(1) Engen, grand-duché de Bade.
(2) Tuttlingen, ville du Wurtemberg, sur le Danube.
(3) Ettlingen, grand-duché de Bade.
(4) Bahlingen, ville du Wurtemberg.
(5) Rottemburg, sur le Neckar, capitale du comté de Hohemberg, enclave appartenant à l'Autriche, dans le Wurtemberg.

Pendant mon séjour à Rottembourg j'eus occasion de voir plusieurs émigrés de ma province. Engagé par eux à aller les visiter dans leurs cantonnements, je m'y disposois quand nous reçûmes l'ordre de départ pour aller prendre des cantonnements sur les bords du Rhin.

Je partis de Rottenbourg, le 18 may, pour aller joindre la cinquième compagnie de chasseurs nobles à laquelle j'estois attaché. Elle estoit cantonnée au village d'Orbe (1), à cinq lieues de Rottenbourg ; n'ayant pas trouvé à m'y loger à mon arrivée, j'acceptoy un lit que m'offrait M. Dupuch (2), officier d'Enghien, dont la compagnie estoit cantonnée à une lieue de là.

Nous partîmes le lendemain pour Bade avec M. le chevalier de Ségur (3). Bade est à trois lieues de Rastadt (4) où devoit estre le quartier général de l'armée.

(1) Horb, ville du Wurtemberg.

(2) Jacques Morand du Puch, appelé le chevalier du Puch, capitaine au régiment d'Enghien-Infanterie en 1780, abandonne en 1791 ; émigré, chasseur noble à la compagnie n° 10, chevalier de Saint-Louis, reçu par le prince de Condé le 25 août 1795. — Il était né à Razat d'Eymet, en Périgord, en 1755.

Les deux frères aînés adoptèrent les idées nouvelles : Pierre Morand du Puch, (1739 † 1819), colonel d'artillerie en 1792, général de brigade en 1793, général de division la même année, retraité en 1794 ; autre Pierre Morand du Puch, (1742 † 1822), major au régiment de Conti, 1789 ; colonel, 1792 ; général de brigade, 1793 ; chevalier de l'Empire, 1808 ; officier de la Légion d'honneur, confirmé en 1816.

(3) Probablement Pierre-Henri de Ségur-Montazeau qui était, en 1797, chasseur noble à l'armée de Condé et chevalier de Saint-Louis, le même sans doute que Pierre-Henri-Athanase de Ségur (Montazeau), né en 1762, capitaine au régiment d'Orléans-Infanterie, de 1786 à 1791, date à laquelle, il disparaît du régiment.

(4) Rastadt, grand-duché de Bade.

Nous en estions à vingt lieues, nous fîmes ce trajet à pied et dans deux jours. Nous traversâmes un pays très boisé, coupé par quelques plaines fertiles et bien cultivées. Nous nous arrètâmes à Négold (1), gros bourg du duché de Wurtemberg, à l'auberge du « Soleil ». C'est un des rendez-vous de chasse du duc de Wurtemberg. Il est impossible d'estre mieux et plus proprement servi que nous le fûmes. Nous fûmes coucher dans un hameau où nous ne trouvâmes que du pain très mauvois et de la paille pour nous coucher. Nous fûmes loger au « Cerf », à Bade, où un bon lit répara nos forces.

Depuis cette époque, et il y a six mois, je ne m'estois pas déshabillé et je n'avois connu d'autre lit qu'un peu de paille souvent tres malpropre et remplie de vermine.

Bade estoit rempli d'émigrés alsaciens. J'y vis les bains chauds; l'eau sort fumante du rocher; dans le premier moment, il est impossible d'en supporter la chaleur. L'auberge du « Saumon » est la plus chère et la meilleure; on y est servi, on y est logé comme dans nos hôtels en France. Il y avoit un grand bal tous les dimanches et une « banque de pharaon » établie, dont quelques émigrés et les officiers autrichiens faisoient les frais. Elle estoit le plus souvent alimentée par quelques émigrés cantonnés dans les environs, qui venoient y porter le fruit de leurs économies et, le plus souvent, d'un jeûne de plusieurs jours. J'en ay vu se

(1) Sur la rivière de ce nom.

réduire, pour toute nourriture, à leur pain de munition et sacrifier leur paye à leur passion pour le jeu. Ce régime destructeur en a fait périr plusieurs.

Je restoy à Bade jusqu'au 27 mai que j'en partis pour Rastadt.

En arrivant sur la place, je trouvoy un homme qui m'y cherchoit. Il estoit porteur d'une lettre de mon fils, j'en crus à peine mes yeux. Il l'avoit laissé à Bâle, en Suisse, d'où il devoit aller joindre son oncle à Lausanne. Il me mandoit qu'il viendroit me joindre dès qu'une blessure qu'il avoit à la jambe le luy permettroit. Il s'estoit sauvé par Briançon et avoit gagné Turin où on luy avoit procuré les moyens de se faire transporter à Bâle.

Le soir du mesme jour je me rendis à Osterdorft, petit et mauvais village, à une lieue de Rastadt; ma compagnie y estoit cantonnée. J'y arrivoy percé jusqu'aux os, ayant essuyé un orage affreux et n'ayant pu trouver un asyle pour me mettre à couvert.

M. de Barthélemy (1), mon ancien camarade dans le régiment du Maine, voulut bien partager son petit et dégoûtant réduit avec moy. Ses soins et ses attentions ne se sont jamais démenties pendant tout le temps que j'ay passé avec luy. S'oubliant pour moy, il n'a esté occupé qu'à me rendre moins pénible, moins incommode, le nouveau genre de vie auquel me réduisoit la

(1) Philippe de Barthélemy-la-Barthe, sous-lieutenant au régiment du Maine en 1784, où la Chapelle servait comme capitaine; capitaine au même régiment en 1790, chevalier de Saint-Louis en émigration, servait en 1825.

position où j'estois. Si j'ay joui de quelques douceurs, de quelques commodités, je luy en dois l'hommage.

Je le trouvoy à la teste d'un petit ordinaire dont il vouloit bien prendre toute la peine et les soins. Il estoit composé de trois personnes, j'y fus agrégé. La soupe, le bouilli et quelques viandes fricassées en faisoient le fondement. Mon goût fut consulté, je proposoy quelques changements qui furent adoptés. Des légumes de toute espèce, des jardinières, du riz au lait, du millet, des gâteaux de pommes de terre, des choux et du petit salé, des gigots à l'ail remplacèrent souvent un maigre et mauvois bouilli et une soupe à l'oignon suppléait alors à une soupe de viande.

M. [de] Barthélemy estoit nostre pourvoyeur, nostre économe et nostre cuisinier. Son désir de s'instruire s'estoit porté sur tout, il excelloit dans la cuisine et la faisoit avec une propreté qui avoit surtout un grand mérite à mes yeux. Je ne supportois pas l'idée de manger des ragoûts apprêtés par des Allemands ou Allemandes, peuple dont la malpropreté est au-dessous de toute idée. Ils se mouchent constamment dans leurs doigts qu'ils ne lavent jamais et, sans aucune précaution, prennent tout avec leur main, et ce qu'ils mangent et ce qu'ils apprêtent, remuent et fatiguent mesme la salade.

Nous avions fait, un jour, une espèce de bouillie un peu soignée et dans laquelle, par extraordinaire, nous avions mis un peu de sucre et de fleur d'orange; nostre hôtesse eut envie d'en goûter, nous ne nous y opposâmes pas, mais nous n'eûmes pas donné nostre signe

d'approbation qu'elle eut la main dedans; elle trouvait cela tout naturel. On soupçonnera aisément que le reste de cette bouillie ne fatigua pas nostre estomac.

La malpropreté des Allemands se fait encore mieux sentir dans la manière dont ils élèvent et soignent leurs enfants. Ils croissent et grandissent au milieu de la pourriture comme une asperge dans le fumier; on ne les lave jamais, à peine les essuye-t-on, le plus souvent avec les mains. S'ils ont besoin de [se] moucher, c'est encore la main du père et de la mère qui fait l'office de mouchoir dont à peine ils connoissent l'usage. Ils sont, en général, pleins de poux et de vermine. Un de leurs délassements est de se les chercher réciproquement, ils les prennent et les tuent par douzaines; j'ay souvent esté témoin de cet exercice qu'ils renouvellent plusieurs fois le jour. S'ils se peignent, ce qui arrive rarement, c'est avec si peu de précaution pour ceux qui sont forcés à y estre présents, qu'écrivant un jour sur la table, mon hôtesse se peignant à côté de moy, les poux tombèrent sur mon papier sans qu'elle m'en fît la plus légère excuse. Ils couchent tous, hommes et femmes, nuds et sans chemises. Le seul acte de propreté que je leur ay connu, est de se cracher dans les mains en se levant et de les essuyer à un mauvais linge, attaché à la porte de la chambre, qu'ils changent tous les trois mois.

La malpropreté de mes hôtes avec lesquels j'estois forcé de vivre, au milieu desquels je passois les jours et les nuits, estoit mon supplice de tous les instants.

Je ne supportois pas l'idée de manger des mets apprêtés par leurs mains.

Par les soins de M. de Barthélemy, je ne fus heureusement pas mis à cette rude épreuve. Nostre cuisine estoit propre et bonne; nous ne foisions qu'un repas : la soupe, un plat de viande et un plat de légumes le composoient. Le tout estoit assez copieux pour que ceux qui avoient l'usage de souper pussent réserver quelque chose pour le soir. C'est ce à quoy ne manquoit pas mon fils, quand il nous eût [re]joint. Cette manière de vivre nous revenoit, le pain et le vin compris, à trente-deux kreutzers par jour ou vingt-quatre sols de France.

Au bout d'un mois, nous supprimâmes le vin et, quelque temps après, nos fonds baissant sensiblement, nous nous réduisîmes à vivre de nostre paye qui se montoit à quinze kreutzers ou dix sols et neuf deniers. Les pommes de terre, excellentes dans le pays et à assez bon compte, furent d'une très grande ressource pour nous.

Nous avions, à Osterdorft, un service très pénible à faire sur le Rhin; tous les quatre jours nous y montions la garde en face des Patriotes qui, à quelques injures près, nous laissèrent tranquilles. Ils tirèrent à nos sentinelles quelques coups de fusil qui ne blessèrent personne.

Cette garde estoit d'autant plus fatigante que, dans les plus grandes chaleurs de l'été, nous la montions à midy, pour nous rendre, le sac sur le dos, à une lieue de distance où, en plein air, nous passions les vingt-

quatre heures, mangés par les cousins qui par milliers dévorent sur les bords du Rhin.

Nous quittâmes, le 12 aoust, nos cantonnements pour aller camper à trois lieues d'Osterdorft (1). Nous partîmes à sept heures du matin, par une pluye à verse qui heureusement ne dura que deux heures. L'assiette de nostre camp se trouvant sur un terrain de sable, nous pùmes facilement tendre nos tentes l'après-midy.

M. de Barthélémy et moy en avions acheté une dix-huit francs, pour camper seuls et plus commodément. Mon fils, qui m'estoit arrivé à Osterdorft, campoit avec les deux Messieurs de Jouffroy (2) dans la tente qui devoit nous estre commune, une seule tente devant contenir six chasseurs nobles.

Le quartier général du prince de Condé fut établi à Steinbach, celuy de M. de Colloredo, général de l'Empereur et commandant en chef de l'armée, fut établi à Schwarzach et nostre camp dans une plaine à un quart de lieue de Stollhofen (3).

Par les soins de M. de Barthélémy nous fûmes commodément, proprement et chaudement, sous nostre tente; il la revêtit d'une couverture de paille pour nous garantir du mauvois temps. Dans les plus grandes

(1) Otterndorff, sur le Rhin, grand-duché de Bade.

(2) Un des deux devait être Claude-François-Dorothée, marquis de Jouffroy d'Abbans, (1751 † 1832), inventeur du bateau à vapeur. Il est dit ancien officier et émigré à l'armée de Condé. *(Biogr. Michaud.)*

(3) Schwartza, abbaye, au sud de Stolhoffen. Stolhoffen, au sud de Port-Louis, entre Baden et le Rhin.

averses l'eau ne nous pénétra jamais. Il avoit établi sa cuisine au pied d'un arbre, à côté de nostre tente. Quelques branches entrelacées, couvertes de mousse, soutenues par quatre pieux, nous servoient de table. Quand il pleuvoit nous mangions dans nostre tente, sur nos genoux.

L'abondance régnoit dans nostre camp. Deux bouchers alsaciens s'y estoient établis et y vendoient la meilleure viande; tous les matins on nous portoit du pain frais et de toutes les formes pour satisfaire tous les goûts; le lait, le beurre, la crème, les meilleurs fruits de la saison, les légumes de toute espèce estoient également portés tous les jours par les paysans et [les] propriétaires des environs, qui y venoient pour la plupart avec de petites charrettes. On avoit creusé des puits, à la tête du camp, qui nous fournissoient de l'eau excellente.

Nous allions nous chauffer, pendant le jour, dans des baraques qu'avoient très ingénieusement creusées sous terre MM. les chasseurs nobles. Elles estoient soutenues par une petite charpente, revêtues et couvertes de gazon. On avoit fabriqué dans chacune une cheminée faite, ainsi que le revêtement, de mottes de gazon. On y faisoit la cuisine, on y mangeoit et on s'y tenoit pendant le mauvais temps. Ces baraques estoient placées derrière les tentes, à la teste d'un bois, aux dépens duquel elles avoient esté construites et aux dépens duquel on se chauffoit. Ce bois appartenoit aux moines de Schwarzach qui se plaignirent du dégât. Peut-être fut-ce une des raisons qui détermi-

nèrent à nous envoyer dans des cantonnements, joint à ce que l'ennemy, estant sans force dans cette partie, et n'ayant conséquemment à craindre aucune entreprise de sa part, nous y estions absolument inutiles.

Quelques jours avant de quitter nos cantonnements, un de mes anciens camarades, ayde-major dans Mirabeau, qui alloit réclamer à Hamm (1) auprès de Mgr le comte d'Artois contre une injustice qui luy avoit esté faite, me proposa d'y aller avec luy. La pénurie d'espèces où je me trouvois ne me le permettant pas, je le chargeoy d'une lettre pour remettre à Mgr le comte d'Artois qui voulut bien me respondre que ses nominations estoient faites, mais qu'il faisoit prendre une note avantageuse de mes services et de ceux de mon fils, et qu'à la première occasion, il s'occuperoit de nous.

Peu de jours après, je reçus de Londres [une lettre] de M. le comte d'Hervilly, qui avait commandé la garde du roy à cheval et qui venoit d'obtenir le commandement d'un corps françois à la solde angloise (2). Il m'offroit de m'y placer d'après l'ancienneté de mes services et la supériorité de mon grade et d'y placer également mon fils convenablement. Je n'avois rien à espérer à l'armée de Mgr le prince de Condé, j'y estois arrivé trop tard pour concourir aux places auxquelles j'aurois eu des droits, si une ordonnance récente, dont je n'attaque pas le principe, quoyque peut-estre un

(1) Hamm, en Westphalie.

(2) Le régiment de Royal-Louis, appelé depuis généralement « régiment d'Hervilly ».

peu sévère pour moy, ne m'en eût éloigné. Réduit, ainsi que mon fils, à la modique somme de onze sols, trois deniers, par jour, pour nourriture et entretien, il nous eût esté bien difficile de nous tirer d'affaire. Je ne balançoy [pas] de ne pas accepter.

Je ne pus estre combattu que par le plus grand éloignement où cela alloit me mettre de ma femme; je venois d'avoir de ses nouvelles, elle me mandoit qu'elle se portoit bien et d'estre tranquille sur son sort, en attendant le moment où nous pourrions nous réunir.

Je ne devois pas laisser échapper le moyen d'existence que me procuroit la Providence et celuy, non moins intéressant, d'assurer un état à mon fils.

Le corps de M. le comte d'Hervilly estoit cantonné près de Southampton (1), en Angleterre; le dépôt de ses recrues, en Allemagne, estoit à Kaiserswerth (2), à deux lieues au-dessus de Dusseldorf, où il me mandoit de me rendre quand cela me conviendroit.

Je disposoy tout pour mon départ, un de mes camarades voulut bien m'avancer l'argent nécessaire pour le voyage. Je fus prendre congé de Mgr le prince de Condé, chez lequel j'eus l'honneur de dîner et qui voulut bien approuver mon acceptation, ainsi que Mgr le duc de Bourbon qui me fit l'honneur de s'entretenir avec moy, trois quarts d'heure, dans la matinée.

En sortant de chez le prince, je rencontroy M. le

(1) Le régiment d'Hervilly était cantonné à Lindhurst, près de Southampton.

(2) Kaiserwerth, ville de Prusse.

baron de La Rochefoucauld (1) qui voulut bien me communiquer une lettre qu'il venoit de recevoir de M. de Saint-Cren (2), ayde-major du corps de M. le comte d'Hervilly, avec lequel il estoit en relation et qui avoit le détail du dépôt de Kaiserswerth. Il luy mandoit qu'il venoit d'écrire à M. d'Hervilly pour qu'il obtint du ministère anglois un autre lieu de dépôt, que Kaiserswerth ne pouvoit contenir que très peu de recrues qui n'y estoient même pas bien vues par la régence, qu'il écrivoit aussi à tous les officiers du corps de M. d'Hervilly, qui avoient ordre de joindre à Kaiserswerth, d'attendre de nouveaux ordres pour se déplacer.

J'estois muni de mes passeports et certificats, mais, d'après même le conseil de M. le baron de La Rochefoucauld, je ne balançoy pas à attendre et j'écrivis à M. de Saint-Cren.

Peu de jours après, nous quittames le camp et fûmes prendre des cantonnements sur le bord du Rhin. Nous en reçûmes l'ordre le 7 octobre, pour partir le lendemain ; nous nous mimes en marche à neuf heures du matin, la pluie sur le corps; nous arri-

(1) Probablement Jean, baron de la Rochefoucauld-Bayers, (1747 † 1834), colonel d'infanterie en 1784, maréchal de camp en émigration, lieutenant général en 1814, chevalier des ordres du roi en 1826, grand-croix de Saint-Louis, baron pair en 1818.

(2) N.-M. Feugeret de Saint-Crend, ancien lieutenant-colonel au régiment de Royal-Picardie, chevalier de Saint-Louis. Capitaine-adjudant major au régiment d'Hervilly, il fut tué, le 16 juillet 1795, à l'attaque des lignes de Sainte-Barbe à Quiberon. — Un de ses frères fut évêque de Quimper, de 1805 à 1823.

vâmes à deux heures à Oetinghen, à une lieue de Rastadt, village désigné pour le cantonnement de la compagnie où j'estois.

Nous regrettâmes nostre camp. La manière dont nous fûmes logés à Oetinghen ne put qu'adjouter à nos regrets.

Mon fils fut loger avec M. [de] Barthélemy chez lequel se faisoit l'ordinaire; M. d'Hardeval (1), second officier de la compagnie et mon ancien camarade dans le régiment du Maine, me logea avec luy.

Quoyque logés chez un habitant aisé, nous n'y retrouvâmes pas moins toute l'incommodité et toute la malpropreté des logements d'Osterdorft. Une grange, un petit réduit tenant lieu de cuisine et une chambre à poêle formoient tous les appartements de la maison où l'on nous envoya.

La famille estoit composée du mary, de la femme et de six enfants, dont deux à la mamelle. La chambre à poêle servoit de chambre à coucher, de salon à manger, de salon de compagnie, de cabinet de toilette et même de garde-robe pour les enfants, ce qui la rendoit infecte. Ce ne fut pas sans peine qu'on put nous y ménager un espace pour placer deux bottes de paille qui devoient nous tenir lieu de lit. Je n'en connaissois plus d'autres depuis six mois; je m'y estois fait mais, ce à quoy je ne pus jamais me faire, ce fut à la mauvoise odeur de cette chambre, à la malpropreté

(1) Charles-Nicolas Le Pescheur d'Hardeval, capitaine de chasseurs au régiment du Maine, en 1790, émigré, aurait été tué, le 13 avril 1796, au combat d'Oberkambach.

de cette famille, à l'incommodité absolue de ce local et aux cris continuels des enfants qui ne m'ont jamais permis une heure suivie de repos.

Je dois, au reste, rendre justice à mes hôtes qu'ils avoient d'ailleurs pour moy toutes les attentions dont ils étoient capables. Ils m'ont souvent exprimé leurs regrets de ne pouvoir mieux me loger et jamais ils ne prenoient leur repas sans m'offrir de le partager. Ils se levoient constamment avant [le] jour et, dès ce moment, plus de moyens de dormir, toute la famille déjeunoit à la pointe du jour; de grandes jattes de café au lait composoient ce déjeuner, trois jours de la semaine; les quatre autres jours, ils mangeoient une soupe au lait et un plat de pommes de terre, à dîner la soupe, un plat de bouilli et du petit salé, deux fois la semaine de la viande de boucherie. Le souper estoit à peu le mesme que le dîner. Assurément cet ordinaire m'aurait fort convenu s'il eût esté apprêté par M. [de] Barthélemy; mais, on ne se fait pas l'idée du peu de précautions, de la malpropreté avec laquelle cette cuisine estoit faite; la manière dont elle estoit mangée peut seule luy estre comparée. Aussi, quelque pressantes qu'ont esté souvent les invitations, on soupçonnera aisément que je n'aye jamais succombé à la tentation.

Dans la lettre que m'avoit escrite M. d'Hervilly, il m'autorisoit à mander à tous les officiers de la garde du roy, que je sçaurois avoir émigré, qu'il leur réservoit à tous des places dans le corps qu'il commandoit. Peu de jours après cette première lettre, un chas-

seur noble à cheval, qui avoit servi dans la garde du roy et qui avoit écrit à M. d'Hervilly, en reçut une de luy, dans laquelle il luy offroit une place de sergent dans son corps et le renvoyoit à moi pour les instructions que je ne tarderois pas à recevoir. Je ne les ay pas reçues, et, quelque temps après, peu de jours avant nostre départ du camp, six officiers de l'armée de Condé reçurent des lettres de M. d'Hervilly pour leur faire part de leurs nominations, en leur désignant leurs grades par la copie de leurs brevets. Ces lettres estoient datées de Londres, du 21 aoust. Il ne fut en aucune manière fait mention de moy, ce qui ne laissa pas de m'inquiéter. J'appris seulement que M. d'Hervilly avoit envoyé à Mgr le prince de Condé la liste des officiers de son armée qu'il prenoit dans son corps et que je me trouvois sur cette liste, mais sans spécifier les grades.

J'avois écrit plusieurs fois à M. d'Hervilly, je luy avois fait part de mes vues sur les moyens de recrutement, soit en Suisse, soit en Allemagne, je le pressois de me donner des ordres et de nous mettre en activité, je n'en reçus point de response. Je ne sçavois à quoy attribuer ce silence, quand, après un mois de séjour à Oetinghen, on me remit une lettre de luy datée de Londres, du 21 aoust, dans laquelle il me faisoit part de ma nomination à une place de capitaine dans son corps, pour y prendre rang d'après l'ancienneté de mes services et la supériorité de mon grade. Je lus cet article devant plusieurs personnes qui estoient présentes et, comme cette lettre retardée renfermait des instruc-

tions un peu longues, je remis à un autre moment à en achever la lecture. Je la repliois quand je m'aperçus que cette lettre en contenoit une autre, je la lus aussitôt à voix basse. Cette seconde détruisoit l'espoir de la première, elle estoit daté du 20 septembre, un mois après la première. M. d'Hervilly m'y disoit qu'il estoit bien fâché de ne pouvoir me donner une compagnie, mais qu'elles ne pouvoient estre accordées qu'aux officiers supérieurs titulaires, que, par mon rang et mon ancienneté, je me trouverois des premiers lieutenants. Ce fut un coup de foudre pour moy; je vis très bien que, n'ayant personne qui parlât pour moy, j'avois esté sacrifié. J'aurois donné tout au monde pour qu'il n'eût jamais esté question de cette place. C'est, de tous les revers que j'ay éprouvés, celuy auquel j'ay esté le plus sensible. Je respondis à M. d'Hervilly et, sans accepter ni refuser, j'établis mes droits et réclamoy sa justice.

J'avoue que je me trouvois humilié de l'offre d'une lieutenance, d'après les preuves que je n'avois cessé de donner de mon zèle et de mes principes, d'après mon âge de cinquante-deux ans et l'ancienneté de mes services, sçachant d'ailleurs que plusieurs de mes cadets avoient esté nommés à des compagnies. Une autre raison puissante me faisoit tenir à la compagnie, l'article du traitement qui estoit de deux tiers en sus [de] celuy de lieutenant. L'usage que j'avois le projet d'en faire doit me justifier; j'avois un frère qui souffroit, ma femme pouvoit émigrer, je me trouvois trop heureux de pouvoir, par mes économies,

venir à leur secours et les mettre au-dessus du besoin. J'avois caressé cette idée, j'en avois joui d'avance, j'estois aussi malheureux d'estre obligé d'y renoncer que j'avois esté heureux de la concevoir.

Le 5 décembre, je n'ay encore reçu aucunes nouvelles de M. d'Hervilly, ny pas un des officiers de cette armée compris dans sa nomination qui sçache, pas plus que moy, à quoy il devoit attribuer ce silence.

Nous venons, ce 5 décembre 1794, de recevoir l'ordre de nous tenir prêts à partir et de prendre pour six jours de pain. On soupçonne le projet d'un passage du Rhin.

Nos ordres de départ m'avoient forcé de discontinuer mon Journal que j'avois remis, cacheté, entre les mains d'une personne sûre qui avoit bien voulu se charger de le faire parvenir à ma femme, quand les circonstances le permettroient, en supposant qu'il m'arrivât quelque accident. Je le reprends à Daxlanden (1).

Je reçus le 7 décembre, veille de nostre départ d'Oetinghen, une lettre de Londres, de M. d'Hervilly. Il me mandoit combien il tenoit à ce qu'elle me parvint, par le désir qu'il avoit que je connusse ses regrets sur ce qu'il avoit esté trompé dans sa nomination à mon égard, mais qu'il ne tarderoit pas à rectifier son erreur. Je reçus, en effet, quelques jours après, une seconde lettre de luy par laquelle il me

(1) Daxlanden, dans le grand-duché de Bade, à une lieue de Carlsruhe.

*

mandoit qu'il venoit de me nommer au commandement d'une compagnie. Il avoit la bonté d'adjouter qu'il espéroit que je voudrois bien l'accepter.

Cette dernière lettre fixa mes résolutions, je renonçoy à d'autres propositions qui m'estoient faites et je respondis à M. d'Hervilly pour remercier et accepter.

A l'ordre qui nous avoit esté donné de nous tenir prêts à partir il avoit esté adjouté que, comme la marche pouvoit estre forcée et pénible, on prévenoit ceux qui ne se croiroient pas assez forts pour la soutenir d'aller s'inscrire et qu'ils devoient le faire avec d'autant moins de scrupule qu'ils n'en seroient pas moins employés militairement dans la partie où ils estoient. Tous n'en demandèrent pas moins à marcher, mais, comme l'ordre portoit de ne prendre que cent six hommes par compagnie, dont la force estoit de deux cents, on nomma les premiers à marcher. Mon fils et moy fûmes du nombre.

L'ordre de partir à six heures du matin nous arriva le 8, une heure auparavant.

Nous nous mîmes en route avec nos seules armes et nos munitions de guerre et de bouche. Aucuns chariots d'équipage ne nous suivoient; d'après l'ordre, nous les avions laissés dans nostre cantonnement, ce qui prouvoit assez que l'expédition ne devoit pas estre longue.

En arrivant à Milberg (1) où l'on fit halte, je deman-

(1) Mülberg, aux environs et au nord-ouest de Carlsruhe.

doy à prendre les devants. L'ordre de départ avoit esté si prompt que je n'avois pas eu le temps d'écrire un mot à mon frère, ce que je fis à Karlsruhe (1) chez M. de Caillevet (2), mon compatriote, qui y estoit établi depuis quelque temps.

Je nommois à mon frère la personne (3) entre les mains de laquelle j'avois déposé quelques papiers, qu'elle luy remettroit dès qu'il les réclameroit, qu'ils estoient étiquetés, et que je comptois sur luy pour les rendre à leur destination, que d'ailleurs il n'y en avoit aucun qui dût estre secret pour luy.

Je luy recommandois, en cas d'accident, ma femme et mes enfants.

Cette lettre écrite, et après avoir mangé un morceau, je me rendis à Durlach (4) où j'arrivoy deux heures après ma compagnie. Nous devions en repartir dans la nuit pour, par une marche forcée, nous porter sur Mannheim.

Mgr le prince de Condé devoit commander la principale attaque dirigée sur les ouvrages des patriotes; les gentilhommes sous ses ordres devoient former la tête de l'attaque. Le projet estoit superbe, la réussite paroissoit infaillible.

Ce projet n'eut aucune suite et dans la mesme nuit

(1) Carlsruhe, margravat de Bade.

(2) M. de Caillevet pouvait être un Courssou de Cailhevet, mais plus probablement B. de Bans de Cailhevet, capitaine au régiment de Vermandois-Infanterie, chevalier de Saint-Louis. Ces deux familles étaient d'ailleurs du Bergeracois.

(3) M. Alary, commissaire des guerres de l'armée de Condé.

(4) Durlach, à 8 kilomètres de Carlsruhe.

nous eûmes contre-ordre. Nous repartîmes le lendemain, de Durlach, pour aller prendre des cantonnements sur les bords du Rhin.

Les *Souvenirs* de La Chapelle, si vivants jusqu'au 1er août 1794, perdent beaucoup de leur intérêt dans les dernières pages.

A cette date, il voyait s'évanouir l'espoir d'être employé à l'armée de Condé avec un grade en rapport avec ses services. Il était dans la misère, réduit à la maigre solde de chasseur noble. Découragé, absorbé par les graves préoccupations d'ordre matériel qui suivirent cette déception, il négligea son Journal, qu'il abandonna complètement lorsqu'il eut reçu, le 7 décembre suivant, sa nomination à une compagnie du régiment d'Hervilly. On ne peut que le regretter.

Les derniers mois de la vie et la fin tragique de La Chapelle sont racontés dans l'Introduction. — Le lecteur voudra bien s'y reporter.

FIN

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Abzac, 119.
Adhémar du Roc, 86.
Alary, xxiii, xxv, 3, 249.
Albitte, 110.
Angivilliers, 10.
Arblade, xxxix.
Arsac, 119.
Auger de Guilleragues, xxvi.
Avaray, voir Béziade.

Baillet, viii.
Barthélémy (de), 234, 237, 238, 243.
Barthélemy, 226.
Batz, 10.
Baude de Pont-l'Abbé, 63, 64, 70.
Bazire, 103.
Béarné (Jean), xlii. — Voir la Chapelle (Edme de).
Beaufort, xxvii, xl.
Beaulieu, voir de la Chapelle (J.-B. Magloire-Xavier).
Beauvalon, xl.
Béranger, 44, 58, 71.
Berney (Jean), xxxv, xxxvi, xxxviii, xli. Voir la Chapelle (Edme de).
Berthier de Sauvigny, 16.
Bertrand, 103, 106.
Béziade d'Avaray, xxxix.
Bienville, 88.
Biscop, xxxvii, xxxix.
Blad, xxxvii.
Boirivin, 156.
Bonneville, voir Le Fauconnier.
Boudet, vii.
Boucher (Le) de Martigny, xl.
Bouillon, xxxv, xxxvii, xxxix.
Bourdon de Grammont, xxviii.
Boys (du) de la Grèze, vi.
Breteuil, 10.
Broglie, 9.
Brousse (La) de Verteillac, 6, 7.
Bru de Tord, vii.
Burtin de la Rivière, 127.
Buren, 214, 216, 221, 226.

Caillevet, 249.
Camus de Beaulieu, vi, vii, x.
Carpin, xxxvii, xxxix.
Carton de Grammont, 125.
Chalais, voir Talleyrand.
Chalier, 101, 112.
Chamillac, xi.
Chanceaulme, 25.
Chantereine, voir Dubois de Crancé.

Chapelle (La) (Edme). Introduction, *passim*.
Chapelle (La) (Pierre), v.
— (Bernard), v.
— (Jean), v, xxxvi.
— (Jacques-Léonard-Xavier), vii, xxii, xxvi.
Chapelle (La) (Augustin-Adrien), viii.
Chapelle (La) (Jean-Eugène), viii.
Chapelle (La) (Jean-Baptiste), viii.
Chapelle (La) (Jacques-Étienne-Xavier, dit le chevalier de La Chapelle, ix, xxi, 215.
Chapelle (La), Jean-Baptiste-Magloire-Xavier), ix, xxi.
Chapelle (La) (Jean-Pierre-Xavier, dit Morton), ix.
Chapelle (La) (Xavier), ix.
— (Madeleine), vii.
— voir Passerat.
Chapet (Jean), pseudonyme d'Edme de la Chapelle, xvi, xviii, 147.
Chateauneuf-Randon, 153, 154.
Chevière (La), xl.
Cheyssac, 19.
Chiesa, xxviii.
Chièze, voir Chiesa.
Cillart de La Villeneuve, xl.
Clarac, xiv, 27, 33.
Claude, 86.
Collenet de Fontet, xvii, 116.
Colloredo, 238.
Condé (prince de), 213, 231.
Cortasse de Sablonet, 116.
Cossé-Brissac, 34, 43, 44, 47, 50, 51, 52, 59, 85, 86.
Cudel de Moncolon, 156.

D... (conseiller), 229, 230.
Dubarry, voir Goumard.
Dubois de Crancé, 57, 68, 111, 117, 129.
Dufraysse, vii, xi, xx, xxi.
Duhem, xxxvii, xxxix.
Du Puch, voir Morand.
Durand, xix.
Durfort-Boissières, 29, 198.
Duval d'Espreménil, 64.

Emery, 101.
Erlach, 228, 229.

Fare (La), 13, 18, 19.
Fauconnier (Le) de Bonneville, xl.
Feugeret de Saint-Crend, 242.
Flesselles, 14.
Fontette, voir Collenet de Fontet.
Foucauld de Lardimalie, 7, 8.
Foulon, 15.
Fournier (François), 35, 108, 112.

Gauthier, 107.
Gaudon, 228.
Gav..., 151.
Gavot, 151.
Giraud des Escherolles, 124.
Godard de Belbeuf, 67.
Goumard de Vaubernier, comtesse Dubarry, 87.
Goursac, 9.
Grammont, voir Bourdon et Carton.
Guéméné (princesse de), 83.
Guérin de Marsilly, 61.
Guilleragues, voir Auger.

Hardeval, voir Le Pescheur.
Herce (Mgr de), xli.
Hervilly (comte de), xxii, xxviii, 55, 240 à 248.
Hudebert, xl.

Imbert, xl, 93, 94, 96.

Javogues, 110.
Jouffroy, 238.

Kerguisiau de Kervasdoué, xl.

Lajard, 53.
Lambesc (prince de), 12.
Launay, 14.
Laurencin, 139.
Laussel, 100, 105.
Legendre, 103.
Lenel d'Ivoiry, 173.
Lindet, 110.

Madame Élisabeth, xv, 53, 54, 61, 83.
Malbec de Montjonc de Briges, xl.
Manchon, x.
Marck (La), 19.
Marsilly, voir Guérin.
Marval, 223, 228.
Maurel de Sainte-Croix de la Pujade, 125, 148 à 166.
Montmorin, 71.
Moracé, 120.
Morand du Puch, 232.
Morris, 62.
Mounier, 113.
Murat, 35.

Necker, 9.
Nioche, 107.
Nivière-Chol, 102, 103.
Noël, 95, 101.

Oilliamson, xxvii.

Pascal de Regranglade, xl.
Passerat de La Chapelle, xviii.
Pelet, ix.
Perdreauville, xl.
Perroni, 90 à 96, 99, 132, 152 à 166, 172, 201, 202.
Pescheur (Le) d'Hardeval, 243.
Pétion, 57.
Pointe, 110.
Pommier, 169.
Ponterie-Escot, 27.
Pont-l'Abbé, voir Baude.
Précy (comte de), xvii, 49, 113 à 145, 155, 156.
Puisaye, xxx.
Pury, 225, 226.
Puységur, 8, 9.

Quarteron, 101.

Restier, 136.
Ricard, 110.
Rivérieulx de Varax, 118, 168, 169.
Robespierre, 110.
Rochefoucauld (La), 242.
Roque (La) de Mons, 4, 5, 6, 41, 73.
Roullot, 101.
Rouvre (du), 71.
Rovère, 103.

Sablonay, voir Cortasse du Sablonet.
Saint-Astier, 11.
Saint-Crend, voir Feugeret.
Saint François-Xavier, vii.
Santerre, 61.
Sautemouche, 101.
Ségur, 4, 5, 232.
Sérely, 217, 219, 226, 228.
Siblot, 28, 29.
Sieyès, 11.
Sombreuil, xi, xxx, xli.
Sudre des Andouins, viii.

Talleyrand, 6.
Texier, 14.
Thibault, vii, x, xxxvi.

Thierry de Ville-d'Avray, xiii, 30, 32, 41, 43, 73, 74, 81.
Tillier, 229.
Tilloy, xxxvii, xxxix.
Tour (La) du Pin-Chambly, 66, 69, 73.

Varax, voir Rivérieulx.
Vassal, xl.
Vassy, xl.
Verteillac, voir La Brousse.
Vichy, 127.
Villepontoux, 25.
Vintimille, 198.
Virieu, 127, 133, 134, 135.
Vitet, 100.

Wittenghoff, 55.

Yarmouth (lord), 229.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Introduction	I
I. Bergerac — Paris (1789-1792)	1
II. Versailles (1792)	79
III. Lyon — De Lyon a Lausanne (1792-1793)	91
IV. — En Suisse. — En Allemagne (1794)	211
Index des noms de personnes	251
Table des matières	255

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. 17949.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 17949.